

L'INTRIGUE DU CABINET,

SOUS

HENRI IV ET LOUIS XIII;

TERMINÉE

PAR LA FRONDE.

TOME SECOND.

L'INTRIGUE DU CABINET, SOUS HENRI IV ET LOUIS XIII; TERMINÉE PAR LA FRONDE.

Par M. Anquetil, Chanoine Régulier de la Congrégation de France, Correspondant de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Prieur de Château-Renard, & Auteur de l'Esprit de la Ligue.

TOME SECOND.



A PARIS,
De l'Imprimerie de Moutard, Imprimeur Libraire de la Reine, de Madame, & de Madame la Comtesse d'Artois, rue des Mathurins, Hôtel de Cluny.

M. DCC. LXXX.

SOMMAIRES
DU TOME SECOND.

LIVRE TROISIEME.

LE Prince de Condé rompt avec la Cour. = Le Roi va au-devant de ſon épouſe. = Son mariage. = Commencement de Luynes. = Caractere de Marie de Médicis. = Négociation pour 1616.
la paix. = Elle ſe conclut. = Changement de Miniſtere. = Motifs ſecrets de la paix. = Triomphe de Condé. = Chagrins de Concini. = Hauteur du Prince de Condé. = Il eſt arrêté. = Raiſons de l'empriſonnement. = Grand crédit du Maréchal d'Ancre. = Ses alarmes. 1617.
= Il eſt décrié auprès du Roi. = Les Mécontens y ont accès. = Concini s'empare de toute l'autorité. = Mécontentement du Roi. = La Reine

fait assiéger Soissons. = Le Maréchal d'Ancre est tué, & sa femme prisonniere. = Haîne générale contre eux. =Les Mécontens de Soissons se rendent. = Surprise & chagrins de la Reine-Mere, qui est exilée à Blois. = Richelieu expulsé. = On fait le procès à la mémoire du Maréchal & à sa femme. = Caractere du Maréchal. = Caractere de sa femme. = Accusations contre elle. = Ses réponses. = Elle est condamnée à mort. = Exécutée. = Sort de son fils. = Jugement sur cette catastrophe. = Etat du Ministere. = Fortune de Luynes. = Assemblée des Notables. = La Cour partagée entre la Reine-Mere & le Prince de
1618. *Condé. = Plaintes de la Reine. = Ouverture des classes des Jésuites. = Luynes favorise le Clergé. = Rend sa fortune solide. = Il est jalousé.*

LIVRE QUATRIEME.

Nouveau mécontentement de la Reine Mere. = Ruccelai travaille à ſa liberté.=Le Duc de Bouillon lui conſeille d'engager Epernon. = Ruccelai réuſſit. = Epernon ſe prépare à 1619.
délivrer la Reine.=Aventure de Delorme.=La Reine ſe ſauve de Blois. =Luynes veut la pourſuivre. = Il eſt forcé de traiter. = Réclamation en faveur de la Reine.=Elle tient bon. =Rappel de Richelieu.=Sa négociation & celle de Béthune. =Embarras d'Epernon.=Forcé de fléchir. = Accommodement de la Reine.=Son entrevue avec le Roi.=Délivrance du Prince de Condé.=Changement dans la Maiſon de la Reine.=Richelieu y devient le maître. = Commencement du Pere Joſeph. = Grande cabale. —La Reine l'appuie. = Trouble & 1620.

guerre d'Angers. = Accommodement
du Pont de-Cé. = La paix. = Entre-
vue du Roi & de la Reine. = Expédi-
tion de Béarn. = Le Roi revient à
Paris. = Faux raccommodement.
= Richelieu mal récompensé. = Son
1621. adresse. = Conduite de Luynes à l'é-
gard de Bassompierre. = Affaire de la
Valteline. = Guerre contre les Hu-
guenots. = Luynes, Connétable &
1622. Garde-des-Sceaux. = Meurt. = Les-
diguieres Connétable. = La paix se
1623. fait. = Richelieu rentre au Conseil.
1624. = La Vieuville y domine. = Educa-
tion de Gaston. = Ornano, son Gou-
verneur, arrêté. = La Vieuville
odieux. = Jalousie de Richelieu. = Le
Cardinal goûté du Roi. = Disgrace
de La Vieuville. = Le systême de la
Cour change. = Guerre dans la Val-
1625. teline. = Fermeté de Richelieu. = Ta-
bleau de la Cour de Louis XIII.
1626. = Mariage de Madame. = On songe
à marier Gaston. = Affaire de Cha-

lais.=Difficultés pour le mariage de Gaſton.=Ornano arrêté une ſeconde fois. = Détreſſe de Richelieu. = Il court riſque d'être aſſaſſiné. = Forte ligue contre lui.=Il parle de ſe retirer. =Les Vendômes arrêtés. = Voyage de Nantes. = Monſieur conſent à ſe marier.=Chalais arrêté.=Viſité par Richelieu. = Mariage de Monſieur. Supplice de Chalais.=Diſperſion des complices. = Fortune & diſgrace de Baradas.=Diſgrace d'Aligre, & de beaucoup d'autres. = Aſſemblée des 1627. *Notables. = Monſieur devient veuf; on veut le remarier.=Deſſeins contre la Rochelle. = Négociations de Richelieu. = Et contre lui. = Buckingham devant l'Iſle de Rhé.=Priſe de* 1628. *la Rochelle. = Premiers froids entre la Reine-Mere & le Cardinal.*

LIVRE CINQUIEME.

*AFFAIRE de Mantoue. = Méſintel-
ligence entre la Reine-Mere & le Car-
dinal. = La Princeſſe Marie arrêtée.
= Derniere guerre des Calviniſtes.
= La méſintelligence augmente entre
1630. la Reine-Mere & le Cardinal. = In-
conſtance de Gaſton. = Complot pour
faire échouer le Cardinal. = Les Ma-
rillac. = Le Roi malade à Lyon.
= Promet la diſgrace de Richelieu.
1631. = Journée des Dupes. = Richelieu
triomphe. = Mauvais parti que prend
la Reine-Mere = Bravade ridicule
de Gaſton. = Son motif. = La Reine-
Mere s'obſtine. = Grand Conſeil à
ce ſujet. = La Reine laiſſée à Com-
piegne. = Monſieur ſe ſauve en Lor-
raine. = La Reine Mere en Flandres.
1632. — Diſgraces & exils. = Monſieur ſe
remarie en Lorraine. = Il ſe retire à*

Bruxelles. = Procès de Marillac. =Il eſt exécuté. = Projets de Bruxelles. = Gaſton arme. = Montmorenci ſe joint à lui. = Marche de Gaſton.=Combat de Caſtelnaudari. = Montmorenci eſt pris. = Traité de Gaſton. = Montmorenci exécuté. =Punition des complices. = Gaſton quitte le Royaume. = Châteauneuf 1633.
& le Commandeur de Jars.= Urbain Grandier. = La Reine-Mere veut 1634.
revenir. =Dernieres brouilleries de Bruxelles.=Gaſton revient en France. = Il arrive à la Cour. = Puy- 1635.
Laurent arrêté.=Le Duc d'Epernon humilié. = Etabliſſement de l'Académie Françoiſe.=Commerce, Marine, 1636.
Compagnie des Indes. = Invaſion en France. = Conjuration contre la vie de Richelieu. = Elle manque. = Il triomphe de ſes ennemis.

ERRATA.

TOME SECOND.

Page 166, ligne 9, rentrer, *lisez* rester.
Ibid. ligne 12, ramené, *lisez* ramassé.

L'INTRIGUE



L'INTRIGUE DU CABINET,

SOUS

HENRI IV ET LOUIS XIII,

TERMINÉE

PAR LA FRONDE.

LIVRE TROISIEME.

Louis XIII. 1615.

Le Prince de Condé rompt avec la Cour.

CE fut une grande prudence au Parlement, de s'être arrêté, malgré toutes les personnes qui s'efforçoient de le faire avancer : quelques pas de plus, il lui auroit peut-être été impossible de retourner en arriere. Le Prince de Condé étudioit ses démarches. Il étoit déterminé à faire la

Louis XIII. 1615.

guerre, & il attendoit que le Parlement frappât le premier coup : mais trop persuadé que cette Compagnie ne pourroit jamais se concilier avec la Cour, il laissa ralentir la chaleur des esprits ; & l'accommodement étoit fait, quand il en vint à une rupture ouverte.

La vraie raison de la rupture, qui étoit le desir de gouverner, fut cachée sous un prétexte que Condé s'étoit toujours ménagé. Il revint à ses anciennes objections contre le mariage de Louis avec l'Infante, & il s'opposa, en plein Conseil, au voyage que le Roi devoit faire vers la frontiere, pour y aller recevoir son épouse. La Reine n'eut aucun égard à cette opposition, & fit au contraire hâter les préparatifs du voyage. Sur cette conduite à laquelle il s'attendoit, Condé quitte la Cour avec ses adhérens ; il se retire à Clermont en Beauvoisis ; Bouillon se rend à Sedan,

Mayenne à Soiſſons, Longueville à Amiens, & les autres chacun dans les endroits où ils croyoient avoir le plus de crédit.

LOUIS XIII. 1615.

Auſſi-tôt les écrits volent à Paris & par tout le Royaume. On emploie, d'une part, les reproches contre les Miniſtres, les ſatyres contre le Maréchal d'Ancre, les obſervations malignes ſur les impôts, & tout ce qui ſert à ſoulever les peuples; de l'autre, on récrimine par des plaintes ſur l'ingratitude des Princes; on promet aux peuples; on fait des offres aux Chefs; &, ce qui eſt plus efficace que les paroſes, des deux côtés on leve des ſoldats. La Reine entama une négociation avec les mécontens, qui pour cela s'étoient réunis à Conci. Villeroy & Jeannin, deputés de la Cour, mirent pluſieurs fois les choſes au point de conclure un accommodement; mais, ou ils n'avoient pas le ſecret de Marie, ou ils entrerent adroi-

Louis XIII. 1615.

tement dans ſes vues, qui étoient de gagner ſeulement du temps.

Marie avoit le cœur profondément ulcéré de deux choſes : 1°. de ce que les confédérés, dans leur Manifeſte, dénonçoient, pour ainſi dire, à la Nation, ſes Miniſtres favoris, le Maréchal d'Ancre, le Chancelier de Sillery & le Chevalier ſon frere, Dolé & Bullion, créatures du Maréchal, ſur leſquels ces Manifeſtes rejetoient tous les troubles de l'Etat, & par contre-coup ſur elle-même ; 2°. de ce qu'ils affectoient de dire, d'écrire & de répéter qu'on n'avoit pas recherché les complices de la mort du feu Roi ; reproche outrageant pour une épouſe, & qui l'expoſoit aux plus odieux ſoupçons : auſſi la Reine ne put-elle ſe réſoudre à leur pardonner cette injure, & elle aima mieux les avoir pour ennemis déclarés, & les pouſſer à bout, que d'agréer des ménagemens qui au-

roient pu faire dire qu'elle achetoit leur ſilence. Elle laiſſa donc traîner les négociations tout le temps qui lui étoit néceſſaire pour prendre ſes meſures ; & quand les troupes furent en état, elle envoya aux mécontens ordre de ſe préparer à ſuivre le Roi dans ſon voyage de Guienne.

Louis XIII, 1615.

Ce commandement fut pris pour une déclaration de guerre. Les Princes appelerent auprès d'eux tous leurs partiſans, qui formerent une armée, mais bien inférieure par le nombre & la diſcipline, à celle du Roi. Ils envoyerent en même temps une juſtification de leur conduite aux Cours Souveraines, à l'aſſemblée des Calviniſtes qui ſe tenoit à Grenoble, & à tous les Corps, excepté à l'aſſemblée du Clergé, *ſachant*, dit le Mercure, *qu'ils étoient réſolus à une entiere ſoumiſſion envers Sa Majeſté.* S'ils préſumerent plus d'aide du côté des Parlemens, ils ſe trompe-

Merc. t. 4 p. 19.

Louis XIII. 1615.

rent : ces Compagnies renvoyoient leurs paquets cachetés au Roi. Ce concert unanime d'obéissance tranquillisa la Reine. Cependant, comme il y avoit dans le Parlement de Paris beaucoup de Membres attachés aux Princes, on jugea à propos de les priver des conseils de leur Chef qui étoit le Président le Jay, principal auteur des remontrances. Le Roi le fit enlever le jour même qu'il sortit de Paris. Le Parlement envoya le redemander; le Roi répondit qu'il l'emmenoit pour se servir de lui pendant son voyage : mais celui du Président ne fut pas long; car on le laissa prisonnier dans le château d'Amboise.

Le Roi va au-devant de son épouse. *Mercure*, t. 4, p. 207. *Mém. Rec.* t. 3, p. 440. *Gramond*, t. 2, p. 93.

Louis XIII partit le 17 Août. La marche du jeune Roi à travers son Royaume, pour aller recevoir son épouse, n'auroit dû être accompagnée que de plaisirs : mais la bizarrerie des circonstances força de joindre aux divertissemens l'appareil de la guerre; & la pompe des fêtes en tiroit

quelquefois un nouvel éclat. Le Monarque avançoit au milieu d'une Cour leste & brillante. Derriere lui marchoit presque pas à pas son armée, commandée par le Maréchal de Bois-Dauphin. Après venoit l'armée des Mécontens, sous les ordres du Prince de Condé, dirigé par le Duc de Bouillon. Quand celui-ci approchoit, Bois-Dauphin présentoit le front, & Bouillon moins fort s'arrêtoit, ou cherchoit des détours. On a blâmé les deux Généraux d'avoir laissé échapper l'occasion de battre chacun son adversaire : mais leur but n'étoit pas de se mesurer ni de hasarder en une fois les ressources de leur parti. Bois-Dauphin ne vouloit qu'assurer la marche du Roi ; Bouillon ne vouloit que l'inquiéter, & pénétrer dans les parties du Royaume où il comptoit se recruter avantageusement. Ils réussirent l'un & l'aure. Bois-Dauphin conduisit tran-

Louis XIII. 1615.

Louis XIII. 1615.

quillement la Cour à Bordeaux, où elle arriva le 7 Octobre, & Condé s'établit dans le Poitou, où plusieurs Gentilshommes vinrent grossir le nombre de ses Volontaires.

Excepté les désordres inséparables de la marche des armées, on ne vit dans ces troubles ni l'animosité ni les horreurs qui accompagnent ordinairement les guerres civiles. Les peuples y prirent un intérêt fort léger. Ce n'étoit qu'un penchant sans passion, qui les déterminoit ou pour la Cour ou pour le Prince. Dans les endroits où la prévention en faveur des Confédérés prévaloit, le Roi étoit obéi; & où les Royalistes l'emportoient en nombre, les partisans des Princes n'étoient pas maltraités. On ne peut douter que tout Paris & le Parlement n'inclinassent pour les Mécontens: cependant cette Compagnie enregistra un Edit qui déclaroit le Prince de Condé & ses adhérens criminels de lese-majesté. Ils

opposerent à cet Edit des écrits aigres & mordans, dans lesquels ils avoient soin de répéter que le but de leur confédération étoit d'obtenir la recherche & la punition de tous ceux qui avoient participé à la mort du Roi. Les Calvinistes, en corps d'assemblée, se joignirent au Prince, & leverent des troupes pour lui, appuyant sur les mêmes motifs. Le Duc de Vendôme, Gouverneur de Bretagne, & fils d'Henri IV, à qui ce prétexte convenoit mieux qu'à tout autre, n'eut garde de le négliger: mais comme il leur coûtoit à tous d'avouer qu'ils prenoient les armes directement contre le Roi, ils publierent que ce Prince étoit prisonnier entre les mains des Ministres; subterfuge usé qui ne trompoit personne. Cependant, comme on pouvoit appréhender que les Mécontens n'eussent dans les Provinces des partisans qui se déclareroient quand la

Louis XIII. 1615.

Louis XIII. 1615.

Cour ſeroit éloignée, la Reine envoya dans les Places ſuſpectes des Commandans affidés, avec des troupes, qui réprimerent ſoigneuſement les moindres mouvemens; de ſorte que la joie des noces ne fut troublée par aucune nouvelle de ſoulevement. Le Duc de Guiſe, à la tête d'un détachement de la grande armée, alla conduire juſqu'à la frontiere la Princeſſe Elizabeth, deſtinée à l'Infant d'Eſpagne, & en ramena la jeune Reine à Bordeaux, où le mariage fut ratifié le 22 Novembre.

Mariage du Roi. *Moteville, p. 1.*

Anne d'Autriche avoit quinze ans quand elle épouſa Louis XIII, qui étoit du même âge, à cinq jours près. Malgré cette convenance, leur mariage ne fut pas heureux. Les deux époux ſe plurent au premier coup-d'œil; mais leur union fut traverſée par les perſonnes qui aſpiroient à la confiance excluſive du Roi, & qui appréhendoient que ſon amour pour la jeune Reine ne diminuât leur cré-

dit. On inſpira à Louis des ombrages ſur l'attachement qu'Anne d'Autriche conſervoit pour ſa famille ; on inſinua à la Reine que ſon époux ne l'aimoit pas. Ainſi ils vécurent comme dans un divorce continuel, qui ne fut interrompu que par quelques réunions paſſageres, dues plutôt aux circonſtances qu'à la tendreſſe.

Louis XIII. 1615.

Le premier interprete de leurs ſentimens, fut Albert de Luynes (*a*), Gentilhomme Provençal, qui ſut plaire au Roi par le talent de la vénerie, & par ſon adreſſe à inventer des amuſemens proportionnés à l'âge de ce Prince. Il l'envoya porter à ſon épouſe la premiere lettre de compliment, dans laquelle il lui mandoit

Commencement de Luynes.

(*a*) Sa famille eſt originaire de Provence. Son frere, très-brave Officier, étoit Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de Beaucaire, du Pont Saint-Eſprit & de Bagnols. Henri IV avoit été parrain de Luynes le Favori en 1592. Voy. *Mercure de France*, t. 5, p. 189.

Louis XIII. 1615.

que Luynes étoit ſon ami, & qu'elle eût à croire ce qu'il lui diroit de ſa part. Cette commiſſion flatteuſe marquoit la faveur dont ce Courtiſan jouiſſoit; faveur qui n'alarmoit pas la Reine-Mere, perſuadée qu'elle ſe renfermoit dans la ſphere des divertiſſemens, & que ſon fils réſervoit pour elle ſeule la connoiſſance des affaires, dont Marie étoit uniquement avide. Le Favori l'entretint habilement dans cette idée; mais il ſe ſervit de la liberté des plaiſirs, pour faire appercevoir à Louis le foible du Gouvernement de ſa mere, & ſur-tout ſa prévention aveugle pour le Maréchal d'Ancre & ſa femme. On entendit quelquefois ce jeune Prince, fidele à la diſcrétion qu'exigea ſans doute ſon Favori, dire à ſes autres Confidens: *Ce Maréchal ſera la ruine de mon Royaume; mais on ne peut pas dire cela à ma mere, parce qu'elle ſe mettroit en colere.*

En effet, personne n'a jamais porté plus loin que Marie l'emportement & l'esprit de vengeance. Elle ne pouvoit souffrir ni remontrances ni obstacles : le dépit la rendoit capable de tout ; & quand quelque intérêt secret la forçoit à se contraindre, la nature violentée s'expliquoit par l'altération de son visage & de sa santé (*a*). Ses passions étoient extrêmes : l'amitié chez elle étoit aveugle dévouement, & la haine, exécration. Quiconque l'avoit choquée une fois, ne pouvoit se flatter de regagner ses bonnes graces, ni même d'être toléré : aussi aimoit-on mieux travailler à la détruire, que dépen-

Louis XIII. 1615.

Caractere de Marie de Médicis.

(*a*) *Un jour*, dit Bassompierre, *elle me tira à l'écart, pour me faire des plaintes contre M. le Prince : elle pleuroit ; &, ce que je n'ai jamais vu, ses larmes ne couloient pas comme quand on a coutume de pleurer, mais se dardoient hors des yeux, sans descendre sur les joues.* Voy. Bassompierre, t. 1, p. 322.

Louis XIII. 1615.

dre de son indulgence. Elle éprouva, en conséquence, le contraire de ce qui arrive aux caracteres doux & modérés. Ils ne sont pas plus exempts que d'autres, des traverses & des contradictions; mais du moins leur patience ramene les esprits, & tout finit ordinairement à leur avantage: au-lieu que Marie de Médicis, après quelques succès arrachés plutôt qu'obtenus, essuya des revers humilians, qui la punirent, sans la corriger.

1616. Négociation pour la paix.

Après avoir marié son fils selon ses desirs, malgré les obstacles puissans qui s'y opposoient, Marie se voyoit deux moyens également faciles d'écraser ou de dissoudre la cabale qui lui étoit opposée. Pour l'écraser, elle n'avoit qu'à lâcher la bride au Duc de Guise, qu'elle avoit mis à la tête de son armée, bien supérieure à celle des Confédérés. Pour la dissoudre, il suffisoit de présenter

l'appât des graces à la plupart des Mécontens. Le premier parti étoit plus conforme au goût de Marie ; & si elle ne le prit pas ; c'est qu'elle fut obligée de sacrifier son desir à des considérations très-puissantes.

Louis XIII. 1616.

Le Roi ne goûtoit pas cette guerre : ceux qui l'environnoient lui disoient en secret que son mariage n'en avoit été que le prétexte, & que la véritable raison étoit le soulevement des Grands contre un insolent Favori dont la Reine étoit follement infatuée ; qu'elle pourroit d'un mot finir tous ces troubles, & que si elle ne le faisoit pas, ce seroit signe qu'elle préféroit le Maréchal d'Ancre à la tranquillité du Royaume & à la satisfaction de son fils. La jeune Reine desiroit aussi avec ardeur la fin des troubles, pour se rendre à Paris, où elle étoit attendue par des fêtes dont l'idée enlaidissoit encore la guerre à ses yeux. Toute la Jeunesse de la

Louis XIII 1616.

Cour penſoit comme elle. Les gens les plus mûrs ſouhaitoient la ceſſation des hoſtilités, ſinon pour profiter des plaiſirs, du moins pour n'être pas expoſés aux incommodités des campemens & des voyages dans une ſaiſon rude & fâcheuſe. Enfin, comme, malgré l'état de guerre dans lequel on vivoit, il y avoit toujours des relations de parenté & d'intérêt, on s'écrivoit, quoique dans des partis oppoſés; on ſe communiquoit ſes idées, & on s'accordoit communément à conclure qu'il falloit faire la paix. Ce vœu étoit ſi général, que la Reine craignoit de voir tomber ſur elle tout l'odieux de la guerre, ſi elle ne ſe prêtoit pas à une négociation. Elle y donna donc les mains, mais ſi mal-adroitement, qu'elle en eut tout le déſavantage pour la forme & pour le fond.

Elle ſe conclut.

Merc. t. 4, p. 45.

Pour la forme, en ce qu'elle ſouffrit que la paix fût traitée dans une

eſpece de congrès, qui ſe tint d'abord à Fontenay-le-Comte en Poitou, enſuite à Loudun; deux endroits choiſis pour la commodité des Mécontens; en ce qu'elle permit qu'outre les perſonnes néceſſaires, tels que les Miniſtres du Roi & les Chefs des Confédérés, il y eût à la Conférence des Députés des Calviniſtes, des Repréſentans des principales Maiſons du Royaume, & même que l'Ambaſſadeur d'Angleterre y aſſiſtât, non à la vérité en qualité d'arbitre, comme les Princes le deſiroient, mais en qualité de garant, ſous le titre de témoin.

Pour le fond, la Reine ne pouvoit guere être réduite à accepter des conditions plus mortifiantes que celles de ce Traité ſigné à Loudun le 6 Mai. Les deux premiers articles ſont conçus en ces termes: *On fera une recherche bien exacte de tous ceux qui ont participé au déteſtable*

Louis XIII. 1616.

parricide commis en la perſonne du feu Roi; & attendu qu'au préjudice des volontés & commandemens exprès du Roi & de la Reine ſa mere, quelques Officiers ſont réputés avoir mis de la nonchalance à la recherche des auteurs dudit parricide, il plaiſe à Sa Majeſté de faire expédier à cet effet une commiſſion adreſſante au Parlement de Paris. Enſuite viennent la plupart des demandes faites par les Etats, qui ſont accordées. On demande auſſi avec affectation, article 15, que les Charges & Dignités, tant laïques qu'Eccléſiaſtiques, ne puiſſent jamais être données aux étrangers; & le Roi le permet: *réſervant cependant Sa Majeſté de donner ce qu'il conviendra au mérite, ſervices & qualités des perſonnes.* Du reſte, il n'y a que des ſtipulations générales pour l'intérêt des peuples, leur ſoulagement & la diminution des impôts.

Quant au Prince & ses adhérens, non-seulement on les réhabilita, on les déclara innocens & bons serviteurs du Roi, mais il leur fut alloué des sommes considérables pour payer leurs dettes & les dédommager (a). Les Réformés obtinrent seulement ce qu'il falloit pour leur faire croire qu'ils n'avoient pas été entierement oubliés; savoir, le rétablissement de l'exercice de leur Religion en quelques lieux. Le Parlement de Paris obtint aussi des marques de souvenir de la part des Confédérés, qui avoient intérêt à le ménager. On essaya de lui faire obtenir quelque satisfaction sur le droit de convoquer les Pairs, qui avoit été un des objets & la cause des fameuses remontrances : mais cet article fut couché en termes si ambigus, qu'en

LOUIS XIII. 1616.

(1) Quinze cents mille livres au seul Prince de Condé. Voy. *Mercure*, tome 4, p. 134.

Louis XIII. 1616.

enregiſtrant, le 13 Juin, l'Edit du Roi, confirmatif du Traité de Loudun, la Compagnie arrêta de nouvelles remontrances à ce ſujet.

Changement du Miniſtere.

Pendant que ce traité ſe négocioit, le Roi revint à Paris, où il fit ſon entrée avec la Reine ſon épouſe, le 18 Mai. Peu de temps après, on vit des événemens qui avoient été promis dans des articles ſecrets joints au traité, au nombre de quinze. Le Miniſtere fut totalement changé. On retira les Sceaux au Chancelier Brulard de Sillery, & on les donna au Préſident du Vair. Le premier voulut les reporter au Roi lui-même, & il eut une audience particuliere, dont ce jeune Prince ſortit les yeux gros & humides. Les Finances qu'avoit le Préſident Jeannin, furent confiées à Barbin, homme nouveau. Richelieu, Evêque de Luçon, fut appelé au Conſeil, & ce fut la premiere fois qu'il parut ſur

la Scene politique (*a*). Presque toutes

(*a*) Barbin étoit Procureur du Roi à Melun. Lorsqu'il alloit à Paris, il logeoit chez un Avocat au Parlement, nommé Bouthilier, qui avoit été Clerc d'un autre Avocat très-célebre & très-riche, nommé la Porte. Celui-ci avoit pour Client un Gentilhomme de Poitou, nommé Richelieu, dont les affaires étoient en très-mauvais état. Il sut plaire à la Porte son patron, & épousa sa fille. De ce mariage vint, entre autres enfans, Armand de Richelieu, depuis Evêque de Luçon, Cardinal & Ministre. Il dut son entrée dans le Ministere à Barbin. Celui-ci le voyoit souvent chez Bouthilier, à qui la Porte avoit recommandé en mourant les enfans de sa fille. Barbin, pendant les voyages que la Cour faisoit à Fontainebleau, s'étoit immiscé dans l'amitié de Galigaye par des présens de fruits & des fêtes qu'il lui donnoit dans une petite maison entre Melun & Fontainebleau. Il admit à ces fêtes le jeune Abbé de Richelieu, qui étoit déjà Evêque de Luçon. Galigaye lui trouva de l'esprit & de l'aptitude aux affaires, & le présenta à la Reine, qui porta le même jugement de sa capacité, & lui donna sa confiance. Voyez Monglat, t. 1, p. 11 & suiv.

Louis XIII. 1616.

les perſonnes attachées aux anciens Miniſtres, eurent des marques de diſgraces. Le Duc d'Epernon & pluſieurs autres Seigneurs qui s'étoient montrés partiſans zélés de la Reine, furent abandonnés au reſſentiment des mécontens, qui répandirent avec affectation des écrits dans leſquels ils étoient décriés (*a*). Le Maréchal d'Ancre lui-même parut perdre de ſon crédit, puiſqu'il céda à ſes

(*a*) Alors parut *le véritable Manifeſte ſur la mort de Henri le Grand, par la Demoiſelle d'Eſcoman*, femme décriée pour ſes mœurs. Elle prétendoit avoir entendu le Duc d'Epernon & la Marquiſe de Verneuil comploter la mort d'Henri IV. Cette femme fut condamnée par le Parlement à une priſon perpétuelle. Sa dépoſition, ainſi que celle d'un *Pierre du Jardin*, *Capitaine de la Garde*, ſont deſtituées de toute eſpece de preuve. Celui-ci diſoit avoir connu en 1608, à Naples, Ravaillac, qui n'y alla jamais. Ces deux libelles calomnieux furent répandus avec affectation, pour mortifier la Reine.

compétiteurs des charges & des établissemens qu'ils lui envioient.

Louis XIII. 1616.

Motifs secrets de la paix.

Mém. Rec. t. 3, p. 448.

Tant d'événemens singuliers donnent lieu de soupçonner qu'il y eut dans cette paix un secret arrangement, sur lequel on ne peut avoir que des conjectures. Le Duc de Bouillon & le Maréchal d'Ancre, qui avoient été antagonistes si acharnés, parurent, aussi-tôt après la conclusion du traité, extrêmement amis. Le Prince de Condé changea aussi, pour ainsi dire, du jour au lendemain; il prit hautement la protection du Maréchal contre l'étourderie des jeunes Seigneurs & la mauvaise volonté des vieux. Il n'y eut que ces deux Chefs des confédérés qui parurent contens. Les autres, Calvinistes & Parlementaires, se plaignirent également qu'on ne leur avoit pas ménagé des conditions assez avantageuses; preuve certaine que leur consentement à la paix fut tiré par adresse, & qu'il y

Louis XIII.
1616.

eut quelque connivence clandestine, dont le plus grand nombre fut la dupe. A juger par ce qui arriva ensuite, le Prince de Condé & le Duc de Bouillon, sur la promesse qu'on leur aura faite de les associer au Gouvernement, se seront contentés d'obtenir pour leurs adhérens quelques avantages plus apparens que réels; & la Reine-Mere n'aura pas hésité de sacrifier des Ministres auxquels elle n'étoit pas fort attachée, dans l'espérance de faire ce qu'elle voudroit sous le nom du Prince, ou de le réduire lui-même à l'impuissance de nuire, en le privant des secours de ses partisans. C'est sans doute à ce plan de politique qu'on doit rapporter le mot de Villeroy, conservé par Siri. En délibérant dans le Conseil sur la demande que faisoit le Prince de signer les Ordonnances : « On peut, dit Villeroy, » mettre la plume à la main de celui » dont

» dont on tient le bras ». Le deſſein de Marie eſt encore mieux développé dans une converſation que Barbin eut avec le marquis de Cœuvres, à l'occaſion des prétentions de Condé ». *Il faut*, lui dit-il, *que le Prince ſe détermine à être bon ſerviteur du Roi ; autrement qu'il ſache qu'il n'y a ni qualité, ni condition, ni crédit, capables d'aſſurer quelqu'un quand il eſt dans le Louvre, le centre de la juſtice & de la force du Roi.*

Louis XIII. 1616.

Triomphe de Condé.

Mais le ſuccès éblouit Condé & le perdit; ſon retour à Paris, après la paix, fut une eſpèce de triomphe. Tout le monde le regarda comme devant être déſormais le maître des graces, & il ſe le perſuada lui-même; les Courtiſans s'empreſsèrent autour de lui; il ſe vit plus recherché que le Roi. Dans l'ivreſſe de cette proſpérité, le Prince ne ménagea ni ſes actions ni ſes diſcours; il décidoit ſouverainement au Conſeil, tranchoit dans les

Louis XIII. 1616.

affaires, & diſtribuoit les emplois & les charges. S'il obligea quelques-uns, il fit auſſi beaucoup de mécontens. Outre cela, il ulcéra de nouveau la Reine contre lui, par la conduite qu'il tint avec le Maréchal d'Ancre.

Chagrins de Concini.

Gramond, l. 2, p. 124.
Mém. Rec. t. 4, p. 1.
Mém. d'Eſtrées, p. 215.

Ce Coloſſe de faveur étoit toujours en butte à la haine des Grands & des Petits, & il menaçoit ruine; *par la raiſon*, dit Siri, *qu'il faut qu'à la fin tout bois ſoit rongé par les vers, & tout drap dévoré par les teignes*. Il eſſuya cette année deux revers accablans, dont le ſecond étoit un avertiſſement aſſez clair d'un malheur prochain. Le premier fut la perte de ſa fille; elle mourut au moment qu'il alloit la marier, & ſe procurer, dans un gendre d'une famille diſtinguée, un appui contre les ſecouſſes que lui préparoient ſes ennemis. Il ne lui reſta qu'un fils, deſtiné à porter l'opprobre de la mémoire de ſon père, ſans avoir participé à ſa for-

tune, dont sa grande jeunesse l'empêcha de jouir : le second revers fut le supplice de deux de ses laquais, qui furent pendus devant son hôtel, revêtus de sa livrée, pour avoir frappé violemment un artisan. Il y eut, dans cette punition, des circonstances qui firent connoître que les valets étoient victimes de la haine qu'on portoit au maître. Concini le sentit : il apperçut aisément qu'on animoit contre lui la populace de la Capitale, où il ne se croyoit plus en sûreté. Sa situation à la Cour n'étoit pas moins alarmante : un esprit encore plus ferme que le sien en auroit été troublé. De tous côtés il ne voyoit qu'embûches, trahisons : ses paroles, ses actions étoient également mal interprétées. Se présentoit-il aux fêtes que les Grands se donnoient : on taxoit sa démarche d'insolence : se retiroit-il, parcequ'il s'appercevoit qu'il n'étoit

LOUIS XIII. 1616.

Louis XIII. 1616.

pas vu de bon œil : on attribuoit ſon abſence à dédain & à mépris. Arrivant un jour chez le Prince de Condé à la fin d'un repas, le Maréchal ſe trouva inveſti par les convives, la plupart jeunes gens, qui le ſerroient, l'inſultoient, & ſembloient ne demander ou n'attendre qu'un coup-d'œil du Prince pour ſe jeter ſur lui & l'aſſaſſiner. Condé eut peine à arrêter la fougue de cette Jeuneſſe ; il la contint néanmoins, & débarraſſa Concini. Il courut encore une autre fois le même danger de la part de toute la cabale, qui demandoit à Condé de la laiſſer agir, & lui permettre de le défaire de ſon ennemi. Le Prince s'oppoſa à l'exécution de ce complot, & en donna avis au Maréchal, lui conſeillant de quitter la Cour quelque temps, pour laiſſer refroidir cette animoſité Le Maréchal ſuivit ce conſeil, & ſe retira en Normandie.

Mais ces apparences de bonne volonté de la part du Prince ne servoient pas beaucoup à Concini, parcequ'elles étoient accompagnées de hauteur, de tons & d'airs de mépris publics, qui enhardissoient les Courtisans à braver le Maréchal. Quiconque vouloit entreprendre sur ses gouvernemens ou ses dignités, trouvoit un appui sûr dans le Prince de Condé. Ce fut dans cette confiance que le Duc de Longueville osa s'emparer, à main armée, de Péronne, dont Concini étoit Gouverneur. Longueville soutint même son usurpation contre les troupes que la Reine lui opposa. Marie fléchit en cette occasion décisive, & elle laissa ainsi accréditer la persuasion que Condé étoit le maître, & qu'elle étoit absolument sans puissance.

Louis XIII. 1616.

Hauteur du Prince de Condé. *Mém. Rec. t. 4, p. 4.*

Il est arrêté. *Sully, t. 2, p. 177.*

Sully l'avertit du mauvais effet de sa foiblesse, & lui fit voir des conséquences qui contribuerent sans

Louis XIII. 1616.

doute au malheur du Prince. *Dans l'état où sont les choses*, lui dit-il, *sous huit jours il faut que toute l'autorité passe au Prince de Condé, ou vous revienne, si vous savez la retenir. Deux si grandes Puissances sont incompatibles. Les Grands & le peuple sont pour le Prince. Après l'entreprise de Longueville & l'éloignement du Maréchal, votre autorité n'est plus rien & pour les affaires & pour le Conseil; elle est toute-entiere entre les mains du Prince : si bien que je ne vous crois pas en sûreté à Paris, où on peut vous investir dans le Louvre; & j'aimerois mieux vous voir, vous & votre fils, en rase campagne, avec mille chevaux.* « Je trouve, répondit la » Reine, assez de gens qui me mon» trent le mal, mais aucun le re» mede : j'ai fait humainement tout » ce qui est possible pour le bien » de l'Etat; mais Dieu n'a pas vou» lu bénir mes efforts. J'ai donné

» la plume au Prince; j'ai désarmé le » Roi; j'ai ôté au Maréchal d'Ancre » le Gouvernement qu'il avoit en » Picardie ; j'ai souffert qu'on le » chassât de la Cour; j'ai fait du bien » à tout le monde; je n'ai fait de mal » à personne : je ne sais donc quel parti prendre». Mais son irrésolution ne dura pas long-temps. Elle fit voir, comme elle l'avoit promis à Bassompierre, qui lui reprochoit le sommeil léthargique dans lequel elle paroissoit plongée, *elle fit voir qu'elle ne dormoit pas toujours.*

Louis XIII. 1616.

D'abord, elle tira de la Bastille le Comte d'Auvergne, qui y étoit depuis douze ans. Cette premiere démarche auroit dû inspirer de la défiance aux *Condéistes* ; ainsi les nommoit Bassompierre; parce que, si on tiroit de prison, dans un moment si critique, un Prince ennemi né de la branche régnante, ils devoient penser qu'on avoit apparem-

Bassomp. t. 2, p. 20.

Louis XIII. 1616.

ment quelque deſſein, dont l'exécution demandoit un homme ferme & entreprenant. Les Politiques même du peuple le comprirent, puiſqu'ils débiterent dans leurs aſſemblées de Nouvelliſtes, que ſur la porte de la chambre qu'occupoit à la Baſtille le Comte d'Auvergne, on avoit mis *chambre à louer.* Il ne faut ſouvent qu'un mot pour faire avorter le projet le mieux concerté. Mais la faction étoit ſi perſuadée de ſa force, qu'elle ne fit aucune attention à cette plaiſanterie populaire : elle ſe croyoit maîtreſſe des événemens. Cependant, comme on répandoit des menaces qui pouvoient être fondées, à tout haſard les Chefs, ſavoir Condé, Vendôme, Mayenne & Bouillon, convinrent de ne ſe jamais trouver au Louvre enſemble. Cette précaution en ſauva trois, & le Prince de Condé paya pour tous.

S'étant rendu chez la Reine-Mere le premier ſeptembre, pour le Conſeil, il y trouva le Roi qui le reçut bien. Sous prétexte de quelques affaires, la Reine fit appeler ſon fils dans ſon cabinet, & auſſi tôt Thémines, abordant le Prince, qui étoit ſerré par ſes deux fils, lui demande ſon épée de la part du Roi, & le fait priſonnier (*a*). Les ordres étoient donnés pour arrêter en même tems Vendôme, Mayenne, Cœuvres, Joinville, Guiſe & Bouillon : mais

Louis XIII. 1616.

Avrigny, t. 1, p. 215.

(*a*) Il s'eſt conſervé par tradition, que la Reine voulut engager Thémines à tuer le Prince de Condé. Je ne trouve rien dans les Mémoires du temps qui appuye cette ſuppoſition : d'ailleurs, Ponce Lauſieres de Thémines n'étoit pas un homme avec qui on pût haſarder une pareille propoſition. Il avoit ſervi avec honneur dans les guerres de la Ligue, toujours attaché à Henri IV, qui le conſidéroit comme un brave Gentilhomme, & qui le peignit ſouvent à ſa femme comme un ſerviteur fidele & zélé. Il donna des preuves de ſon courage & de ſa capacité au ſiege de Villemur en 1592 & en pluſieurs autres rencontres. Depuis qu'il fut fait Maréchal de France, il perdit ſes deux fils à

Louis XIII. 1616.

aucun d'eux n'en attendit l'effet. Ils furent avertis, presque au moment, de la catastrophe arrivée au Louvre; & ils quitterent Paris. Quelques-uns tâcherent, en partant, de soulever le peuple. La Douairiere de Condé parcourut les rues toute en larmes, criant qu'on assassinoit son fils, & exhortant les Parisiens à prendre les armes : mais ses tentatives n'aboutirent qu'à émouvoir la plus vile populace, qui se présenta en grand nombre devant le magnifique hôtel du Maréchal d'Ancre, enfonça les portes, brisa les fenêtres, pilla ses meubles somptueux, & ceux de Corbinelli, son Secrétaire, sans la moindre effusion de sang. La Cour fut charmé que la fureur du peuple s'épuisât sur des meubles & des bijoux : elle en avoit appréhendé des effets plus re-

la guerre Voy. M. de Brienne, t. 1, p. 135; Nouv. Mém. de Sully, t. 2, l. 5, p. 125, & t. 4 p. 143

doutables; & pendant qu'on arrêtoit le Prince, la Reine faisoit tenir dans la basse-cour du Louvre ses équipages chargés de ballots qui contenoient l'argent & les pierreries de la Couronne, tout prêts à emmener le Roi, si le coup eût manqué, ou s'il eût eu des suites dangereuses: il n'y en eut point d'autres que beaucoup de mouvemens entre les Courtisans, dont les uns triomphoient, & les autres tâchoient de faire oublier par leurs souplesses qu'ils avoient suivi un Parti disgracié.

Louis XIII. 1616.

Le 6 du même mois, Louis XIII alla au Parlement tenir son Lit de Justice. Il y déclara qu'il avoit eu un extrême chagrin de s'être vu contraint à user de son autorité contre son cousin; mais que la cabale formée sous le nom du Prince, s'étoit portée à des excès qu'une plus longue tolérance auroit rendus irremédiables. Ces excès sont, dit le

Raisons de l'emprisonnement.

Louis XIII. 1616.

Chancelier, des assemblées nocturnes à l'hôtel de Condé & ailleurs; des démarches pour exciter la Noblesse à prendre les armes dans les Provinces, pour engager les Capitaines de la Bourgeoisie de Paris à se déclarer, & les Prédicateurs à tonner en chaire contre les prétendus désordres du Gouvernement. Ils ont enfreint, ajoutoit-il, le traité de Loudun, par la prise de Péronne & d'autres Places. Le Roi a des avis certains, qu'ils vouloient se saisir de sa personne & de la Reine sa mere, & se cantonner dans les Provinces. Pour cela, ils ont fait des provisions d'armes considérables, même dans Paris, & des levées dans les Provinces, sans commission du Roi. Enfin on sait, à n'en point douter, que quelques partisans du Prince ont été assez hardis pour lui suggérer des prétentions au trône, & qu'ils avoient entr'eux un mot de rallie-

ment, qui exprimoit ce deſſein (*a*). Le Chancelier termina cette expoſition, au nom du Roi, par la confirmation du traité de Loudun, & la promeſſe d'accorder pardon & abſolution à tous ceux qui, ſous quinzaine, rentreroient dans le devoir. Cette déclaration fut enregiſtrée au Parlement ſans réclamation, quoiqu'on y eût gliſſé entre les griefs, que le Prince avoit voulu renouveler l'affaire de l'aſſemblée des Pairs, & les faire convoquer malgré le Roi.

Louis XIII. 1616.

Les fugitifs s'étoient retirés à Soiſſons où ils faiſoient bonne contenance, quoiqu'ils n'euſſent ni troupes ni argent. Au-lieu de les pourſuivre, la Reine envoya Boiſſiſe & Chanvalon négocier avec eux; &, pendant ce temps, la nuit du 24 au

Les partiſans du Prince ſe ſoumettent.

(*a*) Ce mot de ralliement étoit *barre à bas.* Dans les armes de Condé, il ſe trouve une barre qui les empêche de reſſembler entiérement à celles du Roi. Ce cri de ralliement indiquoit le deſir qu'on avoit que cette barre fût ôtée, & que le Prince devînt ce que ſes armes auroient indiqué.

Louis XIII. 1616.

25 Septembre, on transféra à la Bastille le Prince, qui jusqu'alors avoit été gardé au Louvre. L'accord avec les mécontens se termina aisément. Une marque de leur foiblesse, c'est que ce ne fut pas un traité, mais un acquiescement pur & simple aux volontés du Roi, qui leur imposa des conditions exprimées en 13 articles à eux signifiés le 6 Octobre. Ils mirent au bas *nous avons reçu les articles ci-dessus, par commandement exprès du Roi, & pour obéir à sa volonté*; & ils signerent. Louis, dans le préambule, les reconnoissoit ses bons & fideles serviteurs. Il leur enjoignoit de se séparer, de reprendre chacun les fonctions de leurs charges, & leur accordoit quelques graces, mais sans promettre la liberté du Prince, dont on ne parla pas : de sorte qu'il ne lui resta d'espérance que dans l'infidélité de quelques-uns de ses Gardes, qui furent tentés, mais sans succes, parce qu'on éventa toujours les projets. Du côté

de la Cour, toute reſſource lui fut auſſi enlevée, parce qu'il ſe fit, dans le Miniſtere, un changement qui exclut tous ceux dont il pouvoit ſe promettre de bons offices.

Louis XIII 1616.

Grand crédit du Maréchal d'Ancre.

Baſſomp. t. 1, p. 470, & ſes Obſerv. ſur Dupleix, p. 197.

Le Maréchal d'Ancre n'étoit pas auprès de la Reine quand le Prince de Condé fut arrêté ; il s'occupoit en Normandie à fortifier Quillebœuf, dont on prétendoit qu'il vouloit ſe ſervir pour tenir en bride Rouen & toute la Province, & Paris par contre-coup : mais il paroît qu'il n'avoit deſſein que de faire comme les autres Seigneurs, qui, ſous un Gouvernement orageux, cherchoient à s'aſſurer un aſyle contre les premieres ſecouſſes d'une bourraſque. Le temps qu'il choiſitpour ſurveiller ces travaux, fit penſer qu'en s'éloignant il vouloit perſuader le Public qu'il n'avoit eu aucune part à l'empriſonnement du Prince : mais ſi quelques-uns le crurent, la maniere dont il ſe comporta enſuite, les détrompa.

Louis XIII. 1616.

Brienne, t. 1, p. 59.

Concini, dont jufqu'alors les hauteurs avoient été tempérées par des retours de politeffe & de complaifance, fur-tout à l'égard des Grands, revint comme un defpote qui rentre dans fon Empire. Il fit ôter les Sceaux à Du Vair, *dont la vie auftere & ftoïque*, dit Brienne, *ne pouvoit compatir à ceux qui ne vouloient pas que la volonté des Souverains eût des bornes :* on les donna à Mangot. L'Evêque de Luçon prit un grand afcendant dans le Confeil. Les anciens Miniftres, tels que Villeroy, qui s'étoient encore maintenus à la Cour dans les dernieres révolutions, fe retirerent. Les nouveaux eurent ordre de travailler fous le Maréchal; dès-lors fa puiffance n'eut plus de bornes. La Reine-Mere fe repofa fur lui du foin de tout le Royaume, & trouva bon qu'il fe mêlât de la conduite du Roi, dont il eut la maladreffe de contrarier les goûts, &

de vouloir borner les plaisirs.

Cependant sa fortune ne l'aveugloit pas : on en a la preuve dans une conversation qu'il eut vers ce même temps avec Bassompierre. *Je regrette véritablement ma fille*, lui dit-il, & *je la regretterai tant que je vivrai; cependant je supporterois cette affliction, si elle ne m'annonçoit pas en quelque façon, la ruine de moi, de ma femme, de mon fils & de toute ma maison, que l'opiniâtreté de ma femme rend inévitable. Je connois le monde, la fortune, ses élévations & ses décadences, & que l'homme, arrivé à un certain point, se précipite, à proportion que la montée qu'il a faite a été haute & roide. Comme vous m'avez connu d'enfance, je n'ai rien de caché pour vous. Vous m'avez vu à Florence débauché, quelquefois en prison, banni, sans argent, & incessamment dans le désordre & la mauvaise vie. Je suis né gentilhomme. Je n'avois pas un sol quand je suis*

Louis XIII. 1617.

Ses alarmes; *Bassomp.* t. 1, p. 481. *Mercure*, t. 4 & 5. *Gramond*, p. 130.

Louis XIII. 1617.

venu en France. Je me suis avancé & enrichi à l'aide de mon mariage. J'ai enfin poussé ma fortune jusqu'où elle a pu aller, tant qu'elle m'a été favorable : mais reconnoissant qu'elle se lassoit, & qu'elle me donnoit des avertissemens, j'ai voulu plusieurs fois faire retraite, & aller jouir dans ma Patrie des grands biens que la Reine nous a donnés. Chaque coup de fouet que la mauvaise fortune nous donne, je presse, je conjure ma femme, mais inutilement. Je perds mes amis, qui meurent. On me chasse de mon gouvernement d'Amiens. La populace me déteste & m'insulte. Mes gens sont pendus. Je suis obligé de fuir & de m'exiler en Normandie. On a saccagé & pillé ma maison. Ma fille, qui pouvoit me fournir un soutien en se mariant, meurt; & ma femme résiste toujours. J'ai de quoi faire le Souverain. J'ai offert au Pape six cent mille écus pour l'usufruit du Duché de Ferrare. Je laisserai encore plus de deux mil-

lions à mon fils. Enfin, j'ai conjuré ma femme, je me suis jeté à ses genoux; mais elle me reproche ma lâcheté & mon ingratitude, de vouloir quitter la Reine : jugez de mon embarras.

Louis XIII. 1617.

Concini éprouva en cette occasion, qu'un ami trop zélé est souvent plus à craindre qu'un ennemi. La Reine-Mere voyoit toute la Nation révoltée contre les préférences qu'elle accordoit au Maréchal d'Ancre & à sa femme; & plus elle savoit l'aversion générale déclarée contre son choix, plus elle s'obstinoit à montrer un attachement exclusif. Les Mécontens qui auroient volontiers souffert son autorité, s'ils l'avoient partagée, la voyant toute-entière entre les mains d'un étranger, crioient à l'abus, & s'appliquoient à rendre publiques les marques de son entêtement, pour lui attirer des ridicules ou du mépris; mais ils nuisirent moins à Marie qu'un cour-

Louis XIII, 1617.

tiſan, qui, ſous ſes yeux, s'emparoit adroitement du Roi, & enlevoit à la mère la confiance de ſon fils, qu'elle ne recouvra jamais.

Il eſt decrié auprès du Roi. *Baſſomp.* t. 2, p. 21.

Ce Courtiſan, orné de toutes les qualités avantageuſes & aimables que s'uppoſe ce nom pris dans le meilleur ſens, eſt Albert de Luynes, dont nous avons déjà rapporté l'entrée & les progrès à la Cour, Il ne s'y ſentit pas plus tôt affermi, qu'il appela auprès de lui Brant & Cadenet, ſes deux frères, très-capables de ſeconder leur aîné. Ils ſe firent un cortége de la Jeuneſſe, qui, malgré le ſérieux du Roi, rendoit ſa Cour vive & gaie. Devant la Reine-Mere, on ne parloit jamais que de plaiſirs; de ſorte qu'elle ne ſoupconnoit pas que cette troupe folâtre pût s'occuper d'autre choſe. Mais dans le particulier, on apprenoit au Roi les affaires de ſon Royaume, dont Marie ne l'entretenoit jamais que brièvement,

& comme malgré elle. D'après cette maniere d'agir, il étoit aisé de persuader au jeune Prince que sa mere vouloit le tenir dans l'ignorance, afin de gouverner seule. Il paroît qu'à ces insinuations on en joignit d'autres aussi fâcheuses pour la Reine. Bassompierre raconte qu'il entendit un jour dire à Louis, parlant de Charles IX : *Le sonner du cor ne le fit pas mourir, mais c'est qu'il se mit mal avec la Reine Catherine, sa mere, à Monceaux, & qu'il la quitta, & s'en vint à Meaux: mais si, par la persuasion du Maréchal de Retz, il ne fût pas revenu à Monceaux, il ne seroit pas mort.* Soit suggestion, soit qu'il eût pris ses préventions dans son caractere ombrageux, Louis XIII croyoit que sa mere aimoit mieux Gaston son frere, & qu'elle auroit voulu le voir monter sur le trône, afin de régner plus long-temps elle-même sous son nom. Ces soupçons donnoient

Louis XIII. 1617.

aux Mécontens beaucoup d'avantage auprès du jeune Monarque : il leur étoit aisé de lui faire croire qu'en attaquant l'autorité de sa mere, ils travailloient réellement à lui faire rendre la sienne. Les Emissaires qu'ils avoient à la Cour, contribuoient à inspirer ces idées au Roi, & il s'y confirma lui-même, quand il vit que le Maréchal d'Ancre, après avoir éloigné ceux qui pouvoient le contredire, disposoit de tout arbitrairement, le traitoit en enfant, & ne lui disoit des affaires que ce qu'il ne pouvoit absolument lui cacher.

Les mécontens y ont accès. *Merc. t. 4, p. 254. Deageant, p. 41.*

Pendant que la conduite de la Reine-Mere étoit si impérieuse, celle de ses ennemis étoit souple & pleine d'égards pour son fils. Après l'espece de paix ou d'amnistie qu'ils avoient acceptée à Soissons, ils étoient restés dans cette Ville, & de là ils faisoient dire au Roi qu'ils étoient disposés à se soumettre à toutes ses volontés, &

qu'il ne falloit qu'un mot de sa bouche pour les amener à ses pieds. Ainsi il s'établissoit une correspondance secrete entre le Roi & ceux qu'on appeloit des Révoltés. A l'extérieur, au contraire, tout annonçoit la haine contre eux, & le dessein de les soumettre entierement : La Reine les fit sommer de revenir à la Cour, ou du moins de se séparer, & elle leva des troupes pour les y contraindre. Il parut alors des Manifestes sanglans. Comme c'étoit, pour ainsi dire, une querelle de famille à famille; comme les femmes y prenoient autant d'intérêt que les hommes, il n'y avoit point d'anecdotes qu'on ne rendît publiques, point de reproches qu'on ne se fît avec d'autant plus d'aigreur, qu'on s'étoit plus connu & plus aimé. On jugeoit non-seulement les actions, mais les intentions; & les mêmes paroles qui étoient applaudies d'un côté, comme dignes des plus grands élo-

Louis XIII. 1617.

ges, étoient blâmées de l'autre; comme les expreſſions d'une inſolence puniſſable. Leſdiguieres, ſollicité par la Reine d'envoyer à ſon ſecours les troupes qu'il ramenoit victorieuſes du Piémont, répondit : *j'ai été faire la paix en Italie, & je viendrai la faire en France*; & cette réponſe, plus hautaine qu'héroïque, d'un ſujet à ſon Maître, fut exaltée avec l'enthouſiaſme de l'admiration, par les Mécontens que Leſdiguieres favoriſoit. D'Ancre, au contraire, écrivit à la Reine : *J'ai levé en Allemagne, pour Votre Majeſté, ſix mille hommes de pieds & huit cents chevaux, qui ſont ſur la frontiere, & je les amenerai à ſon ſervice, ſans que je prétende récompenſe de la dépenſe que j'y fais.* Il envoya ſa lettre, & il s'éleva contre lui un cri d'indignation : on le traita de ſang-ſue publique, de voleur, de tyran, ſans lui faire la moindre grace

en

en faveur du motif qui le portoit à ſacrifier ſes tréſors à la défenſe de ſa bienfaitrice.

Louis XIII. 1617.

Concini s'empare de toute l'autorité.

Nicol. Paſquier, lett. 6 du liv. 6, t. 2, p. 1274. Le Grain, p. 382. Bernard, p. 72. Gramond, p. 130.

Il paroît qu'après la converſation avec Baſſompierre, que nous avons rapportée, Concini, déterminé à tous les événemens, prit le parti de ne plus ménager perſonne, ni Grands, ni petits, ni Miniſtres, ni peuple; d'établir, en un mot, ſa puiſſance ſur des fondemens inébranlables, ou de périr à la peine. Outre Quillebœuf, il fortifia le Pont-de-l'Arche & pluſieurs autres Villes en Picardie & en Normandie, par le moyen deſquelles il eſpéroit tenir Paris en bride. Il mit des Chefs à ſa diſpoſition dans les Places les plus importantes du Royaume. Les garniſons qu'il ne put pas gagner entierement, il y fit gliſſer des gens à lui. Il ſupprima des penſions, en créa de nouvelles, rendit toutes les charges, tous les emplois dépendans de lui, pen-

Louis XIII. 1617.

dant que ſa femme recevoit publiquement le prix des monopoles & des concuſſions. Il ſe compoſa une Garde de quarante Gentilshommes, dont le plus grand nombre l'accompagnoit par-tout, même chez le Roi. Les Conſeils ne ſe tenoient plus que pour la forme ; encore n'y laiſſoit-on propoſer que des affaires peu importantes ; & ſi-tôt que le jeune Monarque montroit envie d'en prendre connoiſſance, ſous prétexte de lui épargner de la peine, le Maréchal ſe chargeoit de la déciſion & de l'exécution.

Mécontentement du Roi.

Ces procédés déplaiſoient ſouverainement à Louis, qui commençoit à ſe montrer jaloux, non-ſeulement d'être le Maître, mais encore de le paroître. Pluſieurs fois il avoit inſinué à ſa mere que toutes ces brouilleries duroient trop; qu'il y avoit un moyen de les finir, en retranchant les préférences, & en employant les Grands au gouvernement, chacun

felon fa naiffance, fa dignité & fes talens. Comme l'établiffement de cette nouvelle forme auroit porté un coup mortel à l'autorité exclufive dont Marie de Médicis jouiffoit fous le nom de fes Miniftres, elle faifoit la fourde oreille. Cependant elle crut devoir entretenir une négociation ouverte avec les mécontens, afin de ne point attirer fur elle l'odieux de la guerre. Les pourparlers étoient entremêlés d'actes de févérité & de clémence. La Reine n'étoit-elle pas contente de la docilité des confédérés; elle les faifoit déclarer criminels de lefe-Majefté. Prêtoient-ils l'oreille aux offres de la Cour; on les reconnoiffoit innocens, pour faciliter un accord qui ne fe fit pas, quoique les Evêques, les Confeffeurs, les Cardinaux & les Nonces s'en mêlaffent.

Louis XIII. 1617.

Enfin, la Reine remit les troupes du Roi entre les mains du Comte

La Reine fait affiéger Soiffons.

Motteville, t. 1, p. 3.

Louis XIII. 1617.

d'Auvergne & du Duc de Guise, qui eurent ordre de prendre toutes les petites Places que les Mécontens occupoient autour de Soissons, & de les resserrer dans cette Ville, dont le siege fut résolu le 22 Mars, dans un Conseil secret, composé de la Reine, du Maréchal d'Ancre, du Garde des Sceaux, de l'Evêque de Luçon & de Barbin. Le Duc de Mayenne, le Cardinal de Guise, & plusieurs autres, étoient enfermés dans cette Place, bien sûrs de n'y pas essuyer d'attaques meurtrieres, puisqu'un des Commandans du siege étoit le propre frere de l'un d'entr'eux. D'ailleurs, le Duc de Bouillon accourut à leur secours à la tête de douze mille hommes; enfin, il se préparoit à la Cour un événement dont le succès fit la paix en un instant.

Le Maréchal d'Ancre est tué, & sa femme emprisonnée.

Sous un Roi qui auroit connu ses forces, la révolution du Gouvernement pouvoit n'être que l'ouvrage

d'une disgrace. Le Maréchal d'Ancre auroit été exilé ou emprisonné, & la Reine-Mere se seroit trouvée privée, sans éclat, de la connoissance des affaires : mais Louis & ses Confidens étoient timides ; & la crainte des inconvéniens, qui ne seroient peut-être pas arrivés, leur fit prendre un parti violent. Concini revenoit de Normandie, où il faisoit de temps en temps des voyages, & revenoit, dit le Roi dans la Déclaration qu'il donna contre sa mémoire, pour éloigner de sa personne ce qui lui restoit de fideles serviteurs, & le réduire sous une dure tutelle. Il avoit été facile de persuader ces desseins outrés à un jeune Prince qu'on épouvantoit, en faisant trouver sous sa main, en différens endroits de son palais, des poignards, des poisons & des billets qui l'avertissoient de se tenir sur ses gardes. Les inquiétudes qu'ils lui causerent, dérangerent sa santé. Il se

LOUIS XIII. 1617.

Sully, t. 2, p. 277. *Mem. Réc.* t. 4, p. 50. *Le Grain*, p. 386. *Deageant*, p. 41. *Brienne*, t. 1, p. 71.

Louis XIII. 1617

trouvoit fort embarraſſé entre une mere dont il croyoit n'être pas aimé, & des Mécontens que cette mere lui repréſentoit comme des révoltés, mais qui lui faiſoient parvenir ſecrètement les proteſtations d'une ſoumiſſion entiere : enfin, ſoit laſſitude du joug maternel, ſoit eſpérance de pacifier ſon Royaume en un inſtant, il ſe laiſſa arracher l'ordre fatal.

Le Lundi 27 Avril, le Maréchal d'Ancre entrant au Louvre pour le Conſeil, Vitri l'aborde, & lui demande ſon épée. Concini fait un mouvement ; on ne ſait ſi ce fut pour la rendre ou pour ſe défendre : mais, dans l'inſtant, il reçoit trois coups de piſtolet, tombe, & expire. La foule des cliens qui l'environnoient ſe diſſipe : le Roi paroît ſur ſon balcon, pour autoriſer cette action par ſa préſence. Chacun s'empreſſe autour de lui, comme dans une réjouiſſance publique : il reçoit les félicitations de tout le monde,

&, pendant cette eſpece de triomphe, on déſarme les Gardes de ſa mere, & on lui donne ceux de ſon fils; on mure les portes qui communiquoient avec l'appartement du Roi; & Eléonore Galigaye, femme du Maréchal, eſt arrêtée preſque ſous les yeux de ſa Maîtreſſe.

LOUIS XIII. 1617.

Le reſte de ce jour, les Courtiſans l'employerent à trouver des ridicules, des vices, des crimes à celui qu'ils adoroient la veille. Le lendemain, la populace donna un ſpectacle analógue à ſon caractere turbulent & féroce. Le corps du Maréchal avoit été jeté dans les latrines de la porte : il fut enterré le ſoir ſecrètement dans l'Egliſe de S. Germain-l'Auxerrois. Quelques perſonnes que la curioſité conduiſoit, découvrirent le lieu de la ſépulture. Le peuple s'y attroupe, exhume le cadavre, le traîne dans les rues & dans les places publiques, le pend dans l'une, le démembre dans

Haine générale contre eux.

Le Grain, p. 182.

Louis XIII.
1617.

l'autre. Quelques-uns poussent la barbarie jusqu'à le déchirer à belles dents, & mettre à l'enchere des morceaux sanglans, qui trouverent des acheteurs. On laissa la multitude contenter une rage aveugle, qui ne déplaisoit pas aux auteurs de la catastrophe, parce que ces excès persuaderent au Roi qu'on avoit eu raison de l'engager à sacrifier un homme si détesté.

Les mécontens de Soissons se rendent.
Mém. Réc. t. 4, p. 60
Mém. d'Estrées, p. 236.

Il en fut encore plus convaincu, quand il sut ce qui arriva à Soissons, à la nouvelle de cette mort. Les confédérés étoient avertis qu'il se passoit quelque chose à la Cour: on prétend même que Louis leur avoit fait dire que si ce qu'il méditoit ne réussissoit pas, il se retireroit à Compiegne, où il les appelleroit auprès de lui. En effet, tous les équipages du Roi furent toute une matinée prêts à partir, & ceux qui étoient enfermés dans Soissons, eurent, avant les assiégeans, nouvelle de ce qui se passoit au Louvre. Le soir du 24, ils en firent part

LOUIS XIII. 1617.

à l'armée du Comte d'Auvergne. Auſſi-tôt, ſans pourparlers & ſans conditions, toute apparence d'hoſtilité ceſſa. Les Chefs ſe virent & ſe traiterent. Les Mécontens ſe rendirent auprès du Roi, ſans demander pardon ni ſûreté. Les anciens Miniſtres, Sillery, Villeroy, Jeannin, du Vair, revinrent auſſi. Des nouveaux qui avoient été mis par le Maréchal d'Ancre, Barbin ſeul fut arrêté : les autres ſe retirerent d'eux-mêmes, excepté Richelieu, qui parut déterminé à partager l'infortune de la Reine-Mere. On le ſoupçonna dans la ſuite d'avoir cherché, dans cette apparence de fidélité, plutôt ſes avantages que ceux de ſa Protectrice (*a*).

(*a*) *Voilà donc le Maréchal tué, la Maréchale priſonniere; M. Mangot, Garde-des-Sceaux, réduit à être homme privé; Barbin arrêté, & l'Evêque de Luçon eſtimé & conſervé en ſa place dans le Conſeil. Il faudroit*

Louis XIII. 1617.

Surprise & chagrin de la Reine-Mere, qui est exilée à Blois.

Rien ne put égaler l'étonnement de cette Princesse, que sa douleur. Il étoit en effet mortifiant pour une femme qui se piquoit de politique, d'avoir été si habilement trompée par un Roi enfant, conseillé lui-même par de jeunes Favoris sans expérience. Cependant elle ne se laissa point abattre; &, se flattant de reprendre aisément l'ascendant qu'elle avoit eu sur son fils, & de tout réparer, si elle pouvoit seulement lui parler, Marie sollicita cette faveur avec empressement; mais elle lui fut toujours refusée. On lui déclara qu'elle ne recouvreroit les bonnes graces du Roi, qu'en consentant à s'éloigner quelque temps de la Cour. La dureté de cette proposition fut adoucie par tout ce qui pouvoit la rendre sup-

être bien passionné pour le Cardinal de Richelieu, pour accorder à son avantage toutes ces rencontres.

Voy. Lumieres pour l'Histoire de France, page 787.

portable. On laissa à la Reine-Mere le choix du lieu où elle voudroit se retirer, des personnes qui l'accompagneroient, des revenus, de la puissance, des honneurs dont elle jouiroit. A ces conditions, il lui fut promis qu'elle parleroit à son fils, & qu'elle ne partiroit pas en personne disgraciée. Après avoir long-temps combattu, Marie se résigna à son sort: elle choisit pour sa retraite le château de Blois, & partit le 4 Mai.

Louis XIII. 1617.

Peu de personnes eurent permission de la saluer. Au moment du départ, le Roi se rendit dans son appartement. Tout ce qu'ils devoient se dire étoit réglé, jusqu'aux termes & aux gestes. Après avoir balbutié en sanglotant quelques regrets à son fils, & l'avoir embrassé, elle voulut ajouter des prieres en faveur de Barbin & d'Eléonore, détenus prisonniers. Louis la regarda en homme embarrassé, & se retira sans rien dire: elle

Louis XIII. 1617.

avança pour retenir Luynes, qui sortoit avec le Roi; mais ce Prince appela plusieurs fois son Favori d'un ton absolu. La Reine rentra dans son appartement, fondant en larmes, se jeta la tête enveloppée dans le fond de son carrosse, & partit. Le Roi la suivit des yeux, avec l'air satisfait d'un enfant délivré de la férule d'un Pédagogue importun, & donna le reste de la journée au plaisir.

On fait le procès à la mémoire du Maréchal & à sa femme.

Mém. d'Estrées, p. 252. *Bassompierre sur Dupleix.* *Passim* *Avrigny*, t. 11, p. 222. *Mémoire d'Aubery*, t. 1, p. 19. *Mém. Réc.* t. 4. p. 50.

Ce ne fut pas-là le dernier acte de la tragédie. Eléonore Galigaye devoit à l'Univers l'exemple d'une Favorite punie, pour s'être laissée entraîner au torrent de la fortune. Ni elle ni son mari ne furent coupables de ces grands crimes dont les ambitieux se servent quelquefois pour forcer les événemens. Ils se trouverent sur la voie des richesses & des grandeurs; voie que leur ouvroit l'amitié d'une Reine puissante : ils y entrerent avec intrepidité, y marcherent avec con-

fiance, & rencontrerent au bout la mort & l'ignominie.

Louis XIII. 1617.

Caractere du Maréchal.

Mémoires de Bassomp. & de la Régence.

Il seroit injuste de croire le Maréchal d'Ancre tel que l'ont dépeint les Historiens du temps. La plupart, vendus au nouveau Gouvernement, ou emportés par les préjugés qu'on a toujours contre les malheureux, le peignent comme un caractere noir, capable des plus grandes scélératesses : mais des hommes qui avoient vécu avec lui, le jugeant long-temps après sa mort, nous en donnent une idée toute autre ; idée qu'aucun fait notoire ne dément. Bassompierre & le Maréchal d'Estrées disent que Concini étoit un galant homme, d'un bon jugement, un cœur généreux, libéral jusqu'à la profusion, de bonne compagnie, & d'un accès facile. Avant les troubles il étoit aimé du peuple, auquel il donnoit des spectacles, des fêtes, des tournois, des carrousels, des courses de bague, dans

Louis XIII. 1617.

lesquelles il brilloit, parce qu'il étoit beau cavalier & adroit à tous les exercices. Il jouoit beaucoup, mais noblement & sans passion. Il avoit l'esprit solide & enjoué, & d'une tournure agréable (*a*). Sa conversation étoit pleine de saillies : naturellement bienfaisant, jamais il ne

(*a*) Le Marquis de Bonnivet, Flamand, étant prisonnier de guerre dans la citadelle d'Amiens dont Concini étoit Gouverneur, imagina de paroître malade pour faire ensuite le mort, être emporté hors de la citadelle, & se sauver. Concini, instruit de ce dessein, va le voir. Le prisonnier prend le ton plaintif d'un homme accablé par la maladie, dit au Gouverneur qu'il se sent attaqué mortellement, & que sans doute il le voit pour la derniere fois. Le Gouverneur entre dans sa peine, l'interroge sur la nature de sa maladie ; & n'en tirant rien de satisfaisant : « Il seroit fâcheux, dit-il à Bonnivet, que vous mourussiez sous ma garde ; car, comme on fait passer les Italiens en France pour de grands empoisonneurs, je serois obligé de vous faire ouvrir ». Cette plaisanterie, dit Siri, fut un excellent élixir pour le malade, qui ne tarda pas à guérir. Voy. *Mém. Rec.* t. 4, p. 61.

désobligea personne; *de sorte*, dit Bassompierre, *qu'en examinant les circonstances de sa mort, on ne peut l'attribuer qu'à un mauvais destin.*

Louis XIII. 1617.

On ne fait pas le même éloge de sa femme : au contraire, amis & ennemis s'accordent à dire qu'elle étoit hautaine, insolente dans la prospérité, & sur-tout d'une avidité insatiable. Excepté cette soif de l'or, plus brûlante dans la Maréchale que dans son mari (*a*), &

Caractere de sa femme.

(*a*) Il se répandit alors un Ecrit, sans doute dirigé contre le gouvernement de la Reine-Mere & de Galigaye sa favorite, dans lequel on prétendoit montrer que les femmes sont plus concussionnaires que les hommes; qu'en conséquence elles ne doivent pas être admises au maniement des affaires. L'Auteur apportoit en preuve un fait qui se lit dans Tacite, *Annal. liv.* 3, *chap.* 33 & 34. Il s'éleva, dit cet Historien, une contestation dans le Sénat sur cette question: S'il falloit permettre que les Gouverneurs & Généraux menassent leurs femmes avec eux. « Outre le luxe qui les rend avides, dit

Louis XIII. 1617.

dont les effets ne sont à la Cour un crime que pour les malheureux; on ne voit pas que ce couple infortuné ait commis aucun forfait qui méritât une punition capitale, si ce n'est le meurtre du sieur de Prou-

Cecinna Severus, « ce sexe n'est pas seulement délicat & timide, il est cruel, ambitieux, dominant dès qu'il le peut. Si quelqu'un est accusé de péculat, sa femme est toujours plus chargée que lui. Si-tôt qu'elles mettent le pied dans une Province, tout ce qu'il y a d'intrigans s'attache à elles. Elles entreprennent des affaires, & les font réussir. La Province a deux Magistrats pour un : il faut qu'elle entretienne double cortege, double Tribunal; mais les volontés de la Gouvernante sont plus tyranniques & plus opiniâtres que celles du Gouverneur ». Valerius Messalinus, parlant pour les femmes, ne nia aucune de ces conséquences; il dit seulement que c'étoit au mari à réprimer son épouse, & que ce n'étoit pas le caractère des femmes qu'on avoit à craindre, mais la foiblesse des hommes. Voy. *Mercure*, tom. 5, page 1.

ville, Sergent-Major de la Citadelle d'Amiens, dans lequel même on remarque quelques circonstances qui diminuent l'atrocité du fait (*a*).

Louis XIII. 1617.

Pour les griefs accumulés contre Eléonore, ils sont de nature à montrer plutôt la passion de ses ennemis, qu'à prouver qu'elle fût digne de mort. Son procès commença le 3 Mai. On est surpris, quand on

Accusation contre la Maréchale. *Mém. Réc. t. 4, p. 50 & suiv.*

(*a*) En qualité de Gouverneur de la citadelle d'Amiens, le Maréchal d'Ancre avoit souvent des démêlés avec la Ville, que le Prince de Joinville, Gouverneur de la Province, soutenoit contre lui. Le sieur de Prouville, l'homme de Joinville, non content de s'opposer au Maréchal d'Ancre, affectoit à son égard des airs de mépris. Concini chargea quelques gens de main de punir le Major de ses bravades. On peut juger des ordres qu'il donna, par son étonnement, lorsqu'il apprit que Prouville avoit été tué. *Ventre Saint-Paul! s'écria-t-il, c'est trop; il falloit seulement lui faire affront & lui donner les étrivieres, & non l'assassiner.* Voy. *Mém. Rec.* t. 4, p. 81.

Louis XIII. 1617.

voit ſur quoi roule l'interrogatoire d'une femme qui avoit, pour ainſi dire, tenu le timon de l'Etat. On paſſa très-légèrement, ſans doute faute d'indices & de preuves, ſur ce qui auroit dû faire l'objet principal du procès; ſavoir les concuſſions & les correſpondances avec les Etrangers. Elle répondit fermement que jamais elle n'étoit entrée dans aucune affaire de finance; que jamais elle n'avoit eu de liaiſons ave les Miniſtres étrangers, ſinon par permiſſion & par ordre de la Reine. Les Juges la queſtionnerent ſur la mort d'Henri IV, d'où elle avoit reçu avis d'avertir le Roi de ſe garder de péril; pourquoi elle avoit dit auparavant qu'il arriveroit inceſſamment de grands changemens dans le Royaume; & pourquoi elle avoit empêché de rechercher les auteurs de l'aſſaſſinat.

Ses réponſes.

Elle ſatisfit à toutes ces queſtions,

en niant certains faits, en expliquant les autres de maniere qu'il ne pût rester aucun soupçon à cet égard, ni contre elle, ni contre la Reine, qu'on vouloit y impliquer. Enfin, le grand crime qu'on lui objecta, le crime de ceux qui n'en ont point, fut la sorcellerie. On écouta des gens qui l'accuserent d'avoir entretenu un commerce étroit avec un Médecin Juif, qui étoit Magicien; de ne point manger de chair de porc, de ne point entendre la Messe les samedis; d'avoir fait venir des Religieux Lorrains & Milanois, avec lesquels elle s'étoit enfermée dans des Eglises, pour se livrer à des pratiques superstitieuses (*a*). Ces imputations parurent

Louis XIII. 1617.

(*a*) Entr'autres superstitions, on l'accusa d'avoir porté un coq plumé dans une Eglise, & de l'avoir mis sur un autel, où il fit deux tours & trois cris, & d'avoir aussi fait des figures de cire enchantées, qu'elle perçoit avec une

Louis XIII. 1617. ſi puériles à la Galigaye, qu'elle ne put s'empêcher d'en rire. Cependant, quand elle s'apperçut que les Juges inſiſtoient, qu'ils demandoient ſérieuſement ſi elle n'avoit pas été enſorcelée, ſi elle n'avoit jamais entretenu de commerce avec les Démons, elle pleura amerement, & fit entendre qu'elle ſentoit bien qu'on vouloit la perdre, puiſqu'on admettoit contre elle de pareilles charges, ſur le rapport de quelques délateurs obſcurs, malintentionnés, ou d'une crédulité récuſable (*a*). Cependant elle ſe flatta de n'être condamnée qu'au banniſſement; mais elle fut cruellement détrompée le 8 Juillet, jour de ſon Jugement.

Elle eſt condamnée à mort. Il paroît qu'on eut deſſein de ne lui

aiguille, pour faire périr ſes ennemis de langueur. Voy. *Mém. Rec.*, tom. 5, *ab initio.*

(*a*) Un Copiſte, des Ouvrieres, un Brodeur, des domeſtiques du dernier ordre, &c.

épargner aucune affliction, mais au contraire de lui faire boire jusqu'à la lie le calice de la douleur. D'abord on laissa emplir la Chapelle où on devoit lui lire sa Sentence, par des gens de tout état, qui vinrent pour examiner sa contenance. En entrant, elle s'écria : *Ohimé que de monde !* Elle voulut s'envelopper de ses coëffes ; mais on la contraignit d'écouter à visage découvert la lecture de sa condamnation. L'Arret déclaroit Eléonore Galigaye coupable de lese-majesté divine & humaine : il étoit porté qu'en réparation de ses crimes, sa tête seroit séparée de son corps, sur un échafaud dressé en place de Grêve ; que l'un & l'autre seroient brûlés, & les cendres jetées au vent. Le même Arrêt proscrit à perpétuité la mémoire du Maréchal d'Ancre, confisque & réunit tous ses biens au Domaine, ceux même qu'il a dans les Banques étrangeres ; déclare son fils

Louis XIII. 1617.

ignoble & incapable de poſſéder charges ni dignités dans le Royaume; ordonne que ſa maiſon près du Louvre ſera démolie & raſée; fait défenſes à qui que ce ſoit d'entretetenir commerce avec les Puiſſances étrangeres, de faire ſortir du Royanme ni or ni argent, ſans la permiſſion du Roi; & déclare tous Etrangers incapables d'avoir déſormais Offices, Bénéfices, Capitaineries, Couvernemens, Charges ou Dignités d'aucune eſpece.

Et exécutée.

Frappée dans ſon honneur, dans ſes biens, dans ſa perſonne, dans celle de ſon fils & de ſon mari, Eléonore ſuccomba pour un inſtant à ſa douleur; elle éclata en ſanglots; elle s'attendrit ſur le ſort de ſon fils, ſe plaignit de l'abandon général : mais, après ce tribut payé à la nature, la Maréchal ſécha ſes larmes, & s'arma d'une fermeté qui ne ſe démentit plus; il ne lui échappa ni murmures ni regrets; elle ſe réſigna chrétiennement à

ſon malheureux ſort, écouta avec ſenſibilité les conſolations que la Religion lui préſentoit. On la traîna au ſupplice comme la plus vile criminelle, à travers un peuple nombreux qui gardoit le ſilence & ſembloit avoir oublié ſa haine. Peu occupée de cette foule, Eléonore ne parut pas déconcertée de ſes regards, ni de la vue des flammes qui embraſoient le bûcher où ſon corps alloit être conſumé : intrépide, mais modeſte, elle mourut ſans bravades & ſans frayeur.

Louis XIII. 1617.

Son frere, Archevêque de Tours, ſe confina dans un petit Bénéfice, où il vécut peu. Son fils, jeune homme de quinze ans, doué de qualités aimables, qui promettoit beaucoup au moment de la mort de ſon pere, fut inhumainement donné en ſpectacles, & ſervit de jouet aux bas-Officiers de la Cour. A cette humiliation ſuccéda une captivité de quelques

Sort de ſon fils.

Louis XIII. 1617.

mois dans le Château de Nantes, d'où il fut enfin envoyé à Florence. Il y traîna, avec une fortune médiocre, une vie languissante, que le chagrin abrégea.

Jugement sur cette catastrophe. *Mém. Rec.* t. 5, p. 90. *Monglat*, t. 1, p. 19.

Siri remarque que les gens sensés trouverent cet Arrêt contre la Galigaye fort étrange. Les Juges dirent qu'il y avoit au procès une lettre par laquelle elle excitoit son mari à se ressentir des affronts que lui faisoit Prouville; & que l'homicide ayant suivi, ils ne s'étoient pas fait un scrupule de la condamner comme cause & participante du crime. Le Public éclairé pensa qu'elle avoit été sacrifiée aux vives sollicitations de ceux qui espéroient obtenir la confiscation de ses biens. Quoiqu'il en soit du motif, le Maréchal & la Maréchale d'Ancre, en disparoissant de dessus la scene du monde, furent un terrible exemple de l'instabilité des choses humaines. Ils laisserent le trône des grandeurs

grandeurs & l'échafaud prêt, pour ceux qui voudroient marcher sur leurs traces ; & nous verrons que, malgré cette leçon, ils eurent, sous ce regne, plus d'un imitateur.

Louis XIII. 1617.

Etat du Ministere. *Mém. Réc. t. 4, p. 194. Aubery, Hist. tom. 1, pag. 24.*

Le meurtre (*a*) du Maréchal d'Ancre, le supplice de sa femme, l'exil de la Reine-Mere furent accompagnés & suivis de la disgrace de presque toutes leurs créatures. Barbin étoit déjà prisonnier. Mangot, parvenu de l'anti-chambre du Maréchal à la place de Garde des Sceaux, homme à talens, mais dur & opiniâtre, fut aussi arrêté. Richelieu ménagé d'abord jusqu'à être admis au Conseil (*b*), eut ordre, bientôt après, de

(*a*) Le Duc de Bouillon se servit d'une expression plus forte en parlant au Roi sur cette affaire. *Il lui remontra sagement qu'il est fort dangereux que les Rois s'imaginent conserver leur autorité par des assassinats.* Voy. Mémoires de Brienne, t. 1, p. 75. Note.

(*b*) Après la mort du Maréchal d'Ancre,

Louis XIII. 1617.

quitter la Reine-Mere qu'il avoit suivie à Blois. Il se retira dans un petit Bénéfice qu'il possédoit en Anjou, nommé Coursai, ensuite dans son Evêché de Luçon, & il fut enfin relégué à Avignon. Les anciens Ministres; savoir le Chancelier Sillery (*a*), Du Vair, Villeroy, Jeannin, que les flatteurs de Concini appeloient les *Barbons*, revinrent & reprirent les rênes du Gouvernement.

Mort de Villeroy. *Merc.* t. 4, p. 217. *Mém. Réc.* t. 4, p. 360.

Villeroy ne survécut pas longtemps à ce retour de fortune. Après cinquante ans de ministere sous quatre Rois, dans les temps peut-etre les plus orageux de la Monarchie, il mourut au moment que la France

Louis XIII dit à L'Evêque de Luçon : *Monsieur, nous sommes aujourd'hui, Dieu merci, délivrés de votre tyrannie.* Voy. Le Grain, pag. 391.

(*a*) On rapporte qu'un jour Louis XIII lui demanda en colere s'il vouloit qu'on lui fît son procès. Sillery répondit : *Non intres in judicium cum servo tuo.* Menagiana, t. 3, p. 183.

avoit le plus grand besoin de son zele & de son expérience ; *& malheureusement*, disoit un Courtisan, *on ne trouvera écrit dans aucun livre ce qu'il savoit.* Henri IV faisoit de lui un éloge encore plus honorable, quand il disoit : *Il travaille toujours, & ne se lasse jamais de bien faire.* Mais le vif intérêt qu'il prenoit aux affaires publiques, dégénéroit souvent chez lui en obstination. Persuadé de la bonté de son opinion, il vouloit toujours qu'elle dominât dans le Conseil. Quand il n'avoit pu réussir à rapprocher la délibération de son sentiment, par lenteur ou par d'autres biais, il mettoit tant d'obstacles à l'exécution, qu'elle échouoit totalement ou en partie ; manœuvre quelquefois aussi dangereuse que la trahison, & dont les Espagnols, qui avoient séduit Villeroy par une ostentation de religion, surent bien profiter. Ils perdirent en lui un bon appui ; & on peut

LOUIS XIII. 1617.

Louis XIII. 1617.

fixer à l'époque de sa mort, la chûte entiere de leur credit à la Cour de France. Luynes vécut avec ces anciens ennemis du Royaume, comme on doit vivre avec des ennemis réconciliés. Sans leur laisser aucune puissance dans le Conseil, il leur inspira de la confiance ; de sorte qu'ils ne se mêlerent point des cabales qui commencerent à exercer la patience du Favori.

Fortune de Luynes.

La jalousie fut la premiere passion qui éclata contre lui. Selon quelques-uns, elle l'empêcha d'obtenir en mariage Mademoiselle de Vendôme, fille naturelle d'Henri-le-Grand. Selon d'autres, il se refusa de lui-même à ce mariage, que Louis XIII desiroit, & préféra Mademoiselle de Rohan-Montbazon, qu'il aimoit. Il trouva de grands avantages dans cette alliance, l'appui d'une famille nombreuse, puissante & intéressée à le soutenir ; la ressource d'un beau-pere

politique & guerrier, auſſi propre au conſeil qu'à l'exécution ; enfin, le concours d'une épouſe adroite, quoique jeune, & qui, décorée du titre de Surintendante de la Maiſon de la Reine, prit autant d'aſcendant ſur le mari que ſur la femme. Pour Luynes, on ne peut avoir plus d'empire qu'il en acquit ſur le foible Louis XIII, deſtiné, dès ce moment, à être plutôt aſſervi que gouverné par ſes Miniſtres. Cet aſſerviſſement étoit ſi viſible, qu'on en fit des railleries publiques (*a*). Aux railleries ſuccéderent les murmures. La Nation parut inquiete de ſe voir ſous la domination d'un jeune homme qui commençoit à concentrer en lui toute l'autorité ; & ce fut autant pour cal-

LOUIS XIII. 1617.

(*a*) Luynes demeuroit avec Brante & Cadenet, ſes deux freres, dans le même hôtel. On y mit, pendant la nuit, cette inſcription : *Aux trois Rois.*

Louis XIII. 1617.

mer ces inquiétudes, que pour décrier le gouvernement de la Reine-Mere, que l'on convoqua avec grand appareil une aſſemblée des Notables à Rouen pour la fin de l'année.

Aſſemblée des Notables. *Merc. t. 5, p. 200.*

Elle fut compoſée de tous les Ordres de l'Etat, Princes, Evêques, Cardinaux, Maréchaux de France, Gentilshommes, Conſeillers & Secrétaires d'Etat, Préſidens, Procureurs-Généraux & Conſeillers des Parlemens, des Cours des Aides & des Chambres des Comptes, Chanoines, Docteurs de Sorbonne, préſidés par Monſieur, Frere du Roi, encore enfant, & par quatre Sous-Préſidens, les Cardinaux Du Perron & de la Rochefoucault, le Duc de Montbazon & le Maréchal de Briſſac. Tous ces députés étoient choiſis par la Cour, qui traça auſſi à l'Aſſemblée l'ordre des délibérations, & qui fixa pareillement les déciſions.

On préſenta un cahier de queſtions,

ſur leſquelles, diſoit-on, le Roi demandoit l'avis des Notables. La premiere étoit : comment le Roi doit-il compoſer ſon Conſeil? On répondit unanimement : *l'Aſſemblée croit ne pouvoir donner au Roi un meilleur avis, que de continuer l'ordre du maniement de ſes affaires ſecretes, en la forme qu'il fait à préſent, & par l'avis & conſeil des mêmes perſonnes qui y ſont employées.* Ce point réglé, il ſemble qu'il étoit inutile d'en propoſer d'autres, parce que le Conſeil du Roi étant reconnu capable & ſuffiſant, il convenoit de s'en rapporter en tout à ſa prudence. Cependant, ſoit pour la forme, ſoit pour autoriſer le Miniſtere, on fit encore d'autres queſtions : quelles affaires doit-on attribuer au Conſeil du Roi, & quelle forme doit-on ſuivre en les traitant? Faut-il diminuer les dépenſes de la Maiſon du Roi, réduire les penſions, rendre plus rares les grati-

LOUIS XIII. 1617.

Louis XIII. 1617.

fications, les exemptions de taille, les anobliſſemens ? Sur toutes ces queſtions, on décida pour l'affirmative. Le Roi fut enſuite prié de ne plus vendre les Charges de ſa Maiſon, ni les Gouvernemens; de n'accorder ſur ces objets ni réſerves ni ſurvivances; de ne nommer aux Abbayes & Prieurés que des Réguliers; de fournir les arſenaux, entretenir les fortifications, payer exactement les troupes, protéger le commerce, ne point ſouffrir que ſes ſujets euſſent des correſpondances chez l'étranger & en tiraſſent des penſions, reſtreindre le droit de *Committimus*, révoquer la Paulette, & ôter la vénalité des Charges de Magiſtrature. Tout cela fut propoſé, diſcuté & conclu en vingt-deux jours. L'Aſſemblée ſe ſépara auſſi-tôt; & tout ce qui en réſulta, fut la liberté au Conſeil du Roi de gouverner ſouverainement ſous l'autoriſation de quelques Règlemens

équivoques, qu'il lui fût désormais permis d'interpréter selon ses besoins. Il faut néanmoins avouer, à l'honneur du Duc de Luynes, qu'il n'étoit pas homme à abuser de cette liberté. Le peuple auroit été tranquille & heureux sous son ministere, si on avoit pu le sauver du contre-coup des cabales qui s'entrechoquoient à la Cour.

Louis XIII. 1618.

Un prisonnier & une exilée donnerent lieu aux premieres divisions qui éclaterent. La Reine-Mere n'avoit pas plus tôt été disgraciée, que les Partisans de Condé s'imaginerent qu'il alloit sortir de la Bastille plus puissant que jamais, & il s'en flatta lui-même. C'étoit aussi tout ce qu'appréhendoir Marie de Medicis. Elle fit entendre au Conseil, que, si on relâchoit Condé, elle regarderoit cette indulgence précipitée, comme une improbation publique de son ministere, & par conséquent comme le plus grand affront qu'on

La Cour partagée entre la Reine-Mere & le Prince de Condé.

Mém. Réc. t. 4, p. 414.

Louis XIII. 1618.

pût lui faire : mais elle avoit encore un motif, peut-être plus puiſſant, de redouter la liberté du Prince ; c'eſt qu'elle trembloit qu'en le tirant de priſon, on n'eût deſſein de lui oppoſer un ennemi intéreſſé, par vengeance ou par crainte, à la tenir toujours éloignée. Le Duc de Luynes ſe ſervit quelque temps des eſpérances & des craintes réciproques de Marie & de Condé, pour contenir l'un par l'autre. La Reine-Mere témoignoit-elle s'ennuyer de ſon exil, montroit-elle un trop grand deſir de revenir à la Cour, & menaçoit-elle de contraindre le Favori à la rappeler: auſſi-tôt le Roi envoyoit viſiter le Prince de Condé, lui accordoit des adouciſſemens, & lui marquoit des égards, qui faiſoient croire qu'il alloit rentrer en grace. Si les Partiſans de celui-ci, à leur tour, exprimoient trop librement l'impatience & le dépit qu'ils avoient de

voir leurs eſpérances fruſtrées, on leur montroit Marie prête à répa- roître à la Cour; & c'étoit annoncer au Prince une captivité dont on ne pouvoit prévoir la fin : mais ce manége ne put pas tromper longtemps des Courtiſans exercés à démêler les ruſes de la politique. Il fut même propoſé par quelques-uns d'entr'eux, indignés de voir la Reine & le Prince ainſi joués, de réconcilier Marie avec Condé, & de les faire agir de concert, pour forcer Louis XIII à éloigner ſon Favori.

Plainte de la Reine Mere.

Luynes qui ſavoit ce qu'il avoit à craindre de la Reine, tenoit les yeux ouverts ſur ſa conduite, & prenoit toutes les précautions poſſibles, afin qu'elle ne lui échappât point, ou qu'elle ne pût méditer une entrepriſe ſans qu'il en fût averti. Pour cela, il ne ſouffroit auprès d'elle que des perſonnes gagnées, ou ſuſceptibles de l'être. Marie s'en appercevoit, & les

Louis XIII. 1618.

chassoit honteusement. On en substituoit d'autres également corrompus, ou corruptibles, que la Reine congédioit encore; mais il y avoit toujours quelqu'un de ces espions qui se déroboit à sa vigilance : de sorte que la Cour étoit informée du détail le plus minutieux de sa vie, de ses projets, & des moyens qu'elle se proposoit d'employer pour l'exécution. En conséquence, plaintes de la part du Roi, de ce que sa mere, qui pouvoit vivre tranquille avec des revenus, des honneurs & une puissance convenables à sa dignité, entretenoit des liaisons suspectes, & s'occupoit de desseins capables de troubler la tranquillité du Royaume. Réponse de la mere, qui dénonçoit à toute la France la dure captivité dans laquelle elle étoit retenue, investie de troupes, entourée de domestiques qu'on rendoit infideles, sans aucun pouvoir dans la Province

qu'elle habitoit, & privée de la consolation de voir, du moins une seule fois, son fils, à qui cependant elle vouloit communiquer des secrets importans, qu'elle ne pouvoit faire passer par le canal du Favori. Cette derniere considération d'une mere qu'on tenoit captive, qu'on écartoit de son fils, auquel elle avoit peut-être des avis à donner, fit impression à la Cour & à la Ville. On disoit assez publiquement, qu'en effet le Roi étoit véritablement prisonnier, puisque le Duc de Luynes & ses freres l'assiégeoient perpétuellement, & ne souffroient pas que personne l'approchât, qu'eux ou leurs amis.

Louis XIII. 1618.

Pour arrêter ce mécontentement dans son principe, le Duc de Luynes tâcha d'appaiser la Reine, ou du moins de suspendre ses plaintes. Si elle avoit voulu consentir à se retirer à Florence; si elle eût été femme à se contenter de vivre dans quelque

On l'appaise. *Mémoires de Brienne*, t. 1, p. 91.

Louis XIII. 1618.

Mém. de Deageant, p. 10.

endroit du Royaume à ſon choix, ſans prétention au Gouvernement ; les richeſſes, la puiſſance, les honneurs, les égards de toute eſpece lui auroient été prodigués : mais elle vouloit voir ſon fils ; elle vouloit le voir au plus tôt, ſans borner le temps du ſéjour qu'elle comptoit faire auprès de lui. On ſentoit bien que cet empreſſement n'étoit inſpiré que par l'eſpérance de reprendre, dans une entrevue, l'empire qu'elle avoit eu ſur le jeune Monarque ; de chaſſer d'auprès de lui les perſonnes qui pouvoient balancer ſon crédit, & de gouverner plus ſouverainement que jamais. Il falloit que l'on connût à Marie un caractere bien opiniâtre & bien vindicatif, pour que le Duc de Luynes, qui étoit doux & accommodant, n'ait oſé la mettre à portée d'abuſer contre lui de la faveur qu'il lui auroit procurée. Deageant, confident du Favori, lui conſeilloit de

ne la pas ménager, &, puiſqu'on ne pouvoit ſévir contre elle-même, de punir exemplairement ceux de ſes domeſtiques & de ſes partiſans qui lui inſpiroient des projets, & qui s'engageoient à l'aider. Il diſoit que ce ſeroit le moyen de la ſubjuguer elle-meme par la crainte, & de lui ôter, ſinon le deſir, du moins le pouvoir de mal faire, faute de perſonnes qui la ſecondaſſent (*a*). Mais Luynes préféra les voies de conciliation, & il en chargea le Duc de Montbazon, ſon beau-pere, négociateur habile, qui échoua. Cadenet

Louis XIII. 1618.

Faveur qu'il lui auroit procurée.

(*a*) On voit ici le germe de la conduite de Richelieu à l'égard de la Reine-Mere. Il en avoit peut-être puiſé les principes dans les Mémoires de Deageant : celui-ci les compoſa à la Baſtille par ordre de Richelieu, qui lui avoit fait demander pour ſon inſtruction, l'hiſtoire des choſes dont il avoit eu connoiſſance pendant qu'il étoit attaché au Duc de Luynes. Voy. Préface & Mémoires de Deageant.

Louis XIII. 1618.

ſon frere, eſprit ſouple & inſinuant, n'eut pas un meilleur ſuccès : c'eſt qu'ils ne pouvoient employer auprès d'elle que des raiſons politiques, contre leſquelles elle s'armoit de raiſons pareilles ; & ſon opiniâtreté la rendoit victorieuſe. Enfin, on mit en campagne des Jéſuites & des Oratoriens ; ſon Confeſſeur & celui du Roi s'aboucherent. Ils prirent un renfort de Docteurs & d'Evêques, & tous réunis, ils lui repréſenterent ſi pathétiquement les malheurs que ſon trop grand attachement à ſa volonté alloit cauſer à la France, malheurs dont elle ſeroit reſponſable devant Dieu, qu'ils la firent conſentir, non ſans peine, à ſe relâcher de ſes demandes.

Le Roi écrivit donc à ſa mere une lettre fort tendre, par laquelle il lui promettoit d'aller la voir ſi-tôt que ſes affaires le lui permettroient ; ce qui ne tarderoit pas ; & comme elle

avoit témoigné quelque desir d'aller en pélérinage à Notre-Dame des Ardiliers près Saumur, il l'exhortoit à faire tel voyage que sa santé ou sa dévotion exigeroient, lui declarant qu'elle étoit libre d'aller dans tous les endroits de son Royaume. Elle répondit du même style à son fils, & lui dit qu'elle attendroit avec patience les effets de sa bonne volonté. Elle fit aussi assurer le Duc de Luynes de son amitié. On régla plusieurs articles concernant sa Maison, ses revenus, son autorité, tous à sa satisfaction. Plusieurs Seigneurs eurent permission d'aller la saluer, & il s'établit entre les deux Cours une correspondance qui avoit toutes les apparences de la liberté.

LOUIS XIII. 1618.

Le concert des Oratoriens & des Jésuites dans cette affaire, montra qu'il n'y avoit pas encore entre ces deux Sociétés la division qui éclata depuis. Les derniers étoient alors

Ouverture des classes des Jésuites.

Merc. t. 5. Mém. Rec. t. 4. Mathieu fils, p. 92.

Louis XIII. 1618.

engagés dans un combat contre l'Université de Paris, qui s'opposoit à l'ouverture de leurs Colleges.

Le Parlement favorisoit l'Université; mais la Cour entiere étoit pour les Jésuites; &, malgré le nombre & le crédit de leurs adversaires, ils recommencerent cette année à enseigner publiquement. Leurs succès, qui firent alors & qui ont fait depuis tant de jaloux, ont peut-être contribué, plus qu'on ne pense, à entretenir dans l'Université l'émulation, qui tourne toujours au profit des Sciences, quand elle ne dégénere pas en cabales (a). Le Duc de

(a) A l'ouverture du College de Clermont, il y eut, pendant trois jours, des theses de philosophie, soutenues en Langue Grecque; & Mathieu fils fut le premier assaillant. Il fait à cette occasion la réflexion suivante : *N'en déplaise à l'Université de Paris, cette célebre source de la Doctrine, si je dis que le rétablissement des leçons au College des Jésuites, a fait naître une*

Luynes les servit puissamment en cette occasion.

Louis XIII. 1618.

Luynes favorise le Clergé.

Il appuya aussi le Clergé pour la restitution des biens ecclésiastiques en Béarn. Quand la Religion Catholique fut détruite dans cette Province, on mit les biens que l'Eglise possédoit, en séquestre: ils y étoient restés; & les Etats, le Parlement, les Communautés des Villes, disposoient des revenus, tant pour le paiement des Ministres & des Professeurs, que pour des réparations ou des embellissemens publics. Le Clergé demanda à rentrer dans les fonds dont il n'avoit jamais perdu la propriété. Louis XIII l'accorda: il y eut dans la Province une réclamation presque générale, rendue

si noble émulation, que les plus endormis se sont éveillés, & les plus lâches se sont animés à cette course. Les nobles chevaux redoublent le galop, quand ils en voient d'autres qui les précedent ou qui les suivent. Voyez Mathieu fils, p. 92.

Louis XIII. 1618.

dangereuſe par la réſiſtance des Etats & du Parlement de Pau. Les Commiſſaires que le Roi envoya, furent inſultés, & ces mouvemens eurent des ſuites funeſtes à la tranquillité du Royaume.

Il rend ſa fortune ſolide.

Mém. Réc. t. 4, p. 414 & 426.

Mais ces bruits trop éloignés ne retentiſſoient que foiblement à la Cour : on s'y occupoit moins de craintes que de plaiſirs. La jeune Reine danſoit ; le Roi, ardent pour la chaſſe, y donnoit tout le temps qu'il pouvoit dérober à la repréſentation, ou au peu d'affaires dont il prenoit connoiſſance. Tout rouloit ſur le Duc de Luynes, qui s'appliquoit avec aſſiduité au gouvernement. Le Roi le payoit de ſes travaux par des dignités auſſi honorables que lucratives. Déjà le Favori avoit été gratifié de la confiſcation des biens du Maréchal & de la Maréchale d'Ancre. Cette libéralité n'éprouva pas de contradiction en

France; mais les banques & les monts-de-piété de Gênes, de Venise, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Florence & de Rome, sur lesquels les proscrits avoient placé plus de neuf cent mille écus, refuserent de se dessaisir de leurs fonds. Les Souverains de ces banques prirent leur défense, & soutinrent que la confiscation prononcée en France, ne pouvoit donner aucun droit sur les biens situés hors de ce Royaume; & que, puisqu'il ne se présentoit pas d'héritiers, ces biens appartenoient aux pauvres, au profit desquels ces banques & ces monts-de-piété avoient été établis. Les prétentions furent soutenues de part & d'autre avec toutes les raisons, les subterfuges & les détours de chicane qu'un si grand intérêt pouvoit fournir. Plusieurs fois on mit l'affaire en arbitrage; on parla d'établir un Tribunal qui prononceroit définitivement,

LOUIS XIII. 1618.

Louis XIII. 1618.

Enfin, les Parties s'accommoderent, comme il arrive ordinairement quand on dispute sur le bien d'autrui, avec envie & pouvoir de se l'approprier, c'est-à-dire, qu'elles le partagerent. Les différentes banques rendirent plus ou moins, selon le plus ou moins d'égards qu'eurent leurs Souverains pour les sollicitarions & les menaces de la France que le Duc de Luynes employoit. Pour lui, tirant de chaque côté, il eut la forte part, qui lui servit à acheter des terres, & à former, pour sa famille, de grands établissemens dans le Royaume.

Il est jalousé.

Cette affaire dura plusieurs années; &, comme elle intéressoit des Souverains, elle fit, dans tout le monde, un éclat qui ne fut pas avantageux au Duc de Luynes. On dit & on écrivit que la condamnation du Maréchal d'Ancre n'avoit été poursuivie avec tant de chaleur, que pour

autoriser la confiscation de ses biens, dont le Favori vouloit s'emparer. Quelques faiseurs de libelles furent punis très-sévèrement; mais leurs malignes insinuations ne furent pas détruites par les supplices (*a*). On s'obstina à écrire que les poursuites contre le Maréchal d'Ancre, n'avoient pas été, de la part du Duc de Luynes, exemptes d'un sordide intérêt; & cette imputation produisit plusieurs maux: elle suspendit long-temps la remise des fonds étrangers, par l'espérance qu'elle donna aux Puissances, que le donataire de la confiscation se désisteroit, pour ne pas continuer à se rendre odieux.

(*a*) Le 16 Juillet, un Italien & un François, anciens Domestiques du Maréchal d'Ancre, Auteurs de plusieurs libelles contre le Duc de Luynes, dans lesquels le Roi étoit peu respecté, furent rompus vifs & brûlés. Un homme qui les avoit copiés & répandus, fut pendu. Voy. Mer. t. 4, p. 268.

LOUIS XIII. 1618.

Elle nourrit entre les partisans de l'ancien Gouvernement, une haîne violente contre le Favori, & elle entretint dans le cœur de la Reine-Mere, un dépit mortel de ne pouvoir se venger, & le desir de rompre des fers qui lui pesoient tous les jours davantage.



LIVRE IV.

Louis XIII. 1618.

Nouveau mécontentement de la Reine-Mere.

MARIE de Médicis s'étoit flattée que la promesse faite par son fils de venir la voir, ou de l'appeler auprès de lui, auroit son effet : mais l'été se passa, l'automne s'écoula aussi, & l'hiver s'avançoit, sans nouvelles satisfaisantes. La Reine recommençoit ses plaintes ; & la crainte qu'elle ne cherchât à s'affranchir de la contrainte où elle étoit retenue, faisoit prendre au Ministere des mesures qui augmentoient la gêne & le mécontentement de la Princesse. Plusieurs Seigneurs commencerent à entrer dans ses peines, & lui firent parvenir secretement des témoignages de la part qu'ils prenoient à sa situation ; mais tous s'en tenoient à des vœux stériles, & aucun de ceux qu'elle avoit obligés pendant sa prospérité,

ne parloit de risquer pour elle quelque entreprise hasardeuse.

Louis XIII. 1618.

Ruccelai travaille à sa liberté.

Mém. Réc. t. 4, p. 565.
Merc. t. 5, p. 57.

L'honneur de délivrer une Reine de France de l'espece de prison où elle languissoit, étoit réservé à un étranger : il se nommoit Ruccelai, & étoit natif de Florence. Il n'étoit pas venu en France, comme Concini, pour faire fortune; ses parens lui avoient laissé des biens considérables; mais il vint pour en jouir dans une Cour où il trouvoit des usages & des plaisirs analogues à son caractere & à ses goûts. Il est vrai qu'il s'attacha au Maréchal d'Ancre, & dut à son crédit l'Abbaye de Signi dans le Réthelois. Les revenus de ce riche bénéfice contribuerent à augmenter sa dépense, & à la soutenir d'une maniere qu'il rendoit très-agréable aux Courtisans. Ruccelai tenoit une table splendide, fournie des meilleurs vins & des mets les plus exquis, relevés par l'assaisonnement Italien, qui l'emportoit alors de

beaucoup ſur le François. On jouoit chez lui très-gros jeu ; & , outre les repas ordinaires, il donnoit ſouvent des fêtes égayées par la muſique & la danſe, & embellies par les ornemens qu'un luxe délicat y prodiguoit. Sa maiſon, dit Siri, étoit comme un magaſin de gants, d'éventails, de fleurs, de parfums, & des galanteries les plus agréables que produiſoient l'Eſpagne & l'Italie. Ruccelai, dans ces fêtes, faiſoit des préſens aux Dames, qui s'empreſſerent à leur tour de lui marquer leur reconnoiſſance, en le protégeant. Il étoit prêt à acheter une charge conſidérable à la Cour, où il comptoit ſe fixer, quand la cataſtrophe du Maréchal d'Ancre renverſa ſes projets. Comme il étoit connu pour être très-attaché à Galigaye & à ſon mari, il eut ordre de ſe retirer à ſon Abbaye, & défenſe de voir la Reine-Mere, ni d'entretenir commerce avec elle.

LOUIS XIII. 1618.

Louis XIII. 1618.

Mais que peut l'autorité contre la fermeté dans les deſſeins, l'intrépidité dans le danger, la conſtance qui fait braver les travaux & les fatigues? Rucceiai avoit éminemment ces qualités. Cet homme, d'une complexion délicate, accoutumé à la molleſſe, avec tant de raiſon d'aimer la vie, dont il ſavouroit les délices, conçoit ſans s'effrayer, & ſuit, ſans ſe rebuter, un projet qui exigeoit des traveſtiſſemens gênans, des voyages pénibles pendant la ſaiſon la plus rigoureuſe, & qui enfin l'expoſoit, s'il étoit découvert, à porter ſa tête ſur un échafaud. Il commence par quitter ſecretement ſon Abbaye, & ſe rend auprès de Blois. Il étudie ſi bien les lieux & les momens, qu'il ſe fait remarquer par la Reine, & vient à bout d'établir une correſpondance connue d'elle ſeule. Alors il lui fait parvenir un plan d'opérations qu'elle approuve. Si-tôt qu'il

a le consentement de la Reine, le Négociateur affronte les neiges & les frimats de Décembre, & à travers les espions semés sur sa route, tantôt à cheval, tantôt à pied, souvent seul, presque toujours de nuit, il se rend de Blois à son Abbaye, prend à peine le temps de s'y reposer, & repart pour Sedan.

Louis XIII. 1618.

Le Duc de Bouillon y vivoit dans une tranquillité apparente, éloigné de la Cour, qu'il sembloit dédaigner, sans liaisons avec la Reine-Mere, dont il n'avoit pas été content pendant qu'elle gouvernoit : c'est pourquoi il marqua de l'étonnement, quand Ruccelai lui proposa de se mettre à la tête du parti qu'il formoit pour Marie. Au fond cependant Bouillon n'étoit pas fâché qu'on lui fournît l'occasion de sortir d'un repos qui lui pesoit, & qu'on le mît aux prises avec la Cour, dont il n'affectoit de mépriser les faveurs, que parce qu'il

Le Duc de Bouillon lui conseille d'engager Epernon.

Merc. t. 5, *p.* 259. *Gramond*, liv. 3, *p.* 216.

Louis XIII. 1618.

défefpéroit de les obtenir. Il reçut donc les ouvertures de l'Agent de la Reine avec un malin plaifir ; & la preuve qu'il fut flatté de la confiance, c'eft que, hors d'état, par fes propres forces, d'opérer un plein fuccès, il indiqua à Rucelai celui qui pouvoit le procurer.

Il faut l'entendre lui-même, pour favoir ce qu'étoient alors les grands Seigneurs. « Le feul, lui dit-il, capable d'entreprendre ce que vous defirez, eft le Duc d'Epernon. Il a cinq grands Gouvernemens, trois dans l'intérieur du Royaume, la Saintonge, l'Angoumois & le Limoufin, Provinces où il fe trouve une multitude de Gentilshommes aguerris, dévoués à leur Gouverneur. Les deux autres grands Gounemens font les Trois-Evêchés & le Boulonnois, fitués fur la frontiere. Le premier le met à portée de tirer des fecours d'Allemagne, &

» le ſecond, d'entretenir des liaiſons » avec l'Angleterre. Il eſt auſſi Commandant ou Gouverneur de plu» ſieurs Villes particulieres; mais entre » les autres, celle qui peut être conſi» dérée comme la plus utile à votre » projet, eſt la ville de Loches : elle » tient à la Touraine, eſt peu éloi» gnée du Bléſoïs; voiſinage qui ſe» roit très-commode pour faciliter » l'évaſion de la Reine. Le Duc » d'Epernon, à cette grande puiſſan» ce, joint des revenus conſidérables, » des richeſſes acquiſes, qui forment » un gros tréſor, & la Charge de » Colonel - Général de l'Infanterie » Françoiſe, qui met habituellement » ſous ſes ordres ſept à huit mille » hommes les mieux diſciplinés du » Royaume; enfin il a pluſieurs en» fans jeunes & vigoureux, très-ca» pables de le ſeconder, & il jouit » d'une réputation de prudence, de » fermeté & de prévoyance ſi bien

LOUIS XIII. 1618.

» établie, qu'auſſi-tôt qu'il aura levé
LOUIS XIII. » l'étendard, une foule de mécon-
1618. » tens de tous états viendront groſſir
» ſon parti. *Sous Henri-le-Grand, il*
» *avoit trouvé ſon maître*, & un maî-
» tre qu'il eſtimoit; de ſorte qu'a-
» près quelques tentatives inutiles
» pour ſe donner de l'autorité dans
» le Royaume, il s'eſt contenté de
» vivre avec le ſeul crédit attaché à
» ſes Charges. Maintenant les choſes
» ont changé de face : il mépriſe le
» Favori & toute cette Jeuneſſe de la
» Cour dont il n'a point été careſſé.
» Il hait le Miniſtre qui diminue ſes
» appointemens, retarde le paiement
» de ſes penſions, & accorde à d'au-
» tres des honneurs & des préféren-
» ces, dont il regarde la privation
» comme des paſſe-droits & des
» affronts. Il n'aime pas non plus le
» Roi; il a oſé braver le Favori, en
» reſtant à la Cour preſque malgré
» lui, & en ſe retirant, quand les

» ordres lui ont été donnés, avec un » appareil qui tenoit de l'insulte. Peu » s'en est fallu que le jeune Monar- » narque piqué ne l'ait fait arrêter ; » & l'orgueilleux vieillard en con- » serve un ressentiment qui le rend » capable de tout. Partez donc pour » Metz, où il a fixé sa résidence. Si » vous savez flatter son amour-pro- » pre, entrer dans ses idées, ne point » contrarier son caractere opiniâtre, » & sur tout si vous lui plaisez, il » n'y a rien que vous ne puissiez » vous en promettre ».

Louis XIII. 1618.

Lui plaire, c'étoit précisément ce dont Ruccelai ne pouvoit pas se flatter. Il avoit eu lui-même un différend très-vif avec Epernon (*a*); & quoi-

(*a*) Le Marquis de Rouillac, neveu d'Epernon, avoit fait donner des coups de bâton à l'Abbé, pour une raison qu'on ignore, mais que Siri suppose une galanterie. L'Abbé avoit voulu s'en venger, & avoit réussi à faire quel-

Louis XIII. 1618.

qu'il fût le maltraité, il appréhendoit que ce Seigneur n'en eût conservé un ressentiment qui rendroit peut-être ses avances inutiles. Cependant il se détermina à tenter l'aventure, seulement avec la précaution de se faire précéder par un nommé Vincent Louis, autrefois Secrétaire du Maréchal d'Ancre, qu'il avoit reçu dans son Abbaye de Signy, en sortant de prison. Arrivé à Metz, Vincent, sans se montrer, fait appeler à son auberge Plessis, qu'il connoissoit pour un des principaux confidens du Gouverneur. Celui-ci, crainte de surprise, mene avec lui Cadillac, autre confident : ils écoutent attentivement l'émissaire de Ruccelai, & rapportent au Duc le sujet de la conversation. Celui-ci en confere avec

que peine à Epernon. Par-là il s'étoit attiré la haîne du Duc & de toute sa famille. Voy. Mém. Réc. t. 5, p. 566.

les deux fils qu'il avoit auprès de lui; le Marquis de la Valette & l'Archevêque de Toulouse. Ils concluent, dans leur Conseil, d'examiner plus mûrement les propositions de Vincent. Epernon l'entend lui-même dans l'Abbaye de S. Vincent de Metz, où il lui avoit donné rendez-vous. Le plan n'étoit pas bien digéré; mais on entrevoyoit dans ce chaos assez de moyens pour rendre l'entreprise susceptible d'exécution. Epernon chargea Vincent de lui rapporter des éclaircissemens sur le nombre & la qualité des partisans que la Reine se promettoit, sur les sommes qu'elle tenoit prêtes, & sur les autres expédiens qu'elle comptoit employer.

Louis XIII. 1610.

Ruccelai voyant l'affaire à ce point, soit qu'il ne voulût pas laisser l'honneur de la conclusion à un négociateur subalterne, soit qu'il y eût des difficultés qui ne pouvoient être applanies que par lui-même, se déter-

1619. Ruccelai réussit.

Louis XIII. 1619.

mine à affronter la haîne d'Epernon, & à traiter directement avec lui. Il part pour Metz, s'arrête à Pont-à-Moulins, village près de la ville, & se fait annoncer. L'emportement du Gouverneur fut extrême, quand il apprit que son secret étoit entre les mains d'un Italien offensé. Il voulut, dans le premier mouvement, l'envoyer arrêter, s'en défaire, ou du moins le retenir en prison, jusqu'à ce qu'il n'eût plus rien à craindre de son indiscrétion ou de sa vengeance. Ruccelai, sans se déconcerter, représente que ce seroit à lui, qui avoit été insulté, à avoir du ressentiment; que cependant il se sacrifie au succès d'un projet utile pour la France, & honorable pour Epernon; & que, plein de confiance en sa générosité, il n'a pas hésité à venir se livrer à lui, sans conditions ni sûretés. Cette derniere raison fait impression sur le Duc, dont elle flattoit la vanité. Il

reçoit Rucelai avec douceur, & le fait cacher dans un appartement écarté, où le Gouverneur & ses enfans alloient plusieurs heures par jour conférer avec lui.

Louis XIII. 1619.

Epernon se prépare à délivrer la Reine.

Aubery. Mém. t. 1, p. 135. Merc. t. 5 & 6. Arrigni, t. 1, p. 256. Gramond, p. 216.

On ignore ce qui se passa dans ce Comité secret. Sans doute Rucelai suivit à la lettre les conseils de Bouillon; il fascina, par ses flatteries, les yeux du fier Epernon, & l'étourdit sur le danger, ou lui fit envisager comme ressources, des conjectures fort incertaines. La Reine promettoit l'intervention des Montmorenci, de la Maison de Lorraine, du Grand-Ecuyer, du Duc de Bouillon, & de plusieurs autres Mécontens. Mais cette promesse n'étoit appuyée que sur des démonstrations d'attachement bien vagues & bien incertaines. Cependant le Duc s'en contenta, &, comme s'il eût été assuré de leur résolution à partager le péril, il leur marqua la diversion qu'ils devoient faire pour embarrasser la Cour, quand

Louis XIII. 1619.

mine à affronter la haîne d'Epernon, & à traiter directement avec lui. Il part pour Metz, s'arrête à Pont-à-Moulins, village près de la ville, & se fait annoncer. L'emportement du Gouverneur fut extrême, quand il apprit que son secret étoit entre les mains d'un Italien offensé. Il voulut, dans le premier mouvement, l'envoyer arrêter, s'en défaire, ou du moins le retenir en prison, jusqu'à ce qu'il n'eût plus rien à craindre de son indiscrétion ou de sa vengeance. Ruccelai, sans se déconcerter, représente que ce seroit à lui, qui avoit été insulté, à avoir du ressentiment; que cependant il se sacrifie au succès d'un projet utile pour la France, & honorable pour Epernon; & que, plein de confiance en sa générosité, il n'a pas hésité à venir se livrer à lui, sans conditions ni sûretés. Cette derniere raison fait impression sur le Duc, dont elle flattoit la vanité. Il

reçoit Ruccelai avec douceur, & le fait cacher dans un appartement écarté, où le Gouverneur & ses enfans alloient plusieurs heures par jour conférer avec lui.

Louis XIII. 1619.

Epernon se prépare à délivrer la Reine. *Aubery. Mém.* t. 1, p. 135. *Merc.* t. 5 & 6. *Arsigni*, t. 1, p. 256. *Gramond*, p. 216.

On ignore ce qui se passa dans ce Comité secret. Sans doute Ruccelai suivit à la lettre les conseils de Bouillon; il fascina, par ses flatteries, les yeux du fier Epernon, & l'étourdit sur le danger, ou lui fit envisager comme ressources, des conjectures fort incertaines. La Reine promettoit l'intervention des Montmorenci, de la Maison de Lorraine, du Grand-Ecuyer, du Duc de Bouillon, & de plusieurs autres Mécontens. Mais cette promesse n'étoit appuyée que sur des démonstrations d'attachement bien vagues & bien incertaines. Cependant le Duc s'en contenta, &, comme s'il eût été assuré de leur résolution à partager le péril, il leur marqua la diversion qu'ils devoient faire pour embarrasser la Cour, quand

Louis XIII. 1619.

cavaliers armés de piſtolets & de carabines, tous bien montés & bien réſolus, ſe mit en marche.

Le Marquis de la Valette fut laiſſé à Metz, dont le gouvernement demandoit un homme actif & vigilant. Il ferma les portes derriere ſon pere, & les tint cloſes pendant trois jours. Il redoubla les gardes ſur les remparts, & fit des rondes fréquentes, pour empêcher qui que ce fût de s'échapper, & de donner des nouvelles du dehors, & envoya ſur le chemin de Paris des patrouilles, avec ordre d'arrêter tous les voyageurs qui alloient de ce côté. A l'aide de ces précautions, le Duc d'Epernon prit hardiment ſon chemin par les routes les plus ordinaires de la Champagne, de la Bourgogne, du Nivernois, du Berry, qu'il traverſa ſans obſtacles. Il faiſoit par jour dix lieues d'une traite, quoique ce fût la ſaiſon la plus rigoureuſe de l'année : le temps ſe trouva très-beau ; & comme l'au-

tomne avoit été ſec, les rivieres étoient baſſes & les gués faciles. On n'eut que quelques légeres alarmes, occaſionnées par des rencontres fortuites de Commerçans, ou d'autres perſonnes qui voyageoient en troupe pour leurs propres affaires. Cependant Epernon ne ceſſa de craindre que quand il ſe vit à Confolant, ville limitrophe du Poitou, où ſon fils l'Archevêque de Toulouſe vint le recevoir à la tête de 300 Gentilshommes.

Louis XIII, 1619.

Il comptoit trouver des nouvelles de la Reine, & il en auroit reçu en effet, ſans un accident qui auroit dû le perdre, mais qui, par le plus heureux haſard, n'eut aucune ſuite. Ruccelai ne fut pas plus tôt sûr des arrangemens, qu'il les écrivit à la Reine, & chargea de ſes lettres un nommé De Lorme, dont il s'étoit ſervi dans d'autres affaires. De Lorme étoit jeune, & vouloit faire fortune. Aux promeſſes que lui fit Ruccelai d'une bonne récompenſe, il jugea que les

Aventure de De Lorme.

Mém. Réc. t. 4, p. 577.

Louis XIII. 1619.

paquets qu'on lui confioit, étoient importans, & il se flatta de tirer meilleur parti de la Cour. Dans cette espérance, il gagne Paris, & demande à être présenté au Duc de Luynes; mais on le prend pour un intrigant qui vient excroquer quelqu'argent, & on le laisse trois jours se morfondre dans les anti-chambres. Un Conseiller au Parlement, nommé Du-Buisson, très-attaché à la Reine-Mere & au Duc d'Epernon, est averti par un laquais que De Lorme est à Paris. Surpris qu'il ne soit pas venu le voir selon sa coutume, il le fait chercher, & découvre qu'il fréquente l'hôtel de Luynes. Du Buisson se douta alors de quelque trahison; il aposte une personne qui se dit envoyée par le Duc de Luynes pour l'entendre, lui compte 500 écus, & s'empare des dépêches, dont Luynes, mieux servi, auroit pu tirer des lumieres pour diriger sa conduite dans cette affaire, & peut-être des

moyens pour l'arrêter dans ſon principe. Louis XIII. 1619.

Il n'eſt donc pas étonnant que la Reine ne donnât aucun ſigne de conſentement. Epernon, qui ignoroit la raiſon de ſon ſilence, ſe crut trahi. Il auroit bien voulu pouvoir retourner ſur ſes pas ; mais il s'étoit fermé le chemin, par une lettre qu'il avoit écrite au Roi le 7 Février, du Pont de Vichi, après avoir paſſé la Loire. Elle ſervoit de réponſe à pluſieurs autres que le Miniſtre lui avoit écrites, dans leſquelles il recommandoit au Duc de ne point quitter Metz, où il étoit néceſſaire pour la correſpondance d'Allemagne. Epernon mandoit au jeune Monarque, qu'il ne pouvoit croire que Sa Majeſté ne voulût employer un vieux ſerviteur comme lui, qu'à recevoir ou à lui faire paſſer des dépêches ; qu'il pouvoit lui être beaucoup plus utile dans ſes Gouvernemens de l'intérieur du

Louis XIII. 1619.

Royaume, où il ſavoit qu'il y avoit beaucoup de Mécontens prêts à éclater contre la mauvaiſe adminiſtration, & qu'il alloit les contenir s'il pouvoit. Il finiſſoit par la formule ordinaire de proteſtation de fidélité.

La Reine ſe ſauve de Blois.

Cette lettre fut une des premieres nouvelles qu'eut la Cour de l'entrepriſe du Duc d'Epernon. On auroit encore pu la faire échouer, ſi on ſe fût conduit d'après ce principe, qu'il vaut mieux prendre des meſures tardives, que de n'en pas prendre du tout : mais on ſuppoſa qu'il ſeroit inutile de donner des ordres, parce que ſans doute la Reine étoit déjà échappée. A Angoulême, au contraire, où Epernon s'étoit retiré, on préſumoit que la Cour n'avoit eu garde de reſter dans l'inaction, & que certainement elle avoit renforcé la garde de la Reine; de ſorte qu'il paroiſſoit auſſi difficile que périlleux de

chercher à ſavoir ce qui ſe paſſoit à Blois. Cependant Cadillac, confident du Duc, ſe chargea de la commiſſion. Comme la Reine n'étoit pas prévenue, il eut de la peine à lui faire ſavoir ſon arrivée : mais ſi-tôt qu'elle en fut informée, elle l'admit à ſon audience, & prit ſur-le-champ la réſolution d'aller joindre ceux qui s'expoſoient pour elle.

Louis XIII. 1619.

Le Comte de Brienne, ſon premier Ecuyer, mis auprès d'elle de la part de la Cour, n'avoit pas ſa confiance. Cependant il falloit ſe découvrir à lui. Heureuſement Marie le trouva complaiſant à ſes volontés. On renvoya Cadillac au Duc d'Epernon; Brienne ſe concerta auparavant avec lui, donna les ordres, & fit les préparatifs néceſſaires. La nuit du 21 au 22 Février, la Reine deſcendit par une échelle appliquée à la fenêtre de ſon cabinet, traverſa à pied les jardins, accompagnée de Catherine,

Louis XIII. 1619.

ſa confidente, qui portoit la caſſette des bijoux. Il n'y avoit d'homme avec Brienne, que Du Pleſſis, frere de Richelieu, Evêque de Luçon. Ils la firent monter dans un carroſſe qui l'attendoit au bout des ponts, & prirent, à la lueur des flambeaux, le chemin de Montrichard. Ils n'avoient que quelques Cavaliers d'eſcorte, qui furent renforcés en chemin par quinze Gentilshommes, auxquels Ruccelai ſervit de guide. On trouva à Montrichard l'Archevêque de Toulouſe, dont le cortege groſſit celui de la Reine, & enfin, à une lieue de Loches, Epernon lui-même, qui reçut Marie à la tête de ſes Gardes & de cent-cinquante Gentilshommes. Il entra dans le carroſſe de cette Princeſſe, qui manqua d'abord de termes pour marquer ſa reconnoiſſance. On parla enſuite des périls paſſés, & des moyens de prévenir les futurs.

Luynes veut la pourſuivre.

La délibération auroit été inutile,

ſi, dans le Conſeil du Roi, on eût voulu ſuivre l'avis du Duc de Luynes : c'étoit d'envoyer des troupes en force vers Angoulême, où la Reine s'étoit retirée; de l'inveſtir elle & ſes défenſeurs, & de faire enſuite grace ou juſtice à qui on auroit voulu. Ce conſeil, à ce qui parut, étoit le meilleur : car, malgré ce qu'on publioit de la puiſſance des amis de la Reine, de leur nombre, de leur réſolution, perſonne ne branla, ni à la Cour, ni dans les Provinces. Il ſembloit qu'on attendît le parti que prendroit le Miniſtere, & qu'on ſe ſeroit ſoumis s'il avoit été vigoureux : mais quand on vit qu'il fléchiſſoit, & qu'il n'étoit queſtion que d'accommodement, chacun ſe raſſura, & les plus timides ne déſeſpérerent pas de tirer avantage de l'événement.

LOUIS XIII. 1619.

Forcé, par l'inclination du Roi, de ſe réduire à un traité, le Duc de Luynes établit, pour baſe de la né-

Il eſt forcé de traiter.

Louis XIII.
1619.

gociation, que Marie abandonneroit le Duc d'Epernon, afin qu'on pût en faire un exemple. Marie répondit que jamais elle n'abandonneroit un homme qui avoit tout riſqué pour la tirer de captivité, & que, loin de le laiſſer expoſé au reſſentiment de ſes ennemis, elle ſe jeteroit au-devant des coups qu'on voudroit lui porter. Epernon alléguoit des raiſons; il préſentoit, pour ſa défenſe, la lettre par laquelle le Roi avoit permis à ſa mere d'aller dans quel endroit du Royaume elle jugeroit à propos. La Reine, diſoit-il, m'a témoigné avoir deſſein de ſe retirer dans un de mes Gouvernemens: je n'ai pas cru devoir me refuſer au deſir de la mere de mon Roi, munie d'une permiſſion ſi authentique.

Réclamation en faveur de la Reine.

Luynes ne fut pas arrêté par cette défaite: il perſiſta dans la réſolution de pouſſer à bout le Duc d'Epernon, & il fit avancer des troupes. Elles

commirent

commirent des hostilites, entr'autres contre Uzerche, petite ville du Limousin, qui fit résistance, & fut pillée. Aussi-tôt à la Cour, à la Ville, dans les Provinces, il s'éleva un cri contre cette guerre, qu'on regardoit comme odieuse dans son principe, déshonorante pour le Roi. « Une Reine, disoit-on, est-elle blâmable d'avoir » fait tous ses efforts pour sortir de » captivité? Elle ne demande qu'à » voir son fils : peut-on, sans injus» tice, lui refuser cette grace? Au » fond, on ne lui a pas tenu les pa» roles qu'on lui avoit données; &, » quand on les auroit tenues, quand » elle auroit tort, il est plus qu'indé» cent à un fils de poursuivre sa mere » à main armée. Une pareille guerre » ne peut être que malheureuse; la » nature y répugne, la religion la ré» prouve, & les soldats ne s'y prête» ront qu'avec la plus grande répu» gnance ».

Louis XIII. 1619.

Louis XIII. 1619.

Ces propos ſe tenoient publiquement à la Ville & à la Cour. Les Prédicateurs, dans les chaires, triomphoient ſur les charmes de la paix dans les familles, & ſur les avantages de l'union dans la Maiſon Royale. Quelqu'entouré que fût le jeune Monarque, &, pour ainſi dire, gardé à vue par les Luynes, on trouvoit moyen de lui faire parvenir ces diſcours, & il montroit un grand deſir que cette brouillerie ſe terminât ſans violence. Le Favori trouvoit auſſi des obſtacles à ſes projets de vengeance dans les intérêts des Courtiſans. Ceux même qui n'aimoient pas Epernon, ne vouloient pas ſa ruine, qui auroit augmenté la puiſſance de Luynes. Les uns ne faiſoient que lentement les levées dont ils étoient chargés; les autres s'y oppoſoient ſourdement. Il arriva même que le Roi étant prêt de s'emparer de Metz par une ſecrete intelligence,

la Valette, qui y commandoit pour son pere, en fut averti par quelqu'un du Conseil même, & l'entreprise échoua. On fit aussi remuer la faction de Condé, qui, alternativement, pria & menaça; enfin toute la Cour se remplit de cabales.

Louis XIII. 1619.

Instruit, par son expérience, de l'embarras que la diversité d'intérets mettoit dans les affaires, Luynes employa ce même moyen contre ses adversaires. Il sema ou fomenta des divisions dans la Cour de la Reine. Avec de l'argent, des promesses, des marques flatteuses de confiance, il fut aisé de gagner les principaux domestiques de cette Princesse qui l'avoient suivie. Par leur canal, on fit passer jusqu'à elle les sentimens qu'on vouloit lui inspirer. Le Ministre fut un moment à se flatter de lui faire abandonner d'Epernon: elle en étoit vivement pressée par Ruccelai, qui, soit déférence aux insinuations de la

Elle tient bon.

Sully, t. 2, p. 281.

Louis XIII. 1619.

Cour, soit retour de l'ancienne antipathie, s'étoit de nouveau brouillé avec le Duc. Il conseilla nettement à la Reine de le sacrifier, & lui fit voir les plus grands avantages, si elle avoit cette complaisance. Si au contraire elle se montroit trop opiniâtre, les mesures, lui dit-il, étoient prises pour la reléguer à Florence le reste de ses jours : on tireroit Condé de prison, & ce seroit lui qui deviendroit l'exécuteur des ordres rigoureux qui seroient donnés contre elle. Ces menaces n'ébranlerent pas Marie ; elle répondit constamment qu'elle attendroit les dernieres extrémités : mais, au moment que tout paroissoit désespéré, la présence d'un seul homme ramena la paix, qu'on croyoit si éloignée.

Rappel de Richelieu. *Mém. Réc. t. 4, p. 593. Mém. de Deageant, p. 103 & 214. Aubery, Histoire, p. 17.*

Richelieu languissoit à Avignon, où le Pape Paul V ne le souffroit qu'à regret. Ce Pontife l'avoit vu à Rome : on dit qu'il en avoit été trom-

pé (*a*), & qu'il le regardoit comme un intrigant dangereux. L'embarras où l'Evêque de Luçon savoit qu'étoit la Cour, lui donna lieu de conjecturer que ses services pourroient n'être pas rejetés. Il les fit offrir par le Marquis de Pont-Courlai, son cousin : on les accepta, & il reçut permission de se rendre auprès de la Reine. Avant que le Prélat arrivât à Angoulême, ce mystere de Cour fut ébruité par l'indiscrétion du Roi. Il demanda publiquement au Marquis de Villeroy, si le Seigneur d'Alincour, son pere, Gouverneur du Lyonnois, étoit assez bien servi dans

(*a*) On dit que Richelieu, nommé à l'Evêché de Luçon, n'ayant pas l'âge pour être sacré, & craignant apparemment de ne pouvoir obtenir une dispense, présenta l'extrait baptistaire d'un de ses freres plus âgé que lui, qui étoit mort. Il fut sacré sur ce faux exposé, & la ruse se découvrit trop tard. Voy. *Mém. d'Aubery*, t. 1, depuis la page 37 jusqu'à 57.

Louis XIII. 1619.

son Gouvernement, pour être sûr d'y découvrir & arrêter l'Evêque de Luçon, qui devoit y passer *incognito.* Villeroy écrivit sur-le-champ à son pere : celui-ci mit tant d'espions en campagne, qu'il surprit Richelieu; &, quoique le Prélat eût un passe-port en bonne forme, il le retint à Lyon, mais avec toute sorte d'égards. Le Roi, qui n'avoit voulu que plaisanter, & qui avoit cru que l'Evêque seroit passé quand d'Alincour en auroit la nouvelle, ne sut pas plus tôt sa détention, qu'il envoya ordre de lui laisser continuer sa route. Cette aventure dévoila la collusion de Richelieu avec la Cour.

Son début auprès de la Reine fut très-prudent. Il ne se présenta pas en important, qui, fier de la confiance des deux partis, prétend se rendre le centre des affaires, l'organe des moyens, & le conciliateur exclusif. Il écouta tout le monde, ne parut

desirer aucun avantage, aucune prééminence sur les habitans de cette Cour, tant anciens que nouveaux. Il se fit introduire auprès de la Reine par le Duc d'Epernon lui-même, affecta de rechercher son estime & son amitié, & dit qu'il ne vouloit devoir qu'à lui la bienveillance de la Princesse. Cette déférence gagna tous les cœurs à Richelieu, & disposa les esprits à la persuasion.

Louis XIII. 1619.

Il avoit été précédé, dans ce ministere de paix, par le Marquis de Béthune, dont la négociation, telle qu'on la voit dans Siri, est un chef-d'œuvre de circonspection, de respect, de prudence, réunies à la plus grande probité. En arrivant auprès de Marie, il la trouva aigrie contre son fils, déchaînée contre le Favori, outrée contre les Ministres, menaçant de faire publier des Manifestes, & de faire retentir ses plaintes par toute la France. Béthune calma ces

Sa négociation & celle de Béthune *Mém. Réc. t. 4, p. 593.*

Louis XIII. 1619.

premiers transſports, en remontrant à la Reine, que, dans la circonſtance de ſon évaſion de Blois, le Roi n'avoit pas pu agir avec plus d'égards & plus de ménagemens pour elle, puiſqu'à une lettre dure & menaçante de ſa mere, il s'étoit contenté de répondre qu'apparemment elle avoit été enlevée malgré elle; que ſans doute elle n'étoit pas libre, & qu'il puniroit les auteurs de cette violence; que ſi on avoit autoriſé les troupes à uſer des droits de la guerre contre la ville d'Uzerche, c'étoit moins pour la chagriner, que pour contenir par la crainte ceux qui voudroient remuer. *Peut-être*, lui diſoit-il, *avez-vous de juſtes ſujets de mécontentement; mais, en bonne politique, vous devez oublier le paſſé, ou ne rappeler les torts qu'on a pu avoir avec vous, que pour vous procurer un traitement conforme à vos deſirs.* Pendant qu'il adouciſſoit ainſi

d'un côté, Béthune modéroit de l'autre les résolutions de la Cour, où il savoit que le dépit suggéreroit des projets violens. S'il ne fut pas écouté en tout, du moins peut-on présumer que ses exhortations pacifiques arrêterent de plus grands excès. Siri lui suppose encore le mérite rare dans un Négociateur, de n'avoir pas répugné de partager avec un autre l'honneur de la réussite, & d'avoir lui-même demandé un second; ce qui détermina la Cour à accepter les offres de Richelieu.

Louis XIII. 1619.

Embarras d'Epernon.

Ces deux hommes réunis abattirent le Duc d'Epernon, que son intrépidité soutenoit contre le danger de sa position, quoiqu'il en connût tout le risque. Afin de l'attirer dans cette entreprise, on lui avoit promis que les peuples mécontens éclateroient; que les Parlemens interviendroient par des remontrances; que les Huguenots prendroient les

Louis XIII. 1619.

armes ; que les factions de la Cour, les partisans de Condé, ceux de la Reine, se réuniroient pour détruire le Favori dans l'esprit du Roi, & embarrasser le Ministere. On lui avoit fait toutes ces promesses, & aucune ne se réalisoit. Personne ne remuoit : il trouvoit assez de conseillers, d'entremetteurs, d'espions même qui lui donnoient avis des desseins de la Cour, mais aucun aide, aucun secours, aucun allié assez fidele, assez généreux pour diminuer son péril en le partageant. Il luttoit donc contre toutes les forces du Royaume, avec le seul appui de la Reine ; appui qui pouvoit d'un moment à l'autre lui manquer, soit par défaut de fermeté dans la Princesse, soit par son impuissance. Dans cet état, il n'étoit pas question de prétendre imposer la loi ; il devoit s'estimer heureux de subir la moins dure qu'il seroit possible. C'est ce que lui

firent entendre les deux Conciliateurs : ils lui conseillerent de ne pas suivre les avis imprudens ou perfides de ceux qui lui disoient qu'il falloit brusquer la Cour, & instruire tout le Royaume de ses griefs ; qu'il devoit, au contraire, mettre la plus grande modération dans ses discours, sur-tout ne point paroître adopter les idées de la Reine-Mere contre le Gouvernement ; enfin dire seulement qu'il n'avoit eu d'autres intentions que de mettre la mere en liberté de s'expliquer avec son fils, & qu'il seroit satisfait, si-tôt qu'elle seroit contente. Ces préliminaires établis, les Négociateurs s'occuperent des prétentions de Marie, qu'ils tâcherent de faire cadrer avec celles de la Cour ; puis ils revinrent au Duc d'Epernon, dont l'accommodement faisoit une partie essentielle de celui de la Reine.

LOUIS XIII. 1619.

Louis XIII. 1619.

Il eſt forcé de fléchir.

Le Miniſtere auroit bien voulu en faire un exemple. On ne parloit pas moins que de le livrer à la Juſtice, & de le faire punir comme criminel de leſe-majeſté; ce qui auroit entrainé, ſinon la perte de la vie, du moins celle des Charges & la confiſcation des biens. Les Négociateurs remontrerent que, puiſque l'on faiſoit tant que de donner les mains à un traité, il ne devoit plus être queſtion de punitions ruineuſes ou flétriſſantes. Ils propoſerent, à l'égard du Duc, un oubli total de ce qui s'étoit paſſé, ſous la réſerve que de quelque temps il ne paroîtroit pas devant le Roi qu'il avoit bravé. Mais Epernon ne s'accommoda pas d'un ſilence qui l'auroit perpétuellement laiſſé ſous la main de la Loi. Comme il y avoit eu des Déclarations, des Lettres & autres actes publics émanés du Trône, dans leſquels il étoit noté,

il en vouloit un, dérivé de la même Puiſſance, & auſſi authentique, qui le déchargeât de toute accuſation, & le mît en sûreté pour toujours. Le Roi offrit des Lettres d'abolition; le mot ſeul révolta le Duc : mais le Monarque le familiariſa avec la choſe même, en venant juſqu'à Orléans avec un fort détachement, qu'il faiſoit ſuivre de près par d'autres troupes.

Epernon comprit alors qu'il n'étoit pas de la dignité d'un Roi de France de louer, à la face de ſon Royaume, une action qu'on ſavoit lui avoir déplu, & de préconiſer, comme ſon plus fidele ſujet, celui qui s'étoit porté à cet excès de témérité : c'étoit aſſez qu'on ménageât ſi bien les termes, que la faute du Duc parût diminuée par l'intention. Cela s'exécuta dans des Lettres-Patentes, portant abolition, qui furent données en Juin, & enſuite

Louis XIII. 1619.

enregiſtrées au Parlement. Ainſi Epernon eut le chagrin de ſe voir taché d'un pardon qui ſuppoſoit une faute. Cette entrepriſe le fit beaucoup décheoir, dans l'opinion du Public, de ſon ancienne réputation de ſagacité & de prudence. Il y perdit plus de deux cent mille écus (*a*), & reçut, pour dédommagement, des remercîmens de la Reine, & le don d'un diamant.

Accommodement de la Reine.

Quant à elle, on lui accorda, non ce que l'enivrement des ſuccès lui faiſoit demander au premier moment de ſon évaſion, mais ce qu'elle ſe feroit trouvée heureuſe d'obtenir à Blois. Le Roi lui donna le Gouvernement d'Anjou, avec les droits régaliens, les villes d'Angers,

(*a*) Au contraire, Baſſompierre dit qu'il gagna plus qu'il ne perdit, à cauſe de l'argent qu'on lui avoit donné pour les levées qu'il ne fit pas. Voy. *Obſerv. de Baſſomp. ſur Dupleix*, p. 296.

de Chinon, & le Pont-de-Cé, comme Places de sûreté, quatre cents hommes de pied, & deux compagnies de cavalerie, payés par l'Etat pour les garder. On augmenta de beaucoup les appointemens de sa Maison, & enfin elle eut permission de venir trouver le Roi, mais avec cette condition, que, les circonstances ne permettant pas de la rappeler à demeure, pour ce moment ce ne seroit qu'une entrevue.

LOUIS XIII 1619.

Elle se fit le 5 Septembre, au château de Courcieres, près de Tours. Le Duc de Luynes alla au-devant d'elle la veille, & en fut gracieusement accueilli. Richelieu précéda aussi la Reine auprès du Roi, & reçut des remercîmens proportionnés au service qu'il venoit de rendre. En s'abordant, la mere & le fils montrerent plus de surprise que de tendresse. *Monsieur mon fils*, lui dit-

Son entrevue avec le Roi.

Mathieu fils, p. 102.

Louis XIII. 1619.

elle, *que vous vous êtes fait grand, depuis que je ne vous ai vu ! Je ſuis crû, Madame*, répondit-il, *pour votre ſervice.* Ils paſſerent trois jours enſemble, ou, pour mieux dire, dans le même lieu : car Louis ne vit preſque pas ſa mere en particulier. Il chaſſa beaucoup, & ſembloit s'être déchargé ſur ſa Cour des ſoins de la fêter. Elle eut lieu, en effet, de ſe louer des attentions & des careſſes de ſa belle-fille & de ſes autres enfans, & de la joie reſpectueuſe de tous les Seigneurs. Mais ſi Marie avoit eu le choix, elle auroit préféré les bonnes graces de ſon fils. *Comment*, demanda-t-elle un jour au Prince de Piémont ſon gendre, *comment dois-je m'y prendre pour les obtenir ?* Il lui répondit : *Aimez véritablement & ſincerement tout ce qu'il aime : ces deux mots contiennent la Loi & les Prophetes.* La leçon étoit bonne, &

Marie de Médicis ne fut malheureuse toute sa vie, que pour avoir négligé de s'y conformer. Après cette courte entrevue, elle partit pour Angers, avec la ferme espérance d'être bientôt rappelée auprès de son fils, qui regagna Paris avec toute sa Cour.

Louis XIII. 1619.

Lorsqu'il y fut arrivé, on s'occupa du soin de terminer l'affaire de Condé. Depuis trois ans, ce Prince, dont les fautes n'étoient pas claires pour tout le monde, languissoit en prison. Les Grands commençoient à murmurer de cette longue captivité : le Ministere savoit aussi qu'il y avoit eu récemment des intrigues pour lier le prisonnier avec la Reine-Mere, & obtenir par elle son élargissement. Enfin on lui avoit promis de songer à lui, quand les embarras suscités par cette Princesse seroient finis. On se détermina donc à le relâcher, & la Cour ne crut pas

Délivrance du Prince de Condé.

Merc. t. 6, p. 324.

Louis XIII 1619.

devoir faire la grace à demi. Outre les bonnes manieres qui précéderent son élargissement, comme la permission de voir ses amis, & des visites de la part du Roi, Luynes alla lui-même le tirer de Vincennes, le 20 Novembre; & le 26, il parut une Déclaration du Roi, la plus avantageuse que ce Prince pût desirer.

Après un préambule dans lequel on remuoit encore les cendres du Maréchal d'Ancre & de sa femme, sous le nom de *mauvais Ministres qui vouloient tout perdre : Outre les maux qu'ils ont faits à la France, un des plus grands*, dit le Monarque, *a été l'arrêt & la détention de notre très-cher amé cousin le Prince de Condé.* Il ajoutoit que la chose lui ayant paru assez importante pour l'examiner par lui-même, il n'avoit rien trouvé dans les accusations formées contre lui, *sinon les artifices*

& mauvais desseins de ceux qui vouloient joindre à la ruine de son Etat, celle de sondit cousin. Cette Déclaration, si honorable au Prince, fut un sujet de mécontement pour la Reine-Mere, qui crut y voir une improbation marquée de son Gouvernement. Elle s'en plaignit hautement, ainsi que des manques d'égards, des graces refusées à ceux qu'elle aimoit, ou accordées à ceux qui ne l'aimoient pas, exprès, disoit-elle, pour la mortifier.

LOUIS XIII. 1619.

Le chagrin le plus sensible qu'elle eut en ce genre, fut l'accueil favorable que trouverent à la Cour de son fils plusieurs de ses anciens partisans, dont elle croyoit avoir sujet de se plaindre. On sait les services que lui avoit rendus l'Abbé de Rucelai; services essentiels, par lesquels il avoit hasardé sa fortune & sa vie. Peut-être en prétendit-il une récompense trop considérable; peut-être aussi que,

Changement dans la Maison de la Reine.

Mém. Réc. t. 4, p. 634.

Louis XIII. 1619.

fier d'avoir été néceſſaire, il voulut continuer de l'être, & entrer dans le ſecret des affaires : enfin, que ce fût ſa faute ou celle de la Reine à qui la reconnoiſſance pouvoit peſer, choſe qui n'eſt pas extraordinaire chez les Grands, il commença à déplaire, & s'en apperçut. Ce revers arriva dans le temps qu'il avoit le plus grand beſoin de protection. La Cour ayant été forcée de ſacrifier au bien de la paix ſon reſſentiment contre les Grands, méditoit de l'appeſantir ſur les Petits qui s'étoient mêlés de l'intrigue. Rucelai parut propre à ſervir d'exemple. On porte plainte à Rome de ſes liaiſons avec le Duc de Bouillon & d'autres Huguenots. Le deſſein étoit de lui faire ſon procès, & de parvenir du moins à le priver de ſon Abbaye de Signy, & des Prieurés qu'il poſſédoit. Le Nonce du Pape en France appuyoit l'accuſation; flatté de l'eſpérance d'obtenir quel-

que dépouille. Ruccelai sentit que, s'il laissoit commencer les procédures, le moins qui pût lui arriver, seroit d'avoir beaucoup de peines & de chagrins, & peut-être de laisser quelques-uns de ses bénéfices dans un accommodement forcé. Il prit la résolution la plus sage; savoir, de s'accommoder avec le plus fort. Le Marquis de Moni, Ecuyer de la Reine-Mere, parti mécontent d'auprès d'elle, & bien reçu à la Cour, y ménagea le retour de Ruccelai, qui fut bien reçu aussi, au grand étonnement de Marie, qui croyoit que jamais on ne lui pardonneroit ce qu'il avoit fait pour elle. Mais elle ignoroit que le Conseil de son fils avoit plus de part qu'elle-même à tout ce qui se passoit dans sa Cour.

Richelieu y devient le maître.

On a vu que Richelieu n'étoit retourné auprès d'elle qu'avec l'agrément du Roi, & sans doute sous la condition de faire entrer sa Maî-

Louis XIII. 1619.

treſſe dans les vues de ſon fils. Il repréſenta qu'il ne pouvoit remplir ſes engagemens, qu'autant qu'il ne reſteroit perſonne auprès d'elle capable de contredire ſes avis. C'eſt pour cela qu'on eut ſoin de faire paſſer toutes les propoſitions agréables par le canal de l'Evêque. On fit naître à Marie des ſoupcons contre ceux de ſes ſerviteurs qui auroient pu partager ſa confiance avec le Prélat. On leur ſuſcita des dégoûts de la part de la Reine; &, quand ils vouloient ſe retirer d'auprès d'elle, on leur faiſoit un pont d'or à la Cour.

Commencement du Pere Joſeph.

Le Pere Joſeph du Tremblay, Capucin, devenu depuis ſi fameux, commença à paroître dans cette occaſion. Sous prétexte de miſſions, de réformes, d'affaires de ſon Ordre, où il étoit déjà Supérieur, quoique jeune, il fit pluſieurs voyages à Angers. Il étoit l'agent du commerce ſecret que l'Evêque de Luçon entre-

Louis XIII. 1619.

tenoit avec le Duc de Luynes, le Chancelier, le Nonce du Pape, le P. Bérulle, Général des Oratoriens, le P. Arnoulx, Jésuite, Confesseur du Roi, le Cardinal de Gondi, & d'autres personnes, ecclésiastiques & laïques, puissantes à la Cour de Louis XIII. Si Richelieu étoit bien aise d'avoir des liaisons déjà utiles, & qui pouvoient le devenir davantage, avec les Ministres & les Courtisans du Roi, ceux-ci n'étoient pas fâchés d'être en relation avec le Chancelier de Marie, son seul Conseil, le Surintendant de sa Maison, & le Chef de toutes ses affaires. Ils prévoyoient que tôt ou tard le fils & la mere se réuniroient: or, comme on ne savoit pas si, dans cette réunion, la Reine ne reprendroit pas une autorité égale à celle qu'elle avoit eue, il étoit prudent de se ménager un accès auprès d'elle, par celui qui avoit le plus grand empire sur son esprit.

Louis XIII. 1619.

Grande cabale.

Bassomp. t. 2, p. 30. *Gramond*, p. 264. *Merc.* t. 6. *Mém. Réc.* t. 5, p. 100.

L'état de la Cour autorisoit une pareille prévoyance. Le Duc de Luynes accumuloit sur lui, ses freres & ses alliés, les biens, les honneurs, les dignités. Il jouissoit de l'autorité la plus étendue; par conséquent il étoit en butte à la jalousie la plus générale & la plus envenimée. Pendant quelque temps, à force de graces habilement ménagées, il put bien suspendre la mauvaise volonté des envieux de sa fortune, les plus puissans: mais trop de gens, prêts à remuer, s'étoient trouvés forcés au repos par l'accommodement d'Angoulême; il leur tardoit de donner de nouveaux embarras au Favori, & ils ne croyoient pas pouvoir choisir un meilleur moment. Quand les derniers mouvemens commencerent, Marie de Médicis étoit prisonniere, & il falloit employer les premiers efforts à la délivrer: au-lieu qu'actuellement elle étoit libre, elle avoit même

même des Places de sûreté & des troupes : on pouvoit donc se promettre plus de succès d'entreprises formées dans des circonstances si favorables.

Louis XIII. 1620.

Quand on connoît l'ascendant de Richelieu sur cette Princesse, il est permis de croire, comme les Ecrivains les plus modérés le disent, que s'il ne l'exhorta pas à appeler les mécontens, du moins il ne fut pas fâché de les voir accourir auprès d'elle, dans l'espérance que la fin de ces troubles seroit la réunion volontaire ou forcée de la mere & du fils, & seroit aussi, par une conséquence nécessaire, un moyen pour lui de rentrer dans le Ministere. Soit inspiré par le Prélat, soit forcé par les circonstances, le Duc de Luynes proposa alors à la Reine de revenir à la Cour, & lui insinua qu'elle occuperoit auprès de son fils la place qu'elle y tenoit autrefois.

La Rei l'appuie.

Louis XIII. 1620.

Il se persuada que les mécontens n'ayant plus de point d'appui, la cabale se dissiperoit d'elle-même; mais les offres les plus avantageuses, les sollicitations les plus pressantes, ne purent obtenir de la Reine ce qu'elle auroit accepté comme une grace quelques mois auparavant. Les mécontens, qui ne pouvoient rien sans elle, lui inspirerent une crainte insurmontable du crédit que le Prince de Condé avoit dans le Conseil du Roi. Ils lui persuaderent que les instances qu'on employoit pour la faire revenir à la Cour, étoient des piéges qui cachoient le parti pris de la resserrer dans la même prison d'où le Prince avoit été tiré.

Elle devient très-puissante.

Lumieres pour l'Hist. de France, p. 803.

Un Apologiste de la Reine-Mere donne une raison singuliere de son empressement à réunir auprès d'elle tous les ennemis du Gouvernement. *Elle appréhendoit*, dit-il, *qu'en se*

répandant dans les Provinces, & n'ayant pas de centre commun, ils ne travaillassent chacun pour eux-mêmes, & n'ébranlassent le Trône; au-lieu que les tenant autour d'elle, & se rendant ainsi maîtresse de leurs opérations, elle étoit sûre de conserver la Couronne à son fils. Luynes n'étoit pas bien persuadé de l'obligation que le Roi avoit à sa mere, & ne voyoit qu'avec un extrême regret sa Cour grossir aux dépens de celle de son fils : mais il eut beau employer les prieres & les menaces ; si tôt que la défection fut commencée, elle devint en peu de jours presque générale. Ce fut comme une épidémie qui se communiqua, une fureur de mode qui tournoit toutes les têtes. Ce n'étoit pas à la dérobée qu'on s'échappoit de la Cour : on se communiquoit les projets de départ, on en faisoit publiquement les préparatifs ; c'étoit la matiere des con-

LOUIS XIII. 1620.

Louis XIII. 1620.

versations & des plaisanteries (*a*). Au milieu des tourbillons occasionnés par ce vertige., le Ministere étoit fort embarrassé. Chaque jour voyoit éclorre des nouvelles plus fâcheuses ; & quand tous les mécontens se furent rendus ou à la Cour de la Reine-Mere, ou dans leurs gouvernemens, il se trouva qu'ils occupoient toutes les côtes, depuis Dieppe jusqu'à Bayonne, beaucoup de Places intérieures, les Forts des Huguenots, leurs partisans secrets ; ce qui faisoit

(*a*) Un Evêque envoyé au Grand-Commandeur pour l'engager à rester auprès du Roi, le trouva occupé de son départ, & n'en tira que cette réponse : *Vous, de ce côté*, en montrant le Louvre., *& moi de cet autre*, en montrant le chemin d'Angers. Roquelaure, enrichi des bienfaits d'Henri IV, répondit gaillardement aux reproches de son fils : *Je ne suis point le Duc de Mayenne ; mais je cours après mon argent que je lui ai prêté ; & j'aurois un bien mauvais créancier, si je ne le serrois de près.* Voyez Gramond, page 282.

près de la moitié du Royaume (*a*).

Le danger commençoit à devenir pressant : on l'avoit laissé augmenter, en temporisant, malgré les conseils vigoureux du Prince de Condé. Il vouloit que, sans s'amuser à négocier, le Roi, avec son armée,

Louis XIII. 1620. Troub[les] [de] guerre [dan]gers.

(*a*) Le Duc de Longueville tenoit la Normandie ; les Vendôme, la Bretagne ; le Comte de Soissons, le Perche & le Maine ; la Reine-Mere, l'Anjou ; le Maréchal de Bois-Dauphin, le Poitou ; les Duc d'Epernon, de Retz, de la Trémouille, Mayenne, Roannès, Rohan, la Valette & Nemours, la Guienne, l'Angoumois, la Saintonge, le Béarn, la Rochelle, les Cevennes, la Bourgogne & les Trois-Evêchés. Les Commandans que le Roi envoya dans ces Provinces pour tenir tête aux mécontens, furent les Ducs de Nevers & de Guise, les Maréchaux de Vitry & de Themines, Lesdiguieres, Liancourt, Brissac, le Duc de Chevreuse, Saint-Geran, Courtenvaux, Schomberg, Pompadour, Bourdeille, & le Duc de Bellegarde. Le Duc de Montmorency resta neutre en Languedoc. Voyez *Mercure de France*, tomes 5 & 6.

Louis XIII. 1620.

dans laquelle, dit Gramond, on comptoit plus de Capitaines que de Soldats, allât droit à Angers, & mît sa mere hors d'état de lui nuire. Ce coup de main étoit facile, & les mécontens prévoyoient que le Ministere pourroit bien s'y déterminer. C'est pourquoi les Ducs d'Epernon & de Mayenne conseilloient à la Reine de ne point rester à Angers, où elle seroit exposée à quelque brusque attaque, mais de se retirer avec eux dans la Guienne ou l'Angoumois, où ils pouvoient opposer à l'armée royale quantité de petites Places, qui l'empêcheroient de pénétrer promptement jusqu'à eux. A l'abri de ces remparts, ils se flattoient de pouvoir lever de l'argent, discipliner des troupes, & se rendre assez redoutables pour forcer le Roi à éloigner son Favori, & changer le Gouvernement, dont ils deviendroient les maîtres.

Louis XIII. 1620.

Ce plan étoit bien conçu; mais l'intérêt de ceux qui vivoient ordinairement auprès de la Reine-mere à Angers, en empêcha l'exécution. C'étoit une troupe de Courtisans ou de Commensaux, qui tiroient d'elle une partie de leur grandeur; les uns étoient Gouverneurs de ses Places, d'autres dépositaires de ses finances, & distributeurs de ses graces. Ménagés par le Conseil du Roi, dont ils éprouvoient souvent la faveur pour eux ou pour leurs amis, ils appréhenderent de perdre ces avantages, & que Marie, échappée de leurs mains, ne devînt pour d'autres la source de la fortune & de l'autorité. Ils travaillerent donc à la retenir. Pour cela, ils lui remontrerent que les Confédérés ne cherchoient à l'attirer vers le centre de leurs forces, qu'afin d'être maîtres de sa personne, & qu'alors elle devoit s'attendre qu'ils se serviroient de

Louis XIII. 1620.

son nom pour faire la guerre ou la paix, selon qu'il leur conviendroit, & sans qu'elle pût s'y opposer.

Pendant que ce conflit d'intérêts retardoit à Angers les résolutions, le Roi s'ébranle à la fin, quitte Paris le 7 Juillet, & prend le chemin de la Normandie. Rouen ouvre ses portes sans être sommé; Caen se rend après une foible résistance. Le Duc de Longueville écrit une lettre soumise, & se retire dans un coin de son Gouvernement, où on le laisse, sans paroître s'en inquiéter. Quelques Commandans de petites Places payent de leur tête la simple démonstration de désobéissance. Par-tout sur son passage Louis déploie l'appareil imposant de la Majesté. La Reine lui écrit; il refuse de recevoir sa lettre & toute autre marque de soumission, jusqu'à ce qu'il soit auprès d'elle: cependant il ne la

traite ni en innocente ni en coupable ; s'il donne une déclaration contre les rebelles, ce n'eſt point elle qui eſt notée ou menacée d'être pourſuivie comme criminelle de leſe-Majeſté, mais ſeulement *ceux qui ont armé ſous le nom de ſadite mere.* Enfin, il parcourt en vainqueur le Maine & le Perche, & arrive le 30 Juillet à ſix lieues d'Angers.

Louis XIII. 1620.

Cette prompte marche déconcertoit les révoltés. Ils s'étoient occupés de tant de projets, qu'ils n'avoient pu ſe fixer à aucun ; de ſorte qu'il ne leur reſtoit d'autre parti à prendre, que de tâcher d'obtenir la paix, & au plus-tôt. La Reine députa à ſon fils l'Archevêque de Sens & le P. de Berulle, pour la demander. Il répondit à ces Ambaſſadeurs : *Faites-lui mes recommandations : aſſurez-la que j'aurai toujours le cœur & les bras ouverts pour la recevoir, & que je ne me laſſerai point de la prier de*

LOUIS XIII. 1620.

venir auprès de moi. Quant aux brouillons qui oppriment mes Sujets & qui veulent partager mon autorité, il n'y a péril où je n'entre pour les ſortir de France ou les réduire.

Mém. Réc. t. 5, p. 132.

Mais, malgré ces proteſtations ſolemnelles d'inflexibilité, le Miniſtere n'étoit pas diſpoſé à pouſſer les choſes aux dernieres extrémités. Le Duc de Luynes tâchoit d'adoucir les eſprits & de terminer à l'amiable. Il appréhendoit, dit Siri, qu'il n'arrivât, pendant le ſiége d'Angers, ce qui étoit arrivé pendant celui de Soiſſons, c-eſt-à-dire, qu'on ne perſuadât au Roi que, pour avoir la paix, il ne falloit qu'abandonner ſon Favori; & que ce Prince, jaloux & peu fidele à ſes attachemens, ne le ſacrifiât à ſa tranquillité, comme il avoit ſacrifié le Maréchal d'Ancre: du ſombre Louis tout étoit à craindre. C'eſt pour cela que Luynes aimoit mieux applanir les difficultés,

que tenter de les vaincre : en Normandie, il avoit acheté la soumission de Matignon, par un brevet de Maréchal de France; il paya par des présens & des pensions, celle de Beauveau, de Montgomery, & de beaucoup d'autres, qu'il n'avoit pu réduire à force ouverte. Enfin, il prévint d'offres & de promesses les principaux mécontens, afin de les désunir. Ceux-ci, de leur côté, n'oserent se mettre à trop haut prix, de peur d'être prévenus les uns par les autres. Ainsi, depuis que le Roi fut entré dans l'Anjou, il s'entama une infinité de petits traités particuliers; mais Condé ne donna pas le temps de les finir.

LOUIS XIII. 16.0.

Escarmouche du Pont de Cé.

Ce Prince qui, en soutenant le fils, vouloit peut-être se venger de la mere, avança le camp du Roi le 6 d'Août à deux lieues d'Angers: on conjecture aisément le trouble & la frayeur de cette Cour, presque

Louis XIII. 1620.

toute composée de femmes & d'Eccléſiaſtiques, de jeunes Officiers peu expérimentés, de quelques Chefs plus aguerris, mais qui n'avoient à commander que de nouvelles levées ſans diſcipline & ſans munitions. Le chemin de la ville au camp fut bientôt couvert de Négociateurs, qui alloient & revenoient ſans ceſſe. Le traité ne tenoit qu'à un point; mais ce point étoit eſſentiel: on convenoit d'accorder à la Reine, pour ſa perſonne, tout ce qu'elle vouloit: retour à la Cour, ſéance dans les Conſeils, augmentation de revenus, d'honneurs & de prérogatives. A l'égard des partiſans, le Roi déclara qu'il ne vouloit pas qu'ils fiſſent des conditions avec lui; il permettoit ſeulement que la Reine les recommandât à ſon indulgence, & il promettoit de les traiter avec bonté.

L'affaire étoit dans cette criſe, lorſque le Prince de Condé, ſoit

pour hâter la conclusion, soit pour empêcher tout accord, fit attaquer le Pont de Cé, Place de la Reine à demi-lieue d'Angers. A l'approche des troupes du Roi, celles de Marie sortirent de leurs tours, & se répandirent dans la prairie, ayant à leur tête une multitude d'Officiers chargés de plumes & de rubans, tous montés sur de beaux chevaux, qui faisoient des évolutions brillantes. Mais au premier coup de fusil, les Soldats se mirent en désordre : en vain les Officiers voulurent les retenir; ils furent entraînés eux-mêmes par les fuyards. Il y en eut peu de tués, mais beaucoup de prisonniers, & ceux qui échapperent allerent augmenter la terreur dont la Cour de la Reine étoit déjà saisie.

LOUIS XIII. 1620.

Cette brusque expédition ne fut pas approuvée de tout le monde : des Ministres même du Roi la blâmerent, & remontrerent au Duc de

La paix.

Artigni, t. 1, p. 270.

Louis XIII. 1620.

Luynes, qu'on auroit bien pu ſe diſpenſer de répandre du ſang, pendant qu'il n'y avoit peut-être qu'une heure à attendre pour conclure la paix. Sans laiſſer le temps au Favori de prendre la parole, Condé répondit bruſquement : *Ce n'eſt pas au Roi à attendre.* Si on l'en eût cru auſſi, les conditions du traité auroient été plus dures pour la Reine même, comme pour les autres ; & ſans doute elle auroit été obligée de les ſubir : mais le Duc de Luynes, toujours par la raiſon de finir promptement, ne voulut pas uſer rigoureuſement du droit du plus fort. On convint, le 9 Août, qu'en faveur de la Reine, les priſonniers auroient leur grace, ainſi que tous ceux qui rentreroient dans leur devoir ſous huitaine ; mais que les Charges des rebelles, dont le Roi avoit diſpoſé, ne leur ſeroient pas rendues. Pour tout le reſte, on ſe référa au traité

d'Angoulême, qui fut confirmé de nouveau avec quelques articles secrets, dont un des principaux étoit un chapeau de Cardinal pour Richelieu. Louis XIII. 1620.

Les agens de cette paix furent les Ministres du Roi d'un côté, l'Evêque de Luçon de l'autre; & les entremetteurs, le P. de Berulle, l'Archevêque de Sens, le Cardinal de Retz, le Cardinal de Sourdis, & le Nonce du Pape. Les Eccléſiaſtiques ſe trouvant en force dans le Conſeil, firent réſoudre que le Roi profiteroit des troupes qu'il avoit ſur pied, pour ſoumettre les Calviniſtes du Béarn, qui refuſoient toujours de rendre au Clergé ſes biens. Le Prince de Condé appuya fortement ce projet de guerre, parce qu'il eſpéroit s'y rendre utile & gagner la confiance du Roi. Le Duc de Luynes, au contraire, ne s'y prêta qu'à regret, dans la crainte que le jeune Louis, prenant plaiſir

Louis XIII 1620.

aux expéditions militaires, ne s'attachât au Prince qui lui en auroit inspiré le goût.

Entrevue du Roi & de la Reine.

L'entrevue de la mere & du fils se fit le 13 Août au château de Brissac; elle fut plus cordiale que celle de Tours. Le Roi, en l'embrassant, lui dit : *Je vous tiens, & vous ne m'échapperez plus.* Elle répondit : *Vous n'aurez pas de peine à me retenir, parce que je suis persuadée que je serai toujours traitée en mere, par un fils tel que vous.* Ils s'arrangerent ensuite pour faire ensemble le voyage de Poitou & de Guyenne, & pacifier ces Provinces de concert. Dans la crainte que la présence de la Reine n'autorisât les Grands à demander plus qu'on n'auroit voulu leur accorder, on se hâta de les contenter de loin & d'avance. Quant aux petits, abandonnés par les Seigneurs, pour lesquels ils s'étoient sacrifiés, ils furent contraints de plier; &

quand ils se montrerent au Roi, ils essuyerent des froideurs & des désagrémens qu'on n'osoit pas faire éprouver aux Chefs.

Louis XIII. 1620

Expédition de Béarn.

La Reine-Mere revint au commencement de l'automne à Paris, où elle réunit sa Cour à celle de sa belle-fille. Le Roi passa dans le Béarn, qu'il subjugua en six semaines. Il fit rendre au Clergé les biens dont les Calvinistes s'étoient emparés, rétablit dans toutes les villes l'exercice de la Religion Catholique, & y mit de fortes garnisons. Le Prince de Condé n'accompagna pas le jeune Monarque dans cette expédition, parce que le Favori lui fit agréer, sous un motif de confiance, d'aller plutôt à Paris, où il disoit avoir besoin de lui, pour l'opposer à Marie de Médicis, si elle faisoit quelqu'entreprise pendant l'éloignement du Roi; & le plaisir de contrarier la mere lui fit sacrifier celui de gagner le cœur du fils.

Louis XIII. 1620. Le Roi vient à Paris.

Le retour de Louis XIII à Paris mérite d'être remarqué, parce que ce fut peut-être la seule fois que ce Prince montra un peu de galanterie. Il arriva le 7 Novembre de grand matin, accompagné de 54 jeunes Seigneurs, courant à bride abattue, précédés de quatre Maîtres de postes qui donnoient du cor; il traversa ainsi la Ville, où il n'avoit pas été annoncé. Le bruit que faisoit cette troupe leste & gaillarde, tira les bourgeois de leurs lits; les fenêtres se remplirent de curieux: si tôt qu'ils reconnurent Louis, ce jeune guerrier qui revenoit vainqueur de la rebellion, ils firent retentir l'air des cris de *Vive le Roi!* Le peuple l'accompagna en foule jusqu'au Louvre. La garde voyant venir cette troupe mêlée de Cavaliers & de Fantassins, qui poussoient des cris confus, s'étoit mise en défense. A la vue du Roi, les barrieres s'ouvrent, les Gardes

joignent leurs acclamations à celles du peuple. Il traverse rapidement les appartemens, va embrasser sa mere; il passe de là chez la jeune Reine, à laquelle il cause la même surprise & le même plaisir. La Ville partagea les transports de la Cour. Le peu de boutiques qui étoient ouvertes furent fermées, les travaux cesserent, il y eut des danses, des repas, des feux de joie, & ce jour fut peut-être, pour Louis XIII, le plus agréable de son regne.

Louis XIII. 1620.

Faux raccommodement.

Les plaisirs réunirent pendant l'automne & l'hiver, ceux que la discorde avoit séparés, ou plutôt la discorde particuliere régna toujours sous l'extérieur des plaisirs publics. Il y eut des festins, des spectacles, des fêtes de toute espece. La jeune Reine dansa des ballets, & le Roi, tout grave qu'il étoit, eut la complaisance de se rendre acteur dans ces divertissemens. Les Seigneurs

Louis XIII. 1620.

de la Cour, tant ceux qui avoient été du même parti, que ceux du parti contraire, se traiterent réciproquement. Ils se virent, se fréquenterent avec toutes les apparences de cordialité, & n'en furent pas amis plus sinceres.

Richelieu mal récompensé.

Lumieres pour l'Hist. de France, p. 801. Vialart, p. 15.

Entre les traits de Courtisans, c'est-à-dire, les mauvais offices cachés sous des dehors obligeans, il faut mettre ce qui arriva à l'Evêque de Luçon, à l'occasion du chapeau de Cardinal qu'on lui avoit promis. Il est certain que dans l'affaire d'Angers il rendit des services essentiels au Duc de Luynes & au Roi. Au lieu de reconnoître cette vérité, des ennemis & des envieux l'accuserent d'avoir bien plutôt songé à ses intérêts qu'à ceux du Royaume, & de n'avoir pas même hésité à sacrifier sa Maîtresse pour obtenir le chapeau: mais, quel qu'ait été le motif secret de sa conduite, motif sur le-

quel on ne pourra jamais prononcer sûrement, on peut assurer que sa conduite elle même fut sage, conforme aux principes d'une saine politique, & avantageuse en même-temps à la France, qu'elle tranquillisa, & à Marie de Médicis, qu'elle satisfit. Tout ce que cette Princesse pouvoit desirer, c'étoit de revenir auprès de son fils avec les mêmes honneurs & la même autorité dont elle avoit joui autrefois; d'y revenir, non comme forcée & suppliante, mais triomphante & priée. Les mécontens tâchoient de lui persuader que, pour parvenir à ce but, il falloit se faire craindre; ils lui offrirent leurs forces, & tâcherent de l'attacher si étroitement à eux par des traités ou des démarches extrêmes, qu'elle ne pût plus s'en dégager quand elle le voudroit. Richelieu, au contraire, vouloit que Marie se servît de l'appui de ces Seigneurs, & de l'osten-

Louis XIII.
1620.

Louis XIII. 1620.

tation de leur puiſſance, non pour lutter contre ſon fils, mais pour s'en faire rechercher. Il y réuſſit, peut-être contre le goût de la Reine; qui, étant fiere & vindicative, auroit mieux aimé l'emporter de force. Si donc il óta à cette Princeſſe les moyens de ſe rendre redoutable, en l'engageant de rentrer à Angers; ſi même il la mit hors d'état de ſe défendre dans cette ville, où il n'avoit, dit on, ramené aucune proviſion, quoiqu'il en fût expreſſément chargé : du moins il lui procura les avantages qu'elle ſouhaitoit, & termina en un inſtant une guerre civile, qui pouvoit devenir dangereuſe; ſervice eſſentiel rendu à la mere, au fils, au Favori, & à toute la France.

Son adreſſe.

Auſſi en parut-on fort reconnoiſſant; le Duc de Luynes rechercha l'alliance du futur Cardinal; & le mariage d'un de ſes parens avec la

niece de Richelieu en fut le ſceau. On prit auſſi à tâche de perſuader que le Roi avoit extrêmement à cœur la promotion du Prélat au Cardinalat. Le Miniſtere dépêcha courier ſur courier, & écrivit les lettres les plus preſſantes, dont on donnoit à l'Evêque communication. Le Marquis de Cœuvres, Ambaſſadeur de France à Rome, eut ordre de faire de vives inſtances auprès du Pape, & il s'y porta avec zele. Le Souverain Pontife diſſimula quelque temps; mais à la fin, fatigué des importunités de l'Ambaſſadeur, il lui déclara qu'on le jouoit, & il lui montra des lettres du Roi lui même, qui lui marquoit de n'avoir aucun égard aux démarches publiques qu'on feroit en faveur de l'Evêque de Luçon; de ſorte que cette promotion paſſa ſans que Richelieu y eût part. Il ſut ceux qui l'avoient deſſervi; ce n'étoit pas moins que tous

Louis XIII. 1620.

les Miniſtres, qui craignoient le crédit que lui donneroit ſa nouvelle dignité, ſur-tout Puiſieux, le Pere Arnoulx, Confeſſeur du Roi, & le Duc de Luynes lui-même. Tout autre que l'Evêque de Luçon, aſſuré, comme il étoit, de la protection de la Reine, auroit pris les choſes avec hauteur, & auroit forcé ces faux amis de lever les obſtacles que leur jalouſie mettoit à ſon avancement; mais inſtruit du manége de la Cour, il tint une conduite plus politique. Il ne murmura ni ne ſe plaignit. Il affecta de dire que ſon malheur étoit une ſuite de la mauvaiſe volonté du Pape & des envieux qu'il avoit à Rome, dont la malice avoit prévalu ſur les bons offices de ſes amis de France. Il en remercia ceux-ci affectueuſement, & continua de vivre avec eux comme s'il avoit à s'en louer. Par-là, il leur ôta la penſée de lui nuire; pratique ordinaire dans les

les Cours, où il eſt rare qu'on haïſſe à demi, & qu'on ne s'efforce pas de perdre entierement ceux qu'on a une fois offenſés.

Louis XIII. 1620.

1621. Conduite de Luynes à l'égard de Baſſompierre. *Baſſomp.* t. 2, p. 105. *Mém. Réc.* t. 5, p. 228. *Artigny*, t. 1, p. 313.

Il paroît que le caractere du Duc de Luynes n'étoit pas de maltraiter ceux qui étoient dans le cas de lui nuire; mais plutôt de prévenir les torts qu'ils pouvoient avoir à ſon égard. Baſſompierre en eut un, involontaire à la vérité, mais qui pouvoit porter un coup dangereux à la puiſſance du Favori : c'étoit de plaire au Roi. Luynes, qui juſqu'alors avoit regardé ce jeune Courtiſan de bon œil, ſe met tout-à-coup à le traiter froidement. Baſſompierre s'en apperçoit; mais ſa conſcience ne lui reprochant rien à l'égard du Favori, il prend ce changement pour un trait d'humeur, & continue à amuſer & à plaire. Comme on vit que cet avertiſſement indirect ne faiſoit pas ſur le jeune homme l'impreſſion qu'on

Louis XIII. 1621.

desiroit, l'Abbé Ruccelai, le Comte de Schomberg & le Cardinal de Retz, Confidens de Luynes, parlerent ouvertement à Bassompierre. Ils lui dirent que le Favori trouvoit mauvais que quelqu'un méprisât son amitié, & parût prétendre se soutenir par soi même auprès du Roi. *La faveur du Prince*, lui dirent-ils, *ne souffre pas de partage : dès-que vous avez donné de l'ombrage au Favori, vous ne pouvez plus rester à la Cour. Ainsi choisissez, pourvu que vous soyez éloigné, Ambassade, Commandement, Gouvernement; il n'y a rien à quoi vous ne puissiez élever vos vœux.* Cette proposition étonna Bassompierre, & il la traita d'abord de ridicule. Mais s'étant consulté avec quelques personnes au fait du manege de la Cour; après quelques jours de délibération, il se détermina pour l'Ambassade. Luynes alors le prévint de politesse, le remercia de

sa complaisance, lui avoua son foible en des termes qui dûrent plaire à Bassompierre, & lui inspirer pour le Favori plus de compassion que de haine (*a*) : on le fit nommer Ambassadeur en Espagne, où il y avoit un traité entamé pour les affaires de la Valteline, vallée située au pied des Alpes, dont le défilé ouvroit un passage en Italie, dont les François & les Espagnols vouloient également s'assurer.

Louis XIII. 1621.

Affaire de la Valteline.

La négociation sur cet object, quoiqu'importante, n'étoit pas alors fort échauffée. Comme le Ministere de France, après la paix du Pont-de-Cé, s'étoit déterminé à faire la guerre aux Huguenots, il appréhenda de

(*a*) *Je vous aime*, lui dit-il, *je vous estime : mais le penchant du Roi pour vous me donne de l'ombrage ; je suis, en un mot, comme un mari qui craint d'être .... & qui ne souffre pas volontiers un aimable homme auprès de sa femme.* Voyez Siri, t. 5, p. 328.

Louis XIII. 1621.

s'attirer une diverſion embarraſſante, s'il ſe brouilloit avec les Eſpagnols : d'un autre côté auſſi, on ne vouloit pas les autoriſer, par des refus, à ſe fortifier dans ces vallées; c'eſt pourquoi on deſiroit de les tenir dans l'eſpérance d'une concluſion, mais ſans conclure. La difficulté conſiſtoit à donner aux délais un air naturel : or, perſonne n'y étoit plus propre qu'un Ambaſſadeur jeune & galant, en apparence beaucoup moins occupé d'affaires que de plaiſirs. Ainſi le Duc de Luynes trouva moyen de rendre ſon rival utile à l'Etat, ſans inquiétude pour lui-même. Débarraſſé de compétiteurs, il accumula ſur ſa perſonne les grands emplois & les charges de la Couronne, avec une aſſurance qui fit croire qu'apparemment, en étudiant le caractere de Louis XIII, il avoit découvert qu'il falloit être tout auprès du Monarque, ſi on ne vouloit courir le riſque de n'être bientôt plus rien.

Selon la résolution prise après la paix d'Angers, le Roi, dès le printemps, tourna ses forces contre les Huguenots. Ils se plaignoient, depuis la mort d'Henri IV, qu'on travailloit perpétuellement à détruire leurs privileges, & ils se prétendoient en droit de prendre toutes sortes de mesures pour les défendre. Quoiqu'en pleine paix, la France entiere étoit dans un véritable état de guerre : les partisans des deux Religions, souvent mêlés dans la même Ville, s'observoient en ennemis; tantôt à force ouverte, tantôt par ruse & par adresse, ils travailloient à se supplanter; l'usurpation d'un Temple ou d'une Eglise, la victoire ou la défaite de quelques Villageois ameutés, la surprise ou la défense d'une petite forteresse (*a*), étoient célébrées avec

Louis XIII. 1621.

Guerre contre les Huguenots.

Merc. t. 7 & 8.

(*a*) *Les habitans de Château-Renard, ville petite en sa circonférence & pourpris; mais grande*

Louis XIII. 1621.

éclat ; & les relations, toujours chargées d'épithetes piquantes, enve-

---

en sa générosité, zèle & fidélité au service de Dieu & du Roi ; ces habitans furent les PREMIERS *qui, depuis ces derniers plus qu'incivils mouvemens, ont rendu de certaines preuves de leur fidélité martiale & héroïque vertu.* Ils s'emparerent à main armée, le 27 Mai 1621, à quatre heures après midi, de la forteresse nommée *le Castellet*, qui dominoit leur Ville, & où les Seigneurs de Châtillon entretenoient, depuis vingt-cinq ans, une garnison calviniste. *Les murs en étoient de quatre toises & demie d'épaisseur, y ayant au-dedans force chambres, casemates, prisons, cachots, magasins, caves, un puits, four, moulins à bras, pieces de batterie, fauconneaux, poudre, munitions de toute espece, & une sortie particuliere par-dessous terre, pour aller & venir à couvert par toute ladite forteresse, toute terrassée par le dedans.*

Ceci est extrait d'une relation imprimée en 1621, *chez Nicolas Alexandre, rue Bout-Brie*, qui m'a été communiquée par M. de Fougeret, Seigneur de Château-Renard, aussi ami des Lettres que bienfaisant. On me pardonnera d'avoir consigné dans les fastes de l'Histoire l'exploit de

nimoient la haîne que se portoient toujours les deux Partis. Les Calvinistes, moins nombreux, & par conséquent moins forts, pressés de tous côtés, & accablés, pour ainsi dire, par le poids de l'autorité royale, avoient établi à la Rochelle un Conseil général, qui, aux saillies d'un zèle impétueux, substitua un plan de défense réguliere. On vit paroître, le 10 Mai, une Déclaration de cette espece de Consistoire, qui partageoit les Eglises en sept cercles, & qui régloit, en quarante-sept ar-

Louis XIII. 1621.

mes Paroissiens, contre la garnison qui les gênoit. Ce fait d'ailleurs n'est pas étranger à mon sujet, puisqu'il sert à faire connoître la structure de ces petites forteresses dont toute la France étoit hérissée : on sait qu'elles contribuoient beaucoup plus à entretenir la tyrannie des Seigneurs, qu'à rendre le Royaume puissant. C'est pourquoi le Cardinal de Richelieu les fit presque toutes démanteler ou démolir, dans les années qui suivirent la prise de la Rochelle.

Louis XIII. 1621.

ticles, la levée des deniers, la discipline des troupes, les recrues, le commandement, la subordination, & en général ce qui concernoit la paix & la guerre; *le tout*, disoient-ils, *sous l'autorité du Roi.* Ce mot excepté, tout dans le reglement, quant au pouvoir des Chefs, leur rang, le temps des assemblées, ressembloit au gouvernement de la République des Provinces-Unies.

Contre une pareille audace, des Déclarations, des menaces, des injonctions auroient peu servi, si elles n'avoient été appuyées par les armes. Louis marcha vers la Saintonge & le bas-Poitou, d'où il devoit rabattre sur la Rochelle, qu'il fit bloquer. Il soumit ces Provinces en les parcourant. Il y eut cependant quelques sieges meurtriers; mais la plupart des Villes ouvrirent leurs portes à la premiere sommation. Ces succès étoient un triomphe

bien flatteur pour le Duc de Luynes, dont la puiſſance monta à ſon comble pendant ce voyage, qui fut auſſi le terme de ſa fortune & de ſa vie.

Louis XIII. 1621.

Depuis ſept ans, la France étoit ſans Connétable : il n'y avoit eu que des guerres paſſageres, qui ſembloient ne pas exiger qu'on donnât un pouvoir ſi étendu aux Généraux qu'on employoit. Pour celle-ci, le Miniſtere crut devoir concentrer toute l'autorité dans un ſeul Chef, afin d'être plus sûr de la ſubordination & du ſecret. Quand on penſa à chercher un Connétable, les ſuffrages ſe réunirent d'eux-mêmes ſur le Duc de Leſdiguieres, qui avoit fait la guerre toute ſa vie avec le plus grand ſuccès; mais il étoit calviniſte. Louis lui fit parler de converſion : il réſiſta, moins, dit-on alors par attachement à ſa Religion, que pour ne pas déſobliger le Favori,

Luynes, Connétable & Garde des Sceaux.

Vie de Leſdiguieres, p. 104.

Louis XIII. 1621.

dont il connoiſſoit les vues ſecretes. Il pouſſa même la complaiſance juſqu'à dire au Roi qu'il ne pouvoit choiſir perſonne qui convînt mieux à la place que le Duc de Luynes. Sur ce témoignage, le Monarque donna l'épée de Connétable à ſon Favori, qui fit ſur-le champ nommer Leſdiguieres Maréchal-Général des Camps & Armées du Roi; conduite qui peut faire conjecturer que Luynes deſira cette premiere charge de la Couronne, moins pour en avoir l'autorité, qu'afin qu'un autre n'en eût pas le titre.

Grammond, p. 503. Bernard, p. 295.

Même deſir d'une puiſſance excluſive, le détermina ſans doute, lorſque Duvaïr, Garde des Sceaux, mourut, à ne pas ſouffrir qu'ils paſſaſſent en d'autres mains que les ſiennes. Enfin, pour mettre dans le même cadre tout ce qui peut montrer la facilité du Prince & l'empire du Favori, Luynes chaſſa de la Cour

le P. Arnoulx, Confeſſeur du Roi, que ce Prince aimoit & eſtimoit : il le chaſſa, parce qu'il s'apperçut qu'il donnoit à ſon Pénitent des conſeils qui n'étoient pas concertés avec lui ; & il en ſubſtitua un autre de ſon choix, ſans que le Monarque, qui avoit à peine été prévenu, marquât ni regret de ſon Confeſſeur, ni dépit de ſe voir ainſi maîtriſé.

Louis XIII. 1621.

Sa mort.

Avec une pareille influence dans toutes les parties de l'Adminiſtration, dans l'épée, dans la robe, dans l'intérieur de la Cour, il falloit ou réuſſir toujours, ou s'attendre à voir tomber ſur ſoi tous les traits de la malice & de l'envie, tous les reproches & le blâme des mauvais ſuccès : c'eſt ce qui arriva au Duc de Luynes. Après une ſuite de victoires, l'armée du Roi vint échouer devant Moutauban. Auſſi-tôt ce ne fut qu'un cri contre le Connétable : on l'accuſoit d'incapacité dans la

Louis XIII. 1621

guerre (*a*), d'être caufe des mauvaifes réfolutions qu'on prenoit dans le Confeil, de l'indifcipline des troupes, de la déprédation des finances, de la création des nouveaux impôts, du renouvellement des anciens, de tous les accidens, en un mot, de tous les malheurs, fuffent-ils une fuite néceffaire du cours ordinaire des chofes, tels que les inondations, les frimats & les neiges, qui empêcherent la prife de Montauban. Pendant ce déchaînement prefque général, le Duc de Luynes, cet homme chargé de biens & de digni-

(*a*) On a voulu faire entendre qu'il s'expofoit peu aux coups pendant le fiege de Montauban, & on en citoit en preuve cette lettre de fon Chirurgien à fa femme : *Sachez que je ne cours aucun hafard, Monfeigneur le Connétable me faifant l'honneur de m'affectionner & de me tenir toujours près de fa perfonne.* On fent que c'eft une pure naïveté qui a été tournée en malice. Voyez *Chronique des Favoris*, p. 29.

tés, qu'on admiroit & qu'on envioit, luttoit contre une fievre maligne qui le ſurprit dans un village du Quercy, nommé Lonquetil; il n'y réſiſta que quatre jours, & mourut le 15 Décembre, âgé à-peu-près de trente-deux ans (*a*). On débita pour lors que Louis XIII commençoit à s'en dégoûter, & qu'il n'auroit pas tardé à le diſgracier. Il eſt vrai qu'il étoit au faîte de la roue de fortune; & dans ce degré d'élévation, on eſt ordinairement aſſez

(*a*) Le 10 Décembre, le Roi prit Montheur, petite ville, qu'il abandonna au pillage, & dont il fit paſſer la garniſon au fil de l'épée. Le Connétable étoit malade, & il ne participa point à cette cruauté. On dit que ce fut le Prince de Condé qui y détermina le Roi, en lui citant l'exemple de Saül, qui avoit attiré ſur lui la malédiction de Dieu, en épargnant les Amalécites dévoués à la mort par Samuel. Voy. *Mém. de Brienne*, t. 1, p. 145. *Note.*

Louis XIII. 1621.

près de tomber. Cependant, malgré quelques traits d'humeur qu'on dit être échappés à ce Prince contre son Favori (*a*), on ne peut pas prononcer qu'il se fût tout-à-coup privé de ses services. Il est certain qu'il en rendit un essentiel au Roi, en abrégeant le gouvernement de Marie de Médicis, qui auroit pu devenir fatal au Royaume. S'il eut pour lors quelque part aux cruautés commises contre le Maréchal d'Ancre & sa femme, il effaça cette tache par la douceur de son Ministere. Il étoit affable & conciliant, porté à la paix & à la négociation, qu'il traitoit habilement. A sa mort, il eut le sort des personnes enviées, dont on ne dit pas de bien, lorsqu'on ne peut

(*a*) On dit qu'il l'appeloit quelquefois : *Le Roi Luynes.* Voyez Bassomp. *Mém.* tom. 2, p. 260.

pas en dire de mal (*a*). Ses freres n'essuyerent aucun revers, & resterent à la Cour dans une situation brillante.

Louis XIII. 1621.

Lesdiguieres hérita du Duc de Luynes l'épée de Connétable; elle fut la récompense de sa conversion; & le prix de son changement en rendit la sincérité suspecte. Ce fut la Reine-Mere qui pressa le Roi de remplir cette dignité, dans la crainte que, se voyant sans Général, il ne se crût obligé de commander lui-

1622. Lesdiguieres Connétable. *Vie de Lesdiguieres. Brienne*, t. 1, p. 148.

(*a*) On goûta alors cette épitaphe plus plaisante que méchante:

Montheur est pris, & la Garonne
Est remise en sa liberté.
Toutefois le peuple s'étonne
Du *Te Deum* qu'on a chanté
Pour cette victoire notable:
Vu, dit-on, que le Connétable
A trouvé sa mort en ce lieu.
Mais pour dire ce qu'il m'en semble,
La perte & le gain mis ensemble,
On a sujet de louer Dieu.

Voyez *Mem. de Brienne*, t. 1, p. 128.

Louis XIII. 1622.

Merc. t. 7 & 8.

même, & qu'il n'abandonnât les délices de la Cour pour les travaux de la guerre. Il en aimoit les détails, & n'en craignoit pas les dangers. Louis, dans les camps, n'étoit plus cet homme ombrageux & timide qui avoit besoin d'un Ministre pour fixer ses résolutions, d'un Favori pour épancher son cœur; il se montroit Capitaine & Soldat. De son cabinet, où il venoit de pourvoir aux vivres & aux munitions, de régler les marches & le plan des attaques, il passoit à la tête de ses troupes, qu'il rendoit, par sa contenance assurée, capables d'affronter les plus grands périls. Il développa ces talens avec éclat dans la continuation de la guerre qu'il fit aux Calvinistes dans le Poitou, pays coupé & marécageux, où, malgré la foiblesse de sa santé, malgré la rigueur d'un printemps froid & pluvieux, le jeune Monarque, presque

toujours à pied, souvent dans l'eau jusqu'à la ceinture, attaqua ses ennemis, les battit, les poursuivit; & lorsqu'ils se croyoient en sûreté derriere plusieurs petits bras de mer, dont ils avoient embarrassé les gués, il en passa trois sous leur feu dans la même nuit, les força de se jeter dans des barques, qu'ils avoient préparées à tout hasard, & d'abandonner cette Province, leur principale ressource.

Louis XIII. 1622.

C'en étoit fait des Calvinistes en France, si on eût souffert que partout où ils étoient en force, le Roi y portât sa bravoure & son autorité; mais on a vu que la guerre ne s'accommodoit pas avec les vues secretes de la Reine-Mere. Elle n'étoit pas plus du goût des Ministres. Ceux-ci, la plupart Ecclésiastiques ou gens de robe, tels que les Cardinaux de Retz & de la Rochefoucault, le Chancelier Silleri & Puisieux son

La paix se fait. *Mem. Réc. t. 5, p. 404.*

Louis XIII. 1622.

fils, auxquels l'âge & l'état ne permettoient pas de ſuivre le Roi à l'Armée, craignirent qu'étant loin d'eux, quelqu'un ne s'emparât de ſa confiance, & ne les ſupplantât. Ils redoutoient ſur-tout le Prince de Condé, que Marie de Médicis regardoit toujours comme ſon ennemi; c'étoit lui qui excitoit le Roi à continuer la guerre. On fit entendre à Louis, très-crédule pour les prédictions, & très-ſuſceptible de jalouſie, que le Prince n'agiſſoit que par intérêt; qu'il s'étoit infatué de certaine prophétie qui annonçoit la mort du Roi & de ſon frere comme prochaine, & que c'étoit pour ſe trouver armé au moment de l'événement, qu'il deſiroit de continuer les hoſtilités. Cet avis fit tant d'impreſſion ſur l'eſprit du Roi, qu'il conclut la paix, ſans en parler au Prince. Celui-ci ne l'apprit, pour ainſi dire, qu'avec le Public. Il fut

très-piqué de ce défaut de confiance, & le regarda comme un affront, qu'il rejeta plus sur la Reine-Mere que sur le Roi. Pour ne se pas trouver avec elle à la Cour, il demanda permission de voyager quelque temps, & il alla promener ses chagrins en Italie. Les deux Reines vinrent au-devant du Roi jusqu'à Lyon, où ses victoires le conduisirent : il y donna la barrette à l'Evêque de Luçon, qui, malgré ses envieux, avoit enfin obtenu d'être nommé Cardinal.

Louis XIII. 1622.

Cette dignité ne lui valut d'abord que de la distinction, sans augmentation de crédit. Les instances de la Reine pour le faire entrer au Conseil, durerent plus d'un an, & enfin elle l'emporta, malgré les Ministres qui s'y opposoient tous. Ils étoient égaux ; cependant Charles, Marquis de la Vieuville, sans avoir le titre de premier Ministre, en prenoit l'autorité. C'étoit un homme d'esprit,

1623, 1624. Richelieu rentre au Conseil ; Vieuville y domine. *Mém. Réc. t. 5, p. 548 & 607.*

Louis XIII. 1623, 1624.

très-verſé dans les affaires, grand travailleur, mais dur & moqueur; deux défauts les plus propres à attirer la haîne publique ſur un homme en place. Comme il étoit expéditif, tranchant & complaiſant pour le Maître, auquel il montroit un dévouement excluſif, il captiva aiſément, après la mort de Luynes, la confiance d'un jeune Prince qui s'effrayoit des moindres difficultés dans les affaires, & qui étoit jaloux qu'on eût pour ſa perſonne un attachement de préférence. Louis fut quelque temps comme une Place forte, expoſée à l'examen, aux tentatives de pluſieurs Généraux qui méditent ſa conquête. Les Courtiſans épioient ſes foibles, pour s'introduire dans ſa faveur. Les femmes cherchoient à ſurprendre ſon cœur; les deux Reines ordonnoient des fêtes, & prétendoient l'enchaîner auprès d'elles par le jeu, la danſe & les plaiſirs ſéden-

taires. Les Miniſtres croyoient le fixer, & lui inſpirer l'amour du travail, en mettant ſous ſes yeux le détail des affaires. La Vieuville lui conſeilla de ſuivre ſon goût pour les exercices violens ; de monter à cheval, d'aller à la chaſſe, de tirer des armes, & de former des bureaux, dans leſquels on éplucheroit les épines de la diſcuſſion : on portoit enſuite le réſultat au Conſeil, dont la Vieuville ſe rendit bientôt le maître par ſon ton déciſif, ſa hardieſſe à bruſquer les opinions des autres Miniſtres, & ſon opiniâtreté à ſoutenir les ſiennes. Il réuſſit auſſi à ſe faire regarder par le Roi comme un homme tout à lui, en approuvant ſes préventions contre ſa mere, & en flattant ſa jalouſie contre Gaſton ſon frere, Duc d'Orléans.

LOUIS XIII. 1623, 1624.

Ce Prince fut confié, dès ſa tendre enfance, au ſieur de Breves, qui joignoit à la connoiſſance des hom-

1624. Education de Gaſton. *Mém. Réc. t. 5. p. 608.*

Louis XIII. 1624.

mes beaucoup de lumieres politiques puisées dans ses ambassades, & une probité rare. Nommé Gouverneur de Gaston, il s'appliqua à faire germer dans le cœur de son éleve les vertus qu'il pratiquoit; & à lui inspirer le goût des arts & des sciences qu'il cultivoit. Il réussit au point que ses succès causerent de l'ombrage au Roi : au lieu de lui faire honte d'une pareille foiblesse, il se trouva des gens qui y applaudirent, & conseillerent à Louis de congédier de Breves, & de donner à son frere un Gouverneur dont les leçons fussent moins propres à lui attirer l'estime & la tendresse de la Nation. Conseil infame ! mais bien digne des lâches adulateurs qui ne sont pas toujours les derniers en rang & en dignité dans les Cours. De Breves se retira comblé de louanges & de présens. On lui substitua le Comte de Ludes. Celui-ci étoit vieux, &

aimoit encore les plaiſirs. L'aſſiduité inſéparable d'une pareille place étoit une trop grande gêne pour lui. Il s'en déchargea ſur des ſubalternes, dont les mauvais exemples & les complaiſances criminelles changerent bientôt les mœurs de Gaſton. Ils en firent, non pas un méchant Prince, ni un libertin déterminé: ſon âge & ſon caractere s'oppoſoient à ces excès; mais ils corrompirent ſes principes, & lui ôterent le frein de la honte.

Louis XIII. 1634.

Le Comte de Ludes mourut aſſez à propos, pour que ſes leçons perverſes n'empoiſonnaſſent pas ſon éleve ſans reſſource. Avec lui diſparurent les mauvais Inſtituteurs. Le Colonel d'Ornano, qui le remplaça, eut plus de peine à réformer les habitudes contractées à une pareille école, qu'il n'en auroit eu à lui en inſpirer d'abord de bonnes: il y réuſſit cependant, mais par un moyen aſſez

Ornano ſon Gouverneur arrêté.

Louis XIII. 1624.

dangereux : ce fut d'exciter l'émulation du Prince, en lui faisant entrevoir la succession au Trône, comme un événement peut-être prochain, puisque le Roi étoit d'une santé foible, & n'avoit pas d'enfans. A force d'inspirer à Gaston des idées supérieures à son état actuel, Ornano s'en pénétra lui-même. Il se persuada qu'on ne pouvoit refuser à l'héritier présomptif de la Couronne la connoissance de la Monarchie qu'il gouverneroit sans doute un jour. Sur ce fondement, il engagea le Prince à demander l'entrée au Conseil. On soupçonna dans cette démarche moins d'ambition de la part de Gaston, que de celle de son Gouverneur, qui vouloit apparemment se rendre important par son éleve. Le Conseil décida de faire tomber sur lui la punition de la demande inconsidérée du Prince : en conséquence, Ornano fut arrêté, & renfermé

renfermé dans le château de Caen.

La Vieuville affecta dans cette affaire beaucoup de complaisance pour le foible du Roi, & par conséquent il eut auprès de Monsieur & dans le Public, tout l'odieux de l'emprisonnement du Colonel. Il fut aussi taxé d'avoir causé, par de faux rapports & des imputations malignes, la disgrace du Chancelier de Sillery, & des Puisieux ses enfans, qui venoient d'être relégués dans leurs terres. Comme il étoit fier & avantageux, il ne se cacha pas de la supériorité qu'il s'attribuoit sur les autres Ministres; savoir, le Cardinal de la Rochefoucault, le Connétable, d'Aligre, Garde des Sceaux, & Bullion : mais on remarquoit qu'il gardoit une conduite plus mesurée à l'égard du Cardinal de Richelieu.

Louis XIII. 1624.

La Vieuville odieux.

Il ne l'avoit pas vu sans peine entrer au Conseil, quoiqu'il fût lié de

Jaloux de Richelieu. *Brienne, t. 1, p. 174.*

Louis XIII. 1624.

longue main avec lui, & qu'il se dit son ami. A la vérité, il sauva les apparences, & même assez bien pour qu'on dît alors qu'il avoit lui-même engagé le Roi à admettre Richelieu, pour lequel ce Prince marquoit de l'éloignement : mais si La Vieuville contribua à ouvrir la porte du Conseil à Richelieu, il est certain qu'il se repentit bientôt de s'être donné un pareil collegue, & qu'il montra par la suite qu'il le craignoit plus qu'il ne l'aimoit. Non-seulement il lui cachoit les affaires, & ne lui montroit qu'une demi-confiance, mais encore il s'efforçoit de prévenir le crédit que le Prélat pouvoit obtenir auprès de Louis XIII. *Le Cardinal*, lui disoit-il, *étant créature de votre mere, doit lui être entierement dévoué ; & si vous l'écoutez, attendez-vous à rentrer sous la tutelle dont vous vous flattez d'être délivré.*

Artigny, t. 1, p. 325.

Mais en insinuant ces soupçons, La Vieuville eût la mal-adresse de laisser à Richelieu l'occasion de développer, sous les yeux du Monarque, les grands talens qui lui méritèrent pour toujours l'estime de son Prince ; estime qui fut son plus sûr rempart contre les entreprises de ses envieux, & contre les ombrages du Roi lui-même.

Louis XIII. 1624.

Elle naquit & s'accrut tout-à-coup dans les entretiens que Richelieu eût avec Louis, au sujet de deux affaires importantes dont La Vieuville lui avoit laissé la direction; savoir, la conduite à tenir avec les Espagnols pour la Valteline, & avec les Anglois pour le mariage entre Madame Henriette de France, & l'héritier de la Couronne d'Angleterre, qui fut depuis Charles I[er]. A l'occasion de quelque cession que ces deux Nations exigeoient, le Cardinal fit voir au Roi que son

Le Cardinal goûté du Roi. *Vialart*, p. 57. *Journ. de Rich.* p. 231. *Testam. Polit.*

Louis XIII. 1624.

Conſeil étoit trop mou, trop craintif; ce qui donnoit une ſupériorité ſinguliere aux Etrangers. Louis, pour excuſer la timidité de ſon Conſeil, ne manqua pas de répéter les diſcours qu'on lui tenoit tous les jours ſur la foibleſſe de ſon Royaume, & qu'avec des procédés trop fermes, il couroit riſque de s'attirer des guerres qu'il ne pourroit ſoutenir. Le Prélat détruiſit ces objections, en faiſant connoître au jeune Monarque les reſſources de la France : ſon immenſe population, la bravoure de ſes habitans, la fertilité du ſol, l'abondance & la variété de ſes productions, ſes belles forêts, ſes carrieres, la richeſſe de ſes mines, ſur-tout ſon vin & ſon ſel, préſent de la Nature, que les autres Nations ſont obligées de venir lui demander; ſes rivieres preſque toutes navigables, ſi commodes pour le commerce intérieur; ſon heureuſe poſition entre

les deux mers, favorable au commerce extérieur; la force de ses frontieres, défendues par des rivieres & des montagnes, remparts naturels, ou par des villes qu'un peu d'art pouvoit rendre inexpugnables; enfin, la constitution même de son gouvernement, qui donne à un seul homme le pouvoir de faire mouvoir d'un seul mot & en un instant tous ces ressorts.

Louis XIII. 1624.

Louis ne put s'empêcher de marquer sa surprise, de ce que son Royaume, fait pour donner la loi, la recevoit lâchement. Le Cardinal lui expliqua les raisons de l'état de décadence où la France se trouvoit, & les moyens qu'on pouvoit prendre pour la relever. Dès ce moment, il s'établit entre le Monarque & le Ministre une correspondance d'idées & d'actions, qui soutint celui-ci dans la suite contre tous les efforts domestiques & étrangers; contre

Louis XIII. 1624.

la lassitude même de Louis & de Richelieu, qui, dégoûtés souvent par le contraste de leur caractere, & prêts à se quitter, furent toujours ramenés l'un à l'autre par la nécessité de s'aider dans l'exécution des plans qu'ils avoient formés.

Disgrace de La Vieuville. *Test. Polit. p. 97.*

Si la France ne s'élevoit pas au rang supérieur qu'elle auroit dû tenir entre les autres Nations, c'étoit, selon Richelieu, parce qu'elle souffroit plusieurs Religions dans son sein, parce qu'elle laissoit prendre trop d'ascendant aux Espagnols dans son Conseil; qu'elle n'avoit pas soin d'entretenir un corps de troupes nationales, toujours prêt à marcher, ni de garder en réserve un fonds pour les occasions pressées. Le Cardinal fait entendre, dans son Testament Politique, que ce fut le Roi qui reconnut de lui même qu'il seroit impossible de remédier à ces maux, tant que La Vieuville res-

teroit à la tête des affaires, qu'il traitoit trop brusquement, par routine & sans systême; outre qu'il étoit extrêmement haï, & qu'il faisoit une grande dissipation des finances, dont il avoit procuré l'administration à son beau-pere : ces motifs réunis déterminerent le Roi à lui faire dire de se retirer. Frappé comme d'un coup de foudre, La Vieuville, au-lieu d'obéir, veut parler à Louis pour se justifier; il va le trouver à Saint-Germain-en-Laye, en est écouté favorablement; & au moment qu'il se croit réintégré dans la faveur, & vainqueur de ses ennemis, il est arrêté, & conduit au château d'Amboise. Le changement qu'il avoit fait dans le Conseil, en éloignant le Chancelier & Puisieux, établit tout-d'un-coup les choses comme le Cardinal pouvoit le desirer; il se trouva le seul en état de prendre le gouvernail; il le

Louis XIII. 1624.

Le syſtême de la Cour change.

Aubery, Mém. p. 58 juſqu'à 135.

ſaiſit, & le tint d'une main ferme juſqu'à la fin de ſa vie (*a*).

Le ſecret alors commença à ſe garder dans le Conſeil, dont les Eſpagnols ſavoient auparavant toutes les réſolutions, tant par les Miniſtres qui leur étoient attachés, que par les Emiſſaires qu'ils entretenoient auprès des autres. Le ſyſtême politique changea entierement. Au-lieu des ruſes, des fineſſes, des délais affectés que les Ambaſſadeurs de France, dans les autres Cours, avoient coutume d'employer, ils eurent ordre de parler & d'agir avec fermeté. Celui de Rome voyant un

(*a*) Un Ecrivain du temps, raiſonnant ſur la diſgrace de La Vieuville & la fortune de Richelieu, emploie une comparaiſon aſſez ingénieuſe. *Quand le Cardinal fut entré dans le Conſeil*, dit-il, *La Vieuville y fut comme le vif-argent dans les dorures ; il étoit néceſſaire à cet ouvrage ; mais il fallut l'ôter, ou bien il auroit tout gâté.* Voyez la Haye, page 53.

Louis XIII. 1624.

Ministre nouveau, lorsque le Cardinal se rendit maître du Conseil, s'imagina lui rendre service en lui écrivant une longue lettre, par laquelle il indiquoit le circuit des détours qu'il falloit prendre dans les négociations de cette Cour. A ces documens, Richelieu répondit en deux mots : *Le Roi ne veut plus être amusé ; vous direz au Pape qu'on enverra une armée dans la Valteline.* La menace fut suivie de l'effet ; & de crainte que l'Ambassadeur, homme qui pouvoit avoir des prétentions au Cardinalat, ne fût exposé à la séduction, Richelieu mit à sa place le Comte de Béthune, qui étoit calviniste. En même temps, il envoya chez les Grisons, Souverains de la Valteline, le Marquis de Cœuvres, avec la qualité de Ministre plénipotentiaire, & permission de quitter ce caractere, & de prendre celui de Général, si-tôt

Louis XIII. 1624.

qu'il auroit déterminé les Grisons à réduire les Valtelins leurs sujets, qui vouloient se soustraire à leur obéissance, & se soumettre au Pape.

Guerre dans la Valteline. *Mercure*, t. 10 *Passim.*

La politique des Espagnols avoit jeté la discorde entre ces peuples, auparavant les plus heureux des hommes. Quand les nouvelles Religions s'introduisirent chez les Suisses, les Grisons leurs voisins quitterent la Romaine, & les Valtelins, vassaux des Grisons, la conserverent. La diversité de foi & de culte ne causa aucun différend entre les Seigneurs & leurs vassaux. Pour lors, les Valtelins laissoient passer indifféremment par leur pays tous ceux qui le demandoient. Mais le Comte de Fuentes, ce fameux Gouverneur de Milan dont on a tant parlé, comptant pour rien la liberté du passage s'il n'en devenoit le maître, excita entre les Valtelins quelques disputes de Religion, dont il les

engagea à ne point déférer la connoissance aux Tribunaux des Grisons, par la raison qu'ils n'en pouvoient juger, étant Hérétiques. Ceux-ci ne voulant pas laisser perdre leur droit de Jurisdiction, armèrent pour le soutenir. Fuentes, sous prétexte de secourir les Catholiques, jeta des troupes dans la vallée, & bâtit, dans l'endroit le plus étroit, une Place forte, qu'il appela de son nom le Fort de Fuentes. A l'aide de cette forteresse, il entretint une division perpétuelle entre les Valtelins & les Grisons; & quand ceux-ci, après quelqu'accord, se retiroient, Fuentes les suivoit, bâtissoit de nouveaux Forts sur la cime des montagnes, pour éloigner, disoit-il, de la vallée les ennemis des Catholiques. Par cette conduite adroite de Fuentes & de ses successeurs, s'étoit accomplie la prédiction d'Henri IV, qui, voyant ce manege, disoit du

LOUIS XIII.
1624.

Louis XIII. 1624.

Gouverneur de Milan : *Il veut du même nœud ſerrer la gorge à l'Italie & les pieds aux Griſons.* Quand ce Prince mourut, il étoit prêt à réprimer ces invaſions. La langueur du Gouvernement pendant la régence de ſa veuve, ne permit pas de ſuivre ce projet. Cependant la Cour de France ne négligea pas abſolument les intérêts, tant des Griſons, dont la ſouveraineté étoit attaquée, que des Valtelins, qui ne s'appercevoient pas que, ſous prétexte de les protéger, on vouloit les opprimer. On obtint la deſtruction, tantôt d'un Fort, tantôt d'un autre ; mais ce n'étoit rien faire, tant qu'il en reſteroit un ſeul entre les mains des Eſpagnols. La France le ſentit, & menaça. Les Eſpagnols, preſſés, imaginerent un biais qui paroiſſoit ſuggéré par l'amour de la paix & de la Religion : ce fut de remettre les Forts en dépôt entre

les mains du Pape : mais ce n'étoit que ce qu'on appelle vulgairement un *échappatoire*. Il étoit aiſé de prévoir qu'au premier moment commode, les Eſpagnols ou rentreroient de gré à gré dans leurs Forts, ou en chaſſeroient aiſément des troupes mercenaires & peu belliqueuſes. Richelieu, devenu maître du Conſeil, demanda donc, non un ſimple dépôt, mais un deſſaiſiſſement abſolu des Forts, & il accompagna ſa demande d'une armée qui entra bruſquement dans la Valteline, pouſſa un corps de troupes que le Pape y avoit ſous le commandement du Marquis de Bagni, & s'empara de preſque toutes les Places avec tant de rapidité, qu'on ſe perſuada aſſez généralement qu'il y avoit colluſion entre le Souverain Pontife & les François.

LOUIS XIII. 1624.

Mais ce qui ſe paſſa à la Cour de France, dut détromper les ſpécu-

Fermeté de Richelieu. *Mém. Réc. t. 5, p. 665.*

Louis XIII. 1624.

lateurs. Le Nonce du Pape s'y plaignoit amerement de cette brusque expédition d'un Prince Catholique, conseillée par un Cardinal, contre le Pape lui-même, en faveur des Grisons, peuple hérétique. *Vous devez*, disoit-il à Richelieu, *être bien embarrassé dans le Conseil, quand il s'agit de délibérer sur la guerre : point du tout*, répondit le Cardinal, *Quand j'ai été fait Secrétaire d'État, le Pape m'a donné un Bref qui me permet de dire & de faire en sûreté de conscience tout ce qui est utile à l'Etat. Mais s'il s'agissoit d'aider les Hérétiques*, disoit le Nonce ? *Je pense*, repartit tranquillement Richelieu, *que le Bref s'étend jusques-là.* Les Espagnols tâcherent d'embarrasser le Cardinal, en rallumant la guerre civile en France. Eux qui crioient si haut contre le secours qu'elle donnoit aux Grisons, ne faisoient pas diffi-

culté d'en promettre aux Rochelois, qui se montroient disposés à prévenir les coups dont le Ministere les menaçoit. Ils voyoient qu'on élevoit autour de leur ville des Forts pour la tenir en bride; qu'on affectoit de ne respecter aucun de leurs privileges, de gêner leur commerce, d'inquiéter leur navigation, enfin d'affoiblir leur marine. Ils armerent puissamment; mais les Espagnols leur manquerent de parole. La flotte Rocheloise, commandée par Soubise, fut battue par la flotte royale sous les ordres du Duc de Montmorency. Les Rochelois perdirent ensuite l'isle de Rhé, qui faisoit la sûreté de leur port; & ils continuerent de voir leurs remparts menacés par le canon du Fort Louis, dont on leur avoit promis la démolition, & dont l'existence les avertissoit des desseins formés pour leur ruine. *Mais*, disoit Richelieu, *il faut que*

Louis XIII. 1624.

Louis XIII. 1624.

je ſcandaliſe encore une fois le monde auparavant : il entendoit, par cette eſpece d'énigme, la paix qu'il méditoit avec les Calviniſtes de France, & qu'il leur accorda, malgré les vives inſtances du Nonce du Pape. Il entendoit encore la guerre qu'il continua en faveur des Griſons, contre les troupes du Souverain Pontife, unies aux Eſpagnols : il pouvoit auſſi appeler ſcandale le traité de ligue offenſive & défenſive qu'il ménageoit avec les Anglois, à l'occaſion du mariage de la ſœur du Roi.

On déroba, pour ainſi dire, celui-ci à la Maiſon d'Autriche, ordinairement ſi heureuſe en alliances (*a*). La conſidération dont elle jouiſſoit

(*a*) Ces deux vers aſſez connus, expriment bien le bonheur de la Maiſon d'Autriche dans ſes alliances :

Bella gerant alii; tu, felix Auſtria, nube!
Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus.

dans l'Europe étoit si grande, que Jacques Ier. envoya le Duc d'Yorck son fils rechercher lui-même l'Infante, & soumit dans Madrid l'orgueil Anglois à la morgue Espagnole.

Louis XIII. 1624.

La Religion différente des deux Royaumes, fut un obstacle que les Négociateurs ne purent surmonter. On fut plus accommodant en France; le mariage se conclut, non sans une multitude d'incidens peu importans en eux-mêmes, mais qui furent cependant le germe des brouilleries de la Cour de France pendant tout le regne de Louis XIII.

1625. Tableau de la Cour de Louis XIII.

Pour saisir la cause de ces brouilleries, dont la fin fut presque toujours tragique, il faut se figurer une Cour où chacun étoit dans l'usage ou se prétendoit en droit de se mêler des affaires d'Etat, de savoir ce qui se passoit au Conseil, d'interroger les Ministres, de raisonner sur leurs démarches, de les blâmer,

Louis XIII. 1625.

d'oppofer à leurs réfolutions des obftacles, tantôt cachés, tantôt découverts, d'entretenir commerce avec les Etrangers, &, fous prétexte de la liberté françoife, de faire du Gouvernement la matiere des converfations & l'amufement des cercles. Qu'on fe repréfente enfuite un Miniftre grave, qui connoît la néceffité du fecret, & le befoin de conferver dans la difcuffion des intérêts des Princes, un férieux qui leur donne un air augufte; un Miniftre qui a éprouvé le danger des liaifons trop étroites entre les Courtifans, & des relations avec l'Etranger. Si on le voit difpofé à rompre ces anciens ufages, d'où naiffent l'infubordination & le défordre, il eft certain qu'étonnés de ces innovations, les vieux murmureront, les jeunes plaifanteront, les femmes, fe voyant privées des confidences qui les rendoient importantes, fe fâcheront;

&, si on peut se douter que le Monarque n'a pas assez de fermeté pour résister à l'importunité, on le fatiguera de sollicitations, de plaintes, de rapports; on se communiquera ses chagrins, on formera des cabales qui forceront l'autorité de s'armer & de punir : triste nécessité, qui, sous ce regne, fit plus d'une fois dégénérer la justice en cruauté !

Louis XIII. 1625.

Le mariage de Madame fut non-seulement une affaire d'Etat, mais une nouvelle de Cour; chaque incident qui s'y présentoit, remuoit une infinité de personnes. Les femmes vouloient donner leur avis, & montroient une curiosité que le Ministre ne jugeoit pas à propos de satisfaire. Elles n'étoient pas accoutumées à cette réserve, & la trouvoient fort étrange; ce qui leur donna du dépit contre le Cardinal. Ce dépit redoubla quand le Duc de

Mariage de Madame. *Motteville*, *t.* 1, *p.* 16. *Brienne*, *t.* 1, *p.* 214. *Saint-Germain*, *p.* 42.

Louis XIII. 1625.

Buckingham, Favori du Roi d'Angleterre, vint en France épouser la Princesse au nom de son Maître. *Il étoit*, dit M. de Motteville, *bien fait & beau de visage : il avoit l'ame grande, étoit magnifique & libéral. Favori d'un grand Roi, il avoit à sa disposition tous les trésors à dépenser, & toutes les pierreries de la Couronne d'Angleterre pour se parer.* Buckingham amena avec lui la plus belle Jeunesse des trois Royaumes. Les François, peu jaloux, les Françoises, nées galantes, virent avec un égal transport, arriver cet essaim folâtre & brillant. Bientôt tous ces cœurs furent d'intelligence : les plaisirs formerent des liaisons que Richelieu ne vit pas sans ombrage. L'air suffisant de Buckingham l'avoit déjà choqué. Son amour pour Anne d'Autriche, qu'il fit éclater follement, acheva d'indisposer contre lui le Ministre & les gens les plus sensés.

de la Cour. En effet, non seulement Buckingham se présenta en homme qui veut plaire ; mais il parla & accompagna sa déclaration des imprudences ordinaires à la passion. Soupirs, distractions, empressemens inconsidérés, langueur affectée, joie subite, départ précipité, retour imprévu : tout le monde, le Roi lui-même s'en apperçut ; il en conçut des soupçons contre sa jeune épouse : cependant les langues les plus malignes n'ont pu lui reprocher que de n'avoir pas repoussé avec assez de hauteur les galanteries d'un homme dont elle voyoit peut-être l'amour avec une secrete complaisance, mais sans autre retour de sa part, que le penchant ordinaire des plus honnêtes femmes, à ne pas désobliger ceux qui les aiment (*a*). Pour complaire

LOUIS XIII. 1625.

(*a*) Au commencement de la Régence, Voiture présenta à la Reine ces vers, qu'elle lut &

Louis XIII. 1625.

à son Maître, & aussi pour se satisfaire, Richelieu donna des mortifications à l'Ambassadeur. Celui-ci, par ses plaintes, souleva contre le Cardinal toute cette Jeunesse, fâchée d'être traversée dans ses amusemens : on

---

relut avec plaisir, & qu'elle garda long temps dans son cabinet.

Je pensois que la Destinée,
Après tant d'injustes malheurs,
Vous a justement couronnée
De gloire, d'éclat & d'honneurs;
Mais que vous étiez plus heureuse
Lorsque vous étiez autrefois,
Je ne veux pas dire amoureuse;
La rime le veut toutefois!
. . . .
. . . .
Je pensois, car nous autres Poëtes
Nous pensons extravagamment,
Ce que, dans l'humeur où vous êtes,
Vous feriez, si, dans ce moment,
Vous avisiez en cette place
Venir le Duc de Buckingham,
Et lequel seroit en disgrace
De lui ou du Pere Vincent?

Voy. *Mém. de Motteville*, tom. 1, p. 236.
Voy. aussi *Mém. de Retz*, tom. 2, liv. 3, p. 384.

publia que le Prélat n'étoit si délicat sur l'honneur des Dames, que parce qu'il étoit lui-même amoureux, les uns disoient de la Reine, les autres de la veuve du Connétable de Luynes, devenue Duchesse de Chevreuse (a). On le regarda comme le tyran des sociétés, le perturbateur des plaisirs; deux titres peut être les plus odieux qu'on puisse donner entre jeunes Courtisans. La haîne qui en résulta ne s'exhala pas en vains discours; elle resta dans les cœurs, &

Louis XIII. 1625.

(a) Il alloit la voir les soirs clandestinement. Rochefort dit que ces entrevues cachoient des mysteres politiques; mais tout le monde n'en étoit pas persuadé. Voyez Rochefort, p. 25 & 29.

On a supposé aussi qu'il avoit eu un commerce très-étroit avec Marion De Lorme, femme peu difficile, qui recevoit chez elle tous les hommes de la Cour. Elle sacrifia, dit-on, le Cardinal à Desbareaux, & celui-ci certainement à beaucoup d'autres. Voy. *Lettre sur le Testam. Polit.*, t. 2, p. 66.

Louis XIII. 1625.

donna plus d'activité à l'exécution des projets que l'ambition forma contre la fortune du Cardinal.

1626.

On songe à marier Gaston.

Mém. Réc. 6e *vol.* *Vialart*, p. 155. *Mém. d'Orléans*, p. 40. *Sully*, t. 2, p. 293. *Test. Polit.* t. 1, p. 10. *Bassomp.* t. 3, p. 22. *Gramond*, p. 658. *Artigny*, t. 1, p. 406. *Brienne*, t. 1, p. 258.

La premiere occasion dans laquelle éclaterent ces passions de haîne & d'ambition réunies, fut encore un mariage. On doit se rappeler la jalousie du Roi contre son frere. Ornano, comme on l'a vu, l'augmenta encore, en excitant Monsieur à demander l'entrée au Conseil, dans l'espérance d'y avoir place lui-même. L'ambition du Colonel fut suspendue par la prison, mais non pas réprimée. Le Cardinal n'eut pas plutôt en main l'autorité, que, pour plaire à Gaston, il lui fit rendre Ornano, non en qualité de Gouverneur, l'âge du Prince n'admettoit plus ce titre, mais en qualité de Chef de sa Maison. A peine le Colonel fut-il revenu auprès de Gaston, que les sollicitations du Prince pour être admis à la connoissance de l'administration

recommencerent.

recommencerent. On sentit d'où partoient ces instances ; & le Cardinal opina dans le Conseil à donner au Colonel le bâton de Maréchal de France, comme une derniere grace qui devoit pour toujours mettre un frein à ses prétentions. A cette occasion, Vialart remarque une chose qui peut servir à expliquer la conduite de Richelieu en d'autres circonstances : c'est que les Seigneurs à qui leur naissance ou leur mérite pouvoit permettre des prétentions, il avoit pour systême de leur accorder au-delà même de leurs droits & de leurs espérances ; mais aussi, une fois comblés, s'ils ne se contentoient pas, si, au-lieu de reconnoître ses services, ils s'élevoient contre lui, il les traitoit sans miséricorde.

LOUIS XIII. 1626.

L'infortuné Comte de Chalais, Maître de la Garde-robe, éprouva le premier cette rigueur inexorable.

Affaire de Chalais. *Mémoires de Rochefort, p. 55.*

Louis XIII. 1626.

Iſſu de l'illuſtre & ancienne Maiſon de Talayran-Périgord, à la fleur de ſon âge, jouiſſant de la faveur du Roi & d'une belle charge à la Cour, il auroit pu ſe faire un ſort digne d'envie, ſi, ami trop ardent, amant trop tendre, il ne ſe fût paſſionné pour des projets bizarres, dont la réuſſite ne pouvoit lui procurer aucun avantage perſonnel. L'intrigue qui conduiſit Chalais ſur l'échafaud, reſſemble à ces événemens de famille, dans leſquels ſe mêlent les voiſins, les étrangers, & juſqu'aux valets. Par malice, par curioſité ou par un zèle inconſidéré, ils examinent les démarches & les jugent mal, recueillent les propos & les rapportent altérés ou chargés; ils font par-là, d'une bagatelle, une affaire importante qui expoſe la fortune, l'honneur, & quelquefois la vie des perſonnes compromiſes. Ainſi dans cette malheureuſe aventure, à côté

des premiers de l'Etat, on vit figurer des gens obſcurs, de condition ſervile, des duelliſtes, des femmes affichées, & une multitude d'intrigans qui furent éloignés avec mépris, pendant qu'une tête illuſtre payoit pour tous les autres (*a*).

Louis XIII. 1626.

Difficultés du mariage de Gaſton.

La Reine-Mere vouloit marier Gaſton ſon fils à Mademoiſelle de Montpenſier, la plus belle & la plus riche perſonne de la Cour. Le Prince,

(*a*) Le Comte de Soiſſons, le Duc de Longueville, le Duc de Vendôme, le Grand-Prieur ſon frere, le Duc d'Elbeuf, la Ducheſſe de Chevreuſe, le Maréchal d'Ornano, ſa femme, le Duc d'Epernon, le Marquis de la Valette, le Comte de Candale, l'Abbé Scaglia, Ambaſſadeur de Savoie, Mylord Montaigu, les ſieurs de Modene, Déageant, de Marſillac, Louvigni, Le Coigneux, Puy-Laurent, La Louviere, Chaudebonne, des Valets-de-Chambre, des Huiſſiers, des Femmes-de-Chambre, des Fourriers, des Officiers de la bouche & de la garde-robe, &c.

Louis XIII. 1626.

trop jeune pour ſentir l'utilité d'un établiſſement, en étoit même détourné par la plupart de ſes Courtiſans, qui ſe flattoient de le conduire plus à leur gré dans la diſſipation d'une vie libre, que quand il ſeroit dans les chaînes d'une femme aimable. Louis XIII auroit auſſi voulu pouvoir éloigner cet hymen; l'idée de voir une poſtérité à ſon frere, pendant qu'il n'en avoit pas, le faiſoit ſécher de jalouſie, & on lui en vit quelquefois verſer des larmes. Par la crainte d'être moins conſidérée lorſque ſon beau-frere auroit des enfans, la jeune Reine tâchoit d'empêcher ce mariage. Elle avoit pour Surintendante de ſa Maiſon la Ducheſſe de Chevreuſe, autrefois la Connétable, preſqu'auſſi jeune qu'Anne d'Autriche, vive, paſſionnée pour les plaiſirs (*a*), paſ-

(*a*) En folâtrant avec la Reine, & courant

ſionnée pour la domination, & plus capable de conſeiller ſelon ſon goût & ſes intérêts que ſelon la raiſon. La Reine-Mere lui faiſoit quelquefois ſur ces objets des reproches qu'elle ſouffroit impatiemment; & ne fût-ce que pour mortifier cette Princeſſe, & avec elle toutes les femmes de la vieille Cour qui critiquoient la jeune, elle confirma ſa maîtreſſe dans l'intention de faire manquer ce mariage. Elle eut ſoin de faire à cet égard la leçon à toutes les ſubalternes de ſa dépendance, qui ne parloient d'autre choſe à la Reine jour & nuit: il y en eut même qui eurent la hardieſſe de lui dire qu'elle avoit intérêt à faire reſter Monſieur libre, parce que ſi le Roi, dont la ſanté étoit très-foible,

LOUIS XIII. 1626.

ſans diſcrétion, elle lui occaſionna une fauſſe couche, que l'on cacha au Roi. Voy. *Mém. de Motteville*, tom. 1, p. 50.

Louis XIII. 1626.

venoit à mourir ſans enfans, elle pourroit épouſer ſon beau-frere. Enfin, Ornano & quelques perſonnes honnêtes de la Cour de Gaſton, deſiroient que ſes mœurs fuſſent garanties par le mariage; mais le Maréchal ne ſouhaitoit pas que ce fût avec Mademoiſelle de Montpenſier. Il auroit mieux aimé une Princeſſe étrangere, dont l'alliance eût pu faire eſpérer des ſecours de troupes & d'argent en cas de beſoin. A ces obſtacles ſe joignoient la prétention de la Comteſſe de Soiſſons, qui vouloit Mademoiſelle de Montpenſier pour ſon fils, & bien des dépits ſecrets, des jalouſies de famille qui rendoient les plus indifférens attentifs à l'iſſue de cette affaire.

Le Maréchal d'Ornano arrêté une ſeconde fois. *Monglat*, t. 1, p. 35.

Tel étoit l'état de la Cour, lorſque le Maréchal d'Ornano fut arrêté une ſeconde fois à Fontainebleau le 4 Mai. Son crime, comme la premiere, étoit de ſuggérer tou-

jours à Monſieur de nouvelles demandes, pour qu'à la fin on lui accordât l'entrée au Conſeil : on l'accuſa auſſi d'inſpirer au Prince de l'éloignement pour ſon mariage avec Mademoiſelle de Montpenſier. Ce coup d'autorité excita une prodigieuſe fermentation dans les eſprits déjà échauffés. Gaſton pleura; fit de grandes menaces, alla porter ſes plaintes à ſon frere, qui l'écouta tranquillement, le careſſa, & calma, par des promeſſes, ſon premier emportement : les Courtiſans parurent prendre beaucoup plus à cœur que lui l'affront fait à l'héritier de la Couronne. Comme on craignoit l'aſcendant de la Maréchale d'Ornano ſur le Prince, & qu'elle ne le ſoutînt dans ſon reſſentiment, en arrêtant ſon mari, on l'avoit exilée à trente lieues de Paris. L'éloignement n'y fit rien; elle eut l'attention de laiſſer en partant, auprès de Gaſton,

LOUIS XIII 1626.

un Gentilhomme que Siri nomme Delphini, chargé de la ſuppléer. On fit promettre au Prince de ne rien agréer de ce que la Cour pourroit propoſer relativement au priſonnier, ſans le conſentement de cette eſpece de ſurveillant; & la premiere réſolution que prirent les amis du Maréchal, fut de travailler à perdre Richelieu, comme l'auteur du malheur d'Ornano, & le ſeul intéreſſé à le perpétuer.

Détreſſe de Richelieu. *Mém. Réc. t. 6, p. 147.*

Quant au Cardinal, pendant que ſa fortune & ſon crédit excitoient tant d'envie, il éprouvoit les plus vives alarmes pour l'une & pour l'autre, & même pour ſa vie. A l'égard de ſa fortune, il ſe plaignoit amerement au Nonce Spada, qui paroît être entré bien avant dans ſa confiance, qu'il avoit affaire à un Prince peu généreux; que la récompenſe de ſes travaux n'avoit été juſqu'alors qu'une petite Abbaye,

& qu'accablé de dettes, s'il venoit à quitter le Miniſtère en cet état, il ſeroit obligé de ſe cacher pour ſe ſouſtraire à la pourſuite de ſes créanciers. « Mon crédit, diſoit-il, n'eſt » pas mieux établi : placé entre la » Reine-Mere & ſon fils, tous deux » diamétralement oppoſés ſur l'ar- » ticle du mariage de Monſieur, » j'ai toutes les peines imaginables » à diminuer la répugnance de l'un, » & à modérer l'empreſſement de » l'autre. Il s'en eſt peu fallu que, » dans cet embarras, je n'aye perdu » les bonnes graces de tous les deux ». Le Roi ſur-tout, au moindre penchant qu'il appercevoit dans le Prélat pour les ſentimens de ſa mere, s'imaginoit qu'elle avoit la préférence dans ſon eſprit. Il en concevoit de l'ombrage ; & dans un de ſes momens de ſoupçons, conſeillé par quelques jeunes Favoris, il fut prêt à reléguer le Cardinal à Rome.

LOUIS XIII. 1626.

LOUIS XIII. 1626.

Il court risque d'être assassiné.

A l'égard du danger de la vie, il est certain qu'il en courut alors un très-pressant. On avoit persuadé à Monsieur que c'étoit Richelieu qui l'empêchoit d'avoir un libre accès auprès de son frere, & d'en obtenir les graces qu'il desiroit; que si le Cardinal n'y étoit plus, Gaston deviendroit tout-puissant, par l'ascendant qu'il prendroit sur le Roi; qu'il falloit donc s'en défaire, & que Louis, fatigué de la tyrannie du Prélat, ne seroit pas fâché qu'on l'en eût débarrassé, & s'appaiseroit aisément. Dans cette supposition, une troupe de jeunes gens forme le complot d'aller assassiner le Cardinal à Limours, maison de campagne peu éloignée de Fontainebleau, où il se retiroit quelquefois. Chalais devoit porter le premier coup, & fuir en Hollande, jusqu'à ce qu'on eût obtenu du Roi son pardon. Pressé peut-être de quelques remords, il

dit ſon ſecret au Commandeur de Valencé. Celui-ci lui en fit honte, & lui rendit le ſervice d'en avertir le Cardinal, comme de la part de Chalais. Sous prétexte de vouloir dîner à Limours, dit-il au Prélat, Monſieur enverra ſes Officiers, qui s'empareront de la maiſon; quand il ſera arrivé lui-même, on élevera une querelle, dont on profitera pour conſommer l'entrepriſe. Richelieu eut peine à croire ce projet; mais il n'en douta plus, quand il vit arriver, dès le matin, l'eſpece de garniſon annoncée. Auſſi-tôt le Cardinal monte en carroſſe, court à Fontainebleau où étoit Gaſton, pénetre juſqu'à lui, ſe préſente hardiment, & lui dit que, dans le deſſein où étoit Son Alteſſe Royale de prendre un divertiſſement dans ſa maiſon, il auroit été flatté qu'Elle lui eût accordé la ſatisfaction d'en faire les honneurs; mais que, puiſqu'Elle veut

Louis XIII. 1626.

Louis XIII. 1626.

y être libre, il la lui cede. Ce peu de paroles prononcées, le Cardinal n'attend pas la réponse, salue, se retire, & laisse Monsieur & ses complices bien confus.

Forte ligue contre lui.

Effrayé d'une si noire entreprise, Richelieu tâcha d'en approfondir les motifs. Il interrogea plusieurs personnes, intéressa la famille de Chalais, avec laquelle il entretenoit des liaisons d'amitié, & le questionna lui-même. Il obtint plus d'excuses que d'aveux; assez cependant de ceux-ci, pour arracher du coupable des paroles de repentir, & être en droit de lui prédire un sort funeste, s'il se mêloit d'intrigues davantage: vaines menaces pour un jeune homme également enthousiaste d'amour & d'amitié. On a des preuves qu'il aimoit Madame de Chevreuse; que celle-ci détestoit le Cardinal, qui, par jalousie, dit-on, l'avoit gênée dans son commerce amoureux avec

Buckingham qu'elle idolâtroit (*a*). Il n'eſt pas sûr qu'elle payât Chalais d'un ſincère retour ; mais elle montra à ce jeune homme aſſez de complaiſance pour lui inſpirer ſa haîne, & l'engager dans ſa vengeance contre ſon tyran. Chalais ſe portoit auſſi pour ami ſans réſerve du Chevalier de Vendôme, Grand-Prieur de France. Celui-ci l'avoit gagné, en s'offrant à lui pour ſecond dans une querelle. Or, le Grand-Prieur profeſſoit une inimitié publique contre Richelieu, qu'il accuſoit de détourner les graces que le Roi vouloit verſer ſur ſa Maiſon. Il avoit engagé dans ſon mécontentement le Duc de Vendôme ſon frere, Gouverneur de Bretagne, fils, comme lui, d'Henri IV, & il

Louis XIII. 1626.

(*a*) D'autres diſent qu'elle aimoit le Comte de Hollant, intime ami de Buckingham, & qui étoit venu en France avec lui. Voyez *Mém. de Motteville*, tom. 1, p. 18.

Louis XIII. 1626.

soufflоit sa haîne à tout ce qui l'approchoit. Ce fut, en effet, la passion seule qui enfanta la conspiration dont il s'agit. On y voit, à la vérité, paroître un Agent d'Angleterre, un Abbé Scaglia, Ambassadeur de Savoie : mais il faut les regarder moins comme des Représentans politiques, que comme des ministres de haîne ; le premier, instrument de l'animosité de Buckingham ; le second, caractere altier, ennemi personnel de Richelieu, & qui se vantoit *d'être le seul Mardochée qui ne fléchissoit pas le genou devant ce superbe Aman.*

Il parle de se retirer.

Voyant une ligue si formidable, à la tête de laquelle étoit le frere du Roi & une partie de la Famille Royale, le Cardinal prit, ou fit semblant de prendre le dégoût des affaires : il se retira à Limours, & de là il envoya supplier le Roi de le décharger du Ministere. Riche-

lieu avoit eu ſoin auparavant d'apprendre à la mere & au fils ce qu'il ſavoit de cette affaire, & il ſe doutoit qu'ils ſe trouveroient bien embarraſſés à débrouiller ſeuls ce chaos: auſſi lui ordonnerent-ils de revenir; & ſans doute il profita du beſoin qu'on avoit de ſon ſecours pour faire ſes conditions, & régler la conduite à tenir dans la ſuite.

Louis XIII. 1626.

Les Vendôme arrêtés.

En conſéquence, le Roi annonce le deſſein d'aller paſſer l'été à Blois. Sous ombre de confiance, mais en effet pour éloigner le Comte de Soiſſons des complices, il le crée Chef du Conſeil qui devoit reſter à Paris. Le Grand-Prieur ſuit la Cour, flatté de l'eſpérance qu'on lui donne, qu'après quelques arrangemens, il aura l'Amirauté qu'il deſiroit. Tout fin qu'il étoit, il ſe laiſſe ſi bien perſuader, qu'il conſeille au Duc ſon frere de quitter la Bretagne, & de venir à Blois où le Roi deſiroit

Louis XIII, 1626.

le voir. Cependant, comme le Duc montroit quelque défiance, Louis répondit au Grand-Prieur, qui lui faisoit part des craintes de son frere: *Je vous donne ma parole qu'il peut me venir trouver, & qu'il n'aura non plus de mal que vous.* Sur cette parole, le Duc arrive; & en effet, le sort des deux freres devint égal; car ils furent arrêtés tous deux le premier Juin, & conduits au château d'Amboise.

Voyage de Nantes.

Après quelques jours employés à chercher auprès des prisonniers des lumieres qu'ils ne donnerent pas, le Roi partit pour la Bretagne, sous prétexte que la captivité du Gouverneur pouvoit y causer des mouvemens; mais c'étoit plutôt dans le dessein d'éloigner de la Capitale Monsieur & ses adhérens, afin qu'étant à l'extrémité du Royaume, investi de troupes, sans facilité pour ses relations, il fût contraint de se

plier à ce qu'on exigeroit de lui : mais ſans violence, Richelieu en vint à bout par la perſuaſion.

Louis XIII. 1626.

Monſieur conſent à ſe marier.

Au commencement de la priſon d'Ornano, Gaſton montra beaucoup d'ardeur pour ſa liberté. Il ſe chargea lui-même des démarches & des inſtances. Ce zele ſe ralentit inſenſiblement; & quand le Cardinal s'apperçut que le Prince commençoit à prendre cette affaire moins à cœur, il lui fit inſinuer qu'il devoit s'en décharger ſur quelque perſonne de confiance avec qui on traiteroit. Cet expédient, qu'on ne ſavoit pas inſpiré par Richelieu, plut à la Maréchale d'Ornano, qui étoit toujours conſultée dans ſon exil ; elle ſe flatta de trouver plus d'activité & de diligence dans un homme accoutumé au travail du cabinet, que dans un jeune Prince captivé par les plaiſirs. On indiqua donc le Pré-

ſident Le Coigneux, à qui Gaſton remit la conduite de cette négociation. A peine fut-il choiſi, que des gens apoſtés lui firent entendre qu'il pouvoit rendre un grand ſervice à l'Etat, en inſpirant à Monſieur plus de ſoumiſſion aux volontés de ſon frére; que ſi Gaſton montroit toujours la même obſtination à protéger une perſonne diſgraciée, & à refuſer Mademoiſelle de Montpenſier, peut-être rendroit-on le Négociateur reſponſable de cette opiniâtreté, comme ſi elle étoit le fruit de ſes conſeils; au-lieu que le Roi ne pouvoit que lui ſavoir gré du parti plus ſage auquel ſon frere ſe détermineroit. Par ce moyen, d'un homme établi pour ſoutenir les intérêts d'Ornano que Monſieur lui remettoit en main, le Cardinal en fit un inſtigateur de ſes propres réſolutions; & cette eſpece de tra-

hiſon, que Gaſton découvrit, dont il ſe plaignit toujours, fut cependant toujours, dans la ſuite, employée contre lui avec ſuccès. Dans les conférences que le Miniſtre eut avec le Préſident, il inſiſta principalement ſur la docilité de Monſieur, & lui laiſſa entrevoir qu'elle diſpoſeroit le Roi en faveur du priſonnier. Le Coigneux fit paſſer à Gaſton ces promeſſes, avec les inſinuations capables de leur donner du poids; de ſorte que Richelieu étoit à-peu-près sûr de ſes opérations, quand la Cour arriva à Nantes les premiers jours de Juillet.

Chalais arrêté.

Monglat, t. 1, p. 36. Motteville, t. 1, p. 29. Obſervations de Baſſomp. ſur Dupleix, p. 452.

On y vit avec étonnement joindre les fêtes de l'hymen au lugubre appareil d'un jugement criminel. Il faudroit avoir des Mémoires plus détaillés que ceux qui nous reſtent, pour ſavoir quel étoit un grand Seigneur, qui, de retour à la Cour, après pluſieurs années d'abſence,

Louis XIII. 1626.

trouva ſa Maîtreſſe attachée à un Gentilhomme, nommé Louvigni, Confident de Chalais. Celui-ci, pour gagner cet homme important, voulut forcer Louvigni de renoncer à cette femme, qu'on dit auſſi de haute qualité. Louvigni refuſa, & fut forcé de ſe battre contre le Comte de Candale, qui étoit peut-être l'amant ſupplanté : l'amant favoriſé ſe vit, à l'occaſion de cette querelle, menacé de mauvais traitemens par des perſonnes puiſſantes; & il s'imagina n'avoir d'autres moyens, pour s'y ſouſtraire, que de ſe mettre ſous la protection du Cardinal, auquel il raconta tout ce qu'il ſavoit des projets vrais ou faux du Maître de la Garde-Robe.

Louvigni impliqua dans ſa dépoſition beaucoup de perſonnes des premieres de la Cour; mais le ſeul Chalais fut arrêté le 8 Juillet. Louis XIII, de la plus grande amitié

pour ce Favori, étoit passé, comme il lui arriva plusieurs fois dans sa vie, à la plus forte haîne. On lui avoit persuadé que Chalais le détestoit; que, dans l'exercice de sa charge, il ne pouvoit s'empêcher de laisser échapper des gestes méprisans; qu'il devoit, quand toutes ses batteries seroient prêtes, arrêter le Roi; qu'après cela on le feroit déclarer inhabile au mariage, & qu'on donneroit son Trône & sa femme à Monsieur. Il se trouva dans ses lettres à Madame de Chevreuse, qui furent saisies, des choses peu respectueuses pour Louis, que ces amans railloient sur sa froideur & sur ses autres défauts naturels. Enfin, outre beaucoup de légereté qu'on peut lui reprocher dans ses propos, beaucoup de témérité dans ses desseins, Richelieu assuroit au Nonce Spada, que Chalais avoit tenté d'engager Gaston à des éclats qui auroient pu devenir

Louis XIII. 1626.

très-préjudiciables à la paix du Royaume, comme de quitter la Cour, de se retirer à la Rochelle, & de soulever les Huguenots; d'avoir aussi tramé une intrigue pour procurer à Gaston une retraite à Metz, une autre pour lui faire livrer la Bastille; d'avoir conseillé au Duc de Montmorency de se laisser battre par les Rochelois; enfin, de s'être appliqué sans relâche à lui nuire, & d'avoir armé contre lui une cabale de vingt cinq personnes des plus distinguées de la Cour. Le Ministre employa, dans cette affaire, le mauvais procédé dont il ne fut pas l'inventeur, mais dont il se servit plus qu'aucun autre, de faire instruire le procès de Chalais par une Commission. Elle fut composée de Conseillers d'Etat, de Maîtres-des-Requêtes, de Conseillers au Parlement de Bretagne, présidés par Michel de Marillac, Garde des Sceaux. Les

amis du Cardinal répondirent qu'il avoit pris ce biais pour ménager l'honneur des familles, & afin que les noms des accuſés ne reſtaſſent pas notés dans les Greffes d'un Tribunal ordinaire : mais le Public crut qu'il n'avoit pris cette voie, que pour être vengé plus promptement & plus ſûrement.

Louis XIII. 1626.

Viſité par Richelieu.

Les procédures furent précédées par une démarche bien ſinguliere de la part du Cardinal. Il alla dans la priſon, & interrogea lui-même le Comte de Chalais. On ne ſait ce qui ſe paſſa dans cette entrevue. Les écrits publics en faveur du priſonnier, portent que Richelieu lui promit ſa grace, s'il convenoit des griefs dont on l'accuſoit, & que, dans cette eſpérance, il avoua des choſes fauſſes, qu'il rétracta ſur l'échafaud. Les partiſans du Cardinal diſent, au contraire, que ce fut par pitié qu'il ſe chargea de tirer la

Louis XIII. 1626.

vérité de ce jeune homme qu'il aimoit ; qu'il auroit obtenu sa grace, si ses aveux avoient été sans réserve, & qu'il ne fut puni, que parce qu'il dissimula, dans cette espece de confession, des faits dont on trouva des preuves. Si cette visite, qui auroit dû être de bon augure, donna de l'espérance au prisonnier, cette espérance ne dura pas au-delà du temps dont on avoit besoin pour calmer les frayeurs de Gaston.

Mariage de Monsieur.

A la premiere nouvelle de l'emprisonnement de Chalais, Monsieur avoit voulu fuir. Le Coigneux, inspiré par le Ministre, le retint. Le jeune Prince alla solliciter la grace du prisonnier avec toute l'ardeur de son âge : il pria, conjura, menaça. *Avec trois conserves*, dit le Ministre au Nonce Spada, *& deux prunes de Gênes, je chassai toute l'amertume de son cœur.* Richelieu étoit éloquent, moins insinuant peut-être que fort

&

Louis XIII, 1626.

fort & convaincant. On conçoit quelle impreſſion devoit faire ſur un adoleſcent le diſcours d'un homme grave qui, armé de l'autorité, lui repréſentoit ſes devoirs les plus ſacrés : l'éloignement du libertinage, la pureté des mœurs dont il devoit l'exemple, l'attachement à ſa mere, à ſon frere, à ſon Roi; qui lui remontroit ce qu'il avoit riſqué en s'aſſociant à des rebelles, en ſe rendant leur protecteur & leur chef, ce que le Roi étoit en droit de faire, qu'il pouvoit le priver de ſes bonnes graces, lui retirer ſes biens, le réduire à l'état de particulier, l'enfermer même, s'il ne conſultoit pas plus ſon amitié que ſa juſtice. Au-lieu de ce traitement trop mérité, on lui offroit une épouſe jeune & belle, avec trois cens mille écus de rente, un apanage de plus d'un million (*a*),

(*a*) Les Duchés d'Orléans & de Chartres;

Louis XIII. 1626.

& tous les honneurs dus à sa naissance. Il n'en falloit pas tant : après quelques combats, *dans lesquels*, disoit Gaston, *je me suis défendu comme un lion*, il succomba ; les protégés furent abandonnés, & le 5 Août il épousa Mademoiselle de Montpensier.

Supplice de Chalais. *Mémoires d'Aubery, t. 1, n. 283.*

Ornano à Vincennes, Chalais à Nantes, apprirent ce mariage par le bruit du canon qui retentit sur leur tête. Le Maréchal s'écria douloureusement : *O Cardinal, que tu as*

---

le Comté de Blois, la Seigneurie de Montargis, les droits régaliens de son apanage, d'autres biens évalués deux cens mille livres de rente, & une pension de six cens mille. Mademoiselle de Montpensier apportoit la Souveraineté de Dombes, la Principauté de la Roche-sur Yon, les Duchés de Montpensier & de Châtellerault, la Terre de Saint-Fargeau, & beaucoup d'autres Comtés, Vicomtés, Baronnies, & de grosses sommes portant rentes dans les Monts-de-Piété. Voyez *Mercure de France*, à l'année 1626.

de pouvoir ! Chalais ne dit mot, & attendoit triſtement le ſort que cet événement lui annonçoit; il y étoit déjà préparé, par le traitement qu'il éprouvoit depuis le premier du mois. On l'avoit mis au cachot. C'eſt de là qu'il fut amené, le 11, devant les Commiſſaires. On ne ſait ce qu'ils lui demanderent; s'il y eut des témoins; s'ils furent confrontés : enfin, il ne reſte aucun détail de cet étrange procès, dont les pieces ont été enlevées & ſouſtraites à la connoiſſance du Public : on y verroit peut-être des choſes qui le rendroient moins coupable. Ses défenſeurs diſent qu'on ſe ſervit des plaintes & des regrets qui lui échapperent pendant ſa captivité, qui furent recueillis par ſes gardes, dont on admit le témoignage contre lui (*a*). Il

Louis XIII, 1626.

(*a*) Le Mardi 18 Août, ſur la ſellette, il perſiſta à dire qu'il avoit été treize jours de la

Louis XIII. 1626.

paroît qu'il ne fut pas appliqué à la question. Les uns disent qu'il prononça sur l'échafaud ces paroles : *Ce n'est pas-là ce qu'on m'avoit promis : maudit Cardinal, tu m'as trompé !* D'autres assurent qu'il dit expressément : *Ce n'est pas sur l'espérance qu'on m'a donnée de ma grace que j'ai avoué, mais parce que la conviction étoit entiere.* Dans ce chaos de contradictions, tout ce qu'on peut appercevoir de certain, c'est que si Chalais fut condamné justement, il le fut très-illégalement. Sa sentence, rendue le 19, fut exécutée le même jour. Les efforts de ses amis pour différer sa mort, dans l'espérance d'obtenir sa grace, ne firent que prolonger son supplice : ils avoient fait cacher l'Exécuteur ; mais on

faction ; mais il dit qu'il n'y étoit resté que par le commandement du Roi & de M. le Cardinal, pour y servir le Roi. Voyez *Mém. d'Aubery*, t. 1, p. 285.

prit un criminel inexpert dans ce métier, qui donna trente-cinq coups, avant que de pouvoir séparer la tête du corps (*a*). Louis XIII. 1626.

Dispersion des complices.

Des complices, les uns quitterent la Cour, les autres furent exilés en différens endroits. Le Comte de Soissons, qui s'étoit déjà sauvé sur la frontiere, où il attendoit l'evénement, obtint permission de voyager hors du Royaume : Madame de Chevreuse eut ordre de se retirer dans sa maison de Dampierre en Lorraine; & on remarqua, dans la peine que le Cardinal lui fit infliger, l'indulgence de quelqu'un qui punit ce qu'il

(*a*) Sa mere étoit une femme forte, qui demanda sa grace sans s'abaisser. Elle fut tout le jour de l'exécution à l'Eglise; son fils lui écrivit : elle lui fit dire *qu'elle étoit très-contente de l'assurance qu'il lui donnoit de mourir en Dieu.* Il eut un coup d'épée & trente-quatre d'une doloire de Tonnelier, & il cria jusqu'au vingtieme. Voyez *Aubery*, *ibid.*

aime. La jeune Reine, seulement pour avoir été impliquée dans les délations, essuya une mortification sensible : Louis XIII la fit comparoître en plein Conseil, & lui reprocha, avec un sourire amer, qu'elle avoit voulu avoir un autre mari. *Je n'aurois pas assez gagné au change*, répondit-elle dédaigneusement. Elle pleura abondamment, & conserva une forte rancune contre le Cardinal, qu'elle supposa lui avoir attiré cette scene désagréable.

LOUIS XIII. 1626.

Quant aux prisonniers, le Maréchal d'Ornano mourut à Vincennes en Septembre, presque subitement. On soupçonna du poison; mais le rapport des Médecins constata le contraire. Il protesta, en recevant les Sacremens, que jamais il n'avoit rien tenté contre la personne du Roi, ni le bien de l'Etat; mais que voyant le Cardinal s'emparer de l'autorité, il avoit tâché d'en tirer

une petite part pour Monſieur. Le Duc de Vendôme fit tous les aveux qu'on lui preſcrivit, & ſortit de priſon, mais dépouillé de ſes Gouvernemens, & avec une modique penſion, qui ne lui laiſſoit que le moyen de voyager obſcurément. Le Grand-Prieur ſon frere mourut dans les fers, n'ayant jamais voulu rien avouer de ce qu'on exigeoit; proteſtant, au contraire, devant le ſaint-Sacrement, qu'il n'étoit aucunement coupable, à moins que ce ne fût un crime d'avoir travaillé à diſſuader Monſieur d'épouſer Mademoiſelle de Montpenſier. On porta aux Cours d'Angleterre & de Savoie des plaintes contre les Ambaſſadeurs, qui s'étoient mêlés de cette affaire: la premiere n'en fit pas grand cas; & peut-être cette négligence affectée attira-t-elle à ce Royaume les troubles que Richelieu eſt ſoupçonné d'y avoir fomentés. La Cour

LOUIS XIII. 1626.

Louis XIII 1626.

de Turin, après avoir inutilement tenté de défendre l'Abbé Scaglia, eut la complaisance de le rappeler. On compte, entre les disgraciés, le Duc de la Valette, le Prince de Marsillac, le Commandeur De Jars, beaucoup de Seigneurs, & jusqu'à Baradas, le Favori du Roi.

Fortune & disgrace de Baradas.

Mémoires de Duplessis, p. 205. *Menagiana*, t. 1, p. 254. *Gramond*, p. 680. *Monglat*, t. 1, p. 36 & 105. *Mémoires de l'Abbé Arnauld*, *Bassomp.* t. 2, p. 207.

Il étoit Gentilhomme de quelque canton de Bourgogne, & il fut reçu Page de la petite Ecurie, présenté par le Comte de Saint-Geri. On ne sait comment Baradas vint à bout de plaire à Louis XIII; mais il y réussit si bien, que ce Prince ne pouvoit se passer de sa compagnie : il étoit même jaloux des politesses qu'on pouvoit faire à son Favori, & vouloit qu'il n'acceptât rien d'autre personne que de lui (*a*). En six mois il le fit premier

(*a*) Le Roi lui demanda un jour où il avoit dîné. Baradas répondit qu'il avoit pris son re-

Ecuyer, premier Gentilhomme de la Chambre, Capitaine de Saint-Germain, & Lieutenant-de-Roi en Champagne. En moins de temps encore, on lui ôta tout; & des débris de sa grandeur, à peine lui resta-t-il de quoi payer ses dettes: de sorte que pour signifier une grande fortune dissipée aussi promptement qu'acquise, on disoit en commun proverbe, *fortune de Baradas*. Il étoit peu souple, peu complaisant, & montroit trop ouvertement son dégoût pour la vie molle de la Cour, sur-tout pour les amusemens puériles de Louis XIII. On dit aussi qu'il étoit fier & peu endurant, & qu'il eut un jour la hardiesse de faire un appel

Louis XIII. 1626.

pas à l'auberge. Bassompierre, présent à la conversation, lui offrit sa table avec un reproche obligeant, de ce qu'il n'en avoit pas usé plus tôt. Louis répondit sechement : *Je ne veux pas que mon ami ait obligation à personne.* Voy. *Mém. de Bassomp.* t. 1.

Louis XIII. 1626.

au Marquis de Souvré, en présence du Roi; ce qui occasionna sa disgrace : mais la véritable cause, c'est que, voyant la répugnance du Monarque à souffrir le mariage de son frere, en bon Courtisan, il conseilla à son maître de ne le pas permettre : par-là il se trouva lié avec la cabale contraire à Richelieu, quoiqu'il fût ennemi personnel de Chalais, son rival de faveur. Louis XIII fut quelque temps sans révéler au Cardinal la conduite de son Favori : mais enfin, peut-être dans quelque moment d'humeur, ce secret lui échappa; & le Ministre, qui n'avoit pas pu plier ce jeune homme à dépendre de lui, & qui voyoit dans son caractere altier un éloignement invincible pour cette soumission, le fit congédier. S'étant, quelques années après, présenté à Louis XIII qui passoit par sa Province, le Monarque le reçut bien, & lui permit

de le ſuivre ; mais le Cardinal témoigna que ces nouvelles apparences de faveur lui déplaiſoient. Baradas ne voulut pas courir les riſques que cet avis indirect lui faiſoit preſſentir ; il diſparut de la Cour, & alla chercher du ſervice chez l'Etranger, où ſa valeur ſeule, ſans conſidération de ce qu'il avoit été, l'éleva aux grades Militaires (*a*).

Louis XIII. 1626.

Pour une faute moins directe contre Richelieu que celle de Baradas, le Chancelier d'Aligre perdit les Sceaux. Au moment de l'empriſonnement d'Ornano, il fut rencontré par Gaſton, qui lui demanda

Diſgrace d'Aligre & de beaucoup d'autres. *Monglat*, t. 1, p. 35.

(*a*) Il faiſoit profeſſion d'être toujours ſerviteur du Roi, & il avoit mis ſur ſes drapeaux, *fiat voluntas tua*. Louis XIII le rappela après la mort du Cardinal ; & comme il étoit Chevalier de Malte, le Roi lui donna une Abbaye. Voyez *Mémoires de l'Abbé Arnauld*, tome 1, page 51. *Mémoires de Dupleſſis*, page 205.

LOUIS XIII. 1626.

vivement pourquoi on arrêtoit le Maréchal : il répondit avec timidité, en s'excusant, qu'il n'avoit pas participé à cette résolution. Richelieu, instruit de ce propos, dit : *Quand on a l'honneur d'être admis au Conseil du Roi, on doit en soutenir les décisions avec intrépidité, quand même on auroit eu une opinion différente.* Il fit ôter les Sceaux à d'Aligre. Le Président Le Coigneux, malgré sa complaisance, n'eut pas le don de mériter la confiance du Cardinal; on le laissa auprès de Gaston, ainsi que Puis-Laurent son Favori : mais ce fut le Duc de Bellegarde qui eut la correspondance avec le Ministre. On fit aussi une grande réforme dans la maison de la jeune Reine; plusieurs de ses femmes furent congédiées; l'entrée de l'appartement, même aux heures du cercle, fut interdite aux hommes, quand le Roi n'y seroit pas présent, & on établit une éti-

quette févere, très-gênante pour les plaisirs. Enfin le Monarque, pour préserver son Ministre, par la suite, du danger qu'il avoit couru à Limours, lui donna une garde de Mousquetaires, & la ville de Brouage pour place de sûreté.

LOUIS XIII. 1626.

Conjecture de Siri. *Mém. Réc. t. 6, p. 258.*

Siri, après nous avoir fourni cet assemblage de faits, qui laissent certainement entrevoir des fautes dans les personnes punies, imagine, pour les disculper entièrement, & prête au Cardinal, sur simple conjecture, comme il l'avoue lui-même, une méchanceté noire, d'où il fait naître la discorde de la Maison Royale & le malheur des familles. Selon lui, le Prélat, par ses émissaires, encourageoit le Maréchal d'Ornano à faire des instances pour ouvrir à son Eleve l'entrée du Conseil ; & en même temps il alarmoit le Roi sur l'ambition de son frere ; & l'excitoit à la réprimer. D'un côté, il faisoit en-

Louis XIII. 1626.

tendre à la Reine Douairiere qu'elle ne devoit pas trop ſe mêler du Miniſtere, de peur de donner de l'ombrage à ſon fils : de l'autre, il engageoit le Roi à la conſulter, afin que la trouvant circonſpecte & froide à donner ſon avis, il ſe confirmât toujours de plus en plus dans l'idée où il étoit, qu'elle ne s'embarraſſoit pas de la proſpérité de ſon Royaume, & qu'elle aimoit Gaſton plus que lui. Enfin, il reſtoit à Louis de l'eſtime pour le Grand-Prieur, de l'amitié pour le Duc de Vendôme ſes freres, de la tendreſſe pour ſa jeune épouſe (*a*), qui n'avoit jamais travaillé qu'à lui plaire, du goût pour

(*a*) Louis XIII avoua un jour à un de ſes Favoris, qu'il trouvoit la Reine belle ; *mais qu'il n'oſoit lui montrer de la tendreſſe, de peur de déplaire à la Reine ſa mere & au Cardinal, dont les conſeils & les ſervices lui étoient plus néceſſaires que de ſe plaire avec ſa femme.* Voy. *Mém. de Motteville*, t. 1, p. 39.

nombre d'Officiers qui le servoient bien, pour des jeunes gens qui avoient été élevés avec lui, pour des gens plus âgés, qu'on l'avoit accoutumé à considérer. Afin d'effacer dans le cœur du Roi tous ces sentimens à-la-fois, le Cardinal, dit toujours Siri, suggere au Grand-Prieur de demander l'Amirauté : de cette demande il prend occasion de représenter au Roi que la famille des Vendôme a des desseins dangereux; que le Duc de Mercœur s'étant attribué, pendant la Ligue, des droits sur la souveraincté de la Bretagne, le Duc de Vendôme, mari de l'unique héritiere de Mercœur, travaille à les faire revivre, & que c'est pour les appuyer, que le Grand-Prieur, brave guerrier & profond politique, demande l'Amirauté; que les Vendôme se sont déjà ménagé l'appui des Huguenots, en souffrant que Soubise s'empare du

Louis XIII. 1626.

Fort de Blavet, gage de leur union. Sur ces obſervations, Louis XIII trouve bon que l'on arrête ſes freres. Richelieu ſe flattoit que pour ſortir de priſon, ils diroient ce qu'on voudroit : mais comme l'un nioit conſtamment les projets chimériques qu'on lui imputoit ; que l'autre ne faiſoit que des aveux forcés d'où on ne pouvoit tirer des preuves convaincantes, le Miniſtre ſe trouvoit fort embarraſſé, lorſque l'imprudence du Comte de Chalais lui fournit des armes ſur leſquelles il ne comptoit pas.

Ce jeune homme, perſonnellement piqué contre Richelieu, qui le traverſoit dans ſes amours & dans la faveur du Roi, voyant preſque tous les Courtiſans entierement révoltés contre lui, crut pouvoir allumer un grand incendie, en ſouflant le feu que chacun tenoit caché. Il parla, agit, remua ſur-tout les

gens opposés au mariage de Monsieur ; ses démarches, épiées & suivies, donnerent lieu à des découvertes qu'un politique aussi rusé que le Cardinal, n'eut garde de négliger. Il mit à profit les conversations, les propos vagues, les plaisanteries de société, & jusqu'aux souhaits & aux desirs, dont il fit des crimes. Ainsi, il inspira à Louis, qu'il rendit sombre & farouche, des soupçons contre tout ce qui l'environnoit, mere, frere, épouse, Ministres, serviteurs, & il s'attira exclusivement la confiance du Monarque, auquel il persuada qu'il étoit le seul qui n'eût pas d'intérêts différens de ceux du Roi & de l'Etat.

Plus ces imputations de noirceur sont graves, plus elles demanderoient de preuves pour être crues, & Siri n'en administre aucune. Il paroît qu'il a ramassé les bruits épars que la jalousie enfante souvent contre

LOUIS XIII. 1626.

les perſonnes en place; qu'il leur a donné une liaiſon & en a formé un corps qu'on doit regarder comme un Roman: car, parce que des événemens ſont favorables à un Miniſtre, il ne faut pas toujours croire qu'il les a provoqués. Sans charger Richelieu de ces horreurs, c'eſt bien aſſez contre ſa gloire, qu'on ſoit obligé d'avouer que ſans doute il n'a pas aſſez travaillé à guérir Louis XIII de ſa jalouſie; que peut-être, y trouvant ſon avantage, il a laiſſé fortifier cette triſte paſſion, en n'écartant pas les alimens dont elle ſe repaiſſoit: d'ailleurs, il eſt certain que Louis XIII & ſon Miniſtre ont expoſé leur réputation, en ſubſtituant des Juges choiſis arbitrairement & des procédures ténébreuſes, aux Tribunaux ordinaires & aux formes reçues, qu'un Souverain ſage ne changera jamais, à moins que ce ne ſoit pour faire grace.

A cette ſcene tragique, Richelieu fit ſuccéder un grand ſpectacle ; ſavoir, l'Aſſemblée des Notables, compoſée des Députés du Clergé, de la Nobleſſe & du Parlement, préſidés par Gaſton : elle ſe tint au Palais des Tuileries, & eut trente-cinq ſéances. Le Cardinal y parut deux fois, & harangua avec une netteté & une force qui furent admirées. S'il ne voulut que ſavoir ce qui pouvoit être utile aux peuples, il n'avoit pas beſoin de tout cet appareil : il n'y a point de Miniſtre qui ne trouve ſans éclat des lumieres & des conſeils, quand il le deſire ſincerement : mais on crut que Richelieu n'avoit d'autre intention que de faire connoître les vices du Gouvernement, afin qu'on lui eût enſuite plus d'obligation des avantages que ſon Miniſtere procureroit : auſſi n'y eut-il partie d'adminiſtration dont l'Aſſemblée ne prît con-

LOUIS XIII, 1626.

Aſſemblée des Notables.

Merc. t. 13, *Mém. d'Aubery*, *t.* 1, *p.* 288.

Louis XIII. 1626.

noiſſance; protection des Egliſes, maintien des Edits ſur la Religion, police des mœurs, récompenſes pour la Nobleſſe, Etat Militaire, Juſtice, Commerce, Finances: elle diſcuta tous ces objets ſelon le deſir du Cardinal, excepté un article, ſur lequel on jugea qu'il ne ſeroit pas fâché d'être contredit. Richelieu propoſa de modérer les peines établies contre les criminels d'Etat, & de les réduire à la ſeule privation de leurs charges, après la ſeconde déſobéiſſance: mais l'Aſſemblée, ſans égard aux remontrances du Miniſtre, pria le Roi de tenir en rigueur les anciennes Ordonnances. On penſe que dans cette oſtentation d'indulgence, le Prélat eut deux choſes en vue: la premiere, de faire croire que c'étoit malgré lui qu'il avoit laiſſé périr Chalais, victime de la rigueur des loix: la ſeconde, d'épouvanter ceux qui voudroient

courir les mêmes risques, en leur montrant le glaive de la Justice toujours levé sur leurs têtes; mais cette derniere considération ne fut pas capable de détruire l'esprit d'intrigue qu'une vieille habitude & de nouvelles circonstances entretenoient à la Cour.

LOUIS XIII. 1626.

Le mariage de Monsieur avoit donné naissance à une cabale; son veuvage en produisit une autre, & fut la premiere cause des malheurs de la Reine-Mere. Après neuf mois passés dans les douceurs d'un hymen tranquille, neuf mois qui furent les plus heureux de sa vie, Gaston perdit sa femme: elle mourut en donnant le jour à une Princesse, qui fut Mademoiselle de Montpensier. A peine eut-elle les yeux fermés, que Louis signifia à son Ministre qu'il ne vouloit plus entendre parler de mariage pour son frere, & qu'il sauroit gré

Monsieur devient veuf; on veut le remarier.

Vialart, p. 212. *Aubery*, p. 137. *Mém. Récl* t. 6, p. 268.

Louis XIII. 1626.

au Cardinal des mesures qu'il prendroit pour en éloigner les propositions. La Reine-Mere, au contraire, voyant le Roi d'un tempérament foible, & sans enfans, promene aussi-tôt ses regards sur les Cours de l'Europe, y cherche une épouse capable de fixer la légereté de son fils, & de donner des héritiers au Trône, & s'arrête avec complaisance sur celle de Florence, sa patrie, où se trouvoient deux Princesses attachées à Marie par les liens du sang, & dont l'alliance lui faisoit espérer de retenir toujours son pouvoir sur l'esprit de Gaston.

Mais trop ardent pour se contenter d'objets éloignés, le Duc d'Orléans prend du goût pour Marianne de Gonsague, fille du Duc de Nevers, qui devint dans ce temps, par héritage, Souveraine de Mantoue & du Montferrat. La jeune

Reine veut, ou que ſon beau-frere ne ſe marie pas (*a*), ou qu'il épouſe une Archiducheſſe, ſa proche parente : on met ſur les rangs une Princeſſe de Baviere, une de Lorraine, une de Modene; & toutes ces perſonnes étoient propoſées par les femmes de la Cour, qui, ſans en être priées, ſe donnoient force mouvemens, & tâchoient d'inſpirer au Prince du penchant pour leurs protégées, afin de leur obtenir la préférence : elles remuoient Miniſtres, Courtiſans, Eccléſiaſtiques, qu'elles entraînoient dans le tourbillon. *Je ne ſaurois mieux les comparer*, diſoit à cette occaſion Vialart, Evêque

(*a*) La Reine deſiroit beaucoup d'avoir des enfans; elle faiſoit pour cela des pélerinages. Un jour qu'elle en revenoit, Monſieur la rencontra, & lui dit : *Madame, vous venez de ſolliciter vos Juges contre moi ; je conſens que vous gagniez votre procès, ſi le Roi a aſſez de crédit pour cela.* Voy. Mongiat, t. 1, p. 94.

Louis XIII. 1626.

d'Avranche, *qu'au ſoleil du printemps, capable d'attirer les vapeurs dans les airs, mais non de les réſoudre. L'ardeur & le mouvement de leurs paſſions reſſemble aux efforts d'un torrent impétueux qui déracine les arbres* (*a*). Elles éleverent, en effet, des tempêtes terribles contre Richelieu : mais il ſoutint leur choc avec fermeté; & les infortunés qui s'embarquerent ſous leur garantie, vinrent ſe briſer contre les écueils que ſa prudence leur oppoſa.

(*a*) *Les Dames reçoivent, en naiſſant, des qualités contraires à la bonne conduite d'un Royaume .... Au jugement de Dieu même, parlant par la bouche d'Iſaïe, le gouvernement des femmes eſt une des malédictions dont le Ciel afflige quelquefois les peuples.* Voy. Vialart; *Réflexions Politiques*, p. 212. L'Evêque d'Avranche étoit ami & confident de Richelieu : on pourroit croire que la prévention contre les femmes, qu'il a conſignée dans ſes Ecrits, il l'a puiſée dans ſes entretiens avec le Cardinal, qui avoit droit de s'en plaindre.

L'amour

L'amour ou la galanterie joua encore ſon rôle dans le parti qui ſe forma pour faire échouer les projets belliqueux de l'Evêque de Luçon. Après avoir ſcandaliſé les Catholiques, comme il le diſoit lui-même, par la paix qu'il procura aux Calviniſtes, il étoit enfin prêt à porter le coup qu'il méditoit depuis long-temps, & à les chaſſer de la Rochelle, leur dernier boulevard. Malgré ſa diſſimulation, ſon deſſein ne leur avoit pas tout-à-fait échappé. Une forteresſe établie à leur porte, entretenue, augmentée, munie de troupes plus nombreuſes, contre l'aſſurance des traités, leur commerce gêné, leur marine affoiblie par des vexations ſourdes & des dénis de juſtice, plus que par des combats ; les Provinces voiſines remplies de ſoldats ; des négociations ſoutenues avec l'Eſpagne & l'Angleterre, beaucoup d'égards

Louis XIII. 1637.

Deſſeins contre la Rochelle.

Louis XIII. 1627.

pour ces Puiſſances, afin de leur ôter juſqu'au moindre prétexte de ſecourir les Religionnaires : tout cela leur annonçoit une attaque réfléchie, à laquelle il leur ſeroit bien difficile de réſiſter; auſſi n'omettoient-ils rien pour tâcher de détourner l'orage, ou de le rendre moins dangereux.

Négociation de Richelieu.

Outre une petite guerre qu'ils entretenoient toujours dans le Languedoc, la Guienne, le Poitou & les Cévennes, ils avoient des émiſſaires dans toutes les Cours; émiſſaires pleins d'ardeur, qui ſollicitoient des ſecours avec le zele qu'inſpire une Religion à ſauver. Ils échouerent en Eſpagne, où le Cardinal ſut perſuader que ſi Philippe IV ſe refuſoit à leurs inſtances, la France le laiſſeroit jouir tranquillement des conditions d'un traité qui lui donnoit de grands avantages dans la Valteline. Richelieu

fit même si bien valoir la cause du Catholicisme, qu'il obtint des vaisseaux Espagnols contre les Rochelois. Ceux-ci ne réussirent pas mieux à obtenir une diversion de la part de l'Allemagne qui étoit désolée par la guerre entre l'Empereur, les Rois de Pologne, de Suede & de Danemarck; guerre qu'on attribue aux menées sourdes du Cardinal qui vouloit ôter aux Huguenots la ressource des troupes de ce pays.

Louis XIII. 1627.

Enfin ils trouverent plus de faveur en Angleterre. Le Duc de Buckingham, toujours ou réellement épris des charmes d'Anne d'Autriche, ou emporté par la vanité de faire croire qu'il plaisoit, n'omettoit rien pour se faire rappeler en France. Il offroit d'y venir, comme ami, négocier une paix durable; mais la jalousie de Louis XIII lui ferma toujours les portes de son Royaume. Buckingham crut que le Ministre avoit

Et contre lui. *Brienne*, t. 1, p. 274. *Mém. Réc.* t. 6, p. 254. *Mercure*, t. 13, p. 370. *Vialart*, p. 205.

Louis XIII. 1627.

encore plus de part que l'époux à ſon excluſion : il jura de s'en venger, & de venir ſi bien accompagné, qu'on ne pourroit lui refuſer l'entrée de la France. La Ducheſſe de Chevreuſe, reléguée à Dampierre, demeure bien triſte pour une intrigante, joignit ſon reſſentiment à celui du Favori Anglois. On a vu qu'elle l'aimoit, qu'elle haïſſoit le Cardinal comme ſon perſécuteur. Si-tôt qu'il eſt queſtion de lui nuire, toute bienſéance eſt oubliée. Elle reçoit chez elle Mylord Montaigu, confident de Buckingham. Elle affecte en public de le traiter en amant, afin de cacher les deſſeins politiques qui le retenoient auprès d'elle. Dans ſes converſations, elle ſe rappelle ce qu'elle a pu ſavoir pendant le miniſtere de Luynes, ſon premier mari, de l'état de la France, des intérêts des principaux Seigneurs, de leurs amitiés, de leurs haines; & après

l'avoir bien inſtruit, elle le lance, pour ainſi dire, à travers les Mécontens. Il parcourt la France, s'annonce chez les uns, ſurprend les autres, en réunit pluſieurs, entame des traités, donne des eſpérances aux Calviniſtes, vole en Savoie, s'abouche avec l'Abbé Scaglia, forme avec lui le projet d'une diverſion; & lorſqu'il revenoit en Lorraine, très-perſuadé du ſuccès de ſes peines, il eſt arrêté ſur la frontiere. Le Cardinal, qui le faiſoit ſuivre, lui avoit laiſſé tranquillement établir ſes correſpondances, afin de les découvrir toutes à-la-fois. On ſaiſit ſes papiers qui étoient tout ce qu'on vouloit, & on le relâcha; mais le Marquis de Rouillac, le Marquis d'O & pluſieurs autres, furent mis à la Baſtille. Madame de Chevreuſe ſe ſauva en Angleterre.

Louis XIII. 1627.

Les Grands, que la mort de Chalais n'avoit pas aſſez intimidés, ap-

Exécution de Bouteville. *Mercure*, t. 13, p. 399.

Louis XIII. 1627.

prirent alors à trembler, en voyant conduire sur l'échafaud François de Montmorency, Duc de Bouteville, & François de Rosinadec, Comte de Chapelles. Tous deux avoient bravé l'autorité; & malgré les défenses, ne tenant aucun compte du serment que le Roi avoit fait à son Sacre, de ne point pardonner aux Duellistes, ils étoient venus se battre dans la Place-Royale. En vain toute la Cour sollicita pour eux; ils furent condamnés, & eurent la tête tranchée. On donna à leur supplice le plus grand appareil: exemple presque unique en France, de grands Seigneurs punis publiquement sans crime d'Etat, & pour avoir manqué, non au Prince, mais aux loix (*a*).

(*a*) Ce châtiment ne ralentit pas, même sous le gouvernement de Richelieu, la fureur des duels, qui fut portée à un excès ridicule.

Quoique la découverte des trames de Montaigu rendît Buckingham moins redoutable, il n'en suivit pas moins son premier projet, d'armer l'Angleterre contre Louis XIII. La Rochelle n'étoit donc encore que ménacée, lorsqu'on vit paroître un Manifeste qui reprochoit à la France

LOUIS XIII. 1627.

Buckingham devant l'Isle de Ré.

Brienne, t. 1, p. 271. *Mém. Duplessis*, p. 8. *Merc.* t. 13. *Vérité défendue*, p. 537. *Vie de Toiras.*

Voyez dans les Mémoires de Bussi-Rabutin, page 25, année 1638, la relation d'un duel de cinq contre cinq. Il est fondé sur ce qu'on peut appeler *une querelle d'Allemand.* Ceux qui se battent n'en savent pas le sujet. L'un, apprenant qu'il y a querelle, vient offrir ses services à Bussi; & se voyant refusé, parce que Bussi a son nombre de combattans, il va les offrir à son ennemi. Un Mousquetaire est rencontré sur le Pont-Neuf: on lui propose de venir faire le cinquieme; il accepte, & remercie très-sincerement de ce qu'on lui procure l'occasion de se couper la gorge avec quelqu'un qu'il ne connoît pas. Les Mémoires de Bussi, ceux d'Artagnan & d'autres, présentent une infinité d'exemples de pareils traits de férocité folle, qu'on érigeoit en actions de bravoure.

Louis XIII. 1627.

une multitude de torts à l'égard de la Nation Britannique. Il ſortit en même temps de ſes ports une flotte formidable qui ſe préſenta devant l'Iſle de Ré, la bloqua, débarqua des troupes, & aſſiégea les Forts qui la défendoient. Moins d'habileté dans Toiras (a), Commandant de l'Iſle, moins d'intrépidité dans les Soldats ſoumis à ſes ordres, moins d'activité & de vigilance dans le Miniſtre; & l'Iſle de Ré, mal pourvue de vivres & de munitions, tomboit

(a) Richelieu fut jaloux de la gloire qu'acquit Toiras : il tâcha de l'éloigner du Roi, qui montroit du goût pour lui, lui donna du commandement hors de la France, où il ne le laiſſa pas revenir. Cependant ſa jalouſie ne le rendit pas injuſte; il conſentit que Toiras fût fait Maréchal de France. Ce Général, très-digne d'eſtime, fut tué au ſiége d'une petite Place d'Italie, étant Lieutenant-Général du Duc de Savoie, allié de la France. Voyez *Vie de Toiras*. Paſſim. *Mém. de Monglat*, t. 1, p. 22.

entre les mains des Anglois (*a*) ; & sa prise rendoit impossible celle de la Rochelle, parce qu'ils en auroient fait une Place-d'armes & un dépôt, d'où il seroit parti des secours prompts, presque journaliers, pour la Ville assiégée. Comme si la fortune eût voulu seconder les desseins de l'ennemi, le Roi venant animer par sa présence la valeur de ses troupes, tomba malade, & fut obligé de s'arrêter dans le château de Villeroy. Dès-lors tout roula sur le Cardinal, qui, à force de soins & de peines, avoit rassemblé les bateaux & les navires de tous les Ports voisins. Ses efforts furent cou-

Louis XIII. 1627.

(*a*) On lit dans les Mémoires de B***, page 305, que le Roi & le Cardinal forcerent la jeune Reine d'écrire à Buckingham une lettre obligeante, qui l'engagea à ralentir ses attaques. Cette anecdote, dénuée de vraisemblance & de bienséance, paroît digne de l'imagination de Sandras de Courtils.

Louis XIII. 1627. ronnés du ſuccès. Malgré les eſcadres Angloiſes, malgré leurs gros vaiſſeaux, qui, ſemblables à des baſtions, inveſtiſſoient l'Iſle de toutes parts, Richelieu y fit paſſer une armée entiere, qui les battit, les chaſſa, les força de ſe rembarquer & de cingler vers l'Angleterre. Le Roi, guéri, arriva encore aſſez à temps pour jouir de cet agréable ſpectacle (*a*).

1628. Priſe de la Rochelle. Louis, que ſa ſanté toujours chancelante, rappeloit à Paris, fut engagé, par de ſi beaux commencemens, à ſe repoſer de la ſuite de l'exécution ſur ſon Miniſtre ſeul. Il lui donna le pouvoir le plus étendu; & les Généraux de terre & de mer

(*a*) Louis XIII, apprenant que le ſecours étoit entré dans l'Iſle de Ré, ſe jeta avec empreſſement aux pieds d'un Crucifix qu'il avoit toujours à la ruelle de ſon lit, & rendit graces à Dieu de cet heureux événement. Voyez *Mém. Dupleſſis*, p. 8.

eurent ordre de lui obéir comme au Roi même. Le blocus commencé après la retraite des Anglois, en automne, se convertit au printemps en un siége régulier, dont on espéra cependant moins que des mesures prises pour empêcher l'entrée des secours. Les plus puissans devoient venir par mer. Richelieu leur opposa une digue qui ferma le Port; digue fameuse, dont l'exécution fut célébrée alors comme un prodige. Malgré cet obstacle, la flotte Angloise se présenta encore. Elle n'étoit plus commandée par Buckingham: au moment qu'il alloit monter le vaisseau amiral, se promettant d'effacer avec éclat la honte de sa défaite à l'Isle de Ré, il fut assassiné d'un coup de couteau, par un homme qu'il avoit offensé. Comme tout étoit prêt, la flotte n'en partit pas moins. Louis, demandé par Richelieu, revint de nouveau animer

Louis XIII. 1628.

Louis XIII. 1628.

ſes troupes, & il eut encore le plaiſir de voir les Anglois, après quelques efforts inutiles, regagner leurs Ports. Leur retraite abattit le courage des Rochelois; ils eurent recours à la clémence du Roi. Malgré ſon caractere ſévere, il les traita aſſez favorablement pour l'extrémité à laquelle ils étoient réduits, & le Cardinal prit des meſures afin que cette Ville, *le repaire de l'héréſie*, comme on la nommoit, ne pût jamais ſervir de défenſe à la rebellion. Le Monarque retourna victorieux à Paris avec ſon Miniſtre qui partageoit juſtement l'honneur d'un triomphe arraché autant à la bravoure des ennemis, qu'à l'envie des Courtiſans (*a*).

(*a*) Les Généraux eux-mêmes n'auroient pas été fâchés d'échouer, parce qu'ils ſentoient l'empire que le ſuccès alloit donner au Cardinal. Baſſompierre, l'un d'entre eux, diſoit : *Vous verrez que nous ſerons aſſez fous pour prendre la Rochelle.* Voyez Saint-Germain, page 321.

Pendant que Richelieu ſe couvroit de gloire, des ſuccès cuiſans, des inquiétudes dévorantes fanoient les lauriers qui ombrageoient ſa tête. Le nuage s'épaiſſiſſoit entre la Reine Mere & lui, & les noires vapeurs de la jalouſie obſcurciſſoient la bonne intelligence qui avoit juſques-là régné entre eux. La déſunion commença par une maniere différente de penſer ſur les affaires d'Etat. Elle trouvoit mauvais qu'il eût des ſentimens autres que les ſiens, plus mauvais encore qu'il osât les ſoutenir. L'ancienne Régente ne pardonnoit pas à ſon protégé une certaine froideur qu'elle croyoit appercevoir pour la concluſion du mariage de Gaſton avec une Florentine. A la vérité, le Miniſtre faiſoit extérieurement tout ce qu'elle vouloit à cet égard; mais quand elle ſe croyoit près de reuſſir, des difficultés imprévues venoient traverſer ſes deſ-

LOUIS XIII. 1628.

Premiers froids entre la Reine-Mere & le Cardinal.

Aubery, Hiſt. t. 1, *p.* 137.

Louis XIII. 1628.

ſeins. Marie, qui avoit gouverné, qui ſavoit par conſéquent comment on repouſſe ſouvent d'une main ce qu'on appelle de l'autre, étoit ſingulierement piquée de ces obſtacles. Son dépit augmenta à l'occaſion d'une entrepriſe qu'elle regarda comme imaginée exprès pour faire triompher Marie de Gonzague, des Florentines ſes parentes.



LIVRE V.

LE Duc de Mantoue & de Montferrat, excité par la France, avoit laissé, en mourant, ses Etats au Duc de Nevers, son plus proche héritier. L'Empereur & le Roi d'Espagne, qui vouloient conserver en Italie la supériorité dont ils jouissoient, appuyerent les prétentions d'un Duc de Guastale, parent très-éloigné, & celles du Duc de Savoie, plus reculé encore. Le Duc de Nevers, pressé par ses Concurrens aidés de Puissances si redoutables, réclama le secours de la France. Pendant le siége de la Rochelle, on s'en tint à la négociation, pour tâcher d'empêcher la Maison d'Autriche de s'emparer des Etats contestés : mais après cette conquête, le Conseil de France agita sérieusement l'alternative de

Louis XIII.
1629.

Affaire de Mantoue.
Mém. d'Aubery, t. 1, p. 317.

Louis XIII. 1629

ſecourir efficacement le Duc de Nevers, ou de l'abandonner. Si la Reine-Mere n'avoit pas nourri une animoſité ſecrette contre ce Duc & ſa famille, elle n'auroit pas héſité de conſeiller ſa défenſe, dans un temps où ſon fils ſe voyoit une armée aguerrie, prête à ſe porter par-tout où on voudroit : mais le Cardinal de Bérule, Confident de Marie, & qu'on ſavoit n'agir que par la volonté de la Reine, parla fortement dans le Conſeil contre cette expédition. Il dit que l'armée du Roi, qu'on vantoit tant, étoit affoiblie & harraſſée; qu'il faudroit commencer la guerre par emporter le paſſage des Alpes, pendant que les rigueurs d'un printemps froid & pluvieux ajouteroient encore aux difficultés naturelles; que cette ſeule entrepriſe pourroit détruire en une campagne les principales forces du Royaume; qu'il étoit à craindre

qu'alors la Maiſon d'Autriche ne s'ébranlât, & ne vint heurter de tout ſon poids la France rendue incapable de ſoutenir le choc. Richelieu, qui faiſoit profeſſion de ne pas craindre ce coloſſe, réfuta hautement ces raiſons, & conclut à la guerre. Il traça au Roi un plan d'opérations auſſi ſolide que brillant, & promit au Monarque que, vainqueur de la Savoie, il le rameneroit la même année triompher du reſte des Huguenots dans les Cevennes. Pour réuſſir dans ces projets, il falloit que le Prélat ne pût être croiſé ni contrarié. Louis, dans cette intention, lui conféra toute ſon autorité, en le créant premier Miniſtre. Richelieu alla frayer au Roi le chemin de la victoire. Il partit comblé des diſtinctions les plus flatteuſes, mais déjà intérieurement diſgracié de la Reine-Mere.

Méſintelligence entre la

Elle n'avoit pu s'empêcher de lui

Louis XIII. 1629.

Reine-Mere & le Cardinal.

Mém. Réc. t. 6, p. 429 & 591. Test. Polit. t. 1, p. 12. Mémoires de Monsieur, p. 115 Aubery, Hist. tom. 1, p. 137.

marquer, par ses manieres & des propos indirects, qu'elle nourrissoit au fond de son cœur du ressentiment contre lui : de son côté, il faisoit sentir à la Princesse qu'il s'appercevoit de son refroidissement ; mais respectueusement il en rejetoit la cause sur les insinuations de ses ennemis. On s'expliqua ; le Roi intervint : mais il y eut bientôt une brouillerie plus importante, puisque la Reine voulut ôter au Cardinal la surintendance de sa Maison. Louis s'en mêla encore. Ce fut dans les conversations qu'il eut à ce sujet avec sa mere, qu'elle lui avoua qu'elle avoit toujours reconnu dans le Cardinal des talens propres à l'administration du Royaume ; mais qu'elle n'en vouloit pas pour le gouvernement de sa maison ; témoignage précieux de la part d'une femme mécontente.

La Princesse Marie arrêtée.

Il s'en falloit bien que Richelieu

pût en rendre d'elle un pareil. Ses démarches, loin d'être une ſuite de ſon affection pour l'Etat, n'étoient ſubordonnées qu'à ſa paſſion. Quelques troupes de François, envoyées d'avance en Italie pour tenir les Eſpagnols en échec, ayant été battues, elle en triompha ouvertement, & dit avec complaiſance que jamais le Duc de Nevers ne réuſſiroit. Au lieu de la douceur qui gagne & perſuade, elle employa le ton abſolu & la violence, pour rompre tout commerce entre Gaſton ſon fils, & Marie de Gonzague. Il arriva de-là que les femmes & les jeunes gens s'empreſſerent de fournir aux Amans les occaſions de ſe voir & de ſe parler : on les abouchoit dans des fêtes publiques ; des parties de chaſſe, des rendez-vous auxquels on donnoit un air fortuit, des viſites & juſqu'à des rencontres dans les Egliſes, ſous prétexte de dévo-

LOUIS XIII. 1629.

Baſſompierre, t. 3, p. 173.

Louis XIII. 1629.

tion. La Reine ſe crut jouée : ſon caractere emporté s'enflamma Elle fit commander à ſon fils, de la part du Roi, de ceſſer ſes aſſiduités auprès de Marie ; & voyant que ce moyen ne ſuffiſoit pas, elle donna bruſquement l'ordre d'arrêter la Princeſſe ; de ſorte qu'au commencement d'une nuit noire, cette jeune perſonne ſe vit environnée par une eſcorte effrayante, ſéparée de ſes femmes, & tranſportée, avec une ſeule qu'on lui laiſſa, dans une chambre grillée du château de Vincennes, qu'on n'avoit pas eu le temps de meubler. Elle n'y trouva ni lit, ni feu, ni vivres ; & le premier coup-d'œil lui préſenta toute l'horreur d'une affreuſe priſon.

Derniere guerre contre les Calviniſtes. *Merc. t.* 15,

Pendant que cela ſe paſſoit, Louis forçoit le pas de Suze, & ſon Miniſtre apportoit toute ſon attention à ne pas ſe laiſſer ſurprendre par les propoſitions inſidieuſes du Duc de

Savoie. Le Roi & le Cardinal vainquirent chacun dans leur genre. Le Duc fut obligé de laisser passer les François par ses Etats : ils firent lever le siége de Cazal, capitale du Montferrat, & laisserent au Duc de Mantoue assez de forces pour défendre son patrimoine. Après cette expédition, qui fut brusque & courte, Louis, selon la prédiction de son Ministre, revint dans les Provinces où les Huguenots conservoient des retraites. Il y tomba comme un foudre, saccagea, brûla, détruisit, les força de démanteler leurs Places, & de se laisser enchaîner par les loix que le Cardinal leur dicta. De ce moment, ils ne formerent plus de corps dans l'Etat ; leurs Chefs ne furent plus que des particuliers sans autorisation légale ; leurs Ministres, des gens-de-lettres sans priviléges. Le Gouvernement ne se lia point avec eux par des traités : il ne con-

Louis XIII. 1629.

ſerva, à leur égard, que des engagemens de bonté; & les reglemens faits à leur ſujet, furent des ordres abſolus, émanés de l'autorité ſouveraine, & non des conditions ſtipulées comme auparavant, pour ainſi dire d'égal à égal. Ce fut, remarquent les Hiſtoriens, le plus beau moment du miniſtere de Richelieu, parce que la France triomphoit au-dehors & au-dedans; que les ennemis extérieurs publioient eux-mêmes la ſupériorité des lumieres du Cardinal; & que les Calviniſtes, en ſoupirant ſur les débris de leurs forteresſes renverſées, ne pouvoient s'empêcher de reconnoître ſon affabilité, ſa facilité à adopter tous les expédiens de douceur, & ſa fidélité à exécuter ſes promeſſes.

La méſintelligence augmente entre la Reine-Mere & le Cardinal.

En arrivant à Paris, Richelieu trouva que les premieres froideurs de la Reine Mere étoient devenues de la haîne. Elle avoit eu le chagrin

de voir que sa dureté à l'égard de la Princesse Marie n'étoit pas approuvée du Roi : elle auroit voulu que son fils applaudît publiquement à sa conduite ; & au contraire il lui envoya de l'armée des remontrances, à la vérité secrettes & respectueuses, mais très sensibles, sur l'éclat imprudent qu'elle s'étoit permis. Tout ce qu'on crut pouvoir donner à sa dignité, ce fut de lui laisser, à l'extérieur, l'honneur de raccommoder ce qu'elle avoit gâté. Ainsi, on convint que Gaston iroit faire des excuses & des promesses à sa mere, & lui demander la liberté de la Princesse : elle l'accorda, mais de mauvaise grace ; & elle demeura si courroucée contre le Cardinal, qu'elle ne put s'en taire. Il auroit dû, disoit-elle, la soutenir dans cette affaire, & déterminer en sa faveur l'esprit du Roi, qu'il tournoit à sa volonté. Sur ce principe, elle s'en prit à lui du chagrin que lui

Louis XIII. 1629.

caufoit la mortification qu'elle avoit effuyée, & quand il parut à la Cour, elle le reçut très-mal. Cette fois les négociations n'y firent rien ; & l'aigreur en vint au point, que le Prélat commanda à la Marquife de Combalet, depuis Ducheffe d'Aiguillon, fa niece, & à tous les parens & amis qu'il avoit placés dans la maifon de la Reine, de fe tenir prêts à en fortir, parce qu'il en alloit quitter la furintendance. Louis fut obligé de fe mêler de cette brouillerie : partie par infinuation, partie par autorité, il modéra la colere de fa mere, qui crut accorder beaucoup, que de fouffrir que Richelieu eût la liberté de fe préfenter devant elle.

Inconftance de Gafton *Mém. d'Orléans, p. 101. Mem. Réc. t. 7, p. 4.*

Le Duc de Savoie ne fut pas fidele au traité de Suze; il ouvrit de nouveau fes Etats aux renforts Efpagnols. Le Duc de Mantoue fe trouva preffé dans fa Capitale, & il fallut recommencer une guerre, qu'on croyoit

croyoit finie. Ce qui enhardiſſoit Charles-Emmanuel, c'eſt qu'il ſavoit la méſintelligence de la Cour de France. Marie de Médicis ne ceſſoit de dire qu'il étoit honteux de riſquer de mettre l'Europe en feu pour un petit Prince d'Italie. D'ailleurs, la conduite de Monſieur étoit très-propre à faire tirer des conjectures peu avantageuſes aux intérêts des Gonzagues. En jeune homme trop maître de ſes volontés, qui ne connoît ni frein de bienſéance, ni bornes à la dépenſe, il donna dans les parties de plaiſirs de toute eſpece, & même de débauche crapuleuſe (*a*);

(*a*) On voit dans les Mémoires de Rochefort, que Gaſton fréquentoit les tavernes, inſultoit les Bourgeois le ſoir dans les rues, voloit les manteaux ſur le Pont-Neuf, &c. De ces récits, ſans doute les uns ſont faux en tout, les autres exagérés : mais la mémoire s'en eſt perpétuée juſqu'à nous ; & c'eſt un avertiſſement aux Princes, de ne rien ſe permettre qui puiſſe fonder des imputations ſi aviliſſantes.

LOUIS XIII. 1629.

& quand le Roi revint, ſoit honte de ſa vie licencieuſe, ſoit crainte des reproches, Gaſton évita la préſence de ſon frere, & ſe mit à errer, ſans trop ſavoir où il iroit. Son incertitude le mena ſur la frontiere de Lorraine. Le Duc l'invita à ſa Cour : il y alla, & y trouva de jeunes Princeſſes belles & enjouées, auprès deſquelles il déploya librement tous les agrémens de la galanterie Françoiſe. Les jeunes gens qui accompagnoient Monſieur, imiterent ſon exemple. Puy-Laurent, ſon Favori, y fit la conquête de la Princeſſe mariée au Comte de Phalsbourg : elle étoit ſœur aînée de la Princeſſe Marguerite, qui gagna le cœur du Prince. On vivoit ſans gêne dans cette Cour ; & ce ne fut qu'à regret que le Duc d'Orléans céda aux ordres du Roi, qui le rappeloit, & aux remontrances du Duc, que le Monarque menaçoit, ſi ſon frere ne re-

venoit pas. On envoya, pour opérer ce retour, des Négociateurs qui convinrent avec Monſieur d'une ſomme pour payer ſes dettes, & d'une augmentation d'apanage. Ils accorderent auſſi à ſes Confidens des gratifications, des dignités, des penſions : mais on mit aux graces du Roi cette condition expreſſe, qu'ils ne donneroient à leur Maître que de bons conſeils, & qu'ils répondroient de ſes démarches. Il ne fut pas queſtion, dans ce traité, de la Princeſſe Marie de Gonzague; elle étoit déjà oubliée. On dit que Gaſton en fit le ſacrifice à ſa mere, dont il regagna ainſi les bonnes graces. Pendant le cours de cette amourette, le Duc de Nevers écrivoit de Mantoue à ſa fille & à ſon Réſident, de ſe conformer en tout aux volontés de la Reine-Mere; mais il n'auroit, ſans doute, pas été fâché que quelque heureux événement

Louis XIII. 1629.

Louis XIII. 1629.

lui eût procuré, même contre le gré de Marie, l'alliance du fils de France, qu'il auroit regardée comme le gage d'un ſecours aſſuré : à ce défaut, il trouva une reſſource non moins certaine dans la politique de Richelieu.

Motteville, tome 1.

Ce Miniſtre jugea qu'au moment où la France commençoit à ſe relever du diſcrédit dans lequel elle étoit tombée en Europe, il lui ſeroit très-préjudiciable de ſe laiſſer manquer par le Duc de Savoie. Il détermina donc le Roi à pouſſer cette guerre avec vigueur; & afin que rien ne retardât les opérations, ſoit lenteur des recrues, ou défaut d'approviſionnemens ou de finances, il fut réſolu que le Monarque commanderoit en perſonne, & que le Miniſtre l'accompagneroit, afin de pourvoir à ce que rien ne manquât. On deſiroit que la Reine-Mere reſtât à Paris en qualité de Régente, comme elle avoit fait pendant la

premiere expédition ; mais elle refusa, pour faire voir qu'elle n'approuvoit pas celle-ci. Elle voulut même suivre son fils, dont la santé, disoit-elle, pouvoit être considérablement altérée par les fatigues de la guerre, & la chaleur du climat où elle se feroit. A ces inquiétudes, dignes d'une mere, se joignoit le dessein de contrarier le Cardinal : il conseilloit au Roi d'aller à la guerre, afin, disoit la Reine-Mere, de le posséder seul & tout entier ; & Marie s'obstinoit à l'accompagner, afin que le Ministre n'eût pas cet avantage. La jeune Reine avoit une raison aussi bonne de s'attacher aux pas de son mari : c'est que, depuis quelque temps, le froid, l'indifférent Louis montroit un goût vif pour la compagnie de Mademoiselle de Haute-Fort (*a*). Cet empressement, qui

(*a*) Elle étoit petite-fille de Madame de la

Louis XIII. 1629.

avoit tous les dehors d'une inclination de cœur, alarmoit Anne d'Autriche; elle craignoit, si elle perdoit le Roi de vue, qu'il ne lui échappât. Sans blâmer l'envie qu'elle faisoit paroître de ne point quitter son époux, Madame du Fargis, sa dame d'atour, lui conseilla de ne pas le fatiguer par des démonstrations de jalousie. *S'il est capable d'aimer*, lui dit-elle, *c'est à vous seule qu'il est capable de le marquer*; distinction qui explique assez bien la galanterie de Louis XIII.

Il auroit peut-être été dangereux,

Flotte, Gouvernante des filles de la Reine-Mere. L'inclination du Roi se fortifia pendant le voyage de Lyon; & elle devint si publique, que la jeune Reine s'en désespéroit, & menaça la Favorite de lui faire couper le nez. Les attentions & les déférences de Mademoiselle d'Haute-Fort calmerent la Reine, & elles devinrent bonnes amies. Voyez *Mémoires de Monglat*, t. 1, p. 63.

pendant que le Roi sortoit du Royaume, de laisser au centre les deux Reines mécontentes ; c'est pourquoi Louis ne fit pas grande difficulté de leur permettre de l'accompagner jusqu'à la frontiere. Quant à Monsieur, comme on étoit sûr de lui par les engagemens pris avec ses Confidens payés pour lui donner des conseils concertés, on le laissa maître de ses démarches. La France n'avoit à craindre que du côté de la Flandre, où les Espagnols, pressés en Italie, pouvoient faire une diversion puissante. On leur opposa le Maréchal de Marillac, qui fut chargé de fortifier les Places de Picardie & de Champagne, & de couvrir, avec une armée d'observation, ces pays qui avoisinent le centre du Royaume. Ces précautions prises, le Cardinal partit, le 29 Décembre, revêtu de l'autorité la plus étendue que Ministre

Louis XIII. 1629.

eût jamais eue, accompagné du Cardinal de la Valette & de trois Maréchaux de France à ses ordres.

1630. Complot pour faire échouer le Cardinal.

Journ. de Rich. t. 1, p. 80.

Lum. pour l'Histoire de France, p. 840.

Le Roi ne se mit en marche que trois mois après. Ce délai pensa être funeste au Cardinal : la rapidité de ses opérations militaires, sa fermeté à ne se point laisser retarder par les offres trompeuses du Duc de Savoie, effrayerent ce Prince. Emmanuel connoissoit la tendresse que Marie de Médicis avoit pour Christine sa fille, belle-fille du Duc. Il fit écrire par cette Princesse à sa mere, des lettres remplies de plaintes ameres contre le Ministre : elle disoit qu'il rejetoit les propositions les plus raisonnables, & qu'on pouvoit juger que son intention étoit de réduire son beau-pere au désespoir, afin de l'obliger de se commettre avec le Roi, au hasard de perdre ses Etats. La répugnance que Marie avoit pour cette guerre, & ses

autres préventions, lui rendirent ces imputations croyables. Elle jura la perte du Cardinal, & associa à sa haîne tous ceux que différens intérêts réunissoient contre le Prélat.

Louis XIII. 1630.

Les principaux furent les deux freres Marillac, l'un Maréchal de France, l'autre Garde-des-Sceaux & Surintendant des Finances. Ils avoient tous deux été élevés aux emplois par le Cardinal, à la recommandation de la Reine-Mere. Malheureusement pour eux, ils préférerent la faveur de leur protectrice à celle du Ministre, & se laisserent aller à la tentation de le supplanter. Le Garde-des-Sceaux étoit grand travailleur, & hardi à imaginer; son frere ne voyoit que par lui, & étoit toujours prêt à exécuter ce que l'autre projetoit. Aidée de ces deux hommes, la Reine entreprit une guerre ouverte contre le Cardinal: elle prit pour troupes auxiliaires

Les Marillac. *Vialart*, *pag.* 238 & 437. *Mém. Réc.* *t.* 7, *p.* 7.

Louis XIII. 1630.

tous les hommes & les femmes de la Cour qui voulurent s'engager à elle; des Médecins, des Officiers domestiques, qu'elle chargea de la dangereuse commission de souffler sans cesse aux oreilles du Roi des plaintes de son Ministre. Le Cardinal de Gondi lui remontra que peut-être se feroit-elle tort par une attaque si directe; que si elle avoit à se plaindre de son ancien protégé, on trouveroit des moyens plus doux pour la satisfaire & les réconcilier. Marie répondit : *Ces expédiens seroient bons avec tout autre; mais avec un caractere comme celui du Cardinal, ingrat, malin, ombrageux, vindicatif & ambitieux outre mesure, il n'y a pas de tempérament à prendre. Je viendrai enfin à bout*, dit-elle, *de détromper le Roi, parce que je suis sûre de sa tendresse, qui tôt on tard prévaudra.* Il auroit en effet été bien difficile que ce

Prince échappât à la séduction, surtout le Cardinal n'étant pas à portée de se défendre, si ses ennemis, pour le perdre plus sûrement, n'eussent entrepris de lui ôter ce qui étoit auprès de Louis son plus ferme appui; savoir, la réussite dans ses entreprises.

Richelieu fut presque toujours en état de prouver à son Maître, que pendant qu'il ne travailloit que pour l'honneur de la France, ses ennemis employoient contre lui des moyens odieux, plus nuisibles au Royaume qu'à lui-même. Cette différence indique la cause de ses succès & de leurs revers. Par exemple, dans cette circonstance, il est plus que probable que les Marillac & leur cabale eurent dessein de faire échouer le Ministre dans la guerre d'Italie, qui étoit son ouvrage, pour lui enlever la confiance du Roi; & que s'ils avoient été sûrs de lui attirer quel-

Louis XIII. 1630.

que désavantage éclatant, ils n'auroient pas hésité d'y sacrifier la vie des Soldats & l'honneur de la Nation. En effet, on ne peut guere attribuer qu'à ce projet criminel, l'état où se trouva réduite l'armée que commandoit le Ministre, privée d'argent que le Garde-des-Sceaux s'étoit engagé de fournir, privée de recrues qui devoient partir de l'armée de Marillac; de sorte que si le Roi n'eût volé à son secours, l'Italie devenoit le tombeau des François & de la fortune du Cardinal.

Le Roi malade à Lyon. *Mém. d'Aubery, tom.* 1, *pag.* 783. *Mém. d'Orléans, t.* 1, *p.* 106. *Journ. de Rich. p.* 80. *Vialart, p.* 454. *Brienne, t.* 2, *p.* 9. *Mercure, t.* 16. *Mém. Réc. t.* 7, *p.* 282.

Ce Prince s'arracha aux plaisirs de la Capitale, qu'on tâchoit de lui rendre agréable : il surmonta la crainte qu'on s'efforçoit de lui inspirer des fatigues & des périls de cette guerre. Il partit en Mars. Son arrivée sur la frontiere ne remédia pas tout-d'un-coup au mal. Le premier Ministre fut obligé de demander, comme en suppliant, au Surintendant, les

fonds que celui-ci vouloit appliquer à un autre objet ; & pour avoir les troupes de Marillac, qui devoient renforcer l'armée d'Italie, il fallut y appeler le Maréchal lui-même, & lui offrir de partager l'honneur de la victoire (*a*). Avec ces secours, le Roi eut bientôt conquis la Savoie; & les autres Etats du Duc alloient devenir la proie du vainqueur, lorsqu'une maladie aiguë le surprit à Lyon, où il étoit revenu pour quelques jours se délasser de ses travaux. Le danger fut

Louis XIII, 1630.

(*a*) Un témoin oculaire, dont l'Ouvrage cependant tient autant du Roman que de l'Histoire, rapporte que le Cardinal marchoit au milieu de l'armée en bataille; que les Officiers étoient à pied autour de son carrosse; que quelquefois il montoit à cheval, armé d'une cuirasse, vêtu d'un habit galonné, & que des Pages portoient devant lui son casque & ses gantelets. Voyez Pontis, tome 2, pages 2 & 4.

Louis XIII. 1630.

extrême, & donna lieu à bien des craintes & des espérances. Couché sur son lit de douleur, le Monarque ne fut pas plus exempt que les autres hommes, des fatigues d'esprit qu'on n'épargne pas assez aux mourans. Chacun vouloit fixer son attention & l'intéresser à tout, lui à qui tout alloit échapper. Le Cardinal, ayant le plus à craindre d'une femme irritée, qui alloit devenir toute-puissante, supplia Louis de pourvoir à sa sûreté. Le moribond fit venir le Duc de Montmorency : *Promettez-moi*, lui dit-il, *& donnez-moi votre parole d'honneur, qu'à la premiere demande de Monsieur le Cardinal, vous prendrez une bonne escorte, & le conduirez vous-même à Brouage.* Montmorency donna sa parole. Le Prélat, du consentement du Roi, entretenoit dans cette Ville une forte garnison : il comptoit s'y dérober au premier

coup de la vengeance, & ſe retirer de là par mer à Rome, s'il ne voyoit pas lieu de vivre ſûrement dans ſon Dioceſe, ou même de rentrer dans les affaires dont il avoit ſeul la clef.

Louis XIII. 1630.

La convaleſcence de Louis rendit ces précautions inutiles; mais elle expoſa de nouveau ce Prince aux perſécutions de toute la Cour, liguée contre le Prélat. Qu'on ſe repréſente une mere, une épouſe, joignant des plaintes accompagnées de larmes & de ſollicitations preſſantes, aux attentions tendres dont un malade ſent ſi bien tout le prix; & on ne ſera pas ſurpris que le Roi ait promis de congédier le Cardinal. Moins étonné ſera-t-on encore, que, réfléchiſſant ſur la multitude & l'importance des affaires dans leſquelles il ſe trouvoit engagé, il ait réſolu en lui-même de tout tenter pour conſerver ſon Miniſtre. Il eſpéra de trouver le moyen de concilier les

Promet la diſgrace de Richelieu. *Dupleix, p. 591. Brienne, t. 2, p. 21.*

égards qu'il devoit à sa mere avec ses besoins, & il se flatta qu'elle n'exigeroit pas rigoureusement l'éloignement d'un homme si nécessaire. Ce plan étoit bien conçu; mais il falloit beaucoup de prudence pour en ménager l'exécution; & malheureusement Louis en manqua dans un point essentiel: il eut la foiblesse d'avouer au Cardinal, dans un moment de confiance, les tentatives faites contre lui, de circonstancier les faits, & de nommer les personnes. Il arriva de-là que Richelieu conçut & conserva une haîne implacable contre ses détracteurs, & qu'eux, appréhendant la vengeance d'un homme si habile, crurent qu'il n'y avoit pour eux de salut que dans sa perte, & qu'ils y travaillerent sans relâche,

Louis XIII. 1630.

Si la réconciliation avoit pu se faire, elle se feroit conclue pendant le voyage de Lyon à Paris. Richelieu

y épuisa tout l'art & toute l'adresse qui l'avoit autrefois fait estimer & aimer de Marie. Il se mit sur la Saone dans le même bateau avec elle : il fut enjoué, prévenant, attentif, complaisant, & n'oublia rien de ce qui pouvoit la guérir de ses préventions, & l'engager à lui rendre ses bonnes graces. La Reine parut se rendre à ses desirs ; elle lui fit bon visage : les Confidens & Confidentes de Marie, les personnes attachées au Cardinal, se traiterent en amis. Le voyage fut très-gai : mais à peine la Reine fut-elle arrivée auprès de son fils, qu'elle le somma d'exécuter sa promesse & de renvoyer Richelieu ; & non-seulement Richelieu, mais la Dame de Combalet, sa niece bien-aimée, & tous ses serviteurs, parens & protégés, qu'elle vouloit qu'on fît disparoître de sa présence. Le Roi, embarrassé, essaye encore de fléchir sa mere ; il la prie, la con-

Louis XIII. 1630.

jure de recevoir les excuſes de la niece, d'agréer les prieres & les promeſſes de l'oncle, dont il ſera lui-même garant. Il engage le Prélat à accorder quelque choſe au reſſentiment d'une femme, à preſcrire des ſoumiſſions à ſa niece, & il obtient enfin qu'à ces conditions Marie les recevra tous les deux en grace.

Journée des Dupes.

Mém. Réc. t. 7, p. 285. Baſſomp. t. 3, p. 325. Lum. pour l'Hiſtoire de France, p. 695. Brienne, t. 2, p. 30. Mem. d'Orléans, p. 107. Journal de Rich. prem. part. p. 13.

Le 11 Novembre, fête de Saint Martin, jour fameux dans les faſtes de l'Hiſtoire, & qu'on a nommé *la journée des Dupes*, eſt fixé pour cette explication, qui devoit tout raccommoder, & qui brouilla tout. Madame de Combalet eſt admiſe, en préſence du Roi, à l'audience de la Reine, qui demeuroit au Luxembourg : elle ſe jette à ſes pieds, & lui demande pardon de lui avoir déplu. Marie la reçoit froidement, & bientôt, laſſe de ſe retenir, elle ſe laiſſe aller à toute la fougue de ſon caractere, l'accable de reproches &

d'injures, la traite d'ambitieuſe, d'ingrate, de fourbe, de femme débordée, avec tant de pétulance, que le Monarque ne peut la contenir, & eſt obligé de faire ſigne à cette Dame de ſe retirer. Il tâche de calmer ſa mere, la conjure de ſe modérer; & croyant avoir trouvé un moment favorable, il appelle le Cardinal. Celui-ci, qui avoit vu ſortir ſa niece toute en larmes, entre en tremblant. Cette ſcene commence & finit comme l'autre. La Reine, plus irritée qu'adoucie par les excuſes de Richelieu, qu'elle traite de ſoumiſſion hypocrite, pleure, ſanglotte, s'écrie que le Cardinal eſt un perfide, un ſcélérat, l'homme le plus méchant & le plus déteſtable du Royaume. *Vous ignorez ſes projets*, dit-elle à ſon fils; *il n'attend que le moment où le Comte de Soiſſons aura épouſé ſa niece, pour lui mettre votre Couronne ſur la tête. Mais, Ma-*

Louis XIII. 1630.

dame, lui disoit le Roi attendri & ému, *Madame, que dites-vous-là? A quel excès vous transporte votre colere? C'est un homme de bien & d'honneur; il m'a toujours servi fidelement; je suis très-satisfait de lui; vous me désobligez, vous me mettez à la gêne; j'aurai de la peine à revenir du chagrin que vous me faites.* Peu touchée de l'état violent où elle mettoit son fils, dont peu de chose altéroit la santé, elle persévere dans son emportement : il est obligé de faire sortir le Cardinal; il sort lui-même, profondément blessé de la double offense de sa mere, qui lui manquoit si ouvertement de parole & d'égards.

Si-tôt qu'il a quitté le cabinet de la Reine, ses femmes entrent; ses Confidens, ses Officiers; ses Domestiques s'empressent; tout le monde est bien venu. Elle leur raconte, d'un air de triomphe, ce

qu'elle a dit, ce qu'elle a fait, comme elle a humilié le Cardinal, comme il étoit consterné ; que si son fils ne lui a pas donné gain de cause devant son Ministre, c'est par une condescendance qui ne durera pas : tous ceux qui l'entendent, applaudissent à sa fermeté. Les Courtisans, voyant que le Roi s'est retiré sans rien dire; que tout est en désordre & en confusion chez le Cardinal ; qu'il brûle ses papiers, fait embaler ses meubles, & se dispose à un prompt départ ; les Courtisans, cette Nation mobile qui tourne sans cesse au vent de la faveur, courent en foule chez la Reine, & remplissent ses appartemens. Elle se montre, parle, écoute, caresse, remercie, & respire avec volupté l'encens que ses flatteurs lui prodiguent.

Mais Richelieu, tout déconcerté qu'il paroissoit, n'étoit pas sans espérance. Saint-Simon trouva moyen

Louis XIII. 1630. de lui faire dire d'avoir bon courage : Saint-Simon, Favori du Roi, qui avoit tout vu, tout entendu, & qui rendit, en cette occaſion, le plus grand ſervice au Miniſtre; c'eſt à lui que nous devons la connoiſſance des perplexités de Louis XIII. *Eh bien*, lui dit le Roi en quittant ſa mere, *que dites-vous de cela? En vérité*, répondit le Favori, *je crois être dans un autre monde : mais enfin, Sire, vous êtes le maître. Oui, je le ſuis*, repliqua le Roi, *& je le ferai ſentir.* Mais il lui en coûtoit pour exécuter cette réſolution : il lui échappoit des paroles entrecoupées, qui faiſoient voir qu'il n'avoit pas grande idée de ſa mere en fait de gouvernement, ni des perſonnes qu'elle vouloit lui faire ſubſtituer à ſon Miniſtre; *gens ſans talens*, diſoit-il, *plus attachés à leurs préjugés qu'à la raiſon, & préférant leur intérêt particulier à celui du*

Royaume. Cependant il héſitoit à heurter de front l'obſtination de ſa mere. L'incertitude dont ſon eſprit étoit agité, ſe peignoit dans ſes mouvemens; il ſe promenoit à grands pas, ſe jetoit ſur ſon lit, ſe relevoit précipitamment, buvoit, cherchoit à la fenêtre la fraîcheur de l'air, ouvroit ſes habits comme un homme qu'un feu intérieur auroit dévoré. Dans cet état, un mot de Saint-Simon fut comme un trait de lumiere qui le décida. *Je ſuis perſuadé*, dit-il au Roi, *que pour l'intérêt de ſon ſervice, Votre Majeſté protégera le Cardinal contre une cabale de gens ſans mérite, qui en veulent plus au Miniſtere qu'au Miniſtre. Sans attaquer directement la Reine-Mere, Votre Majeſté peut ſe contenter d'éloigner ceux qui lui inſpirent des idées contraires à votre volonté; & tout ira bien enſuite.* Cet expédient plut à Louis : afin d'être

Louis XIII. 1630.

plus libre de le ſuivre, il réſolut de quitter Paris.

Entre les Courtiſans, qui étoient en très-petit nombre dans l'antichambre, ſe trouvoit le Cardinal de la Valette, qui avoit empêché Richelieu de fuir en ſortant du cabinet de la Reine, & d'abandonner le champ de bataille à ſes ennemis. Il venoit voir ce qu'il y avoit à craindre ou à eſpérer, afin d'avertir ſon ami. Le Roi le fait appeler. *Vous avez ſans doute été bien ſurpris*, lui dit-il? *Plus qu'on ne peut imaginer*, répond la Valette. *Monſieur le Cardinal*, reprend le Monarque, *a un bon Maître : allez lui faire mes complimens, & dites-lui que ſans délai il ſe rende à Verſailles.*

Richelieu triomphe.

Après les premiers remercîmens, Richelieu pria le Roi de lui permettre de quitter le Miniſtere : le Prince refuſa ; le Prélat inſiſta. On prétend qu'il ne faiſoit pas cette demande

mande de bonne foi ; cependant il est possible qu'il eût peut être mieux aimé faire retraite, que de se trouver par la fuite exposé à de pareils assauts. Il paroît que le Roi le tranquillisa à cet égard. Ils prirent, dans le plus grand secret, des mesures dont l'exécution causa bien de la surprise. Marillac, Garde-des-Sceaux, fut mandé pour travailler avec le Roi : il accourut, plein de l'idée qu'il alloit désormais tenir le timon des affaires. Son illusion ne dura qu'une nuit : au point du jour, il fut enlevé, & enfermé dans une prison; les Sceaux lui furent ôtés, & donnés à Laubepine, Marquis de Châteauneuf. Son frere le Maréchal, Commandant en Italie, instruit de l'intrigue, attendoit à chaque instant un courier qui devoit lui annoncer la disgrace du Cardinal, & la promotion de son frere au Ministere. Le courier arriva, mais

LOUIS XIII.
1630.

Louis XIII. 1630.

adressé au Maréchal de Schomberg, avec ordre de se saisir de son Collegue, & de l'envoyer, sous bonne garde, dans une citadelle de France; ce qui fut exécuté. En même temps que ces changemens se faisoient, Brienne, Secrétaire d'Etat, partit de Versailles, & alla les annoncer à la Reine-Mere de la part du Roi. On ne toucha point à sa maison : mais on ne garda pas les mêmes ménagemens pour la jeune Reine, qui s'étoit jointe à sa belle-mere contre le Cardinal; son époux lui ôta plusieurs femmes qu'elle aimoit, & qui s'étoient entremêlées de cette union (*a*). L'Ambassadeur

(*a*) Ces deux Reines, parlant un jour ensemble de leur commune disgrace, tiroient des motifs de consolation des Pseaumes, dont elles citoient des passages latins. *Negent oyant tant de versets, dit à la Reine-Mere, en sa façon ordinaire de mauvais bouffon : Madame, que vous êtes docte ! Pour moi, je ne sais qu'un*

d'Espagne, qui l'avoit conseillée, fut prié de ne point paroître si souvent à la Cour, sur-tout auprès d'Anne d'Autriche. Enfin, il n'y eut d'épargné, au milieu de ce tourbillon général, que le Duc d'Orléans & les personnes de sa Cour. Loin de les changer, le Cardinal les confirma dans leurs emplois. Il augmenta même leur état : au Président Le Coigneux, il promit un chapeau de Cardinal, une Duché-Pairie à Puy-Laurent, des gratifications & des dignités à ses autres Confidens; mais toujours à condition qu'ils entretiendroient leur Maître dans des dispositions favorables au Ministre, & qu'ils répondroient de sa conduite. Ainsi, tenant en main la crainte & l'espérance, comme deux rênes qu'il

LOUIS XIII.
1630.

verset : Nolite confidere in Principibus. Voyez *Journ. de Rich.* I. Part. p. 41.

tiroit ou lâchoit à volonté, il se seroit procuré quelque tranquillité, si la fougue des Intrigans pouvoit être domptée.

LOUIS XIII. 1630.

1631.

Mauvais parti que prend la Reine-Mere.

La Reine-Mere, après un pareil éclat, auroit dû sentir que tout ascendant sur l'esprit de son fils étoit perdu, & qu'elle n'avoit d'autre parti à prendre, que de quitter totalement les affaires. Plus prudente, ou mieux conseillée, elle seroit restée à la Cour, jouissant tranquillement des prérogatives de mere du Roi, ou se seroit retirée dans quelque Province, où on ne lui auroit certainement refusé aucun des avantages qu'elle pouvoit desirer, pourvu qu'ils eussent été sans prétentions au Gouvernement : mais Marie, quoique battue par une si furieuse tempête, dédaigna le port qui se présentoit ; elle se rembarqua, au contraire, avec une nouvelle intrépidité, sur la mer orageuse des in-

Louis XIII. 1631.

trigues, & ſe flatta que ſon habileté la préſerveroit du naufrage. Il ſeroit inutile de raconter les moyens employés par la Reine & le Cardinal pour ſe ſupplanter. On préſume aſſez ce que peuvent une femme opiniâtre, qui, malgré les déboires de toute eſpece, ne perd jamais l'eſpérance de l'emporter, & un homme impérieux, qui ne veut pas même être ſoupçonné de ſouffrir de bornes à ſa puiſſance. Marie prétendoit gouverner ſa maiſon à ſa volonté, donner ou retirer ſa confiance, admettre à ſon ſervice telle perſonne, ou l'en éloigner, ſans qu'on eût droit d'y regarder. Le Cardinal, au contraire, liant ſon intérêt à celui de l'Etat, perſuadoit au Roi qu'il importoit au ſuccès des affaires, que de la conduite de ſa mere dans ſon domeſtique même, & de celle de ſes ſerviteurs, on ne pût pas induire qu'il fût poſſible à

Louis XIII. 1631.

quelqu'un de se rendre, sans risque, indépendant du Ministre. En conséquence de ce principe, il retint fierement la surintendance de la maison de la Reine, & y soutint ses créatures. La Princesse, pour ne pas paroître plier entierement sous son autorité, le contraria en tout, principalement dans le Conseil, où elle affectoit de combattre toujours son opinion, & souvent en termes peu mesurés. Ses partisans, dans les conversations, décrioient sans cesse le Ministere, triomphoient du moindre désavantage, & sembloient épier les moyens de faire échouer les projets. Tout cela ne pouvoit s'exécuter sans qu'on violât le secret, sans qu'il y eût des connivences suspectes, que le Prélat avoit grand soin de faire remarquer au Roi. Ces observations confirmoient Louis dans la persuasion que sa mere étoit capable de sacrifier, non-seulement

le bonheur du Royaume, mais ſon fils même au deſir effréné de ſe venger. Il s'en attachoit davantage à un Miniſtre dont il eſtimoit les lumieres.

Louis XIII. 1631.

Le Duc d'Orléans fit alors une action qui n'auroit été que ridicule de la part d'un particulier, & qui étoit de conſéquence de la part d'un Prince. Le blâme en retomba ſur la Reine, & les préventions du Roi contr'elle augmenterent. On doit ſe rappeler qu'elle s'étoit brouillée avec Gaſton, au ſujet de la Princeſſe de Gonzague. La mere & le fils ſe raccommoderent & ſe rebrouillerent encore, parce que Marie trouva mauvais, qu'aprés la ſcene du Luxembourg, ſon fils n'eût pas pris aſſez ouvertement ſon parti : elle fit enſuite des démarches pour regagner Gaſton dont elle avoit beſoin. Malheureuſement il y eut alors quelque lenteur dans l'exécution des promeſſes faites aupara-

Bravade ridicule de Gaſton.

Mém. d'Orléans, p. 113.

Louis XIII. 1631.

vant, par le Miniſtre, à Puy-Laurent & à Le Coigneux; & il devint par-là plus aiſé aux émiſſaires de la Reine-Mere, de perſuader au Prince un éclat contre Richelieu. En conſéquence, le 30 Janvier, il va chez le Cardinal, entre avec fracas, &, le regardant d'un air fier & menaçant, il lui dit qu'il ceſſe d'être ſon ami, à cauſe des mauvais traitemens qu'il fait à ſa mere. Après ce peu de mots, ſans vouloir entendre ni excuſes ni explications, il monte dans ſon carroſſe, & part avec ſes principaux Officiers pour Orléans. Le Roi, très-fâché de cette évaſion, va trouver ſa mere, & lui laiſſe entrevoir qu'il la ſoupçonne : elle fait l'étonnée, & nie d'y avoir aucune part ; mais on découvrit que, quelques jours auparavant, elle avoit rendu au Duc d'Orléans les bijoux de feu ſa femme, qu'elle s'étoit chargée de garder, & on ne douta plus de la connivence.

Cette équipée, ainsi l'appeloit Louis XIII, ne s'étoit point faite sans motifs & sans mesures; car il ne faut pas croire que les Confidens de Monsieur, d'après lesquels il pensoit & agissoit, n'eussent dessein que de venger sa mere. Comme la conscience leur reprochoit bien des atteintes portées à la promesse qu'ils avoient faite de ne plus cabaler, ils craignoient la prison, & la faisoient craindre à leur Maître. Ils lui persuaderent que le Roi étant d'une santé très-foible depuis sa maladie de Lyon, ne pouvoit vivre longtemps; qu'il n'étoit question que de demeurer quelques mois à Orléans, & que si on étoit obligé d'en sortir, le pis aller seroit d'aller attendre hors du Royaume. Pour être en sûreté à Orléans, Monsieur faisoit lever des troupes en Quercy & en Limosin, où Puy-Laurent avoit des habitudes. Il rassembloit autour de lui les jeunes

LOUIS XIII.
1631.
Sommation.
Mém. d'Orléans, p. 120.

Louis XIII. 1631.

Seigneurs curieux de nouveautés, dont les principaux étoient le Comte de Moret, fils d'Henri IV & de Jacqueline de Beuil, & le Duc de Roannès. Enfin, il n'étoit parti de Paris *que la main bien garnie*, par les soins du Président Le Coigneux, qui avoit fait des fonds considérables, sous le nom de trois Financiers très-accrédités (*a*).

La Reine-Mere s'obstine.

Louis entama une négociation avec son frere : on lui fit les offres les plus flatteuses, pour l'engager à revenir à la Cour. Le Roi alla jusqu'à vaincre sa répugnance pour le mariage de Gaston, & proposa de lui donner la Princesse Marie : mais Monsieur répondit opiniâtrément qu'il vouloit rester à Orléans. Louis menaça d'aller l'en tirer. La chose n'étoit pas difficile, si le Monarque

(*a*) Habert, Montmort & Choisi de Caen. Voyez *Mém. d'Orléans*, page 137.

n'eût cru devoir commencer par s'aſſurer de ſa mere, dont la réconciliation avec le Cardinal pouvoit terminer tous les différends pour le préſent & l'avenir ; mais il auroit fallu qu'elle eût été ſincere. Or, Richelieu ne comptoit pas beaucoup ſur cette ſincérité (*a*). Il voulut mettre pour baſe du traité, que la Rèine abandonneroit à la juſtice du Roi ſes mauvais Conſeillers. C'étoit une condition bien dure, ſi on prétendoit la forcer de leur laiſſer ſubir une peine afflictive : mais ce n'étoit pas trop exiger, ſi on entendoit par-là qu'elle les éloigneroit de ſa perſonne. Le refus qu'elle en fit, perſuada à

(*a*) L'Ambaſſadeur d'Eſpagne parlant un jour de la Reine-Mere au Cardinal, lui dit : *Il ne faut pas eſpérer de changement quand une femme eſt affermie dans ſa colere & paſſion. Il n'y a ni art, ni autorité, ni raiſon qui l'en peuvent tirer ; mais les ſeuls miracles le peuvent.* Voy. *Mém. de Richelieu*, I. Part. p. 78.

Louis XIII. 1631.

ſon fils qu'elle vouloit toujours ſe réſerver des moyens pour troubler ſon Royaume; & il ſongea ſérieuſement à prendre des meſures qui puſſent enfin lui procurer de la tranquillité.

Grand Conſeil à ce ſujet. *Mém. Réc. t. 7, p. 302.*

Il fut tenu, à ce ſujet, un grand Conſeil. Le Cardinal, comme trop intéreſſé, ne vouloit pas y parler; mais vaincu par le deſir du Roi & par les prieres des autres Conſeillers d'État, il prit la parole. On remarque dans ſon diſcours une adreſſe ſinguliere à préſenter les objets comme il veut qu'ils ſoient vus. C'eſt une juſtification anticipée de la conduite qu'il a tenue à l'égard de la Reine-Mere. Il s'applique ſur-tout à perſuader au Roi qu'il ne ſe recherche pas lui-même dans les conſeils qu'il lui donne; qu'il parle au contraire contre ſon inclination, & qu'il ſacrifie ſa reconnoiſſance des anciennes bontés de la Reine, au ſalut de

l'Etat. Voici comme il traite ces matieres délicates.

Louis XIII. 1613.

Richelieu peint d'abord l'Empire, l'Eſpagne, l'Angleterre, la Lorraine, la Savoie, humiliées des ſuccès de Louis, jalouſes de ſa gloire, & cherchant dans les cabales de la Cour, les moyens d'interrompre ſes proſpérités. Il repréſente enſuite l'union des deux Reines & du Duc d'Orléans, comme une conjuration toujours ſubſiſtante, que les Parlemens, les Calviniſtes, les Puiſſances étrangeres trouvent, au moindre mécontentement, prête à les ſeconder. *Vous avez vu, Sire, il y a quelques années, une ſimple intrigue de femmes liées avec de jeunes Anglois, vous cauſer les plus vives alarmes, & vous forcer de faire couler du ſang. A préſent, que n'avez-vous pas à craindre d'une faction qui voit à ſa tête les premieres perſonnes de l'Etat, qui ſe vante que l'Eſpagne &*

Louis XIII. 1631.

l'Angleterre ne la laisseront pas manquer d'argent, ni l'Allemagne d'hommes ; d'une faction qui a eu l'audace, lorsque vous avez fait arrêter le Maréchal de Marillac, d'exciter le Gouverneur de Verdun, placé par ce criminel, à défendre la Place contre vos troupes ; qui enfin a enhardi le Président Le Coigneux, Chancelier de Monsieur, à casser, par un Arrêt de son Conseil, un Arrêt du vôtre ? Si ces attentats restent impunis, c'en est fait de votre autorité.

Le Cardinal fait voir ensuite que ces désordres sont l'ouvrage de la passion de la Reine-Mere ; qu'elle a juré de le perdre ; qu'elle l'a déclaré à Bullion & à mille autres, & qu'il ne faut pas compter qu'elle guérisse jamais de cette maladie. *Or*, ajoute-t-il, *tant que le Duc d'Orléans pourra espérer de la voir réussir, il se tiendra joint à elle ; & pendant que Votre Majesté sera occupée de ces objets,*

comment pourra-t-elle pourvoir aux affaires du dehors & au besoin de l'Etat ? Chaque jour il paroîtra de nouveaux Mécontens ; ceux qui vous resteront attachés, deviendront importuns, à force de prétentions & de demandes : il faudra les enchaîner par des bienfaits continuels ; & il pourroit se rencontrer telle circonstance, dans laquelle il seroit impossible d'arrêter le mal qu'on auroit laissé croître.

Après avoir ainsi alarmé le Roi sur son autorité, Richelieu présente à ce caractere ombrageux d'autres craintes pour sa sûreté *Dans une maladie*, dit-il, *ces ennemis couverts, que vous aurez tolérés, peuvent se rendre maîtres de votre personne, sans que vos plus fideles serviteurs puissent vous secourir, sans qu'ils puissent eux-mêmes sauver leur vie ou leur liberté ; parce qu'alors tout le monde tourne du côté du soleil levant:*

Louis XIII 1631.

Même chose peut arriver à l'occasion d'une défaite, d'un mauvais succès que les mal-intentionnés auront eux-mêmes provoqué, afin d'en rejeter la faute sur vos fideles Ministres. Alors vos meilleurs serviteurs resteront à la discrétion de Courtisans envieux, de femmes aigries, dont le penchant pour la vengeance est connu. De cet exposé, le Prélat conclut que ces maux menaçans ne peuvent être prévenus que par des remedes extrêmes. *Car les remedes foibles, appliqués aux grands maux, ne font que les augmenter. Les remedes forts tuent ou guérissent; & dans la circonstance où nous sommes, il faut ou ne pas toucher la plaie, ou l'ouvrir entierement.*

Le Cardinal discute ensuite les moyens propres à éloigner les inconvéniens qu'il vient d'exposer. Il en trouve cinq : le premier, de faire une paix solide avec la Maison d'Autriche, afin que, n'ayant plus de

guerre ſur les bras, le Roi ait moins à redouter les cabales domeſtiques; mais en propoſant ce moyen, Richelieu le détruit. *Tant que les Etrangers*, dit-il, *croiront pouvoir tirer parti du mécontentement de la Cour, ou ils ne ſouſcriront point à la paix, ou ils ne l'accorderont qu'à des conditions honteuſes; conditions qui ſeront à jamais les ſemences de nouvelles guerres. Le ſecond moyen*, dit le Cardinal, *ſeroit de gagner les Conſeillers de Monſienr. Malheureuſemént*, ajoute-t-il, *une triſte expérience doit nous convaincre que les plus grands bienfaits y ſeront inutilement employés: ils portent ſi impatiemment le joug du Roi, qu'ils ne ſeront jamais contens.* Le Miniſtre cite à ce ſujet pluſieurs mauvais conſeils donnés à Gaſton, dont les ſuites avoient été préjudiciables à la tranquillité du Roi, au ſuccès de ſes armes & au bien du Royaume. *Nous avons*, continue-

Louis XIII. 1631.

t-il, *un troisieme moyen, ce seroit d'appaiser la Reine-Mere; moyen le plus desirable, à la vérité, mais aussi le plus difficile, parce que, outre que les femmes sont très-vindicatives de leur nature, la Reine est d'un pays & d'une maison où on ne pardonne jamais. Les services que j'ai eu le bonheur de lui rendre, ceux que j'ai rendus à votre Royaume, l'ont-ils empêchée de se porter contre moi aux dernieres extrémités? Qu'ont produit vos prieres, Sire, & vos supplications, dans un temps où la mauvaise santé de Votre Majesté demandoit les plus grands égards, & lorsque la Reine devoit voir elle-même que ses contradictions ne pouvoient qu'augmenter vos douleurs & le danger? Après cette épreuve, après les paroles données devant son Confesseur, devant le Nonce du Pape, paroles violées aussi-tôt, peut-on espérer de la faire revenir à des sentimens plus doux? Jamais elle*

ne sera contente qu'elle ne se voye maîtresse d'exterminer tout ce qu'elle hait ; & n'est-il pas à craindre que la passion de vengeance ne la porte à des actions dont elle gémiroit ensuite inutilement ? Louis XIII. 1631.

Peut-être, ajoute le Cardinal, *le quatrieme moyen, qui est de m'éloigner des affaires, seroit-il avantageux : en ce cas, il faut l'employer sans hésiter, & je le desire passionnément ; peut-être aussi seroit il inutile.* Ici Richelieu donne, contre cet expédient, ces raisons plausibles : qu'il n'est pas sûr que son éloignement appaise les esprits irrités ; que d'ailleurs cette condescendance, qui sera traitée de foiblesse par la cabale, pourra l'enhardir à tout tenter pour s'emparer du Gouvernement. *Néanmoins*, ajoute-t-il, *si ce remede est bon, il faut l'employer sur-le-champ, & ne pas regarder à quelques inconvéniens. Si, au contraire, les dangers sont plus*

grands que les avantages, il faut donc
Louis XIII. *en venir au cinquieme moyen.*
1631.

Ce cinquieme moyen étoit l'éloignement de la Reine-Mere. L'adresse que Richelieu met dans cette partie de son discours, où il s'agit d'engager un fils à un divorce perpétuel avec sa mere, est remarquable. Il répete ce qu'il avoit déjà affirmé, que la seule passion de Marie contre lui, entretient la division à la Cour; qu'il n'y a d'autre parti à prendre, que de la prier de s'en éloigner pour un temps, & de chasser d'auprès d'elle les Factieux qui lui donnent de mauvais conseils; que d'ailleurs, dans l'exécution de cette résolution, il faut apporter tous les égards imaginables; mais aussi que, comme on peut éprouver beaucoup de résistance de la part de tant de personnes intéressées à défendre la Reine, il faut prendre si bien ses mesures, qu'on ne manque pas de réussir. *Car*

commencer ſans finir, ce ſeroit ſe perdre irrévocablement. Le ſens de cette phraſe, ſous une expreſſion adoucie, étoit que ſi la perſuaſion ne ſuffiſoit pas, il faudroit employer la force : auſſi le Cardinal, qui ſentoit la dureté de ce conſeil, emploie-t-il toute ſon éloquence à en juſtifier la néceſſité.

Je ſais, dit-il, *que je vais être diffamé par ce violent cauſtique; que tous les maux dont j'ai voulu par-là garantir l'Etat, vont retomber ſur moi : mais c'eſt un malheur inévitable dont il ne faut pas plus s'embarraſſer, qu'un Chirurgien qui coupe un bras, ne s'alarme du ſang qu'il fait perdre. Si je ne conſidérois que moi, jamais je ne donnerois un pareil conſeil, parce qu'on peut croire que je ne le donne que par vengeance. On va dire que c'eſt la créature qui attaque le créateur, & que je paye les bontés de la Reine de la plus noire ingratitude. Les ſatyres, les paſ-*

Louis XIII. 1631.

quinades vont voler de toutes parts ; & ſi je ſuivois mon inclination, j'aimerois mieux tomber ſans reproche, que de m'affermir par ce moyen : mais comme je dois préférer la ſûreté de votre perſonne, celle de votre Couronne, à ma propre réputation, je ne crains pas de dire devant vous, Sire, & devant votre Conſeil, que ce dernier avis eſt le mien. Mais s'il vous plaît de le ſuivre, ajoute Richelieu en homme qui ſait ſe ſacrifier noblement, *je ſupplie Votre Majeſté de me permettre de quitter le Miniſtere, où je ne ſerai plus néceſſaire, parce que ce coup imprévu diſſipera la cabale ; & les Miniſtres que vous garderez, ſuffiront. L'eſprit de la Reine-Mere guérira d'autant plus tôt, qu'elle ſe trouvera dans l'impoſſibilité de mal faire, & qu'elle ne ſera plus aſſiégée par ceux qui la portent à la vengeance. Eux-mêmes, privés de ſon appui, chercheront à s'accommoder. Nos ennemis, ne comptant plus ſur nos di-*

visions, se disposeront à la paix pour leur propre intérêt. En peu de temps vous verrez, Sire, votre Royaume florissant, vos Sujets soumis, & vous acquerrez l'estime des Peuples, qui est toujours mesurée sur des succès.

Louis XIII. 1631.

Montrer au Roi la possibilité de ces avantages, même sans le concours du Ministre, c'étoit les montrer bien plus certains encore, si le Ministre continuoit à tenir le timon du Gouvernement: aussi Louis n'hésita-t-il pas sur le parti qu'il avoit à prendre. Les personnes appelées à ce Conseil, furent toutes de l'avis de Richelieu, avec cette restriction cependant, qu'il ne falloit pas lui laisser quitter le Ministere; & la disgrace de la Reine fut décidée.

La Reine laissée à Compiegne.

Elle étoit à Compiegne, où elle avoit voulu suivre le Roi; & on n'en avoit pas été fâché, parce qu'en cas de résolution vigoureuse,

Merc. t. 17. Aubery, Mém. t. 1. p. 313.

Louis XIII. 1631.

quelqu'endroit dont on convien-droit. Il eſt vrai qu'à la longue on modéra la dureté des premieres propoſitions; on lui offrit des châteaux plus logeables, avec le Gouvernement de la Province où elle demeureroit, de l'argent, des penſions, avec toute l'autorité qu'elle pouvoit deſirer : mais c'étoit toujours quitter la Cour & les affaires ; ſacrifice auquel elle ne pouvoit ſe réſoudre.

Pendant les délais, la condition de ſes partiſans empiroit. Entre les Seigneurs de marque, le ſeul Baſſompierre fut arrêté ; mais on ôta à la Dame Du Fargis & aux autres affidées de la Reine-Mere, les charges qu'elles avoient, tant auprès d'elle qu'auprès de ſa belle-fille. Pluſieurs perſonnes diſtinguées perdirent leurs emplois, & furent arrêtées ou éloignées : trop heureuſes celles qui purent ſe choiſir un aſyle dans les pays étrangers. On commença à

parler de faire le procès aux deux Marillac prisonniers. Le Pere Chanteloube (*a*), Confident de la Reine-Mere, fut exilé ; & à mesure qu'elle différoit d'obéir, on lui enlevoit tantôt un Secrétaire, tantôt un Officier de sa Maison, tantôt une Femme qui lui plaisoit, sous prétexte que ces personnes lui donnoient de mauvais conseils.

LOUIS XIII. 1631.

Au milieu de ces afflictions, la Reine avoit quelquefois des lueurs d'espérance. Elle savoit qu'à la vérité tout plioit sous Richelieu ; mais elle savoit aussi qu'il n'étoit pas aimé : les parens, les amis des fugitifs, ne fût-ce que par pitié, épousoient leur ressentiment ; de sorte qu'en éloi-

Monsieur se sauve en Lorraine. *Mém. d'Orléans*, p. 143. *Mém. Réc.* t. 7, p. 315.

(*a*) Avant que d'être Pere de l'Oratoire, il avoit porté les armes, s'étoit attaché à la Reine-Mere pendant la guerre d'Angers, étant lui-même alors Gouverneur de Chinon. Richelieu le connut dans ce temps.

Louis XIII. 1631.

quelqu'endroit dont on convien-droit. Il eſt vrai qu'à la longue on modéra la dureté des premieres propoſitions; on lui offrit des châteaux plus logeables, avec le Gouvernement de la Province où elle demeureroit, de l'argent, des penſions, avec toute l'autorité qu'elle pouvoit deſirer : mais c'étoit toujours quitter la Cour & les affaires ; ſacrifice auquel elle ne pouvoit ſe réſoudre.

Pendant les délais, la condition de ſes partiſans empiroit. Entre les Seigneurs de marque, le ſeul Baſſompierre fut arrêté ; mais on ôta à la Dame Du Fargis & aux autres affidées de la Reine-Mere, les charges qu'elles avoient, tant auprès d'elle qu'auprès de ſa belle-fille. Pluſieurs perſonnes diſtinguées perdirent leurs emplois, & furent arrêtées ou éloignées : trop heureuſes celles qui purent ſe choiſir un aſyle dans les pays étrangers. On commença à

parler de faire le procès aux deux Marillac prisonniers. Le Pere Chanteloube (*a*), Confident de la Reine-Mere, fut exilé ; & à mesure qu'elle différoit d'obéir, on lui enlevoit tantôt un Secrétaire, tantôt un Officier de sa Maison, tantôt une Femme qui lui plaisoit, sous prétexte que ces personnes lui donnoient de mauvais conseils.

LOUIS XIII 1631.

Monsieur se sauve en Lorraine. *Mém. d'Orléans, p.* 143. *Mém. Réc. t.* 7, *p.* 315.

Au milieu de ces afflictions, la Reine avoit quelquefois des lueurs d'espérance. Elle savoit qu'à la vérité tout plioit sous Richelieu ; mais elle savoit aussi qu'il n'étoit pas aimé : les parens, les amis des fugitifs, ne fût-ce que par pitié, épousoient leur ressentiment ; de sorte qu'en éloi-

(*a*) Avant que d'être Pere de l'Oratoire, il avoit porté les armes, s'étoit attaché à la Reine-Mere pendant la guerre d'Angers, étant lui-même alors Gouverneur de Chinon. Richelieu le connut dans ce temps.

Louis XIII. 1631.

gnant un ennemi, le Cardinal s'en faiſoit une multitude d'autres. Gaſton étoit toujours à Orléans. Il avoit d'abord dit qu'il ne vouloit qu'y vivre tranquille, éloigné de la Cour, où la puiſſance du Miniſtre lui faiſoit ombrage; mais aux cris de ſa mere, qui, du fond de ſa priſon, diſoit-elle, réclamoit ſon ſecours, il ſembla ſe réveiller de ſon aſſoupiſſement. Il écrivit des lettres ſuppliantes à ſon frere, & menaçantes au Miniſtre. Il déclara vouloir venger l'inſulte qu'on faiſoit à ſa mere. A ce ſignal, les Mécontens éloignés lui écrivirent; les voiſins s'aſſemblerent autour de lui. Il redoubla d'activité à faire des proviſions d'armes & d'argent, & à envoyer des commiſſions pour lever des troupes. Tout fut tenté de la part du Roi pour l'appaiſer. Aux offres déja faites de lui procurer un mariage avantageux & à ſon goût,

on joignit des promeſſes de penſions, d'argent comptant, d'augmentation d'apanage, de charges & de dignités pour ſes Favoris. Ces propoſitions tenterent les Courtiſans de Gaſton; ils délibéroient, & pendant ce temps ils ſe ralentiſſoient ſur les précautions. Louis, au contraire, à chaque offre, faiſoit un nouveau pas vers Orléans, avec une eſcorte qui pouvoit paſſer pour une armée. Enfin les yeux s'ouvrirent; le Duc d'Orléans s'apperçut qu'on alloit l'inveſtir; il fut effrayé, tout ſon monde prit l'épouvante, & il ſe ſauva avec eux, le 13 Mars, à travers la Bourgogne, juſqu'en Lorraine. Le Roi le ſuivit pas à pas; & quand il l'eut pouſſé hors des frontieres, il fit déclarer criminels de leſe-majeſté, tous ceux qui lui avoient donné aide ou ſecours (*a*).

Louis XIII. 1631.

(*a*) Le Comte de Moret, frere du Roi, les Ducs d'Elbœuf, de Bellegarde & de Roannès;

LOUIS XIII. 1631.

Et la Reine-Mere en Flandre.

Mém. Réc. t. 7, p. 332.

Après que le fils eut fait cette fausse démarche du côté de la Lorraine, la mere en fit du côté de la Flandre une aussi peu réfléchie. Comptant sur les intelligences de Monsieur, qu'elle croyoit capables, jointes aux siennes, de soulever le Royaume, elle présentoit des Re-

---

les Présidens Le Coigneux & Payen, le sieur Puy-Laurent, le Pere Chanteloube & Monsigor, Secrétaire de Monsieur. Il y eut, à ce sujet, une commission établie à l'Arsenal. Le Parlement fit des remontrances. Il fut mandé en corps. *Il faut avouer*, dit un Historien Courtisan, *que cette venue du Parlement en Corps nuisit grandement à cette illustre Compagnie: car au lieu que, lorsqu'elle envoyoit des Députés, on ne voyoit parmi eux que des vieillards que l'expérience avoit rendus vénérables, il y avoit alors dans ce Corps plusieurs jeunes hommes, qui, en apparence, sembloient faire tort à la gravité d'un Sénat, quoiqu'il faut avouer qu'il y en avoit parmi eux de très-capables.* Voy. Bernard, II. Part. pag, 261, & *Mém. Réc.* tom. 7, p. 358.

quêtes au Parlement, comme prisonniere, & sollicitant les fideles sujets de son fils à s'armer pour la mere, contre un Ministre qui la tenoit en captivité : on répondoit à ses écrits & à ses plaintes, qu'elle étoit libre de sortir de Compiegne ; que c'étoit même ce que le Roi desiroit, & qu'il ne lui demandoit que de se fixer dans quelque château dont on conviendroit. Elle répliquoit que cette offre d'un autre séjour, n'étoit qu'un leurre pour la tirer de ce château, l'enlever plus facilement dans les chemins, la transporter à Florence, & la séparer pour jamais de ses enfans. Comme elle faisoit retentir tout le Royaume du bruit de sa captivité, on fit éloigner les Gardes, & on lui laissa toute liberté. Quelques Historiens disent que le Ministre savoit qu'elle en abuseroit ; qu'il étoit instruit de ses projets d'évasion, & qu'il la fa-

LOUIS XIII. 1631.

Louis XIII. 1631.

cilita, afin de lui faire commettre une faute irréparable. D'autres assurent qu'il ne la sut qu'au moment de l'exécution. Quoi qu'il en soit, il l'apprit assez à temps pour tourner toutes les mesures de la Reine contre elle-même.

Elle comptoit se cantonner à la Capelle, petite ville de Picardie, frontiere de Flandres, d'où elle espéroit tirer du secours, en cas de besoin. Elle se promettoit aussi de recevoir dans cette Place les Mécontens de France, qui s'y seroient fortifiés, aidés des Espagnols, pendant que Gaston auroit occupé le Roi du côté de la Lorraine. Le Marquis de Vardes étoit Gouverneur de cette petite Ville, en survivance de son pere, & y résidoit. Marie lia une intelligence avec lui, par le canal de la Comtesse de Moret, ancienne Maîtresse d'Henri IV, qui avoit épousé ce jeune homme, &

par l'entremiſe de pluſieurs autres femmes qui s'étoient réfugiées auprès d'elle. On flatta le Marquis d'une charge éminente à la Cour, quand la Reine y ſeroit rentrée ; & ſur cette frivole eſpérance, il convint de la recevoir dans la Place.

Louis XIII. 1631.

Pleine de confiance dans la juſteſſe de ſes meſures, Marie ſort de Compiegne, le 19 Juillet, de grand matin, & ſe met eu route pour la Capelle. Elle ne trouva ſur ſon chemin ni Gardes ni obſtacles : mais Richelieu avoit dépêché à la Capelle le vieux Marquis de Vardes, qui s'y rendit, à point nommé, quelques heures avant la Princeſſe. Il aſſembla la garniſon, produiſit ſes ordres, s'empara des portes, arrêta ſon fils, & mit dehors toutes les femmes. Quand Marie arriva, elle les trouva dans le fauxbourg, très-embarraſſées. On tint conſeil. Retourner ſur ſes pas, c'étoit ſe forger

Louis XIII. 1600.

de nouveaux fers. Croire qu'à force de prieres & de larmes on pourroit fléchir le vieux Marquis, c'étoit une illusion. Entrer malgré lui, c'étoit une chose impossible. On prit donc la seule résolution praticable ; savoir ; de gagner la Flandre Espagnole ; & le Gouverneur, du haut de ses remparts, vit partir cette troupe qu'il auroit pu arrêter, s'il n'avoit pas été plus avantageux au Cardinal de la laisser éloigner.

Disgraces & exils.

Mém. Réc. t. 7, p. 500.

Le Ministre, délivré de ses deux plus dangereux ennemis, travailla à purger la Cour, non-seulement de ceux qui lui étoient contraires, mais de ceux mêmes qui ne lui étoient pas favorables. Le Duc de Guise, n'ayant pas voulu céder de bonne grace l'Amirauté, fut mandé de son Gouvernement de Provence, pour venir s'expliquer sur quelques soupçons d'intelligence avec les Espagnols. Il ne crut pas qu'il fût pru-

dent d'entreprendre de se justifier en personne, & il aima mieux quitter le Royaume, sous prétexte d'un pélerinage à Lorette. Epernon, le fier Epernon, s'estima heureux d'acheter sa tranquillité par des soumissions. Les précautions de Richelieu ne se bornerent pas à éloigner ses ennemis de France. Il obtint du Duc de Savoie que l'Abbé Scaglia seroit relégué à Rome: & les autres Souverains, qui avoient besoin du Ministre tels que les Ducs de Florence & de Mantoue, furent obligés de chasser de leurs Cours tous ceux qui entretenoient des liaisons avec la Reine Mere & avec le Duc d'Orléans.

Louis XIII. 1631.

Il échappa à Le Coigneux une parole qui peut faire juger que ces précautions n'étoient peut-être pas sans nécessité. *Un Fils de France est toujours assez fort*, dit-il, *quand il peut faire pitié*. En effet, si Gaston

Louis XIII. 1631.

Gaſton ſe marie en Lorraine.

Mém. d'Orléans, p. 159.

avoit ſu inſpirer de la confiance, il auroit pu armer en ſa faveur l'Eſpagne, l'Angleterre, la Savoie, le Pape, une grande partie de l'Allemagne, contre un Miniſtre dont toutes ces Cours étoient jalouſes & mécontentes. Mais le Duc d'Orléans & ſes Favoris n'étoient propres qu'à ſe jeter dans l'embarras, ſans prévoir comment ils en ſortiroient. Au-lieu de l'activité & de l'application néceſſaires à ceux qui forment des entrepriſes haſardeuſes, ils ne porterent en Lorraine que l'eſprit de galanterie & le goût des amuſemens. Il y avoit dans cette Cour pluſieurs jeunes Princeſſes, couſines & ſœurs germaines de Charles, Duc régnant. L'ainée étoit mariée au Prince de Phalsbourg, Allemand peu ombrageux, qui cependant marqua quelque mécontentement des aſſiduités renouvelées du jeune Puy Laurent auprès de ſa femme. Les

Louis XIII. 1631.

autres François rencontrerent, parmi les Lorraines attachées à ces Princesses, des personnes disposées à partager leur amour pour le plaisir, & ne les négligerent pas. Les anciennes inclinations se réveillerent, & il s'en forma de nouvelles dont on s'occupa beaucoup plus que des affaires. Monsieur n'avoit peut-être dessein que de s'amuser auprès de la Princesse Marguerite, sœur du Duc; mais, soit estime, soit tendresse, soit engagement de politique, soit toutes ces raisons ensemble, il l'épousa. S'il crut se procurer par-là un asyle sûr contre la colere de son frere, si le Duc espéra de tirer avantage de cette alliance, comme Gaston l'en avoit flatté, en exagérant les forces de son parti en France, ils se tromperent tous les deux. Louis vint, lorsqu'on s'y attendoit le moins, troubler la joie de ces noces clandestines. Il parut sur la frontiere, au

Louis XIII. 1631. milieu de l'hiver, à la tête d'une forte armée. Charles, sans préparatifs & sans recrues, se vit à la veille de perdre ses Etats. Il fut obligé de sacrifier une partie, pour sauver l'autre. Par un traité signé le 31 Decembre, il s'engagea à recevoir garnison Françoise dans ses meilleures forteresses, dont la possession mit le Monarque en état d'entrer quand il voudroit en Lorraine, sans éprouver de résistance.

1632. Il se retire à Bruxelles. Par un article ajouté à ce traité le 6 Janvier, il fut stipulé que Gaston sortiroit des Etats du Duc. Cette injonction étoit une suite des soupçons qui parvinrent au Roi sur le mariage de son frere. Il fut un secret pour le public : mais Louis & son Ministre eurent des doutes qui les engagerent à exiger l'éloignement de Monsieur ; sinon pour punition d'un mariage fait, du moins pour empêcher un mariage à faire.

Le Duc d'Orléans se prêta de bonne grace au desir forcé de son allié ; il laissa son épouse en Lorraine, & alla joindre sa mere à Bruxelles.

Louis XIII. 1632.

Presque tous les disgraciés de la Cour de Louis XIII s'y réunirent, non-seulement outrés de dépit, mais possédés d'une espece de rage contre le Cardinal. Il a prétendu qu'il s'y formoit des complots contre sa vie ; & en effet, il y eut en France des gens punis du dernier supplice, comme convaincus du crime médité & tenté d'assassinat & de poison. D'autres furent flétris, renfermés, condamnés aux galeres pour des libelles, & on comprit dans leurs condamnations des réfugiés de Bruxelles, comme conseillers ou complices de leurs attentats. Mais ceux-ci ne se laisserent pas prendre. Si la Reine-Mere ne fut pas notée dans ces arrêts, on n'épargna pas ses plus intimes Confidens, dont la diffama-

tion pouvoit rejaillir ſur la Princeſſe ; & elle-même ne fut pas ménagée dans les écrits clandeſtins dont le Gouvernement autoriſoit ſourdement la diſtribution : vengeance qu'on prétendoit colorer par cette raiſon politique, qu'il étoit important de ne point laiſſer ſans réponſe des imputations capables de décréditer le Miniſtere.

LOUIS XIII 1632.

Procès de Marillac. *Merc. t.* 18. *Vialart, p.* 608. *Journal de Richelieu, II. Part. p.* 1, *jusqu'à* 262. *La Haie, p.* 783. *Saint-Germain, p.* 476. *Vérité défendue, p.* 561.

Mais le Cardinal ne s'en tint pas à des écrits ; il fit voir par ſes actions, que ſi la Reine ſe croyoit tout permis pour ſatisfaire ſon reſſentiment, il ne craignoit pas, de ſon côté, de ſe la rendre irréconciliable à jamais. Tous ceux qui balancerent entre elle & lui, furent contraints de quitter la Cour, d'abdiquer leurs charges & leurs emplois, & non-ſeulement eux, mais ceux de leurs parens & de leurs alliés les plus attachés à ces diſgraciés. Enfin, on vit paroître ſur la ſcene un

Maréchal de France, peut-être sacrifié au desir d'inspirer de l'épouvante, & à la vengeance plutôt qu'à la justice. En lisant son procès, en examinant les formes inusitées, & les circonstances mortifiantes qui y furent jointes, on ne peut s'empêcher de reconnoître que si Richelieu ne mit pas de passion dans cette affaire, il ne s'embarrassa pas assez d'en sauver les apparences.

Louis XIII. 1632.

Louis de Marillac, arrêté après *la Journée des Dupes*, au milieu de l'armée de Piémont qu'il commandoit, fut d'abord enfermé dans le Château de Sainte-Menehould. On fut quelque-temps à lui laisser ignorer le sujet de sa détention; on le transféra ensuite dans la citadelle de Verdun. Alors le public put juger quels étoient les griefs qui seroient employés contre lui. Le Maréchal, étant Gouverneur de la frontiere, avoit bâti cette forteresse. Plusieurs

Louis XIII. 1633.

personnes, propriétaires de maisons, fournisseurs, entrepreneurs, ouvriers, s'étoient plaints de quelques vexations, dans le temps de sa faveur ; & on n'en avoit tenu compte : mais les choses étant changées, on érigea, pour les entendre, un Tribunal à Verdun, composé de deux Présidens & douze Conseillers du Parlement de Bourgogne ; & on amena Marillac prisonnier dans cette Ville où il avoit dominé avec trop de hauteur : humiliation qu'on auroit pu lui épargner. Les opérations de cette Commission traînerent en longueur ; elle se rompit, pour ainsi dire d'elle-même, & fut remplacée par une autre, composée de vingt-quatre Juges, en partie les mêmes, en partie choisis entre les Jurisconsultes. Celle-ci tint ses séances à Ruelle, village près de Paris, dans la maison même du Cardinal, où le prisonnier fut amené ; espece

de prison qui parut très-étrange.

Le Maréchal se défendit bien ; il commença par récuser tout le Tribunal, comme incompétent. Le Parlement de Paris, réclamé par l'accusé, revendiqua l'affaire, & donna des Arrêts qui furent cassés par des Arrêts du Conseil. L'autorité prévalut, & la Commission fut maintenue. Marillac récusa ensuite plusieurs des Membres de la Commission ; les uns comme ses ennemis personnels, ou ennemis de sa famille, les autres, comme mal famés ; d'autres, comme s'étant trop ouvertement déclarés : mais le Conseil ayant retenu le jugement de ces motifs de récusation, les déclara mal fondés. On procéda à l'instruction, & on rangea les accusations sous sept titres : *Malversation en la fortification de la citadelle de Verdun, sur les deniers, sur la conduite, & sur les profits illicites. Mauvais gouvernement*

Louis XIII. 1632.

des armées, & malversations en l'emploi des deniers du Roi. Abus & profits illicites sur le prix des munitions. Faussetés des quittances avec les comptables. Divertissement de quatre cent mille livres fournies par le Roi, en paiement des maisons prises & démolies à Verdun pour la citadelle. Application à son profit des nouveaux offices, des fortifications aux trois Evêchés, & des deniers de l'enchere jetée sur l'élection de Bar-sur-Aube. Enfin, vexation du peuple Verdunois & voisins.

Quel est l'homme, disoit le Maréchal, qui, après une administration longue & compliquée, forcé, beaucoup de temps après les choses passées, de répondre à deux cent soixante points d'interrogation & à cent trente témoins, ne se trouveroit pas en défaut par quelqu'endroit? Pour ces oublis, ces négligences, & autres fautes que l'ivresse de

l'autorité fait quelquefois commettre, il imploroit la miséricorde du Roi, & encore affoiblissoit-il la preuve de ces délits, en faisant des reproches graves aux témoins; reproches que quelques-uns méritoient. Il insinuoit dans ses défenses, qu'il y avoit un autre crime; le vrai crime dont on ne lui parloit seulement pas: c'étoit son attachement à la Reine-Mere, dont sa femme avoit l'honneur d'être parente. Quelques Historiens rapportent que dans un Conseil tenu avant *la journée des Dupes*, Marillac avoit été d'avis de faire porter au Cardinal sa tête sur un échafaud. Ils ajoutent que Richelieu se plut à faire subir à chacun de ses ennemis, la même peine dont ils l'avoient menacé. Ainsi la Reine-Mere fut punie par l'exil, Bassompierre par la prison, & Marillac par la mort. La Commission le condamna à avoir la tête tranchée en place de Greve, *comme atteint &*

convaincu des crimes de péculat, concuſſions, levées de deniers, exactions, fauſſetés & ſuppoſitions de quittances, foule & oppreſſion faits ſur les ſujets du Roi.

LOUIS XIII. 1632.

Il eſt exécuté. La Sentence fut exécutée le 9 Mai. Marillac mourut en Chrétien réſigné; ſans impatience, quoique dans l'exécution on n'omît rien de ce qui pouvoit la rendre dure & humiliante (*a*). On remarqua qu'en perſévérant juſqu'à la fin à ſe dire innocent des crimes dont l'Arrêt le chargeoit, il avoua que ſa conſcience lui en reprochoit d'autres qui méritoient que la Juſtice divine s'appeſantît ſur lui. Cet aveu, réitéré avec amertume, fit croire que les remords dont cet infortuné étoit déchiré, venoient de

(*a*) *Pendant qu'on tranchoit la tête au Maréchal, Richelieu entroit dans Paris avec deu cents chevaux, trompettes ſonnantes, comme en triomphe ou en Roi.* Voy. *la Vérité Défendue*, pag. 527.

la conduite qu'il tint, lorſque, pour faire échouer le Cardinal en Italie, il différa d'envoyer les ſecours que Richelieu demandoit, & de ce qu'il cauſa, par ces délais affectés, la mort de beaucoup de François. Les écrits publics, alors en faveur du Miniſtere, autoriſerent cette conjecture; ils inſinuerent que ce crime étoit le vrai motif de ſa condamnation, & qu'on l'avoit tenu ſecret, par reſpect pour la Reine-Mere qui ſe ſeroit trouvée impliquée dans le procès (*a*); ménagement meurtrier, qui rend l'exemple de la punition de Marillac inutile pour ceux qui, ſe jouant de la vie des hommes, ſeroient tentés de la ſacrifier à leurs paſſions. Sa famille eut part à ſon malheur. Sa femme mourut dans un

(*a*) Richelieu voulut faire avoir *abolition* au Maréchal, à condition qu'il s'avoueroit coupable; il le refuſa. Voyez *la Vérité Défendue*, page 561.

Louis XIII. 1632.

Village où elle s'étoit retirée, en attendant le ſort de ſon mari. Michel de Marillac ſon frere, Garde-des-Sceaux, dont nous avons un corps de loix eſtimé, appelé de ſon nom *le Code Michault*, traîna une vie languiſſante dans une priſon où le chagrin abrégea ſes jours. Leurs amis, mal accueillis à la Cour, s'en éloignerent; & le Miniſtre ſe trouva tout-puiſſant dans le Royaume où la crainte impoſoit ſilence à ſes envieux.

Projets de Bruxelles.

Mais il ſe forma un orage au dehors : les Cours de Bruxelles, c'eſt-à-dire, celle de la Reine-Mere & celle du Duc d'Orléans, avoient fait les plus grands efforts pour ſauver le Maréchal de Marillac. Elles avoient employé les prieres aux Juges, les menaces de priſe à partie, l'intervention du Parlement de Paris, les tentatives d'enlever des perſonnes cheres au Cardinal, telles

telles que la Ducheſſe d'Aiguillon ſa niece, pour les faire ſervir d'otages ou de repréſailles, & enfin, diſoit le Prélat, juſquà des complots contre ſa vie. Elles ſe trouvoient déſormais réduites à des plaintes & à des projets de vengeance : mais projets ſi mal concertés, qu'on auroit dit qu'elles ne travailloient qu'à rendre Richelieu plus abſolu, & à lui fournir les occaſions de ſe défaire du reſte de ſes ennemis. Car c'étoit pour une mere & pour un frere, un mauvais moyen d'amener le Roi à leur volonté, c'eſt-à-dire, à ſacrifier Richelieu, que de s'allier avec tous les ennemis naturels de ſon Etat; de faire ſoulever ſon Royaume, & d'y introduire des troupes étrangeres. Il devoit, au contraire, arriver de-là, que ces entrepriſes rendant le Miniſtre plus néceſſaire, le rendroient plus précieux : &, en effet, aux premieres nouvelles de ce qui ſe tramoit

Louis XIII. 1631.

Louis XIII. 1632.

à Bruxelles, on vit entre Louis & Richelieu un concert, une émulation d'activité, telle qu'on la remarque entre personnes qui ont le même intérêt à défendre.

Gaston arme. Merc. t. 18. Mém d'Orléans, p. 179.

Outre l'erreur commune à tous les hommes, de croire que les autres doivent penser comme eux, le Duc d'Orléans avoit le défaut particulier aux Grands, de se persuader que le Public ne peut manquer de prendre part à leurs querelles. Ainsi, Gaston s'imaginoit que, si-tôt qu'il paroîtroit en France avec quelque force, tout le Royaume se révolteroit en sa faveur (*a*). Il ne pouvoit tirer de grands secours des Espagnols qui n'osoient encore se

(*a*) *Les freres des Rois de France sont si considérables à l'Etat, que rien ne peut tant contribuer à la félicité du Royaume, que leur attachement au service des Rois, & l'amitié des Rois pour eux.* Voy. *Mém. de Duplessis*, page 543.

déclarer ouvertement. Mais ne voulant pas perdre l'occasion d'exciter des troubles, ils licencierent des troupes que Monsieur prit à sa solde. Pour les payer, il mit en vente ses diamans, ceux de sa mere & ceux de sa premiere femme; mais personne ne se présenta pour les acheter, dans la crainte que le Roi ne les revendiquât, comme pierreries de la Couronne. Le Prince écrivit aux Gouverneurs des Places & des Provinces de France : quelques-uns lui firent des réponses polies, & il les regarda comme des engagemens à son parti. Avec ces espérances, avec une armée qui ne ressembloit qu'à une escorte, avec des voitures de manifestes véhémens contre le Cardinal, & des commissions pour lever des troupes, il entra en France dans le mois de Juin; trop tard pour le Duc de Lorraine, que le Roi, prévoyant ses desseins, avoit affoibli,

LOUIS XIII. 1632.

Louis XIII. 1632.

désarmé, mis hors d'état de servi son beau-frere: trop tôt, au con traire, pour le Duc de Montmo rency, qui n'avoit pas encore eu l temps de faire ses préparatifs.

Montmorency se joint à lui.

Vie de Montmorency. *Mém. Réc.* t. 7, p. 548. *Mém. d'Orléans*, p. 180.

On est étonné de voir ce Seigneu déclaré contre le Cardinal, lui qu avoit fait profession d'un attache ment si fidele au Prélat, que Riche lieu, pendant la maladie du Roi Lyon, menacé d'une disgrace & peut être d'un plus grand mal, n'eut con fiance que dans la protection d Montmorency. Il ne parut entr'eux depuis ce temps-là, aucune brouil lerie publique. On remarqua seule ment de la froideur qui servit au malveillans à les animer l'un contr l'autre. Ils persuaderent au Du qu'après un si grand service, il n' avoit pas de dignité à laquelle n'eût droit de prétendre, sur-tout celle de Connétable, jusqu'alo presque héréditaire dans sa famill

Mais , lui diſoient-ils, *en vain vous flatterez-vous d'obtenir cette Charge par le canal du Miniſtre. Loin de ſouffrir que d'autres deviennent puiſſans , ſon ſyſtême eſt d'abattre les autorités particulieres , pour les réunir toutes en ſa perſonne. Il n'y a qu'un moyen de réuſſir : c'eſt de vous rendre médiateur entre le Roi & ſa Famille. Epernon a bien ſu tirer la Reine-Mere de Blois , & la réconcilier avec ſon fils : ce qu'Epernon a ſu faire , pourquoi Montmorency ne le tenteroit-il pas ? Si vous réuſſiſſez dans une ſi belle entrepriſe , l'épée de Connétable ne peut vous manquer.*

Ce plan de conduite , quelque couleur qu'on lui donnât , aboutiſſoit toujours à faire la guerre au Roi ; & cette réſolution à prendre coûtoit à un Montmorency. Mais il avoit l'ame généreuſe , & il trouvoit beau de ſe ſacrifier pour finir la méſintelligence de la Famille Royale ,

Louis XIII. 1632.

qui affligeoit les bons François. Les instances du frere de son Roi le toucherent. Le sort de Marie de Médicis, réfugiée dans une Cour étrangere, l'intéressoit d'autant plus, que les raisons de l'obliger lui étoient sans cesse remises sous les yeux par sa femme, Princesse des Ursins & parente de la Reine-Mere. Que ne peuvent sur un cœur sensible les prieres d'une épouse qu'on estime! Montmorency se laissa gagner; mais si-tôt qu'il eut oublié son devoir, un malheur constant s'attacha à ses pas. Il voulut faire révolter le Languedoc; mais la Cour envoya aux Etats des agens qui firent échouer son dessein. Ses projets étoient sus & rendus impossibles avant même que d'éclore. Le Cardinal, en souvenir de leur ancienne amitié, l'avertit, lui envoya des amis communs qui lui firent voir l'inutilité de ses efforts, la difficulté presqu'insurmontable

du succès. Ils ne lui cacherent pas qu'il exposoit sa vie, & que s'il tiroit l'épée contre son Souverain, il n'y auroit ni grace ni pardon. Malgré cela, Montmorency, esclave d'un faux point-d'honneur, resta fidele aux engagemens criminels qu'il avoit contractés. Il sentoit cependant qu'il se précipitoit; mais il ne pouvoit plus s'arrêter dans sa chûte, & ses complices hâterent sa perte.

LOUIS XIII. 1632.

Les enrôleurs de Gaston avoient formé sa petite armée du côté de Treves, de déserteurs Allemands, Liégeois, Napolitains, rebut de l'armée Espagnole, presque tous maraudeurs, voleurs, bandits que la seule espérance de piller rassembla sous ses drapeaux. Ils entrerent en France précédés d'une mauvaise réputation qui ne disposa pas les peuples à les bien recevoir. Peut-être le Duc d'Orléans les auroit-il disciplinés, s'il avoit pu les incor-

Marche de Gaston.

Louis XIII. 1632.

porer aux troupes du Duc de Lorraine; mais, comme nous l'avons dit, celui-ci avoit été prévenu par la diligence du Roi qui le força de désarmer. Monsieur entra en France par le Baffigni; il n'y fut reçu que dans les lieux sans défense: il passa dans la Bourgogne qui ne l'accueillit pas mieux. A l'approche de son armée, les habitans de la campagne fuyoient dans les villes, chassoient devant eux leurs bestiaux, & emportoient les meubles & les vivres.

Cette désertion n'accommodoit pas une armée qui marchoit sans provisions & sans magasins. Les soldats n'ayant pas de pain, s'écartoient pour en chercher, & étoient assommés par les paysans embusqués dans les bois & les ravines qu'ils connoissoient. Cette troupe traversa précipitamment plusieurs Provinces, toujours harcelée, & ne trouva quel-

que repos qu'en Auvergne, où elle s'étendit dans les belles plaines de la Limagne, qui étoient couvertes de bleds prêts à moissonner, & qui furent dévastées en peu de jours. M. le Duc d'Orléans s'arrêta dans le Duché de Montpensier, où il comptoit trouver beaucoup de Gentilshommes disposés à marcher sous ses étendarts, & personne ne se présenta. Ce séjour donna moyen aux troupes Royales, qui l'avoient toujours côtoyé, de le serrer de plus près : il appréhenda d'être investi ; &, malgré les remontrances du Duc de Montmorency qui lui représentoit qu'il n'étoit pas encore préparé, Gaston se jeta en Languedoc.

LOUIS XIII. 1632.

Il y étoit attendu par deux armées, qui, sous les ordres du Duc de la Force & du Maréchal de Schomberg, pénétrerent dans la Province si-tôt que la Cour fut sûre de la défection du Gouverneur.

Combat de Castelnaudari.

Mém. d'Orléans, p. 127.

Louis XIII, 1632.

Celui-ci étourdi, pour ainſi dire, par la multitude des affaires, prenoit ſi mal ſes meſures, qu'il laiſſa à Paris, dans ſon hôtel, ſix cents mille livres, dont le Roi s'empara. La reſſource des Etats de la Province, qu'il comptoit faire déclarer en ſa faveur, lui manqua, parce que les Membres ſuſpects au Gouvernement furent arrêtés, ou veillés de ſi près, qu'ils ne purent l'aider. Les Eſpagnols, malgré leurs promeſſes, ne lui envoyerent ni hommes ni argent. Enfin, au premier eſſai qu'il voulut faire des troupes de Monſieur, en attaquant le Château de Beaucaire, il vit bien, par la néceſſité où il ſe trouva de lever le ſiége, qu'il ne devoit compter ni ſur la bravoure des Soldats, ni ſur l'habileté des Capitaines. Les armées du Roi, au contraire, proſpéroient de tous côtés : à meſure qu'elles avançoient, chaque perſonne qu'on trouvoit les

armes à la main, quel que fût son mérite ou sa naissance, payoit de sa tête sa rebellion, présage effrayant pour Montmorency.

Louis XIII. 1632.

Sa position étoit des plus critiques. Quoique très-aimé dans son Gouvernement, il ne pouvoit compter sur aucune Ville, parce qu'elles étoient toutes tenues en bride par les troupes du Roi, qui remplissoient la Province. Ainsi l'inclination cédoit à la crainte. Le Duc, qui connoissoit ces dispositions, auroit voulu engager une action, faire quelque coup d'éclat qui ranimât la confiance de ses partisans. Des siéges ne lui présentoient pas des succès assez brillans. *Quand nous aurons battu M. de Schomberg*, disoit-il, *nous ne manquerons pas de Villes : allons à lui ; & si le bonheur ne nous en dit pas, il faudra aller faire sa Cour à Bruxelles.* Trop heureux, s'il avoit trouvé cette

Louis XIII. 1632.

ressource ! Mais il n'eut pas la prudence de se la procurer.

Le Maréchal de Schomberg avançoit vers Gaston, avec la circonspection d'un homme très-embarrassé de la conduite qu'il devoit tenir. Chargé du commandement d'une armée contre l'héritier présomptif de la Couronne, il auroit voulu qu'on lui eût prescrit ses démarches, qu'on lui eût dit s'il falloit se retirer ou combattre : mais à ses demandes, le Roi ne répondoit autre chose, sinon qu'on eût des égards pour son frere. Or, dans une bataille, comment les avoir, ces égards ? C'est pourquoi le Maréchal tentoit tout, pour n'être pas obligé d'engager une action. Se voyant au moment d'y être forcé, parce que Monsieur, pressé de l'autre côté par le Duc de la Force, ne pouvoit plus ni avancer ni reculer, Schomberg envoya le sieur Cavoye proposer d'entrer en

accommodement. Soit déſeſpoir, ſoit bravade, Montmorency répondit: *On parlementera après la bataille* (a).

Louis XIII. 1632.

Il n'avoit que la moitié de ſa petite armée; l'autre moitié, ſous le commandement du Duc d'Elbœuf, tenoit en échec le corps du Duc de la Force. Avec ce foible reſte, Montmorency ſe détermine à combattre, & veut aller lui-même reconnoître l'ennemi. En vain le Duc d'Orléans, ſe défiant de l'ardeur téméraire de ſon Général, veut le retenir; il ne gagne rien ſur cet eſprit échauffé. Gaſton prend du moins ſa parole, qu'il n'entamera pas l'action que le Conſeil de guerre n'ait été tenu;

Montmorency eſt pris. *Mémoires de Dupleſſis*, p. 18. *Mém d'Orléans*, p. 202. *Mémoires de Montmorency*, p. 272. *Vie de Montmorency*, p. 222. *Mém. Réc.* t. 7. p. 550.

(a) Il affectoit de mépriſer les ennemis, ſe moquoit des meſures de prudence qu'on lui conſeilloit, mettoit toute confiance dans la ſeule bravoure. *Il avoit une préſomption extraordinaire qui lui étoit naturelle.* Voy. *Mém. de Dupleſſis*, page 16.

Louis XIII. 1632.

& il met auprès du Duc des gens chargés de lui rappeler sa promesse : mais, comme s'il avoit juré de se perdre, Montmorency n'apperçoit pas plus tôt les coureurs ennemis, qu'il pique droit à eux, sans considérer leur nombre ; il s'enfonce dans un escadron, essuie la décharge d'un bataillon, est démonté, blessé, & pris. Antoine de Bourbon, Comte de Moret, fils d'Henri IV & de Jacqueline de Beuil, s'étant engagé aussi témérairement, est tué avec quelques jeunes Seigneurs de sa suite (*a*). Ce fut toute la perte

(*a*) Il est étonnant que le corps de ce jeune Prince, qu'on chercha sur-le-champ, n'ait pu être trouvé. Cela fit croire qu'il s'étoit sauvé, & qu'on avoit publié sa mort pour prévenir les recherches. Il parut une vingtaine d'années après, en Anjou, un homme habillé en hermite, qui vivoit avec un seul domestique dans un lieu très-écarté. Il avoit, dit-on, des bijoux, des manieres nobles, un langage pur, & une

de cette journée, qui ne coûta pas un Soldat au Duc d'Orléans, parce qu'au premier bruit de la prise de Montmorency, presque toute son armée se débanda. Ni lui, ni ses Capitaines qui l'environnoient, n'eurent la présence d'esprit de rassembler quelques braves, pour essayer de délivrer le prisonnier : ils auroient pu y réussir, parce que les Vainqueurs, ne l'amenant qu'à regret, marchoient très-lentement, & qu'ils furent long-temps à regagner le gros de leur armée.

Louis XIII. 1632.

Si jamais un Fils de France étoit tenté de faire la guerre au Roi, la situation où le Duc d'Orléans se trouva réduit, les réflexions ameres

Traité de Gaston. *Mém. d'Orléans, p. 211. Mém. Rec. t. 7, p. 556.*

très grande ressemblance avec Henri IV. L'Intendant de la Province le visita, & beaucoup de conjectures rassemblées ont fait croire que c'étoit le Comte de Moret, qui, après avoir erré dans les pays étrangers, étoit revenu mourir dans sa patrie.

Louis XIII. 1632.

qu'elle lui arracha, peuvent ſervir d'une bonne leçon. Après cette eſcarmouche ſi funeſte, il ſe retira à Beziers. Là, ſe trouvant dans un état ſi différent de la ſplendeur attachée à ſon rang, ſans crédit, ſans argent, ſans puiſſance, craignant pour ſa liberté, pour la vie d'un ami qui s'étoit ſacrifié ſi généreuſement, ſe reprochant la mort de pluſieurs autres qui étoient déjà tombés ſous le fer des bourreaux, comparant enfin ſa détreſſe & ſon humiliation à la tranquillité & aux honneurs dont il jouiſſoit quand il étoit fidele à ſon frere, il ne put s'empêcher de marquer ſon indignation à ceux qui lui avoient donné de ſi mauvais conſeils; il les rejetoit de ſa préſence, maudiſſoit le jour & l'heure à laquelle il avoit eu la foibleſſe de les écouter. A l'un il reprochoit de lui avoir donné de fauſſes eſpérances; à l'autre, de

l'avoir épouvanté par des craintes mal fondées; à tous, d'avoir abusé de son inexpérience.

Louis XIII. 1632.

Abattu comme il l'étoit, il ne fut pas difficile aux Ministres du Roi, envoyés pour le réduire, de lui imposer les conditions qu'ils voulurent. Ses confidens, qui l'eurent bientôt fait revenir de sa colere contr'eux, faciliterent le traité pour leur intérêt. Les Historiens insinuent que la disgrace de Montmorency les toucha peu, parce qu'ils étoient jaloux de l'autorité qu'il prenoit, & de la confiance que Monsieur lui montroit. La Cour pénétra ces dispositions; & sachant que Gaston ne se conduisoit que par les impressions de ses favoris, elle accorda tout à ceux qui étoient autour de lui, rien à ceux que le sort des armes avoit mis dans les fers. On lui fit valoir, comme de très-grandes graces, la permission donnée à ses

Louis XIII. 1632.

troupes, de se débander & de sortir par pelotons du Royaume, pendant qu'on auroit pu les tailler en pieces; la complaisance qu'on vouloit bien avoir de lui laisser par honneur une ombre de liberté dans Beziers où les armées combinées du Roi pouvoient l'enlever sans coup-férir; enfin, l'indulgence de souffrir qu'il gardât auprès de lui Puy-Laurent & sa maison : mais quand il voulut parler de pardon pour le prisonnier, on lui fit entendre que trop d'obstination à cet égard pourroit aigrir le Roi, déjà très-indisposé; que prétendre imposer des conditions, ce seroit risquer de ne rien obtenir; qu'il falloit abandonner quelque chose à la bonté de son frere. Ainsi, sans rien assurer de positif, on lui fit entrevoir de bonnes espérances, dont ses confidens, gagnés par la Cour, l'engagerent à se contenter. Satisfait de ces promesses vagues,

Louis XIII. 1632.

il partit pour Tours, où on avoit fixé sa résidence, & se sauva, pour ainsi dire, avec la joie d'un enfant qui vient d'éviter le châtiment qu'il méritoit, & qui, délivré du danger, oublie absolument tout ce qui s'est passé. Pendant qu'il traversoit une partie de la France, entouré d'un Régiment de Cavalerie, sans honneurs, sans réceptions ni complimens dans les Villes où il passoit; ses Soldats, moqués, bafoués, dépouillés, gagnerent la frontiere en mendiant leur pain. Ses partisans consternés gardoient un morne silence, & Louis parcouroit le Languedoc à la tête de ses armées, précédé de la terreur que sa sévérité inspiroit. Il arriva, le 22 Octobre, à Toulouse, avec cet appareil imposant, donna le 25 des Lettres-Patentes qui ordonnoient au Parlement de faire le procès au Duc de Montmorency : le prisonnier y fut

amené le 27, & interrogé le même jour.

Louis XIII. 1632.

Montmorency exécuté.

Brienne, t. 2, p. 79. Mem. d'Orléans, p. 211. Mémoires de Montmorency, p. 200. Vie du même, p. 228. Journal de Richelieu, II. Part. p. 263.

C'est un exemple instructif pour tous les états, que la mort d'un Grand qui sait allier l'humilité chrétienne à la noblesse des sentimens, & qui se présente au supplice sans bassesse ni arrogance. Ainsi finit le Duc de Montmorency. Son procès ne fut pas long, parce qu'il ne chercha pas à chicaner sa vie. Dès la premiere réponse, il s'avoua coupable; &, sans descendre à des prieres qu'il regardoit comme inutiles, à l'interrogation *s'il reconnoissoit sa faute, s'il s'en repentoit, s'il n'étoit pas disposé à en demander pardon à Dieu & au Roi;* il répondit simplement: *Si le Roi me fait grace, je le servirai mieux que jamais, & je ne le souhaite que pour employer le reste de mes jours & de mon sang pour son service, & pour réparer les manquemens que je reconnois avoir faits.*

Cette tranquillité, cette modération, ſignes d'une grande ame, ne ſe démentirent point. Il converſa avec ſes amis, écrivit à ſa femme, régla quelques affaires, pardonna à ſes ennemis, dit adieu à ſes gens, & ne parut dans toutes ſes actions ni troublé ni abattu. Il réſerva toute ſa ſenſibilité pour déplorer les fautes qu'il avoit commiſes contre Dieu; ſon repentir égala ſa confiance.

Le ſoir du 29 Octobre, l'armée entra dans Toulouſe qui ſe remplit de troupes. Auſſi affligées que le peuple, elles paroiſſoient n'exécuter qu'à regret les ordres donnés pour prévenir toute eſpece de mouvement. Ces précautions n'empêcherent pas les habitans de ſe livrer ouvertement à leur douleur. On en vit qui couroient dans les rues comme des inſenſés, & qui s'écrioient du ton du déſeſpoir : *Qu'on prenne tous nos biens, qu'on nous tue nous-mê-*

Louis XIII. 1632.

mes, & qu'on lui laisse la vie; d'autres n'osant blâmer le Roi ni son Ministre, s'élevoient contre le Tribunal. *Cependant*, dit Siri, *il n'y avoit pas de Juges qui ne l'eussent condamné, ni de Roi*, ajoute-t-il, *qui ne lui eût fait grace.*

On prétend que Louis y étoit disposé; mais il sut qu'on avoit trouvé au bras de Montmorency, lorsqu'il fut pris, un portrait dont on ne nomme point l'original, & qui apparemment intéressoit singuliérement le Roi, puisque cette découverte, dit-on, le rendit inflexible (*a*). Il est plus vraisemblable que le Monarque & son Ministre jugerent cet exemple nécessaire à la tran-

(*a*) Le Duc de Montmorency étoit très-assidu auprès d'Anne d'Autriche. Il fit même le passionné; & il pourroit être arrivé qu'il se fût paré de son portrait, par une galanterie Espagnole, assez à la mode dans ce temps. Voy. *Mém. de Motteville*, tom. 1, pag. 15.

quillité de l'Etat (*a*). En vain la Princesse de Condé, sœur du prisonnier, tâcha de se jeter aux pieds du Roi : pour rester inexorable, Louis fut inaccessible. Le Cardinal, de son côté, refusa de se prêter à aucune démarche auprès du Monarque, disant toujours qu'elles seroient inutiles. On accorda à la famille la confiscation des biens & quelques adoucissemens dans l'exécution de l'Arrêt. Mais la piété de Montmorency l'empêcha de profiter de cette grace. | Louis XIII. 1632.

Les détails de sa mort édifiante sont consignés dans une relation

(*a*) Le Cardinal Zapata demanda un jour à Bautru : *Qui a conduit Montmorency sur l'échafaud? Ses fautes*, répondit Bautru. *Non ses fautes*, répondit le Ministre Espagnol ; *mais l'indulgence des Rois prédécesseurs.* Richelieu, en rapportant ce trait qui semble justifier sa conduite, ajoute : *Les Chrétiens doivent oublier les offenses ; mais les Ministres doivent punir.* Voy. *Testam. Polit.* tom. 2, pag. 26.

Louis XIII. 1632.

qui fut alors rendue publique. On y voit qu'il ne voulut pas uſer de la permiſſion qui lui avoit été donnée, de n'avoir pas les mains liées en allant au ſupplice : *Un grand pécheur comme moi*, dit-il, *ne peut mourir avec aſſez d'ignominie.* Il ſe dépouilla lui-même de ſes habits ſuperbes, qu'il lui étoit libre de garder. *Oſerois-je bien*, dit-il, *étant criminel comme je ſuis, aller à la mort avec vanité, pendant que mon Sauveur innocent meurt tout nud ſur la croix ?* Toutes les actions de ſa derniere journée furent ainſi marquées du ſceau du Chriſtianiſme. Il étoit ſi plein de confiance, qu'il ſembloit plus deſirer la mort que la craindre : auſſi ne lui échappa-t-il ni plainte ni murmure ſur une fin ſi tragique. Il s'avança vers l'échafaud avec fermeté, mit la tête ſur le billot, dit au Bourreau d'une voix haute : *Frappe hardiment* ; & reçut le coup

coup en recommandant ſon ame à Dieu. Il n'avoit que trente-huit ans. En lui finit la branche aînée de la Maiſon de Montmorency, ſi féconde en Héros. Sa femme, encore jeune, alla s'enfermer, à Moulins, dans un Couvent de Religieuſes où elle fit élever un magnifique mauſolée à ſon époux dont elle avoit, en grande partie, cauſé le malheur. Elle ne ceſſa de le pleurer juſqu'à ſa mort qui ne vint que dans un âge aſſez avancé terminer ſes regrets.

LOUIS XIII. 1632.

Punition des Complices.

Il ſemble que tout auroit dû finir par la punition d'un Chef ſi illuſtre : mais le Conſeil du Roi ne s'en tint pas là ; il pourſuivit tous ceux qu'on ſoupçonna d'avoir eu part à la rebellion. Ils étoient en grand nombre, de tous les états ; Evêques, Guerriers, Magiſtrats. Pluſieurs porterent leur tête ſur l'échafaud. Entre ceux auxquels on laiſſa la vie, les uns furent exilés ou renfermés ;

Louis XIII. 1632.

les autres, privés de leurs dignités & confinés dans leurs maisons, y traînerent une vie obscure. On ne sait si cette sévérité, étendue à tant de personnes, ne fit pas plus de mal que de bien. Si ces punitions n'avoient persuadé que le Cardinal étoit incapable d'indulgence, peut-être quelques-uns se seroient-ils efforcés d'effacer, par une meilleure conduite, le souvenir de leur révolte. Mais croyant qu'on ne gagneroit rien à se corriger, chacun s'entretint dans sa haine, & la garda pour des temps plus favorables. La rigueur de Richelieu aigrit les ressentimens, & elle servit de prétexte à la nouvelle évasion du Duc d'Orléans.

Gaston quitte le Royaume. *Montresor*, p. 1.

Quand il fut arrivé dans le lieu indiqué pour sa demeure, ceux qui n'avoient pas craint de le déshonorer, en souffrant qu'il abandonnât le Duc de Montmorency, furent les premiers à le presser de venger sa

mort. *Il crut*, dit le Président Hénault, *céder au ressentiment qu'il en avoit, pendant qu'il ne cédoit qu'aux conseils de Puy-Laurent.* Ces conseils n'étoient pas dictés par le desir de rétablir l'honneur de son Maître, mais par l'intérêt particulier, tant de ce Favori que des autres. Ils ne purent voir la sévérité dont on usoit à l'égard de leurs complices, sans appréhender pour eux-mêmes; & ils ne trouverent pas de meilleure sauve-garde contre la punition, que l'éloignement. On dit qu'au sentiment de la crainte se joignit celui de l'amour, qui les attira à Bruxelles: cette Cour étoit composée de très-belles personnes, & les François y avoient trouvé des amusemens qui les y rappelerent. Ils partirent le 6 Novembre. Leur évasion ne fit pas grande sensation en France. Les esprits y étoient comme en suspens, à l'occasion d'une maladie très-dan-

Louis XIII. 1632.

Louis XIII. 1632.

gereufe dont le Cardinal fut attaqué. Le Garde-des-Sceaux, Châteauneuf, eut l'imprudence de laiffer éclater le defir de le remplacer dans le Miniftere, & la hardieffe d'y travailler. Ce projet fe forma entre des perfonnes que Richelieu, mourant, fe feroit imaginé être plus occupées à le regretter qu'à partager fes dépouilles.

1633. Châteauneuf & le Commandeur de Jars. *Merc. t. 18. Baffompierre, t. 3, p. 358. Motteville, t. 1, p. 65. La Porte, p. 176. Journal de Rich. premiere Partie, p. 59. Mém. Réc. t. 7, p. 593.*

C'étoit la compagnie ordinaire du Cardinal: une fociété de jeunes agréables, de femmes aimables avec lefquelles il alloit fouvent égayer le férieux du Miniftere. Ses affiduités dans un cercle fi peu afforti à fa gravité, ont fait foupçonner qu'il y étoit attiré par un goût vif pour Madame de Chevreufe. Cette Dame ne l'aimoit pas; mais elle paroiffoit flattée de la préférence qu'il lui donnoit, & elle lui marquoit en public des égards dont elle fe dédommageoit en particulier avec fes confi-

dens. Il étoit leur jouet ſans le ſavoir. La jeune Reine, liée à cette troupe badine, triomphoit de tout ce qui jetoit du ridicule ſur le Prélat qu'elle déteſtoit. Ce fut elle qui ménagea l'agrément de Richelieu pour le retour de la Ducheſſe après ſes aventures avec Buckingham & Montaigu. Le Public malin remarqua que le Miniſtre, inexorable pour tous les autres, ne s'étoit pas trop fait prier pour elle. On avoit obſervé auparavant, que dans les informations contre Chalais, il s'étoit gliſſé des queſtions qui décéloient le rival piqué, & que cette Dame, coupable au moins de conſeils, n'avoit été punie que par une retraite, aſſez douce, dans ſes terres. Les mêmes obſervations eurent lieu ſur ce qui ſe paſſa à la convaleſcence du Cardinal. Ce fut le réveil du lion. Trop inſtruit de ce qui s'étoit fait pendant ſa maladie, il bannit, em-

LOUIS XIII. 1633.

Louis XIII. 1633.

prisonna, proscrivit : Madame de Chevreuse se sauva en Espagne ; Châteauneuf alla passer de tristes jours dans le Château d'Angoulême où ce Ministre le retint tant qu'il vécut : mais le plus maltraité ne fut pas l'ambitieux, ce fut l'homme aimable, le Chevalier de Jars, de la Maison de Rochechouart, qui pouvoit être soupçonné de plaire à la Duchesse plus que l'homme de robe. Il fut arrêté en hiver, & renfermé dans les cachots de la Bastille où il resta onze mois, & où ses habits pourirent sur lui. Il fut ensuite conduit à Troyes. On y créa une Chambre composée du Présidial de la Ville & de quelques Juges voisins, présidés par le sieur de La Feymas, Intendant de Champagne, Grand-Gibecier de France.

La Porte, p. 176.

Si on en croit les Mémoires de La Porte, cet homme, qu'on appeloit *le Bourreau du Cardinal*, étoit

un de ces esclaves de la fortune qui ne connoissent de droit que la volonté du Maître. Indifférent sur les moyens de remplir les intentions du Ministre, il s'abaissoit à tout pour le servir. S'agissoit-il d'arracher un aveu à un accusé, il employoit les promesses, les menaces, les mensonges, les questions captieuses. Si l'adresse ne suffisoit pas, le traître en venoit aux prieres & aux larmes; il s'attendrissoit sur le sort de l'infortuné, il l'embrassoit affectueusement, le conjuroit de ne se pas perdre par l'obstination à se taire. Puis reprenant l'air sévere d'un Juge inexorable, il présentoit les instrumens de la torture, les faisoit toucher au prisonnier, en expliquoit les usages & les douloureux effets, & n'avoit pas honte d'invoquer le témoignage du Bourreau dont il partageoit ainsi l'odieux ministere.

Voià l'homme auquel le Com-

Louis XIII. 1633.

mandeur de Jars fut livré. Il ſubit quatre-vingts interrogatoires, ſans laiſſer rien échapper dont on pût tirer des charges contre lui ou ſes amis. On auroit voulu trouver des correſpondances avec l'Eſpagne ou avec les réfugiés de Bruxelles. Les queſtions roulerent principalement ſur le commerce que la jeune Reine pouvoit entretenir avec ſa Famille; ſi elle avoit fait paſſer des lettres à Madrid ou ailleurs, ce qu'elles contenoient, s'il n'y étoit pas parlé d'affaires d'Etat, du Roi, du Miniſtre. On prétend que Richelieu deſiroit fortement de la trouver en defaut à cet égard, afin de la rendre ſuſpecte, & qu'elle eût beſoin de lui pour ſe réconcilier avec ſon mari. Etrange maniere de ſe faire valoir auprès des perſonnes qu'on veut gagner! Mais toute l'adreſſe inſidieuſe de La Feymas, toute ſa malheureuſe habileté à faire des

coupables, échoua contre la fermeté & la présence d'esprit du Commandeur. Il bravoit son Juge, lui reprochoit hardiment ses mensonges & ses duplicités artificieuses, qu'il nommoit lâchetés.

LOUIS XIII. 1633.

Le Président n'ayant pu se refuser aux instances du prisonnier, qui demandoit à entendre la Messe le jour de la Toussaint, le fit conduire, sous bonne escorte, à l'Eglise des Jacobins de Troyes, où il se trouva lui-même. Le Commandeur, qui avoit son dessein, épie La Feymas, prend le temps où il revenoit de la Sainte-Table, les yeux baissés & l'air contrit, s'élance à travers ses gardes, prend l'Intendant à la gorge, & le secouant fortement : *voici*, s'écrie-t-il, *scelérat ! voici le moment de confesser la vérité. Puisque tu as ton Dieu sur les levres, reconnois mon innocence, & avoue ton injustice à me persécuter. Puisque tu fais mine*

Louis XIII. 1633.

d'être Chrétien, il faut ici en faire l'action; ſinon je te renonce comme Juge, & je prends tous les aſſiſtans à témoin que je te renonce comme tel. L'Egliſe étoit pleine; chacun ſe précipite auprès de l'Autel pour être témoin de cette ſcène violente; en vain les gardes veulent les ſéparer. Le Commandeur tient ferme; & quoique La Feymas fût très-redouté, les ſpectateurs n'étoient pas pour lui, & le faiſoient connoître par leurs murmures. Tout autre auroit cédé à la circonſtance & ſe ſeroit récuſé; mais, ſans ſe déconcerter, il répond au Commandeur d'un ton doucereux: *Monſieur, ne vous inquiétez pas; je vous aſſure que M. le Cardinal vous aime; vous en serez quitte pour aller en Italie: mais vous voudrez bien qu'on vous montre auparavant de petites lettres écrites de votre main, qui vous feront voir que vous êtes plus coupable que vous ne dites.* Pareille

insinuation n'étoit pas capable de le rassurer. Richelieu, au rapport de Mme de Motteville, disoit *qu'avec deux lignes de l'écriture d'un homme, on pouvoit faire le procès au plus innocent; parce qu'en y ajustant les affaires, on y faisoit trouver facilement ce qu'on vouloit.* Aussi quand le Commandeur entendit parler d'écritures, il se crut perdu: mais il s'arma d'un nouveau courage.

Louis XIII. 1633.

Après bien des tentatives inutiles pour arracher de lui les aveux qu'on desiroit, les Juges le condamnerent à avoir la tête tranchée dans la place du marché de Troyes. On lui promit sa grace; on le présenta à la question. Craintes & espérances, rien ne fut capable de lui faire rompre le silence. Il fut conduit au lieu du supplice, monta sur l'échafaud, fut livré à l'Exécuteur qui lui lia les mains, lui banda les yeux. Lorsqu'il n'attendoit plus que le

Louis XIII. 1633.

coup, on lui apporta sa grace. La Feymas voulut profiter de ce moment pour le faire parler. Il lui dit d'un ton affectueux : *Maintenant que vous éprouvez la bonté du Roi, confessez ce que vous savez des intrigues de Châteauneuf. Vous voulez*, répondit le Commandeur, *profiter de mon étonnement, pour me faire parler contre mes amis ; mais ce que la crainte n'a pu faire, sachez que toutes vos caresses ne l'obtiendront pas.* Il fut reconduit en prison où il resta quelques années, & il eut ensuite permission de voyager. Il ne resta au Cardinal que la honte d'une manœuvre indigne de la majesté du Trône, & qu'on peut regarder comme un véritable abus d'autorité. La conduite des Juges fut très-inique & très-répréhensible ; car, quoiqu'on dise, pour sauver leur honneur, que la Feymas leur montra, avant le Jugement, la grace de

l'Accuſé, ils riſquoient toujours en expoſant à la mort un innocent, ſur une garantie qui pouvoit être révoquée. Auſſi le Commandeur diſoit-il qu'il n'avoit obligation de la vie qu'à la juſtice du Cardinal, & que s'il l'avoit exigé, les lâches l'auroient fait mourir.

Louis XIII. 1633.

C'eſt ſans doute un défaut à reprocher à Richelieu, vindicatif comme il devoit ſe connoître, de ne s'être pas tenu aſſez en garde contre le danger d'abuſer de la puiſſance ſouveraine, & d'avoir ſouvent enhardi la complaiſance intéreſſée des ſubalternes, à des excès qu'il ne ſe ſeroit peut-être pas permis lui-même. On croit appercevoir cette conduite dans l'affaire *des poſſédées de Loudun :* événement monſtrueux, dont le Cardinal, dit-on, encouragea les auteurs, ſoit pour punir un ſatirique inſolent, ſoit pour jeter dans l'ame du Roi des terreurs

Urbain Grandier. *Hiſtoire des Diables de Loudun. Merc. t. 20.*

Louis XIII. 1633.

qui le rendroient plus facile à gouverner. Cette derniere opinion est celle des personnes qui cherchent toujours de grands motifs dans les Grands-Hommes.

Journal de Rich. premiere Partie, p. 56.

Marie de Médicis étoit très-superstitieuse ; elle croyoit aux devins, aux prédictions, aux horoscopes. Louis XIII, qui avoit de sa mere, dit Richelieu, une certaine *sécheresse* de caractere, tenoit aussi d'elle le penchant à la crédulité. La Cour de Bruxelles qui connoissoit le foible du Roi, inondoit la France de révélations faites à des béates qui prédisoient toutes sortes de malheurs au Royaume, en punition des mauvais traitemens qu'une grande Princesse éprouvoit de la part de son fils. Ces prophéties étoient appuyées de prétendus miracles auxquels on donnoit la plus grande célébrité, afin qu'ils parvinssent aux oreilles du Roi, & qu'ils ébranlassent sa fer-

meté. Richelieu connoissant la puissance de ces moyens sur l'esprit de son Maître, y avoit aussi recours. Il combattoit les inspirées de la Reine-Mere par d'autres auxquelles on prêtoit aussi des extases & des mouvemens surnaturels. On ne manquoit pas non plus de les faire parler, & de répandre leurs discours. Ils étoient obscurs & paraboliques, remplis d'emblêmes & d'exemples tirés de l'Ecriture-Sainte, qui insinuoient qu'un Roi, sous peine d'être livré aux flammes de l'enfer, est obligé de tout sacrifier au bien de son Royaume, plus précieux pour lui que mere, frere & épouse. Il se passoit alors à Loudun des choses très-extraordinaires dans lesquelles la Religion étoit mêlée. On dit que le Cardinal voulut essayer d'en tirer parti, & qu'il envoya le P. Joseph, son confident, examiner par lui-même ces prestiges; mais

LOUIS XIII. 1633.

Louis XIII. 1633.

que le Capucin n'y vit que des fourberies mal-adroites, qu'il feroit trop difficile d'employer aux vues politiques du Prélat. Il eſt donc vraiſemblable qu'elles ne ſervirent qu'à ſa vengeance. Comme l'Hiſtoire n'eſt pas bornée à l'inſtruction des Princes, cet événement, quoique arrivé dans une petite Ville & entre particuliers, mérite d'être raconté dans un certain détail, tant pour faire voir juſqu'où va quelquefois la méchanceté humaine, que pour apprendre que la préſomption & la confiance en ſoi-même eſt capable de précipiter un homme dans les derniers malheurs.

Urbain Grandier, le héros infortuné de cette aventure, étoit Curé de Saint Pierre & Chanoine de Sainte Croix de Loudun. Il avoit de l'eſprit, de l'érudition, le talent de la parole, des manieres polies & engageantes; qualités qui auroient

dû faire ſon bonheur, & qui ne le garantirent pas de la plus effrayante catastrophe, parce qu'il y joignoit de la morgue, de la hauteur, un air de mépris inſultant pour ceux qu'il n'aimoit pas. Sans diſtinction d'état ni de ſexe, il ſe fit des ennemis entre les Prêtres & les Religieux par ſes railleries; entre les femmes, les unes jalouſes, les autres indignées de ſes plaiſanteries; entre les hommes, Magiſtrats, Bourgeois, gens inſtruits ou ignorans, tous également révoltés de ſa ſuffiſance. Comme ils étoient preſque tous parens, ils épouſerent les querelles les uns des autres. Les picoteries engendrerent des procès dans leſquels les mœurs de Grandier furent attaquées; il en ſortit plus blanchi, peut-être, qu'innocent. Mais au-lieu d'être diſpoſé à la paix par les inquiétudes qu'il avoit éprouvées, malgré le ſuccès, & par les peines qu'il avoit eſſuyées

Louis XIII. 1633.

en différentes prisons, il n'en devint que plus turbulent. Non content de braver ses adversaires, il intenta contr'eux une action de calomnie : cette attaque les réunit tous. Ils jurerent de le faire périr, ou de le chasser de leur Ville.

Dans ce temps de fermentation, arriva à Loudun le fameux Laubardemont, Conseiller d'Etat. Le Cardinal lui avoit donné la commission de faire détruire les fortifications des petites Villes que les Calvinistes occupoient avant leurs défaites : Loudun étoit une des principales. Le Commissaire s'y arrêta quelque temps. S'il restoit des couleurs noires après celles que nous avons employées au portrait de La Feymas, il faudroit les épuiser pour peindre Laubardemont : homme sans pitié, toujours disposé à trouver des crimes, cruel avec réflexion, comptant pour rien la mort d'un

coupable, s'il ne la rendoit plus affreuse par les tortures. Les premiers de la Ville s'empresserent de recevoir un Conseiller d'Etat envoyé par le Ministre. Ils l'inviterent à manger : on parla dans ces repas de la nouvelle courante qui étoit l'affaire du Curé de Saint Pierre. L'animosité qui se plaît à rappeler les faits presqu'oubliés, apprit alors au flatteur de Richelieu une chose qui fit peut-être le plus grand crime de Grandier.

Le premier Benéfice du Cardinal fut le Prieuré de Coursai, peu distant de Loudun. Au titre du Prieur étoient attachés quelques titres honorifiques dans la Collégiale de Sainte Croix, que le jeune Bénéficier voulut faire valoir. Grandier les lui disputa. Cette altercation donna un fond de prévention au Chanoine contre le Prieur, & le disposa à écouter volontiers les

Louis XIII. 1633.

anecdotes malignes auxquelles un homme en place, comme fut ensuite l'Evêque de Luçon, ne peut manquer d'être exposé. Malheureusement il se trouva à Loudun une femme du commun, nommée la Hammon, de ces femmes intrigantes, qui, à l'aide de beaucoup de hardiesse & d'une tournure d'esprit plaisante, se mêlent entre les bas-Officiers des Cours, & quelquefois parviennent jusqu'aux Maîtres. Elle avoit été soufferte, pendant la guerre d'Angers, dans les cuisines de la Reine-Mere, qui daigna lui parler elle-même. Cette espece de faveur lui donna un air d'importance, & fit recevoir avidement les particularités vraies ou fausses qu'elle debita à son retour aux curieux de Loudun. Grandier ne fut pas des derniers à prendre part à ce plaisir des désœuvrés de la Ville; & comme il étoit caustique, il ajoutoit aux narrations de

la Hammon des réflexions piquantes qui amusoient le cercle. Il parut dans le temps des démêlés de Richelieu avec la Reine-Mere, un écrit satyrique intitulé *la Cordonniere de Loudun :* on crut y reconnoître le style épigrammatique de Grandier qui assaisonnoit les faits de la Hammon ; & Richelieu se voyant l'objet principal des sarcasmes, en fut vivement piqué. Il est vraisemblable que Laubardemont réveilla sa colere, & crut gagner ses bonnes graces en lui présentant, dans l'événement bien étrange qui se passoit à Loudun, le moyen de se venger.

Louis XIII. 1633.

Il y avoit un Couvent d'Ursulines : excepté les petits démêlés ordinaires dans les Cloîtres, jamais il n'y étoit rien arrivé qui eût troublé la paix. Tout d'un coup on entend dire qu'il s'y fait des choses extraordinaires. On parle de fantômes, de cris lugubres, de bruits sourds

Louis XIII. 1633.

qui se font entendre dans le silen[ce] de la nuit, de chaises traînées, [de] meubles déplacés avec fracas, san[s] qu'on voye ni qu'on sente la mai[n] qui agit. Ces nouvelles répandue[s] dans la Ville sont diversement ex-pliquées. Les uns croient que ce sont des tours de jeunes filles qui se jouent de l'épouvante des vieilles; d'autres y soupçonnent quelque galanterie qu'on veut cacher en détournant l'attention sur de prétendus prestiges : mais la plupart des Religieuses s'effrayent réellement; elles voient dans ce qui arrive l'œuvre du Démon, dont elles croient ressentir en elles-mêmes la puissance. Elles se fatiguent de prieres, font des neuvaines, envoient à tous les pélerinages. Les Directeurs adoptent ou feignent d'adopter les idées de leurs Pénitentes. Des prieres on vient aux exorcismes.

Louis XIII. 1635.

Ces ſcènes ſe jouoient pendant le fort des conteſtations de Grandier avec les Religieuſes, les Prêtres, les Magiſtrats, les principaux Bourgeois, tous parens, alliés ou amis des poſſédées. Quand elles n'auroient pas été inſtruites pour leur rôle, il ne ſeroit pas étonnant que leur imagination échauffée leur eût repréſenté Grandier, qu'on peignoit ſi noir, ſi méchant, par conſéquent ami du Démon, comme auteur de leur malheur. Quelques-unes ſeulement le crurent; mais toutes le dirent, & s'accorderent dans les réponſes aux exorciſmes, à charger Grandier de les avoir enſorcelées. C'étoit le Diable qui parloit par leur bouche. On interrogeoit Aſtaroth, Aſmodée, Béelzébuth; on le conjuroit en préſence du Saint-Sacrement, avec des imprécations horribles, de dire ſi quelqu'un l'avoit introduit dans le corps de telle ou

Louis XIII. 1633.

telle énergumene. A ces queſtions, l'exorciſée tomboit dans des convulſions effrayantes, pendant leſquelles la pudeur n'étoit pas fort ménagée. Elle affirmoit que c'étoit Grandier qui lui avoit jeté un ſort. Ce ſort, elle en indiquoit des preuves arbitraires, comm des marques ſur la peau, des paquets d'os & de cheveux cachés dans des trous, & d'autres ſignes qu'il étoit aiſé de faire trouver correſpondans à l'indication. Grandier rit d'abord de cette farce : mais il commença à s'inquiéter, lorſqu'il ſut qu'un des Exorciſtes, ſon ennemi, avoit dit que cette affaire reſſembloit à celle du Prêtre Gaufredi, brûlé quelque temps auparavant, en Provence, comme Sorcier. Il auroit dû céder à l'orage, & fuir ; mais comme il étoit déjà ſorti vainqueur d'autres dangers, il crut pouvoir ſe tirer encore de celui-ci, & il ſe laiſſa conduire dans les priſons de

de l'Officialité. Il fut condamné à quelques peines canoniques ; mais sur l'appel, au lieu d'être traduit devant les Tribunaux ordinaires, il se trouva entre les mains d'une Commission établie par Arrêt du Conseil, & présidée par Laubardemont. Louis XIII. 1633.

Pour donner de la force aux dépositions des prétendues possédées, le Président, avec ses Casuistes, érigea en principe cette proposition : *Le Diable duement exorcisé est contraint de dire la vérité.* Quand il arrivoit à ces filles, ou mal interrogées, ou mal instruites, de répondre des absurdités trop grossieres, ou des mensonges trop risibles, on disoit que le Démon mentoit pour lors, en vertu d'un pacte particulier de mensonge, contraire au principe général, ou bien qu'il auroit dû être exorcisé par un tel, au-lieu d'un tel ; & on recommençoit l'exorcisme jusqu'à ce qu'on eût fait cadrer les dernieres 1634.

LOUIS XIII. 1634.

réponſes avec les autres. Il ſe trouva des gens ſages & déſintéreſſés, qui releverent les inconſéquences & les abſurdités de ce qui ſe paſſoit. Un Médecin habile ſe mit en devoir de prouver que les extaſes, les mouvemens convulſifs de ces filles n'excédoient pas les forces ordinaires, & pouvoient venir d'un principe qui n'étoit que trop naturel. Il ſe moqua auſſi de ce que ces poſſédées, qu'on donnoit pour entendre le grec & le latin, & même le parler ſans l'avoir appris, répóndoient ſans juſteſſe aux interrogations qu'on leur faiſoit, & prononçoient très-mal-à-propos les mots de ces deux Langues, dont on avoit chargé leur mémoire. Mais Laubardemont fit dire ſecretement, tant au Médecin qu'aux autres, qu'ils euſſent à ceſſer leurs remarques & leurs plaiſanteries; & pour donner plus de poids à cet avis, on commença à débiter dans

les cercles, que les personnes qui tenoient ces discours ne pouvoient être que des complices du criminel, ou des Hérétiques sans foi aux exorcismes, & ennemis de l'Eglise. Ces insinuations donnerent l'alarme. Les observateurs se turent ou s'enfuirent. Les parens de Grandier tenterent de porter sa cause au Parlement; mais il eut défense de connoître de cette affaire, & le malheureux fut abandonné à ses bourreaux.

Louis XIII. 1634.

Quinze Juges des environs, tels qu'on en trouve aisément dans les petits Siéges de Province, tous intimidés, gagnés, prévenus ou ignorans, composerent le Tribunal devant lequel fut amené le Curé de Loudun. Les Possédées fournirent la matiere des interrogatoires; les Exorcistes donnerent les preuves & les conclusions. Des Chirurgiens cruels, nommés par les Juges, lui enfonçoient des aiguilles dans la chair,

Menagiana, t. 4, p. 27.

Louis XIII. 1634.

pour chercher des endroits dont l'insensibilité étoit, disoit-on, des signes de ses pactes avec le Démon (1). On proposa même de lui arracher les ongles, pour voir si ces signes ne seroient pas cachés dessous. Tant d'horreurs firent ouvrir les yeux à

(a) Un de ces Chirurgiens avoit une sonde à ressort : en pressant un bouton, il faisoit rentrer la pointe dans le manche ; quoiqu'il parût piquer alors, il ne faisoit pas de mal, & Grandier ne laissoit échapper aucun signe de douleur. Ensuite il laissoit agir la pointe, & le malheureux poussoit des cris aigus. Les Exorcistes concluoient de cette différence, qu'il avoit des parties insensibles, rendues telles par des pactes avec le Démon. Le P. Lactance, un des Exorcistes, avoit fait chauffer un Crucifix de fer ; il l'appliquoit presque rouge sur les levres de Grandier, pour le lui faire baiser. Celui-ci se retiroit, & Lactance prenoit les assistans à témoin que le Curé avoit en horreur le signe de notre Rédemption.

Voyez l'*Histoire des Diables de Loudun*. On y trouve une multitude de faits affreux, & qui malheureusement paroissent trop vrais.

quelques-uns même de ses ennemis, qui ne croyoient pas d'abord qu'on pousseroit les choses si loin. Ils voulurent rétracter ou adoucir leur premiere déposition ; mais Laubardemont les menaça de les poursuivre comme coupables de faux témoignage : il fit enlever & enfermer les plus repentans, qui n'auroient peut-être pu s'empêcher de montrer leurs regrets ; & en même temps on afficha une défense, sous peine de mille livres d'amende & de punition corporelle, de parler mal des Juges, de la procédure, des Exorcistes & des Possédées.

Enfin, on fit de la condamnation de Grandier un spectacle public : hommes & femmes, grands & petits, tous ceux qui voulurent, furent admis dans la salle d'audience, le virent sur la sellette, & purent jouir de sa confusion. Malgré les prieres & les menaces de Laubardemont, malgré

Louis XIII. 1634.

les douleurs de la question qu'on lui donna de la maniere la plus cruelle, il refusa de s'avouer coupable de sorcellerie (*a*) ; & ne se démentit pas sur le bûcher. Attaché au fatal poteau, les Exorcistes eurent l'inhumanité de le tourmenter encore, de l'injurier & de le faire expirer dans les flammes. (*b*) Jusqu'à la fin il protesta de son innocence, & il cita ses persécuteurs au Tribunal de

(*a*) On trouva dans ses papiers un traité contre le célibat des Prêtres : mais il ne l'avoit pas rendu public, & on ne peut du moins lui reprocher l'indécence familiere à quelques Membres du Clergé, qui mettent effrontément leur nom au bas de leur portrait, en habit ecclésiastique, à la tête des hardiesses téméraires & licencieuses qu'ils impriment.

(*b*) Quand le Bourreau voulut serrer la corde pour l'étrangler, il la trouva arrêtée par un nœud ; méchanceté atroce, dont on soupçonna violemment le P. Lactance. Comme le feu gagnoit, l'Exécuteur fut obligé de se sauver, & le laissa brûler vif.

Dieu, devant lequel ils ne tarderent pas de comparoître. Le plus opiniâtre mourut dans le mois, comme Grandier l'en avoit menacé; les autres vécurent à peine un an, bourrelés de remords & dévoués à l'exécration publique : les Juges ou autres qui prêterent à cette malheureuse affaire leur ministere, leurs soins, ou leur indulgence, & qui s'attendoient à être récompensés par le Cardinal, en furent méprisés. On les priva même assez brusquement des pensions qu'on avoit commencé de leur payer; & le Ministere réprima séverement ceux qui, à l'exemple des Exorcistes de Loudun, voulurent faire jouer ailleurs des tragédies semblables. Richelieu fut un barbare, s'il voulut être vengé si cruellement, &, si on passa ses intentions, il n'est pas excusable, d'avoir ôté toute espece de frein aux haines subalternes qu'il employoit.

Louis XIII. 1634.

Louis XIII. 1634.

La Reine-Mere veut revenir.

Mém. Réc. t. 8, p. 1. Aubery, Mém. t. 1, p. 422. La Haie, p. 818. Jugement sur la Préface, p. 637.

Le Cardinal, qui puniſſoit ainſi d'anciennes offenſes, n'étoit pas homme à pardonner les nouvelles. Il fit condamner au dernier ſupplice Jean Alfeſton & Blaiſe Ruffet, Domeſtiques de la Reine-Mere, comme atteints & convaincus d'être venus en France pour l'aſſaſſiner. Pluſieurs François, réfugiés en Flandres, furent compris dans l'Arrêt, notamment le P. Chanteloube, Confeſſeur de la Reine, comme auteur & inſtigateur du crime. Ces hoſtilités réciproques ne diſpoſoient pas les eſprits à la réunion, que Marie de Médicis commençoit à deſirer ſincerement. Des brouilleries que Richelieu eſt ſoupçonné d'avoir fomentées par ſes émiſſaires, partagerent à Bruxelles les cœurs de la mere & du fils. Fatiguée de ces diviſions & de l'état précaire où elle vivoit, cette Princeſſe fit des inſtances pour être reçue en France. Elle ne de-

mandoit plus, comme autrefois, son rang à la Cour, & une part dans le Gouvernement. Marie se contentoit d'habiter quelque Château dans la Province qui lui seroit indiquée ; d'une somme pour payer ses dettes ; d'un revenu tel qu'on voudroit le fixer ; & ces graces, elle consentoit de les recevoir de la main du Ministre, & de lui en avoir obligation. Mais Richelieu qui connoissoit la Reine, ne se laissa pas prendre à ces offres. Ce n'étoit pas à lui qu'on pouvoit persuader que cette Princesse se contiendroit dans les bornes qu'elle se seroit elle-même prescrites, & qu'elle ne tâcheroit pas de regagner le Roi, pour se venger du Ministre. Il ne voyoit de sûreté pour lui que dans son éloignement ; & par le canal de Gondi, Agent du Grand-Duc, il mit tout en œuvre afin de la déterminer à se retirer à Florence.

Louis XIII. 1634.

Louis XIII. 1634.

Le Cardinal avoit lui-même beſoin de finir ces brouilleries, pour n'être pas diſtrait dans les grandes entrepriſes qui l'occupoient alors. Il travailloit fortement à exécuter le plan de politique qu'il s'étoit formé, tendant à l'abaiſſement de la Maiſon d'Autriche. Du fond du Nord, il avoit appelé, contre cette Puiſſance, le Grand Guſtave, Roi de Suede, qui ſubjugua preſque toute l'Allemagne, & fit trembler l'Empereur ſur ſon Trône. Il fut enſeveli ſous ſes lauriers dans les champs de Lutzen; mais les ſuccès de ſes armes ne finirent pas avec lui. Le brave Bernard Veimar, Duc de Saxe, & ſes autres Lieutenans, ſoudoyés par la France, continuerent d'inquiéter la Branche d'Autriche Allemande, pendant que la guerre contre la Hollande, entretenue par les ſoins du Cardinal, épuiſoit les forces & les finances de la Branche Eſpagnole. Il ôta à Marie

Louis XIII. 1634.

de Médicis la ressource de l'Angleterre, où il jeta adroitement, & fit éclore le germe des troubles qui empêcherent Charles I d'ouvrir un asyle fixe à sa belle-mere; troubles qui devinrent ensuite si funestes à ce Monarque. Enfin, quand Louis XIII fut certain que le Duc de Lorraine avoit donné sa sœur en mariage à Gaston, il se jeta sur ses Etats, & s'en empara. Il se mit en sûreté du côté de la Savoie, par un traité de ligue offensive & défensive, avec Victor Amédée, son beau-frere. Ainsi Richelieu entoura, pour ainsi dire, la France de fortifications étrangeres, avant que de provoquer ouvertement les efforts de la Maison d'Autriche, qui, lasse de ces attaques sourdes, déclara la guerre cette année. Elle espéroit tirer avantage du séjour de la Reine-Mere, & du Duc d'Orléans, dans ses Etats; c'étoit aussi la crainte du Cardinal: mais

Louis XIII. 1634.

il desiroit beaucoup plus rappeler en France Gaston, héritier présomptif de la Couronne, que Marie, qui, restée seule, ne pouvoit lui donner beaucoup d'inquiétude. Aussi, s'il prêta l'oreille aux propositions de la Reine, ce fut moins dans l'intention de la satisfaire, que pour exciter de la jalousie entre ses partisans & ceux de Gaston, & amener le Prince à traiter séparément, sans parler de sa mere. La discorde entre les ennemis du Prélat lui facilita l'exécution de ce projet.

Dernieres brouilleries de Bruxelles. *Merc. t. 20. Mongiat, t. 1, p. 73. Mém. d'Orléans, p. 189. Montresor, t. 1, p. 56.*

Lorsque le Duc d'Orléans se fut évadé de France après avoir sacrifié Montmorency, la Reine-Mere le reçut comme un fils qui venoit partager ses malheurs, & qui pouvoit lui servir de consolation & d'appui : elle vit qu'il souhaitoit que son mariage avec la Princesse Marguerite fût reconnu, & elle se prêta à ses desirs. Cette jeune

époufe s'étoit échappée de Nancy, malgré les troupes Françoifes dont elle étoit environnée. Marie de Médicis la reçut auprès d'elle, la traita comme fa fille, approuva le mariage de fon fils; & l'Archevêque de Malines, appuyé d'une confultation de l'Univerfité de Louvain, le ratifia, pendant que le Parlement de Paris, autorifé par une décifion du Clergé de France, le déclaroit nul. On foupçonne que la Reine-Mere fe porta à cet éclat, moins encore pour obliger fon fils, que pour faire dépit au Cardinal, en lui ôtant l'efpérance de marier Madame de Combalet, fa niece, au Duc d'Orleans; honneur auquel l'oncle ne ceffa d'afpirer. Mais fi la Reine reffentit une fatisfaction intérieure de faire de la peine à fon ennemi, elle en fut bien punie par les obftacles que cet ennemi oppofa à fon retour en France, qu'elle defiroit.

Louis XIII. 1634.

Louis XIII fut perſonnellement piqué de la hauteur avec laquelle ſa mere bravoit ſon mécontentement, & approuvoit avec affectation un mariage qu'elle ſavoit lui déplaire. Cette diſpoſition l'empêcha de trouver trop dures les conditions que ſon Conſeil, dirigé par le Cardinal, propoſa pour le rappel de la Reine. On lui demandoit d'éloigner d'elle & de ne pas ramener en France Fabroni, le faiſeur d'horoſcopes; l'Abbé de Saint-Germain, auteur d'une multitude de libelles; le P. Chanteloube, ennemi déclaré de Richelieu; enfin la Dame du Fargis, qu'on regardoit comme l'ame de toutes les intrigues. La Reine répondit que ſon honneur ne lui permettoit pas d'abandonner des ſerviteurs fideles qui s'étoient ſacrifiés pour ſon ſervice; que, retirés avec elle dans quelque coin de Province, ils ne ſeroient capables ni de troubler

l'Etat, ni de donner de l'ombrage, & qu'elle s'engageoit à les retenir dans les bornes de l'obéiſſance & de la ſoumiſſion. Le Conſeil de France ne ſe contenta pas de ces promeſſes, & déclara que, ſans ce point, il n'y avoit point d'accommodement à eſpérer. Sans doute le Miniſtre ſe flattoit que la Reine ne paſſeroit jamais ſur cette difficulté; mais on trouva un biais pour l'éluder : les perſonnes notées déclarerent que, pour aſſurer la tranquillité de leur Maîtreſſe, elles étoient prêtes à ſe retirer d'elles-mêmes, & à aller vivre dans les pays étrangers. A cette propoſition, grande joie du Cardinal, grande ſatisfaction de ce qu'il peut eſpérer que la bonne intelligence entre la mere & le fils va enfin ſe rétablir. Mais, dit-il, il ne faut pas faire les choſes à demi : ces perſonnes s'étant rendues coupables de calomnies atroces, de complicité dans

Louis XIII. 1634.

des projets d'assassinats, de faux horoscopes, de prédictions qui ont mortifié le Roi, la Reine ne montreroit pas à son fils un vrai retour de tendresse, ce ne seroit pas donner au Royaume & à l'univers l'exemple d'un désaveu nécessaire, que de ne pas permettre que ces criminels, qui ont abusé de sa confiance, soient punis, & elle ne peut se dispenser de les abandonner à la justice du Roi. Marie se récrie contre une condition si révoltante; Richelieu s'étonne qu'elle la trouve extraordinaire. Il tient ferme contre elle; & en même temps, pour séparer Gaston de sa mere, il accompagne les propositions qu'il fait faire à Monsieur, de tous les adoucissemens qui peuvent les rendre acceptables.

Richelieu savoit que ce Prince ne se conduisoit que par l'inspiration de ses Favoris; c'étoit toujours Puy-Laurent qui tenoit le premier

rang auprès de lui : le Ministre le recherche, le flatte, lui fait offrir une de ses cousines en mariage, un Duché, & d'autres avantages. Puy-Laurent se laissa enchanter par les promesses séduisantes du Cardinal; il renonce à épouser la Princesse de Phalsbourg, qui, devenue libre par la mort de son mari, s'étoit aussi sauvée de Nancy à travers les Armées Françoises, & lui offroit sa main. Tout dévoué à l'adroit Ministre, il persuade à son Maître d'accepter les offres qu'on lui fait; que si sa mere veut se perdre en refusant d'abandonner ses gens, il n'est pas obligé, par complaisance pour son obstination, de renoncer aux graces de toute espece que la faveur de son frere lui prépare en France. Les Espagnols, qui se doutoient que le Duc d'Orléans alloit leur échapper, imaginerent de le lier à eux par un traité. Gaston y consentit, afin de ne pas

laiſſer appercevoir ſes démarches (*a*) ;
Louis XIII. mais il en avertit le Roi. Puy-Lau-
1634. rent ne réuſſit pas auſſi-bien à cacher aux réfugiés de la Cour de la Reine, ſon commerce avec le Miniſtre. Il y eut des explications, des froideurs, des picoteries ; on s'inſulta, on s'envoya des cartels, on ſe battit. La mere prit un ton d'autorité ſur le fils ; le fils ne voulut pas ſe laiſſer gouverner : il ſe paſſa entre ces deux perſonnes des ſcenes vives. Enfin, peu s'en fallut que, victime de la jalouſie ou de la politique, Puy-Laurent ne finît ſes

(*a*) Il n'eut pas la même diſcrétion à l'égard de tout le monde. Prêt à conclure ſon accord, il envoya en France un de ſes Gardes, qu'il chargea d'en aller porter la nouvelle à quelques perſonnes de la Cour qui s'y intéreſſoient. Richelieu fait arrêter & pendre ce malheureux, pour mettre en défaut, dit Siri, la curioſité des Eſpagnols. Voy. *Mémoires Récréatifs*, tom. 8, pag. 76.

jours d'une maniere tragique à Bruxelles.

Louis XIII. 1634.

Gaston revient en France.

Mém. d'Orléans, p. 244.

Comme il montoit le grand escalier du Palais, un coup de carabine part, blesse deux personnes à ses côtés, une balle l'effleure lui-même à la joue; l'assassin se sauve & laisse sa casaque, qui étoit de la livrée du Duc d'Elbœuf. En conséquence, les premiers soupçons tombent sur le Duc, qu'on savoit être ennemi personnel de Puy-Laurent. Mais bientôt on trouva de l'affectation dans l'oubli de cette casaque, & les conjectures se tournerent sur différentes personnes, sur la Princesse de Phalsbourg, qui avoit à venger son amour dédaigné, sur le P. Chanteloube, le plus déclaré, entre les Confidens de la Reine-Mere, contre l'accommodement particulier du Duc d'Orléans. Ce fut à lui que Monsieur s'arrêta; & quand il parloit de cette aventure,

Louis XIII. 1634.

il ne l'appeloit jamais que la *Chanteloupade*. Richelieu eut aussi sa part des soupçons. On dit qu'il avoit fait commettre ce crime, pour donner de la frayeur à Puy-Laurent, & le presser de conclure le traité avec la France. Mais il paroît, par les mesures prises pour consommer le crime, que ceux qui le firent ou le conseillerent, n'eurent pas dessein de se borner à inspirer de la crainte : or, loin d'avoir intérêt à se défaire de Puy-Laurent, le Cardinal devoit desirer de le conserver, puisque ce n'étoit que de lui qu'il espéroit le succès de ses démarches auprès de Gaston.

Il arrive à la Cour. *Mém. Réc. t. 7, p. 580; & t. 8, p. 105.*

Elles réussirent à son gré. La Reine-Mere, toujours fixe dans la résolution de ne point livrer ses Confidens à une mort certaine, privée d'ailleurs de l'appui de son fils, qui lui auroit donné des espérances tant qu'ils auroient fait cause commune, se trouva dénuée de

tout eſpoir d'accommodement. Gaſton ſe ſauva furtivement de Bruxelles; il craignoit les Eſpagnols, qui, ſans violer le droit d'hoſpitalité, auroient pu l'arrêter, comme infracteur du traité qu'il venoit de conclure avec eux. Il ne parla pas de ſa fuite à ſa femme, qu'il recommanda par lettre à la Reine ſa mere; & en deux jours il arriva à la Cour, où le Roi le reçut comme s'il venoit de faire un voyage de plaiſir. Le Cardinal, charmé d'avoir enlevé aux ennemis de la France l'héritier préſomptif de la Couronne, lui donna des fêtes magnifiques. On remarqua que le Prélat, attentif à ſes intérêts, profita de la confiance qu'inſpire le plaiſir, pour tirer de Gaſton ſes ſecrets. Il commença enſuite à le harceler ſur ſon mariage. On le mit aux priſes avec Boutilier, Secrétaire d'Etat, deux Docteurs de Sorbonne, trois Jéſuites, le Gé-

Louis XIII. 1634.

Louis XIII. 1634.

néral de l'Oratoire, le P. Joſeph ; & Mazarin, Nonce du Pape. Ils voulurent lui perſuader que ſon mariage étoit nul ; mais il en ſoutint la validité avec une fermeté qui ne lui étoit pas ordinaire. Cette réſiſtance donna de l'humeur à Richelieu, qui différa quelque temps l'exécution des promeſſes faites à Puy-Laurent, perſuadé que c'étoit lui qui inſpiroit cette vigueur à ſon Maître ; mais enfin le Miniſtre crut devoir combler le Favori, pour voir s'il viendroit à bout de le gagner. Le prix du Duché promis fut compté, l'achat s'en fit, le mariage ſe conclut avec la Demoiſelle de Pont-Château, couſine du Cardinal, & Puy-Laurent ſe trouva tout-à-coup poſſeſſeur de ſix cent mille écus de rente, Duc-&-Pair, & proche parent de Richelieu (*a*).

(*a*) Puy-Laurent s'appeloit *Antoine de Laage.*

Cet état florissant dura à peine deux mois, & fut suivi du revers le plus accablant. Monsieur s'étoit retiré à Blois, où il menoit une vie privée, concentré entre quelques Confidens intimes, qui ne laissoient rien transpirer de ses occupations ni de ses amusemens. Cette espece de mystere inquiéta Richelieu; il fit tous ses efforts pour engager Puy-Laurent à l'instruire secretement de ce qui se passoit, jusqu'à lui offrir des Gouvernemens, le Bâton de Maréchal de France & le commandement des armées. Il l'avertit aussi, & le pria d'éloigner de lui Coudrai-Montpensier & quelques autres Gentilshommes, qui passoient pour gens

LOUIS XIII.

1635.

Puy-Laurent arrêté.

Mém. Réc. t. 8, p. 203.

Bassomp. t. 3, p. 372.

On remarqua que Richelieu, pendant la négociation qui finit par faire revenir en France Puy-Laurent avec son Maître, disoit quelquefois : *Avec le temps j'aurai de l'âge.* Voyez *la Vérité défendue*, page 598.

Louis XIII. 1635.

d'exécution, & dont le séjour auprès du Duc d'Orléans ne plaisoit pas au Cardinal. Enfin, il revint à la charge, pour obtenir du Favori qu'il arrachât à son Maître un consentement à la dissolution de son mariage. Puy-Laurent tiroit en longueur, & pendant qu'il espéroit gagner du temps, il passa par Blois des Espagnols qu'il avoit connus à Bruxelles, & qui furent reçus en amis. Richelieu profita de cette circonstance pour rendre suspectes au Roi les dispositions de son frere, en lui faisant entendre que ces liaisons, dont Puy-Laurent serroit les nœuds, pouvoient être de la plus grande conséquence au moment de la guerre qui s'allumoit. Ces observations parurent justes, & la perte de Puy-Laurent fut résolue.

Il s'agissoit de le tirer de Blois, d'où on savoit qu'il ne sortiroit pas sans son Maître. On fit à la Cour, à

à l'occaſion du Carnaval, de grands préparatifs de fêtes auxquelles le Roi les invita. Puy-Laurent, ſur-tout, bien fait & bon danſeur, devoit y jouer un des premiers rôles. Arrivant au Louvre le premier Février, après midi, pour répéter un ballet, il fut arrêté & conduit à Vincennes ; pluſieurs de ſes amis éprouverent en même-temps le même ſort, & on les conduiſit en différentes priſons. Le Duc d'Orléans fut atterré de ce coup. Il ne montra pas d'abord tout ſon reſſentiment, parce qu'il craignoit pour lui-même ; il ſe contenta de dire au Roi qu'il ne demandoit pas de grace pour ſon Favori s'il étoit coupable, mais qu'il le conjuroit de ne pas ſe laiſſer prévenir ; & après avoir recommandé le priſonnier aux bontés de ſon frère, il reprit triſtement le chemin de Blois. Puy-Laurent ne ſurvécut pas long-temps à ſa diſgrace. Il

Louis XIII.

1635.

Louis XIII. 1635.

mourut dans le mois de Juillet, d'une maladie causée par l'ennui de sa prison. Gaston le regretta sincerement. Tant qu'il vécut, le Prince ne voulut pas entendre à recevoir un autre Favori de la main du Cardinal; encore moins à recevoir le Cardinal lui-même qui tâchoit, par toutes sortes de souplesses, de s'insinuer dans la confiance de Monsieur, afin de gouverner le cadet comme il gouvernoit l'ainé. Au défaut de ce moyen de conduire le Prince, Richelieu en employa un dont Gaston ne se trouva pas mieux: ce fut de lui composer une Maison, Chancelier, Secrétaire, Gentilshommes, tous dévoués au Ministre; de sorte que le Duc d'Orléans se trouvoit comme prisonnier au milieu de son monde. Ainsi, fêtes, plaisirs, alliances, tout servoit au Cardinal pour attirer ceux dont il vouloit s'assurer. Si ce n'étoient pas des

piéges, c'étoient du moins des liens qu'il rendoit des chaînes pe-fantes, quand ses obligés vouloient en desserrer les nœuds.

Louis XIII. 1635.

Le Duc de la Valette épousa aussi une Demoiselle de Pont-Château, & celle-ci, comme sa sœur, eut à pleurer par la suite les malheurs de son époux, forcé de fuir dans les pays étrangers. On remarque que les obligations qu'avoit le Ministre au Cardinal de la Valette, son ami sincere, ne l'empêcherent pas de s'étudier à mortifier le Duc d'Epernon son pere, cet ancien Favori si peu accoutumé à fléchir. Il étoit Gouverneur de Guienne; & Sourdis, Prélat-guerrier, étoit Archevêque de Bordeaux. Ce choix, disoit on, avoit été fait pour chagriner le Gouverneur. Des prétentions éleverent entre lui & l'Archevêque une querelle qui aboutit à des voies de fait. Epernon, vieillard impatient &

Le Duc d'Epernon humilié.

Merc. t. 20.

Louis XIII. 1635.

colere, en faisant de la canne un geste de mépris, fit tomber la mitre de l'Archevêque dans une procession. Celui-ci prétendit avoir été frappé. Il excommunia le Gouverneur. Le Gouverneur employa tous ses amis au Conseil, où l'affaire fut portée. Le Roi inclinoit pour lui contre le Prélat, dont les manieres trop militaires déplaisoient au Monarque. Mais le Ministre fit valoir avec chaleur, en faveur de l'Archevêque, les canons & les loix de l'Eglise. Epernon perdit sa cause : il eut ordre de sortir pour quelque temps de son Gouvernement, de se soumettre aux censures, & il n'obtint la levée de l'excommunication qu'en accomplissant la pénitence qui lui fut infligée. Ainsi les plus Grands s'accoutumoient à plier sous l'autorité des loix ; ce qu'ils n'auroient pas fait du temps de la Ligue, & pendant le foible Gouvernement de Marie de Médicis. Il est

Louis XIII. 1635.

vrai qu'en punissant le Gouverneur de sa violence, le Roi lui donna quelque consolation, par la défense qu'il envoya à l'Archevêque de se présenter devant lui. Cette disgrace déplut à Richelieu, parce qu'exigeant de ses protégés le sacrifice de leur volonté, il aimoit à les dédommager par l'approbation la plus éclatante de leurs actions.

Etablissement de l'Académie Françoise.

Un Corps entier, celui qui se dit le plus libre de tous, le Corps des Gens-de-Lettres, éprouva cette contrainte qu'imposoit l'impérieux Cardinal. Il procura l'établissement de l'Académie Françoise, & y attacha des revenus & des prérogatives qui ont assuré sa durée; mais il exigea d'elle la critique du Cid, Tragédie de Corneille, Auteur trop peu courtisan, qui ne lui plaisoit pas (*a*).

(*a*) On dit que Richelieu auroit voulu que Corneille lui cédât *le Cid*, pour le faire paroître

Louis XIII, 1635.

Richelieu eſt ſoupçonné d'avoir compoſé lui-même des pieces de théâtre, ou du moins d'avoir eu beaucoup de part à la tragi-comédie de Mirame, qui parut ſous le nom de Deſmarets. Elle fut mal reçue du Public (*a*); & lorſque le malheureux Poëte ſe préſenta au Cardinal après

ſous ſon nom. Il paroît que, malgré ſa rivalité, il fit du bien à ce Poëte. Témoin ces Vers:

Se plaigne qui voudra de ce grand Cardinal,
Ma Proſe ni mes Vers n'en diront jamais rien.
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal;
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

(*a*) La premiere repréſentation coûta cent mille écus. Deſmarets, voyant le dépit du Cardinal qui étoit allé ſe cacher à Ruel, très-mortifié, s'aviſa de lui dire que c'étoit la faute des Comédiens, & que ſi Son Eminence vouloit permettre de recommencer, il étoit sûr du ſuccès. Le Cardinal y conſentit; & Deſmarets ſe remua ſi bien, gagna tant de ſuffrages, que la Piece fut applaudie depuis le commencement juſqu'à la fin. M. le D. de L. V***, auteur de cette anecdote, remarque que Richelieu ai-

la chûte de sa piece, ce Prélat lui dit en homme piqué, qui prenoit à la chose le plus vif intérêt : *Eh bien ! les François n'auront donc jamais de goût ? Ils n'ont pas été charmés de Mirame !* Louis XIII. 1635.

Mais ce desir de primer en tout, blâmable à quelques égards, est peut-être aussi la cause des entreprises utiles qui illustrerent la France sous le Ministere de Richelieu. C'est sans doute à son ardeur pour tous les genres de gloire, qu'on doit les premiers encouragemens donnés au commerce maritime. Ce n'est pas que les François n'eussent jusqu'alors manqué de courage & des talens nécessaires pour les voyages de long cours. Il est même à remarquer qu'ils ont devancé les autres nations Européennes dans la car- *1636.* Commerce, Marine, Compagnie des Indes.

moit fort les Pieces d'intrigues. Voy. *Bibliotheque du Théâtre François, depuis son origine*, t. 2, p. 569.

Louis XIII. 1635.

riere des découvertes. Ils fonderent des colonies au-delà des Canaries sur les côtes d'Afrique, dès le regne de Charles VI, en 1417. la démence de ce Prince, les guerres de Charles VII contre les Anglois, celles de Louis XI contre ses vassaux & ses voisins, les invasions de Charles VIII & de Louis XII en Italie; les malheurs de François I, les fureurs de la Ligue; tous les fléaux qui affligerent la France sans interruption pendant deux siecles, empêcherent le Gouvernement de seconder les efforts des particuliers: Les découvertes s'oublierent, les établissemens se détruisirent, & il n'en restoit plus que de foibles vestiges, quand Richelieu prit le sceptre des mers avec la qualité de *Surintendant du commerce & de la navigation*. Alors l'émulation se réveilla. Les commerçans, sûrs d'être protégés par la marine Royale, que le Cardinal fondoit, firent des

entreprises qui réussirent. De riches négocians composerent des Compagnies dans lesquelles des personnes opulentes, & le Ministre lui-même, s'intéresserent. Enfin, près de mourir, le Cardinal réunit ces sociétés & en forma *la Compagnie des Indes*, qui, après des alternatives de succès & de revers, vient de se résoudre en associations particulieres comme elle avoit commencé (*a*) :

LOUIS XIII. 163

(*a*) Le berceau de la Compagnie des Indes fut la ville de Surate, située dans le golfe de Cambaye. Elle a une excellente rade, & une communication facile par terre avec la Perse & l'intérieur de l'Inde. Sans cesse elle est fréquentée par les Négocians Arabes, Gentils, Maures, Turcs, Gaebres, Persans, Mogols, Syriens, Arméniens, Juifs & Européens, qui en font une ville très-peuplée & très-opulente. L'avantage de cette situation l'a fait choisir par le sieur Anquetil du Perron, mon frere, de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres, comme le lieu le plus propre à recueillir les Ouvrages de Zoroastre, qu'il a donnés au Public, avec

exemple remarquable de la viciſſitude des choſes humaines, dont les plus beaux établiſſemens ne peuvent à la longue ſe ſauver.

Louis XIII. 1636.

Invaſion en France.

Merc. t. 21. *Aubery, Mém. t.* 1, *p.* 580. *Mém. Réc. t.* 8, *p.* 338.

Peu s'en fallut que le Cardinal, qui ſembloit tenir dans ſa main les événemens, n'éprouvât lui-même cette année l'inſtabilité de la fortune. Sa puiſſance chancela ; mais les ſecouſſes que ſes ennemis lui donnerent, ne ſervirent qu'à l'affermir, On peut dater de cette époque l'eſpece de tyrannie que le Miniſtre exerça le reſte de ſa vie ſur le Monarque, le gouvernant avec la hauteur d'un ſer-

---

la relation de ſon voyage, en 3 vol. *in*-4°, chez Tilliard, en 1771. Le Miniſtere de France, ne voulant pas non plus laiſſer perdre les avantages que la Compagnie des Indes, pendant ſon exiſtence, tiroit de Surate, y a nommé Conſul, en 1774, le ſieur Anquetil de Briancourt, mon autre frere, qui étoit Chef du Comptoir François de cette Ville depuis quinze ans.

viteur qui se sent nécessaire, & qui défie pour ainsi dire l'indignation de son maître. C'est aussi alors qu'on commence à lui voir employer plus ouvertement les stratagêmes d'une noire politique qui l'engageoit à diviser, à brouiller, à pousser au désespoir, par des vexations sourdes, ceux qu'il craignoit ou haïssoit, & à les forcer, pour ainsi dire, de commettre des fautes qui les perdoient.

LOUIS XIII. 1636.

Richelieu croyoit avoir assez bien pris ses mesures pour éloigner la guerre du centre de la France, par les armées qu'il entretenoit chez les voisins limitrophes, en Savoie, en Navarre, en Lorraine, en Alsace. Il se flattoit aussi, par des diversions habilement ménagées en Allemagne, d'occuper loin de lui les forces de la Maison d'Autriche, & de la ruiner en détail. Le Cardinal Infant, Gouverneur des Pays-Bas, laisse le Cardinal François se bercer de ces espé-

Louis XIII. 1636.

rances. Il trompe sa vigilance, rassemble une armée puissante, surtout en Cavalerie, & fond avec impétuosité sur la Picardie. Plusieurs Villes mal défendues, ou mal pourvues, se rendent presque sans se défendre. La Cavalerie Espagnole se répand en Picardie & en Champagne comme une inondation ; & porte la désolation dans ces Provinces. On n'avoit, pour oppoſer à ce torrent qui menaçoit déjà la Capitale, qu'un Corps de Troupes ressemblant plutôt à un Détachement, qu'à une Armée, commandé par le Comte de Soissons. Soissons, Prince altier, que le Cardinal estimoit, qui dédaigna son amitié, & qui fut victime de sa vengeance (*a*). Comme il y auroit eu trop d'affectation à laisser

(*a*) Il avoit la barbe rousse. Se promenant un jour avec le Roi, il lui fit remarquer malignement un Jardinier, qu'on disoit eunuque, & qui n'avoit point de barbe. Le Roi, pour

le ſeul Prince guerrier qui fût en France, ſans commandement, pendant que le Roi mettoit cinq Armées ſur pied, le Miniſtre l'avoit relégué, pour ainſi dire, avec un petit Corps d'Armée, dans la Province au-delà de l'Oiſe & de l'Aîne, où il ne croyoit pas que les ennemis puſſent faire une irruption ſi dangereuſe.

Louis XIII. 1636.

A la premiere nouvelle de cette invaſion, Richelieu fit paſſer au Prince les premiers renforts qu'il trouva ſous ſa main, & les envoya par le Maréchal de Brezé, ſon beau-frere, que Soiſſons n'aimoit pas. Le Prince regarda cet aſſocié comme un

s'amuſer, s'approche de cet homme qui avoit apperçu la malice de Soiſſons, & lui demande pourquoi il n'a pas de barbe. *Sire*, dit-il, *j'étois occupé pendant que le bon Dieu faiſoit la diſtribution des barbes : je vins trop tard, & n'en trouvant plus que des rouſſes, j'ai mieux aimé m'en paſſer, que d'en prendre de cette couleur.* Voy. Menagiana, t. 2, p. 74.

Louis XIII. 1636.

homme destiné à le faire échouer, ou à partager avec lui le succès, pour lui en ravir la gloire. Ces premiers secours n'empêcherent pas les ennemis d'avancer; ils mirent le siége devant Corbie, la derniere Place de défense, & la prirent. La consternation devint extrême à Paris; nombre de Bourgeois prirent la fuite, & emmenerent au-delà de la Loire leurs femmes, leurs enfans & leurs meubles les plus précieux. On y murmuroit généralement contre le Cardinal. On l'accusoit d'avoir manqué de prévoyance. C'étoit lui, disoit-on, qui attiroit la colere du Ciel sur le Royaume, par les sentimens dénaturés qu'il excitoit dans le cœur des fils contre la mere. Le Roi lui-même ne fut pas à l'abri des frayeurs enfantées par les remords, ni exempt de soupçons sur la capacité de son Ministre; & il y eut un moment où celui-ci, déconcerté & abattu, son-

gea à abandonner le timon des affaires. On dit que ce fut le P. Joseph qui le rassura. Par le conseil du Capucin, il osa se promener sans Gardes dans les rues de Paris. Il flatta le Peuple, plaisanta des craintes, & se montra en homme certain des ressources & des succès. Cette assurance apparente en donna aux Parisiens une véritable. Le courage reparut, les jeunes gens s'enrôlerent, les corps se taxerent, & en peu de jours il sortit de la Capitale une Armée de Soldats, médiocres à la vérité du côté de l'expérience, mais dont le nombre pouvoit en imposer.

Louis XIII. 1636.

Heureusement pour Richelieu, les ennemis ne surent pas tirer parti de leurs premiers avantages. Après la prise de Corbie, ils s'amuserent à ravager la Campagne, au-lieu d'aller droit à la Capitale. Ils pouvoient espérer ou de la rançonner, ou de

Louis XIII. 1636.

faire une paix avantageuse sous ses murs ; ce qui auroit perdu le Cardinal. Pour lui, il mit à profit leur inaction. Ses ordres envoyés de tous côtés, attirerent auprès de Louis une foule de Noblesse, qui, se joignant aux Milices & aux autres Corps de Troupes réglées, détachées des Armées les plus voisines, formerent en peu de temps une Armée très-nombreuse, bien fournie d'Artillerie & de provisions de toute espece. Les Espagnols eurent peur à leur tour ; ils reculerent vers la frontiere, & laisserent Corbie, leur principale conquête, exposée aux efforts des François qui l'assiégerent.

Conjuration contre la vie de Richelieu. *Montresor, t. 1, p. 77. Mém. Réc. t. 1, p. 443. Monglat, t. 1, p. 165. Aubery, Mém. t. 1, p. 580.*

Le Comte de Soissons, au moment de l'irruption du Cardinal Infant, avoit fait tout ce qui étoit moralement possible avec le peu de Troupes qu'il commandoit : on ne pourroit assurer qu'il conserva la même bonne volonté, & que, voyant

le discrédit que donnoient au Ministre son défaut de prévoyance, & les malheurs qui en étoient la suite, il ne fut peut-être pas fâché des succès des ennemis. Mais rien ne prouve qu'il y ait contribué par négligence ou mauvaises manœuvres. Cependant il eut la douleur d'apprendre que le Roi le soupçonnoit d'être en grande partie cause de ses désastres. Ces impressions défavorables, le Monarque, au jugement de Soissons, ne pouvoit les avoir reçues que de son Ministre, qui y trouvoit le double avantage, de rejeter sa faute sur un autre, & sur un autre qu'il haïssoit. Furieux de la calomnie, le Comte prend la résolution de se venger par un coup de main, & associe à son projet le Duc d'Orléans.

Ce Prince gémissoit toujours sous la tyrannie du Prélat, investi d'espions sous le nom de Domestiques, contrarié dans ses goûts qu'il falloit

Louis XIII. 1636.

soumettre à l'inspection du Ministre, ne pouvant donner, sans son attache, ni sa confiance ni sa faveur, forcé enfin de retenir sa femme reléguée loin de lui, & privé même, depuis la guerre, de la consolation de fournir à ses besoins; devoir qui lui fut interdit, sous prétexte que ce seroit faire passer de l'argent aux ennemis de l'Etat. Lors de l'invasion des Espagnols, Gaston suivit son frère à l'Armée. Il y resta pendant le siége de Corbie. Le Roi demeura au Camp avec le Duc d'Orléans & le Comte de Soissons, chacun dans leur Quartier; & le Cardinal s'établit à Amiens, où on tint le Conseil. C'est sur cette disposition que se forma le plan de l'entreprise.

Elle manque.

Montresor & Saint-Ibal, deux Gentilshommes attachés au Comte, Gens de conseil & d'exécution, vont trouver le Duc d'Orléans: ils lui remontrent l'espece de honte dont

Louis XIII. 1636.

il ſe couvre par l'eſclavage dans lequel il languit; que la Reine ſa mere, perſécutée par un ingrat Domeſtique, beaucoup d'illuſtres proſcrits qui errent avec elle dans les Pays étrangers, & pluſieurs Grands du Royaume renfermés dans les priſons, attendent de lui leur liberté; que le Roi même ne ſera pas fâché d'être délivré d'un ſerviteur qui le maîtriſe & lui devient odieux. Sur ces remontrances, Gaſton promet d'autoriſer de ſon nom ce qu'on fera contre le Cardinal. Les conjurés voyant qu'il ſeroit difficile d'arrêter le Prélat, encore plus de le garder, concluent de s'en défaire, & de ne pas remettre l'action plus loin qu'au premier jour de Conſeil, qui ſe tiendra à Amiens. Ce parti pris, ils en avertiſſent le Duc d'Orléans.

En conſéquence, les deux Princes allant à Amiens, ſe font eſcorter de quatre ou cinq cens Gentilshom-

Louis XIII. 1636.

mes. Ils entrent chez Richelieu. Montrésor s'approche de Monsieur, & lui demande s'il est toujours dans la même résolution. *Oui*, répond Gaston d'un ton décidé : sur cette parole les ordres déjà donnés sont confirmés. Le Conseil finit. Les Princes & le Ministre reconduisent le Roi à sa voiture. Il part. Saint-Ibal se tenoit derrière Richelieu, prêt à frapper ; d'autres conjurés environnoient le Cardinal ; Montrésor regarde Monsieur, & cherche son consentement dans ses yeux. Il ne falloit qu'un signe, & c'en étoit fait du Ministre : mais Gaston détourne la tête & se retire précipitamment comme un homme troublé. Le Prélat voit partir les Princes, & rentre chez lui tranquillement, ayant échappé, sans le savoir, au plus grand danger qu'il eût couru de sa vie.

Il triomphe de ses ennemis.

Les Princes ne montrerent pas grand chagrin de ce que le projet

n'avoit pas été exécuté. Ils comprirent sans doute, qu'un assassinat quel qu'en soit le motif, est toujours une action basse & odieuse. Mais en abandonnant ce moyen, ils persévèrent dans la résolution d'employer tous les ressorts de la politique pour détruire le Cardinal. Ils convinrent d'unir invariablement leurs intérêts, de n'écouter aucune parole d'accommodement l'un sans l'autre, & de ne se jamais trouver ensemble à la Cour, afin que si l'un étoit arrêté, l'autre pût prendre sa défense. Ces choses réglées, on songea à mettre en mouvement les Seigneurs François qui pouvoient aider la cause commune. Montresor alla engager le Duc d'Epernon & la Valette son fils, à soulever la Guienne. On se flattoit que cet exemple entraîneroit le Languedoc & tout le midi du Royaume : en même-temps les Espagnols devoient y pénétrer par la

LOUIS XIII. 1636.

Montrésor, t. 1, p. 77. Aubery, Mém. t. 2, p. 12.

Louis XIII. 1636.

Navarre & la Franche Comté, rentrer en Picardie, & aider le Duc de Lorraine à reconquérir ses Etats. Les Princes se promettoient que le siége de Corbie dureroit assez pour donner lieu à ses invasions ; qu'alors le Roi, embarrassé de tous côtés, prêteroit l'oreille aux discours qu'on lui tiendroit contre son Ministre : l'un se chargeoit de décrier son gouvernement intérieur, de dire qu'il étoit détesté des François, & que tous les malheurs étoient causés par la haîne que le Peuple & les Grands lui portoient; l'autre, de faire voir qu'il n'entendoit rien à la guerre, ni à ses préparatifs, quoiqu'il s'obstinât à l'allumer & à embraser l'Europe pour se rendre nécessaire; & que si Louis vouloit le congédier, les armes tomberoient aussi-tôt des mains des Etrangers & des Mécontens.

Ce projet contre le Cardinal,

Louis XIII. 1636.

fondé sur les succès futurs des Espagnols, échoua par leurs revers. Par-tout où ils se présenterent pour entrer en France, ils furent repoussés. Le Comte de Soissons lui-même se trouva forcé de reprendre Corbie, dont il vouloit tirer le siége en longueur. Louis, qui avoit chancelé dans son estime pour son Ministre tant que le danger dura, la lui rendit toute-entiere quand il fut passé, & le Cardinal devint plus puissant que jamais. Dans ces circonstances, il n'auroit pas été prudent au Duc d'Epernon d'exciter quelque mouvement. En vain La Valette son fils, très-échauffé contre Richelieu, vouloit entraîner son pere : le vieillard plus prudent ne lui répondit que par les exemples de Marillac & de Montmorency ; de sorte que Montrésor, au lieu de la nouvelle d'une diversion de la part d'Epernon, ne rapporta aux Princes qu'une exhor-

Louis XIII. 1636.

tation de ſe mettre en sûreté. Le Comte de Soiſſons profita de l'avis, & ſe retira à Sedan. Le Duc d'Orléans s'en alla à Blois, faiſant parade d'un mécontentement qui ne demandoit qu'à être appaiſé.

Fin du Tome ſecond.





